UNIVERSITE DE MONTPELLIER. FACULTE DE DROIT

LE DEVELOPPEMENT DE LA VIGNE dans la région de Montpellier

DU XVIIe SIÈCLE A NOS JOURS

THESE

Présentée et publiquement soutenue devant la Faculté de Droit de Montpellier

PAR

Maurice TUDEZ

LAURÉAT DE LA FACULTÉ DE DROIT DE MONTPELLIER
LICENCIÉ ÈS LETTRES

POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR EN DROIT

Examinateurs de la thèse

MM. ROCHE-AGUSSOL, *Président.*
COMBY.
COURTIN. *Assesseurs.*

MONTPELLIER
IMPRIMERIE DE LA PRESSE
Rue Jardin-Martel

1934

LE DEVELOPPEMENT DE LA VIGNE DANS LA REGION DE MONTPELLIER DU XVIIIe SIECLE A NOS JOURS

VANIÈRE: « Prædium rusticum », édit. 1750

UNIVERSITE DE MONTPELLIER. FACULTE DE DROIT

LE DEVELOPPEMENT DE LA VIGNE dans la région de Montpellier

DU XVIIe SIÈCLE A NOS JOURS

THESE

Présentée et publiquement soutenue devant la Faculté de Droit de Montpellier

PAR

Maurice TUDEZ

LAURÉAT DE LA FACULTÉ DE DROIT DE MONTPELLIER
LICENCIÉ ÈS LETTRES

POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR EN DROIT

Examinateurs de la thèse

MM. ROCHE-AGUSSOL, *Président.*
COMBY.
COURTIN.

Assesseurs.

MONTPELLIER
IMPRIMERIE DE LA PRESSE
Rue Jardin-Martel

1934

UNIVERSITE DE MONTPELLIER

FACULTÉ DE DROIT

MM. MOYE, Doyen honoraire, Correspondant de l'Institut.
MORIN, Doyen, professeur de Droit civil.
BECQUÉ, professeur de Droit civil.
DE NESMES-DESMARETS, professeur de Droit administratif.
ROCHE-AGUSSOL, professeur d'Economie politique.
BOSC, professeur de Procédure civile.
VIALLETON, professeur de Droit civil.
GUENOUN, professeur de Droit romain.
DUPEYROUX, professeur de Droit constitutionnel.
COURTIN, professeur d'Economie politique.
LEGAL, professeur de Droit criminel.
DEMONTES, professeur de Droit commercial.
TISSET, professeur Histoire Droit.
COMBY, chargé de Cours Economie politique.
LEMERCIER, chargé de cours Histoire Droit.
DIJOL, chargé de cours de Droit civil.
VALERY, Doyen honoraire, Correspondant de l'Institut.
DONAT, secrétaire.
DUBOIS et ROCHETTE, secrétaires honoraires.

MEMBRES DU JURY

MM. ROCHE-AGUSSOL, *Président.*
COURTIN. } *Assesseurs*
COMBY. }

La Faculté n'entend donner aucune approbation ou improbation aux opinions écrites dans les thèses: ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

A MA FAMILLE

A MES MAITRES

AUX TERRIENS DU BAS-LANGUEDOC

M. T

« Aubouro-te, raço latino,
Souto la capo dóu soulèu!
Lou rasin brun boui dins la tino,
Lou vin de Dieu gisclara lèu! »

MISTRAL
aux Fêtes latines de Montpellier en 1878

AVANT-PROPOS

Cette thèse est née d'un désir: essayer de retracer par quelles étapes notre région est passée de la diversité des cultures à la monoculture actuelle de la vigne.

Cette transformation essentielle dans notre histoire rurale se lie à des changements parallèles extrêmement complexes et profonds dans l'ordre économique et social: en particulier il nous est apparu que chaque époque de prospérité avait coïncidé chez nous avec une extension de notre vignoble. Lorsque nos vignes s'étendent, le commerce se développe, les populations affluent en grand nombre dans nos villages; par ailleurs, nous avons pu constater comment les paysans les moins bien pourvus en terres ont toujours donné dans leur petit domaine la place relativement la plus étendue à la vigne.

Notre but est de tracer le développement de notre vignoble en fonction de cet ensemble de faits, de nous efforcer d'expliquer les relations qui existent entre la plantation de nouvelles étendues en vignes et le développement des échanges. Pourquoi la vigne a-t-elle été dans nos terroirs la culture riche, celle qui donne du travail, qui permet de vivre à la population paysanne la plus abondante? Pourquoi a-t-elle toujours été la culture préférée du pauvre?

Il nous était nécessaire d'aborder de front l'ensemble de la question afin d'arriver à la comprendre. Mais par là nous courions le risque d'être incomplet, d'oublier des élé-

ments importants, et surtout de donner à certains faits une importance exagérée ou une place insuffisante.

Ainsi nous avons été souvent retenu par le point de vue social. Nous sommes allé d'instinct au but que se fixe M. Gaston Roupnel dans sa belle « Histoire de la campagne française: « Aider chacun à recueillir dans son âme ce qui flotte d'humain sur ces champs des hommes enclos dans le songe du vieil horizon » (1).

La vie nous a attiré comme un aimant.

Nous avons pris comme cadre géographique l'arrondissement de Montpellier parce qu'il nous a paru constituer une petite région naturelle très nettement déterminée mais, également et surtout, parce que c'est notre pays.

Comme cadre historique, trois siècles.

Au sortir des guerres de religion, la vie revient dans nos campagnes; à la fin du XVIIe siècle, grâce au canal de Languedoc et au port de Sète, le commerce se développe, on défriche beaucoup de terrains pauvres et de *garrigues* (1 bis) pour y planter des vignes.

Mais subitement, au début du XVIIIe siècle, l'insurrection camisarde et surtout le terrible hiver de 1709 qui tue nos oliviers plonge nos campagnes dans la misère: bien des terres sont abandonnées. Avec le temps, nos campagnes se restaurent. Elles regagnent une grande vitalité sous le règne de Louis XVI: grâce au perfectionnement de nos voies de communication, le commerce prend un grand essor; on discerne les signes de profonde transformation dans les méthodes culturales. La vigne gagne de nouveaux cantons

(1) P. 11.

(1 *bis*) Garrigue (roman garrigo — Latin garrica) sf « bande ou ne croît que des chênes à Kermes, chênaie rabougrie, terre inculte, pature ». (F. Mistral: « *Lou Trésor dou Félibrige* »).

dans les garrigues; elle descend par places dans les plaines.

La révolution apporte un certain trouble dans notre activité économique et sociale. Cependant, les progrès de la vigne paraîssent, durant cette période, avoir adouci les maux de nos populations rurales.

Enfin, le XIXe siècle voit le passage de l'ensemble de notre région à la monoculture de la vigne et la transformation complète de notre ancienne économie rurale.

***

Ce cadre paraîtra peut-être trop large, mais au cours de nos recherches il nous a paru nécessaire: chaque période se lie à la précédente par des anneaux indissolubles et nombre d'idées intéressantes surgissent de la comparaison de notre économie rurale de l'Ancien Régime avec nos méthodes actuelles.

M. Marc Bloch remarque en tête de son bel ouvrage de synthèse sur les « caractères originaux de l'histoire rurale française » la nécessité d'éclairer souvent le lointain passé par les événements plus proches: « L'historien est toujours l'esclave de ses documents; plus que tous les autres ceux qui se vouent aux études agraires; sous peine de ne pouvoir épeler le grimoire du passé, il leur faut, le plus souvent, lire l'histoire à rebours » (2).

On ne peut pas résister à l'enchaînement des faits: en histoire rurale comme en histoire politique, ils sortent indéfiniment les uns des autres. Seulement, l'écheveau est bien difficile à délier et les fils en sont si ténus! L'esprit a de la

(2) Introd., page 12.

peine à saisir dans le complexe des réalités humaines, des lignes directrices. Lorsqu'il les a découvertes, il hésite à les dégager, à les abstraire: car il se rend compte combien ses choix sont souvent artificiels. La rédaction terminée, c'est un ennui de voir combien on a mal rendu ce qu'on sentait, comment on a défloré la vie!

Nous osons espérer que de cette recherche dans notre passé ressortirons quelques idées utiles pour l'avenir: il y a tant de points communs entre les crises d'aujourd'hui et celles d'autrefois.

Dans ce cadre géographique et historique, nous nous sommes efforcé de dégager les traits particuliers à chaque pays compris dans notre petite région, aux différentes époques. Nous avons suivi en ceci la méthode comparative dans le temps et dans l'espace préconisée par M. Marc Bloch: « Il ne s'agit point d'assimiler de force, tout au contraire de distinguer; non de construire, comme dans le jeu des photographies superposées, une image faussement générale, mais de dégager par les contrastes en même temps que les caractères communs, les originalités (3).

Notre source fondamentale a été les compoix qui sont à l'origine de nos cadastres. On en distinguait deux sortes: le compoix cabaliste portant sur les immeubles par destination, le cheptel, du compoix terrien portant sur les maisons et les terres groupées par propriétés.

Le compoix terrien nous donne pour chaque terre, si petite soit-elle: d'abord sa culture, ce qui pour nous est

(3) Ouvr. cit.: Introduction, p. 8.

l'essentiel; ensuite le nom du quartier où elle est située, ce qui nous a permis, chaque fois qu'il nous a été possible d'identifier les noms désignés, de marquer la place exacte occupée par la vigne dans tel terroir l'année où y fut effectuée la recherche cadastrale; le compoix terrien nous indique ensuite l'étendue de chaque terre, ce qui nous a permis de calculer l'importance des vignes par rapport aux autres cultures; enfin, nous y trouvons la valeur relative de chaque parcelle estimée d'après la nature de la culture et la qualité du terrain.

Par cet ensemble de données, les compoix terriens nous apparaissent comme étant les documents essentiels pour saisir la structure de nos terroirs: leur étude attentive doit nous permettre d'établir quelle était la place exacte occupée par la vigne dans notre paysage à une époque déterminée; mais il nous dévoilent en même temps l'aspect social du problème: ils nous permettent d'apprécier la place plus ou moins grande occupée par les vignes suivant l'importance des exploitations agricoles et la qualité de leurs possesseurs.

Mais toutes ces précisions fournies par les compoix sont-elles exactes? Nos évaluations auront de la valeur à condition que chaque parcelle ait été mesurée et estimée avec le plus grand soin et la plus grande impartialité. Quelle confiance devons-nous donc accorder aux compoix?

Ils présentaient de grandes garanties d'exactitude parce qu'ils servaient de base aux impositions (4).

(4) Dans nos pays de taille réelle pour fixer la quotité du taillable on avait égard non à la personne, mais à la nature de ses biens producteurs de revenus, estimés par le compoix. Cet usage eut un grand avantage pour la bonne répartition des impositions: une terre

La taille étant un impôt de répartition — la communauté étant imposée en bloc pour tant — tous les habitants du village étaient fortement intéressés à ce que les évaluations foncières soient faites avec le maximum de justice : si certains étaient insuffisamment grevés, les autres devaient payer à leur place. Et ainsi nous voyons très souvent les habitants demander une nouvelle recherche: la raison en est toujours: une source de revenus s'est tarie, une autre a augmenté.

Voici à titre d'exemple des garanties présentées par les compoix, comment il fut procédé pour la réfection de celui de Saint-Drézéry.

Le 30 avril 1783, à l'Assemblée de l'assiette du diocèse de Montpellier, réunie à l'Hôtel de Ville, le chevalier de Ratte, syndic, fait part d'un mémoire que lui a remis récemment le « Sr. Teuton, syndic des principaux habi-

dite taillable le restera entre les mains de ses nouveaux propriétaires. Et ainsi, dans nos pays de taille réelle le rassemblement des grandes propriétés terriennes du XVIe ou XVIIIe siècles par des familles de haute bourgeoisie ennoblies dans les offices n'influa pas du tout sur les impositions. Au XVIIIe siècle la majorité du terroir de Lattes appartient à une noblesse qui paye la taille comme de simples roturiers. Les « cahiers des biens prétendus nobles » joints à chaque compoix sont en général très peu importants: se réduisent au château et à quelques terres d'alentour; hormis cependant dans la zone montagneuse où ils comportent parfois de grandes étendues de bois.

On ennoblissait d'autant plus facilement que les jugements de noblesse n'entraînaient pas de conséquences pécuniaires. L'Intendant de Basville s'en plaint dans ses « Mémoires pour servir à l'Histoire du Languedoc » de 1697 (p. 124): « ceux qui doivent prendre soin de l'empêcher se sont relâchés sur ce mauvais principe que la taille étant réelle il importe peu qu'il y ait peu ou beaucoup de noblesse puisqu'ils la payent de même que les roturiers. Comme si le seul intérêt de la véritable noblesse ne méritait pas que l'on n'en ternit point l'éclat par un mélange aussi impur ».

tants de la communauté de Saint-Drézéry ». Ils demandent à l'assiette son autorisation pour faire une nouvelle recherche. Leurs raisons? Le compoix actuel est vicieux: des feuilles ont été substituées, les dernières enlevées, il est très ancien, date de 1678. Depuis cette époque, de grandes étendues de bois ont été défrichées et sont aujourd'hui plantées d'excellents vignobles (5). D'où une grave injustice dans la répartition des impositions.

L'assemblée, sur la vue du mémoire et du compoix de Saint-Drézéry, accorde son consentement à la faction d'une nouvelle recherche et ordonne au syndic du diocèse d'envoyer un extrait de cette délibération aux consuls de Saint-Drézéry « en les invitant à faire sans délai diligence nécessaire pour être procédé à la faction du nouveau compoix » (6).

Sur la requête des Consuls, la « Cour des Comptes, Aides et Finances » donne son autorisation « conformément aux arrêts de réglement de la Cour ». Ces conditions sont strictes (7): pour l'arpentage des terres, elle prescrit notamment: « Elles seront estimées et arpentées séparément les unes des autres et sera fait mention à chaque article de la contenance, confronts, nature, qualité et degrés des fonds allivrés ».

(5) Voir ci-dessous, IIe partie, chap. 2.

(6) Archives Dép. Saint-Drézéry Compoix 1789. « Extraits du procès-verbal de l'assiette du diocèse de Montpellier ». Délibérations de la communauté.

(7) Les consuls devront avertir les sindics des habitants forains pour assister aux délibérations; ils feront assembler les habitants en conseil renforcé: composé des 6 ou 12 habitants qui composent le conseil politique et d'un pareil nombre des plus forts contribuables pour régler la table du nouveau compoix qui comprendra 3 degrés pouvant être subdivisés en 3; le greffier consulaire écrira tous les suffrages des habitants...

Pour que chaque contribuable puisse vérifier la justice des impositions, la minute du compoix, signée par les deux estimateurs, l'indicateur et l'arpenteur, sera « remise devers le greffe consulaire du lieu pour y demeurer pendant deux mois durant lesquels chaque contribuable pourra en prendre vision sans dépens et sans frais pour en cas de plainte être procédé incessamment à la vérification et correction des erreurs qui pourraient y être intervenues ».

Le 16 juin 1786, le conseil politique de Saint-Drézéry est assemblé dans la maison consulaire du lieu. Il donne pouvoir aux consuls de passer bail à Paul Boubounoux pour la faction du nouveau compoix moyennant 2.600 livres, autorise les consuls à emprunter cette somme, nomme deux estimateurs, un indicateur et un arpenteur. Le même jour, ceux-ci prêtent servent devant le juge du lieu.

Le travail terminé, l'Assemblée est de nouveau réunie le 24 février 1788; le dépôt de la minute ayant eu lieu depuis plus de six mois, elle consent à sa transcription, nomme deux vérificateurs pour s'assurer de la concordance des deux registres.

Enfin, dans une dernière réunion, en date du 9 juin 1789, l'Assemblée demande l'autorisation du compoix et charge pour l'obtenir ses consuls de se pourvoir devant la Cour des C. A. et F.

En fin de compoix, nous trouvons le certificat signé par l'arpenteur, les indicateurs et les vérificateurs attestant qu'ils ont accompli leur charge en respectant toutes les conditions prescrites, et l'arrêt d'autorisation de la Cour signé par le greffier, donnant au compoix force probante des droits de propriété: « *Le présent compoix sur lesquels seront faites à l'avenir toutes les impositions* ordinaires ou extraordinaires de la communauté de Saint-Drézéry de Courbessac, diocèse de Montpellier, nonobstant toutes oppo-

sitions et appellations et sans préjudice d'icelles, acte autorisé par arrêt de la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier, ce jourd'hui le 18 juin 1789 ».

Un acte comportant de telles garanties d'exactitude est pour nous une source de première valeur comparable à celle de nos cadastres actuels: bien plus que dans les formalités imposées par la Cour cette garantie réside dans le contrôle très serré de la communauté, tout entière intéressée à son exactitude absolue.

Cependant, en général, les compoix n'ont pas la clarté de celui de Saint-Drézéry datant de peu avant la Révolution; beaucoup sont surchargés de mutations: on ne prend pas toujours soin de faire une copie pour y porter les changements successifs de propriété Mais ces surcharges se distinguent en général très nettement de la rédaction primitive par l'écriture: lorsqu'il y a doute, la date de la mutation nous tire tout de suite d'embarras.

Cependant, tous les compoix qui nous sont parvenus ne présentent pas tous les garanties d'exactitude de celui de Saint-Drézéry: ce sont parfois seulement *des transcriptions* d'un acte originel disparu: lorsque celui-ci était tellement surchargé d'annotations qu'il devenait difficile de s'y reconnaître, pour éviter les frais toujours très élevés d'une nouvelle recherche, la Communauté se contentait de faire transcrire l'état actuel des propriétés: dans ce cas, il n'est pas fait de nouvel arpentage ni de nouvelles évaluations des terres, celles-ci reçoivent seulement leur nouvelle affectation de propriétaire; l'état de culture n'est pas celui de la date de la transcription, mais celui du compoix originel.

Naturellement, ces actes ne comportent pas les garanties de l'acte primitif: en particulier il se peut que lors de la mutation le nouvel acquéreur ait déclaré la culture nouvelle de sa terre et l'indication assez fréquente « champs

à présent vigne » par exemple semble bien corroborer cette manière de voir. Ajoutez les erreurs des copistes: autant d'éléments d'imprécision qui peuvent affaiblir la valeur de la transcription. Autant que possible donc, il nous faudra nous baser sur les compoix dûment autorisés et homologués par la Cour des Comptes, Aides et Finances.

Nous avons utilisé une transcription pour Lattes parce que nous possédons pour ce terroir un album de plans qui nous permet d'étayer l'enseignement de la transcription.

Nos plans de terroirs du XVIIIe siècle ne présentent pas les garanties d'exactitude des compoix. Ils ne portent pas le nom de celui qui les a dressés, et souvent pas de dates: ils sont des relevés parfois hâtifs des compoix auxquels ils font constamment allusion. Pour vérifier si des erreurs ne s'y sont pas glissées il faut donc les confronter avec l'acte authentique. Ils ont cependant sur le compoix l'immense avantage de nous donner une vue directe sur nos terroirs; les idées s'en dégagent souvent plus aisément.

Les plans par masses de cultures du début du XIXe siècle exécutés par des géomètres possèdent les plus grandes garanties d'exactitude: rehaussés en couleur, ils nous donnent une image extrêmement vivante de nos terroirs. Ils nous permettent de voir les transformations culturales et en particulier le développement de la vigne, dont le compoix et le cadastre nous fournissent les indications chiffrées.

Nous avons été aidés dans l'utilisation des compoix par la vérification de 1734, source de première valeur (8) :

(8) Arch. Dép. C. Etats. — « Vérification des compoix 1734 », numéros 93 et 94 (classement provisoire).

chaque procès verbal communal est signé par Marcha, commissaire enquêteur, nommé par « MM. les Commissaires du Roi et des Etats pour vérifier l'état actuel des communautés », par le greffier et les consuls du lieu et souvent par le curé ou le prieur. Dans chaque communauté, le commissaire s'est fait présenter le dernier compoix et a vérifié son état, « le calcul fait par les consuls pour connaître en total la contenance du terrain de la communauté » en distinguant les étendues de terres cultivées et de terres incultes et parfois certaines cultures; l'allivrement de la communauté et la conformité de la brevette (9) avec le compoix.

Mais surtout le commissaire a fait suivre ses calculs de renseignements sur les ressources de la communauté au moment de sa visite: par là ses procès verbaux constituent une enquête de tout premie rordre. Rapprochée des enquêtes des Intendants, de l'enquête par communautés de Le-Nain en particulier, dont elle est à peu près contemporaine (10), elle nous permet de dégager les principales conséquences économiques et sociales des transformations culturales.

Mais comparons les chiffres donnés par le vérificateur — chiffres basés sur les seules sources certaines, les compoix — avec ceux fournis pour l'enquête Le Nain: nous voyons avec quelle prudence nous devons utiliser ces derniers: parfois les chiffres correspondent à quelque chose près, mais nous constatons également assez souvent de

(9) Relevé du compoix pour les sommes à payer par chaque propriétaire.

(10) Le Nain d'Asfeld Intendant de Languedoc de 1743 à 1750; l'enquête n'est pas datée mais interroge pour la population pour l'année 1743 (Arch. Dép. C. 1114).

fortes divergences (11). On a l'impression que les chiffres ont souvent été donnés en gros, au juger, et un peu au hasard.

En 1773, le sub-délégué de Montpellier, Coulomb, fait part à l'Intendant des grandes difficultés qu'il a rencontrées pour réunir les déclarations sur les défrichements : sa lettre nous montre quelle valeur il faut attribuer aux indications chiffrées fournies par les communautés villageoises: « J'ai rencontré tant de difficultés dans le très grand nombre de ces communautés, par l'*ignorance et la négligence des consuls,* que ce n'est qu'à force de les pousser, et par écrit, et verbalement, qu'ils m'ont presque tous fourni les extraits de déclarations et les éclaircissements que je leur demande de votre part. Le très grand nombre de ces officiers est illétré, beaucoup ne s'occupent et ne peuvent s'occuper que de leurs affaires domestiques; ils sont tous fort mal payés dans leurs vacations.

» Les greffiers sont plus en état de satisfaire aux obligations de l'état des uns et des autres; mais ces greffiers qui sont d'espèces de gens d'affaires, qu'ils travaillent autant qu'ils sont payés, se refusent à toute occupation gratuite; un seul exerce la même fonction dans différentes communautés, et n'a cependant sa résidence que dans une seule, en sorte que si les lettres qu'on écrit aux consuls ne s'égarent pas entre leurs mains, elles s'égarent par l'envoi qu'ils en font aux greffiers qui les laissent, par conséquent, sans réponse.

11) Ainsi pour Saint-Geniès le vérificateur de 1734 compte 1407 sétérées 2 quartons 5 dextres de terres en cultures y compris 67 set 2 quartons de nouvelles ouvertures dans les garrigues faites depuis le compoix de 1612, c'est-à-dire qu'il nous donne l'état du terroir pour l'année de sa vérification; or, pour l'enquête de Nain, il est indiqué 1.800 hectares de terres en cultures diverses,

« Il est rare au surplus que les greffiers et consuls répondent exactement aux demandes qu'on leur fait et que les éclaircissements qu'ils fournissent n'aient besoin d'explications ou de suppléments ce qui donne lieu à des retardements infinis ». Et le résultat: pour les éclaircissements qu'il a réussi à rassembler, il « n'ose espérer qu'ils soient bien exacts ».

Ces raisons valent tout autant pour l'enquête de Nain que pour les statistiques agricoles de la fin du XIXe siècle: elles exigeaient de la part des officiers municipaux trop de démarches auprès des habitants, trop de calculs, en un mot trop de travail; et puis, les plus zélés devaient se heurter à la méfiance paysanne qui voit sous toute question de l'Administration une arrière-pensée fiscale.

Par là, la valeur des statistiques générales basées sur des chiffres ainsi donnés à la légère est bien ébranlée; et, en particulier, la valeur numérique des mémoires des Intendants du XVIIIe siècle (12).

Heureusement, une enquête nous fournit plus que des chiffres: tout le monde sait dans une communauté qu'elle en est la principale ressource, le produit dont l'excédent sur la consommation locale, la vente, permet de faire rentrer quelque argent dans le pays et de payer les impositions; et également les produits dont on a à peu près la provision et ceux qu'il faut tirer du dehors. On en cause constamment sur la place, ou dans les réunions du soir chez le maréchal-ferrant à la lueur blafarde de la forge. Le greffier et plus tard le secrétaire de mairie n'aura qu'à transcrire une idée

(12) Le mémoire sur le diocèse de Montpellier écrit pour l'enquête de Nain (C. 46) est bien basé sur l'enquête par communauté: pour les 7 villes du diocèse étudiées particulièrement dans le mémoire les chiffres correspondent avec ceux fournis dans l'enquête détaillée par communauté (C 1.114).

qui se présente tout de suite à son esprit pour l'entendre répéter constamment par les habitants du lieu. Voilà pourquoi alors que les chiffres varient, les observations de l'enquête le Nain correspondent à celles fournies par le vérificateur des compoix. En rapprochant les déclarations des communautés il nous est possible de marquer les traits particuliers à chaque petit pays.

Les écrits des agronomes, des administrateurs, corroborent pour chaque époque l'enseignement des cadastres et des enquêtes.

Les inventaires notariés nous permettent de pénétrer dans les intérieurs de nos anciens paysans, de visiter leurs installations agricoles.

Enfin, M. Gaston Roupnel nous a appris quel enseignement on pouvait tirer des « témoignages » de la campagne actuelle sur la campagne ancienne: « Toutes ces choses qui dénoncent de coupables abandons et de mortelles indifférences sont témoignages de vie et d'activité de l'homme ancien » (13).

Nous avons joint à ces témoignages des choses mortes ceux fournis par la campagne vivante: dans ce but nous avons poussé personnellement notre enquête auprès des secrétaires de mairies, des hommes qui s'intéressent à leur histoire locale, ne négligeant pas à l'occasion d'interroger le paysan rencontré à un détour de chemin rural sur un détail de son terroir.

La difficulté de ces recherches réside dans le fait qu'il a encore été fait très peu d'études locales sur notre économie agraire. Nous possédons quelques monographies communales. Mais les faits d'ordre politique, administratif ou

(13) Ouv. cit., p. 74.

religieux y tiennent à peu près toute la place. Sur la vie de nos anciennes populations rurales, quelques indications comme par hasard, et pourtant n'est-ce pas l'essentiel?

Les inventaires de nos archives communales nous montrent tout le parti qu'on pourrait tirer d'études basées sur les compoix, les délibérations des communautés... en vivifiant les textes par la connaissance approfondie du terroir, les souvenirs des ancêtres. Ces petites résurrections locales seraient sans doute la meilleure base pour les études rurales régionales. Le petit livre de Deleuze sur Saint-Georges d'Orques nous est un bel exemple de ce que peut donner ce genre d'études.

Dans ces recherches parfois pénibles nous avons été soutenu par un amour profond pour notre pays, rayon doré jeté sur la grisaille des archives.

Puisse ce travail donner à quelques vignerons des raisons d'aimer davantage leur terre, de continuer à avoir confiance en elle et de persévérer à travers les temps difficiles que nous traversons à lui prodiguer tous leurs soins.

LE DEVELOPPEMENT DE LA VIGNE DANS LA REGION DE MONTPELLIER DU XVIIe SIECLE A NOS JOURS

INTRODUCTION

LE MONTPELLIERAIS

Une plaine uniformément couverte de vignes: la nappe vert tendre des pampres couvre l'étendue, ondule sur les mamelons, enserre de gros villages étincelants de blancheur; pas un bosquet! Seulement de loin en loin, une ligne d'arbres d'où émergent des peupliers marque le tracé d'un cours d'eau; au Sud et au Nord un horizon barré par les crêtes rases des garrigues, rocailles grises tachées de chênaies vert sombre. Tel est l'aspect de notre campagne pour le voyageur arrivant chez nous en été par la route de Toulouse.

En approchant de Montpellier, le paysage se peuple, se pare: c'est une succession de petits mas blancs sous leur chapeau de tuiles rouges, ouverts au Midi avec devant la porte un jardinet planté d'arbres fruitiers; et de châteaux, de demeures opulentes enveloppées dans leurs massifs de verdure.

Cet agrément de l'habitat dispersé et frais succédant

brusquement à la plaine dénudée, aux habitats fortement agglomérés fit l'émerveillement du grand agronome anglais Arthur Young lors de son passage dans notre région, le 25 juillet 1787: On approche de Montpellier; les environs sur près d'une lieue sont plus délicieux et plus coquettement parés que tout ce que j'ai vu en France » (14).

Mais ce paysage reposant ne dure pas. Après la campagne montpelliéraine la route court de nouveau toute droite dans la plaine: les garrigues s'éloignent, s'abaissent dans le Nord et au Sud le désert de vignes s'étend sans coupures jusqu'à la frange bleu pâle de l'étang.

Le voyageur emportera de notre pays, un souvenir de paysage monotone, poussiéreux, gâté par l'uniformité des vignes.

Mais il est une manière plus intéressante voir le Montpelliérais, d'en découvrir les aspects divers: c'est de prendre à Montpellier la route de Ganges.

Nous traversons un paysage changeant qui tient en éveil notre curiosité.

Voici une campagne mamelonnée, des vallons dominés par de fraiches pinèdes. Puis la garrigue rocailleuse où croissent épars des genévriers, des églantiers, des aubépines, des genêts, parmi les broussailes de chênes nains.

Brusquement à la hauteur des Matelles la route gravit une forte rampe. Dès lors les taches de fertilité, vignes coupées d'oliveraies et de champs se retirent, se retrécissent dans les combes, le long des ruisseaux.

Afin d'avoir du pays une vue d'ensemble, prenons à la sortie de Saint-Martin-de-Londres le chemin qui sur la gauche escalade la montagne. C'est le domaine du chêne-

(14) *Voyages en France* 1787-88-1789, t. I, p. 131.

vert: ses buissons couvrent l'étendue, seulement, par places, la teinte vert tendre au printemps et en été, couleur de rouille en hiver des chênes-blancs trouent leur nappe sombre, sans saison. Perdu dans l'immensité boisée, voici le hameau de Frouzet: massif de vieilles maisons brunes, ridées, serrées en rond autour d'une petite place, pour s'abriter mutuellement du souffle violent du vent du Nord qui passe en rafale sur la plateau, courbant les arbres, les buissons... Au Sud le pic Saint-Loup dresse sa falaise bleu clair au milieu du sombre et immense plateau dont les ondulations se perdent dans le lointain horizon. Au Nord le Causse de la Seranne barre l'horizon: sa masse bleutée striée de sillons blancs, domine la garrigue.

Dirigeons-nous vers cette limite de notre région. Franchissons les Gorges de l'Hérault, gravissons le Causse de la Selle, descendons dans la gorge encaissée de la Buèges, creusée au pied du Causse abrupt: quelques vignes et champs parsemés de mûriers le long de la rivière, des oliviers sur le flanc du Causse.

Au centre du vallon autour d'un piton rocheux le village de Saint-Jean dominé par les ruines de son ancien Château Fort.

Nous recueillons dans cette promenade une impression de l'harmonieuse diversité des lignes et des couleurs qui composent notre Montpelliérais. Mais il convient d'en préciser plus exactement les points de ressemblance avec les pays voisins et les originalités.

Notre ville est située au centre d'une grande unité géographique: « Cet horizon entre la montagne et la mer tel qu'on le découvre de Montpellier, marque l'étendue et les limites d'une région naturelle à laquelle la géographie, l'histoire, les genres de vie traditionnels et l'activité écono-

mique présente donnent une physionomie particulière et une unité remarquable. Nous appelons cette région naturelle: le Languedoc Méditerranéen » (15).

Partout même sol, même climat. Une grande voie traverse la région depuis la plus haute antiquité entretenant entre les pays voisins une large vie de relations. La plaine du Languedoc Méditerranéen a été de tous temps un pays de passages: Elle réunit, en effet, le bassin rhodanien à l'Aquitaine, donne accès au monde ibérique, est le débouché du Vivarais, du Velay, du Gévaudan, des Cévennes, de la Montagne Noire et des Corbières. Elle n'a pas pour ses populations un centre commun mais elle possède plusieurs points d'attractions tracés par la géographie: « Les principales stations humaines sont sur la route du littoral, au carrefour que font les vallées avec cette grande voie qui fut successivement le *Chemin d'Hercule* des marchands phéniciens et grecs, la *Voie Domitienne* des Romains, et plus tard l'un des plus fameux chemins de *Saint-Jacques*. Autour de chacune d'elle, une tribu ibérique, puis une tribu gauloise s'est fixée, en un territoire d'étendue modérée mais suffisante ayant pour mieux réaliser l'ensemble d'unité économique, sa part de montagne, de garrigues, de plaines, de route et de rivage » (16).

Dans cet ensemble le Montpelliérais constitue une unité très distincte.

Au point de vue géographique d'abord: A l'Est il est séparé de la plaine de Nimes par le Vidourle; à l'Ouest par ce chaînon aride qui se détachant de la grande masse des garrigues se dirige droit vers le Sud séparant le bassin de

(15) « Montpellier centre d'études méditerranéennes », chap. I « Le Languedoc méditerranéen », p. 1, par M. Louis-J. Thomas.
(16) M. Louis-J. Thomas, ouv. cit., p. 4.

l'Hérault de celui de la Mosson et dont les derniers mamelons viennent mourir au bord de l'étang de Thau.

La vallée du Lez ouvre le pays vers le Nord: voie normale de pénétration vers l'arrière pays montagneux. Le centre régional est naturellement indiqué au débouché de la rivière sur la plaine, a son carrefour avec la grande voie transversale des relations.

Ainsi la géographie nous indique une petite unité naturelle ayant Montpellier pour centre d'attraction. Cette unité physique a bien correspondu à travers les siècles à une unité humaine très distincte; hormis cependant le bassin de Ganges qui a toujours fait partie du Montpelliérais mais dont la topographie indique une autre orientation (17).

L'histoire a eu dans la formation des caractères distinctifs de notre petite région une influence de tout premier ordre: si loin que nous remontions dans le lointain des temps elle constitue toujours une très forte unité. Elle fut parfois intégrée à de plus vastes ensembles, mais jamais morcelée. Eugène Thomas, détermine d'après les textes d'auteurs romains les frontières des deux peuples volces qui se partagèrent le Midi de la Gaule: Les Volces Tectosages ayant pour capitale Toulouse, les Volces Arécomiques Nimes. Il fixe leur séparation par une ligne qui passerait par les lieux actuels de Sète, l'étang de Thau, Mèze, Bouzigues, Loupian, Gignac, Aniane, Puéchabon, Pégairolles,

(17) « Géographie Générale du Département de l'Hérault », t. I, page 22: Par la dépression de la Cadière le bassin de Ganges communique aisément avec Saint-Hippolyte par un col de 60 m. encaissé entre des massifs s'élevant à 2 ou 300 mètres au Sud, à près de 1.000 au Nord. Ganges est « le centre naturel de la vallée qui s'étend du Vigan à Saint-Hippolyte et Sauve ».

Madières, Gorniès, jusqu'au chemin du Vigan (18). Ainsi dès la plus haute antiquité nous voyons les habitants de notre pays orientés vers l'Est alors que ceux du Biterrois l'étaient vers l'Ouest.

La limite ainsi fixée ne devait varier à travers deux millénaires que de façon insignifiante. Les circonscriptions administratives sous lesquelles apparaîtra successivement notre pays, demeureront toujours fidèles à ce lointain tracé.

Sous la domination romaine, il faisait partie de la *Civitas Nemausensis* allant du Rhône à l'Hérault où il était limitrophe de la « Civitas Bitterensis » ayant Narbonne pour métropole.

L'Eglise adopta pour ses diocèses les divisions civiles de l'Empire Romain (19). Elle les dédoubla par la suite au fur et à mesure de ses besoins lorsque l'évangile gagna les campagnes: alors s'organisèrent de nouvelles paroisses, d'où la nécessité à la fin du IVe siècle et au début du Ve de créer de nouveaux diocèses. Ainsi fut créé par démembrement du diocèse de Nimes, celui de Maguelone allant du Vidourle à l'Hérault. Peu après, Agde demanda le titre d'Evêché. Un petit diocèse fut formé par la réunion de quelques paroisses prises à droite et à gauche de l'Hérault sur les diocèses de Montpellier et de Maguelone (20).

(18) Eugène Thomas « Annuaire de l'Hérault » 1830. « Quels étaient les habitants de l'Hérault après la fondation d'Agde et avant la domination des Romains ». Eugène Thomas identifie en particulier comme dépendance des Arécomiques: le « Castellum Latara », situé sur une petite île formée par le Lez, Substantion sur le Lez près de Castelnau.

(19) Rouquette: « Histoire du diocèse de Maguelone, chap. I, p. 1.

(20) L'opinion de l'abbé Rouquette est sur ce point contraire à celle des autres historiens du diocèse de Maguelone: suivant lesquels la création du diocèse d'Agde aurait été antérieure à la création du diocèse de Maguelone. Il critique la carte de l' « Histoire graphique de Languedoc » qui exclue Ganges du diocèse. Il établit

Avant Charlemagne la circonscription ecclésiastique a les mêmes limites que la circonscription civile. A partir du début du IVe siècle, le Comté franc n'a plus les mêmes limites que l'Evêché. Le Comté de Substantion ou de Melgueil est plus petit que l'Evêché de Maguelone; une partie considérable de l'ancien Comté de Maguelone est devenu le temporel de nos Evêques.

Au XIIe siècle, le diocèse suit la fortune du Comté: Il passe sous la suzeraineté des Comtes de Toulouse; il est rétréci au Nord et à l'Est: nos Evêques perdent les rives du Vidourle.

La monarchie capétienne conserva le cadre fourni par les diocèses religieux: ce furent *les diocèses civils* de la province de Languedoc qui durèrent jusqu'à la Révolution.

Celle-ci rattacha à l'arrondissement de Montpellier « non seulement quelques-unes de ses anciennes paroisses orientales comme Claret et Marsillargues, mais encore Mèze et Cette, si bien que notre arrondissement actuel nous donne aujourd'hui une idée presque exacte de ce que devait être le diocèse de Maguelone lors de son érection » (22).

Ainsi au cours des siècles, les limites de notre petite région se sont à peine déplacées.

Ce cadre administratif et religieux a pu ainsi se maintenir parce qu'il correspond à une réalité économique: les rapports principaux des hommes sont constitués par les échanges de produits exigés par l'intérêt et la région naturelle ancienne est avant tout basée sur des intérêts ruraux.

par des actes que Ganges a toujours fait partie du diocèse; par ailleurs, il fait remarquer que dans aucun acte des cartulaires on ne nous dit que le diocèse de Maguelone ait jamais dépassé le Vidourle.

(22) Rouquette, ouv. cit., p. 12.

Grâce à la richesse de notre vignoble, les intérêts ruraux y prédominent toujours et nos campagnes conservent leur vitalité. Montpellier y demeure toujours le centre d'attraction des populations rurales: depuis des siècles, ce sont toujours les mêmes villages qui descendent vers notre ville pour leurs achats et leurs ventes. Voyez les horaires des services d'autobus départementaux partant de Montpellier, seuls moyens de locomotion pour la masse de nos paysans (23). Leurs principaux points d'aboutissement sont Murviel, Saint-Guilhem, Ganges, Quissac, Sommières et Lunel soit à peu près les limites de notre petite région.

Cet ensemble d'éléments nous explique comment a pu se constituer un caractère montpelliérain bien distinct. On ne saurait nier qu'il existe des mœurs, une certaine manière de penser, de sentir, qui distingue très nettement les habitants de chez nous de ceux de Béziers ou de Nimes.

Les habitudes de vie commune ont constitué des groupements de populations distincts. Nous en trouvons la marque dans les idiomes languedociens locaux: la finale féminine a est particulière aux localités du diocèse de Montpellier, tandis que dans celles de l'ancien diocèse d'Agde la finale est en o (24).

(23) L'importance de l'autobus s'est grandement accrue depuis l'année dernière pour les villages de la plaine de Montbazin et de la direction d'Aniane, les chemins de fer d'intérêt local ne prenant plus de voyageurs. Beaucoup de villages ont des autobus assurant journellement le service avec Montpellier. Sète a comme les autres ports une raison d'être distincte et exerce une attraction assez faible sur les villages des bords de l'étang de Thau plutôt orientés vers Montpellier.

(24) Remarqué par Roque Ferrier: « Coïncidences de Géographie administrative, diocésaine, dialectale et forestière dans le département de l'Hérault ».

Ainsi, le Montpelliérais, constitue une unité géographique, historique, économique et morale.

Dans ce cadre si net, il est également nécessaire de dégager les distinctions naturelles autour desquelles devra s'orienter notre exposé.

Le principe de son unité nous en dévoile la diversité: notre région naturelle ancienne est constituée par la diversité de ses productions et de ses cultures: par la prédominance des prés et des champs dans la plaine, des vignes et les oliveraies sur les coteaux, des bois dans la montagne. Ainsi des divisions naturelles ressortent de la nature des choses.

Ces différences de productions et de cultures sont basées sur les éléments orographiques et géologiques du sol: ce sont eux qui déterminent la puissance productrice des différents terrains et ainsi, expliquent la diversité des cultures et des groupements humains. C'est donc sur ces bases qu'il convient de distinguer les différents zones constitutives de notre petite région, en nous souvenant qu' « en principe, les terrains ont en général d'autant plus de valeur agronomique, qu'ils sont d'un âge géologique plus récent » (25).

De Frontignan à Villeneuve-les-Maguelone, notre plaine littorale est très resserrée entre les garrigues de la Gardiole et les étangs d'Ingril et de Vic; le miocène y tient une large place. Mais après Villeneuve la plaine s'élargit: « Une bordure d'alluvions modernes court le long de l'étang de Mauguio et s'épanouit dans la large plaine du Vidourle » (26) qui atteint 8 kilomètres de profondeur. Une côte sa-

(25) « Géographie Générale de l'Hérault », p. 266.

(26) « Société Languedocienne de Géographie » an 1906 Sorre: « La répartition des populations dans le Bas-Languedoc », page 253.

blonneuse, des étangs saumâtres qui procurent des fièvres: les populations se sont écartées de ces rivages inhospitaliers et vivent de la terre.

Grâce à la grande profondeur de l'étang de Thau le littoral qui le borde est plus sain; il est également fertile: des villages importants de longue date se pressent sur ses bords: Poussan, en particulier, qui d'après de nombreux vestiges archéologiques fut un centre gallo-romain » (27).

Le littoral de l'étang de Thau nous ouvre la plaine de Montbazin resserrée entre le massif de la Moure au N. O., la Gardiole au S. E.: « dépression de 4 kilomètres de largeur moyenne, doucement ondulée, en contre-bas de 150 mètres par rapport aux garrigues voisines, elle s'ouvre au N. E. sur la plaine de Montpellier ». Elle est surtout constituée de marnes miocènes, la vigne rencontre « des conditions particulièrement favorables là où subsiste le dilu-

(27) Emile Bonnet: « Antiquités et monuments du département de l'Hérault », page 214.

Du Littoral de l'étang de Thau on passe dans le Biterrois par la région intermédiaire de Mèze située en bordure des dernières ondulations des garrigues de la Moure qui viennent mourir dans l'étang près de Bouzigues.

Cette position en jointure de deux régions naturelles nous explique comment Bouzigues et Mèze qui originairement étaient rattachées à Maguelone en ont été détachées au profit d'Agde pour revenir à Montpellier à la Révolution.

Cependant, ce pays se rattache plutôt à la région d'Agde: la route qui court au bord de l'étang gravit une forte rampe à la hauteur de Bouzigues. Au contraire les garrigues se retirent doucement en approchant de Loupian, la plaine s'élargit de Mèze à Agde.

La limitation de l'ancien diocèse était sur ce point plus conforme à la topographie que notre arrondissement actuel. Au contraire, il était naturel à l'Est de rattacher à Montpellier Marsillargues situé sur la rive droite du Vidourle.

vium alpin (terraire de grès) » (28) : il en est ainsi sur les coteaux de Saint-Georges d'Orques.

La plaine de Montbazin débouche au Nord Est sur les environs mamelonnés de Montpellier. A l'Est de Montpellier, au-dessus de la plaine littorale « une longue falaise d'une trentaine de mètres barre l'horizon d'une ligne rigide. C'est le prolongement de la costière de Nimes. Des calcaires de divers âges, tous plus ou moins marneux, la composent ».

La costière de Castelnau à Lunel présente les mêmes conditions favorables au peuplement que la plaine de Montbazin. La diversité des sols donne à chaque pays une grande variété de productions: les vallons sont favorables aux céréales et aux fourrages, les coteaux aux vignes et aux oliviers, enfin les garrigues donnent le bois et le gibier. Ils jouissent d'un air plus sain grâce à l'éloignement des marais et à l'élévation des groupements humains: ils sont en général bâtis sur des tertres au contact de la garrigue et de la plaine, à proximité de la grande voie des communications, qui s'est à peine déplacée au cours des siècles (30).

(28) Sorre ouv. cit, p. 256.

(29) Sorre, ouv. cit., p. 254.

(30) La Voie Domitienne franchissait le Vidourle au pont d'Ambrussum un peu en aval de Lunel, courait sur la cotière à une altitude moyenne de 45 m., se dirigeant droit vers le N. O., franchissait le Lez à Substantion (à côté de Castelnau), passait au Forum Domitii (Montbazin), parcours encore marqué par les chemins ruraux dits « Cami de la Mounéda ».

Au IXe siècle au plus tard apparaît dans la plaine *Lau cami Salinié:* il franchit le Vidourle au pont de Lunel, passe à Mudaison, Mauguio, dans la plaine au S. E. de Montpellier.

Au Moyen Age *lou cami Roumieu:* « les Roumiens sont les pèlerins qui font le voyage de Rome mais le mot servit à désigner toutes sortes de pèlerins »: dans le diocèse de Maguelone passaient surtout les pèlerins allant à Saint-Jacques de Compostelle ou en re-

L'ancien littoral tertiaire se prolonge au Nord par une série de coteaux diversement orientés au sol calcaire et sec (31). Nous les associons dans ce travail avec nos pays de la costière: ils constituent la zone de prédilection de la vigne et de l'olivier.

Ils sont dominés au Nord par la garrigue, dont le long escarpement est jalonné par les villages d'Aniane, Montarnaud, les Matelles, Saint-Bauzille de Montmels, Garrigues et Sommières: « plateaux accidentés et rocailleux de calcaire jurassique ou crétacé qui s'étendent au pied de la Séranne en un vaste désert forestier de 50 kilomètres à l'altitude moyenne de 200 mètres ».

Les populations se sont groupées dans les étroits vallons, taches de fertilité perdues dans l'immense garrigue: les possibilités de vie sont très faibles dans les larges étendues de calcaire jurassique particulièrement dans les garrigues d'Argelliès et du Saint-Loup: « Mais partout où les marnes de l'éocène inférieur apparaissent, partout où celles du miocène ont subsisté on voit sourdre les eaux et se manifester une vie plus intense; les groupements humains, Valhauquès, Montarnaud, La Boissière, Argelliès, s'établi-

venant, chemin frayé vers Montpellier pour aller au sanctuaire dédié à Notre-Dame (Origine de Montpellier) — Le Grand chemin de la Poste de l'Ancien Régime emprunte ce tracé suivi par la suite par notre route nationale — voir Louis-J. Thomas: « Notes sur l'origine de Montpellier ».

(31) « De la plaine doucement ondulée de Montpellier » où les alluvions anciennes favorisent la culture et l'habitat on passe à une région où toutes les variétés de calcaires sont accumulées, sans préjudice des marnes ou des sables, ni même des roches basaltiques (parlement de Montpellier). Aux environs de Grabels les calcaires éocènes dressent leurs abrupts au-dessus des cuvettes insuffisamment drainées, tandis que les contours du miocène s'adoucissent sur la rive gauche du Lez ». Sorre ouv. cit., pag. 260.

rent sur ces étroites bandes » (32). De même ces couches de terrains tertiaires ramènent la vie dans la dépression de Saint-Martin de Londres (33).

La vallée de l'Hérault est réduite de Brissac à Saint-Guilhem à un étroit canon « entre deux montagnes calcaires... l'homme a fait cette vallée inhospitalière ».

Ces pays éloignés des grandes voies de communications, réunis difficilement entre eux jusqu'à l'époque moderne uniquement par des sentiers muletiers, furent longtemps contraints de vivre sur eux-mêmes, de consacrer le meilleur de leur terres aux céréales.

La garrigue est dominée au Nord-Ouest par le Causse de la Séranne coupé du Larzac par la vallée de la Vis. Il en est le prolongement vers l'Est: « La blanche et calcaire Séranne qui de l'altitude de 243 mètres laisse tomber ses précipices rocheux sur les gorges profondes où coulent la Buèges et l'Hérault (100 mètres d'altitude), véritable désert de pierres et de bois que ne parcourt aucune route... » (34).

Au Nord-Ouest de la Séranne, le bassin de Ganges, dépression où confluent l'Hérault et la Vis.

Vallons de la Buèges et de la Vis, bassin de Ganges ont vu dans les temps modernes leur fortune assurée grâce à la culture du mûrier et à l'industrie du vers à soie.

Ainsi, au point de vue cultural, nous sommes amenés à distinguer dans notre Montpelliérais la plaine littorale, les coteaux, la garrigue et les pays des basses Cévennes. Ce cadre ainsi bien défini nous aidera à marquer la progres-

(32) Sorre, ouv. cit., page 258.
(33) Sorre, ouv. cit., page 258.
(34) Joanne, ouv. cit., t. III, p. 1862. Actuellement seulement la continuation de la route au-dessus de Pégairolles est en chantier.

sion de la vigne dans notre région depuis le début des temps modernes.

Avant de commencer notre étude il est utile de recueillir dans le lointain passé sur nos cultures et la vigne en particulier les renseignements qui peuvent nous aider à éclairer nos développements.

La vigne est indigène dans notre pays. « Elle y a même existé presque sous sa forme actuelle avant l'apparition des hommes. Les tufs de Castelnau, près de Montpellier, contiennent de nombreuses empreintes de feuilles de vigne qui ont les caractères de nos variétés actuelles; on trouve d'ailleurs dans les bois ou sur les montagnes, des formes (lambrusques) qui y vivent à l'état de sauvage depuis très longtemps » (35).

Mais ce sont les Romains qui ont répandu largement la culture de la vigne dans notre région (36).

Entrant en Gaule, ils y fondèrent des colonies et partagèrent les terres entre les indigènes, les colons et la République. Les centres gallo-romains se développèrent principalement le long de la Voie Domitienne autour de la *villa* du colon. Nombre de nos villages conservent dans leur nom le souvenir de leur fondateur (37).

(35) Ravaz: « Le vignoble de l'Hérault en 1900 ».

(36) Etabli par Maffre: « Etablissements agricoles du Midi sous la domination romaine » 1872 — l'auteur se base sur le fait que les colonies grecques de Marseille n'ont pu pénétrer le monde celtique qui les entouraient et sur l'état chronique de guerre et de division de tribus gauloises.

(37) Les Romains donnaient leurs noms à leurs propriétés: Ceux-ci convertis en adjectifs s'accordent avec les mots villa, fundus... Les communes terminées en an, ac, agues sont d'origine romaine, ainsi Poussan: Porcianus, adjectif dérivé de Porcius, nom porté par plusieurs familles romaines.

De cette influence considérable des Romains dans nos terroirs, il est un témoignage sensible: la conservation de la tradition romaine jusqu'à nos jours chez nos paysans: les termes toujours employés dans l'idiome montpelliérain pour désigner les travaux de la terre et de la vigne dérivent directement du latin: ainsi la taille de la vigne dite *pouda* du latin putare; de même nos anciens outils comme l'*araire* venant du latin *arare*, labourer. Et le cri que répètent inlassablement nos laboureurs, tout au long des jours et des années pour stimuler leur bête, est le même que poussaient il y a deux millénaires leurs ancêtres labourant le même sillon: I va! Les échos répètent toujours à travers les siècles, les invasions, les révolutions successives, la même clameur!

Grâce à la paix romaine les cultures prennent une grande extension dans les campagnes au premier siècle de notre ère. Comme notre pays jouit du même climat et d'un sol analogue à celui de l'Italie il s'y forme des domaines modèles où les Gaulois viennent apprendre les lois de la culture. L'olivier y suit de près la vigne.

Pline vantant la culture et la fertilité de la Narbonnaise conclut: « En un mot c'est plutôt l'Italie même qu'une province » (38). Or, les vignobles d'Italie étaient l'objet de la part de leurs propriétaires de soins jaloux: ils se vendaient extrêmement cher et produisaient des rendements considérables, analogues à ceux de nos meilleurs vignobles actuels (39).

(38) « Histoire naturelle », livre III.

(39) Maffre, ouv. cit., p. 41-42. D'après les témoignages de Caton et de Térentius les vignes auraient donné jusqu'à 318 hectos à l'hectare. Pline (ouv. cit. L. VIV, 4) signale des prix de vente extraordinaires: 266.266 frs l'hectare.

Sur les cultures dont la vigne était l'objet nous trouvons dans Pline l'usage suivi dans plusieurs parties de la Narbonnaise de ne pas monter les vignes sur échalas, mais de les laisser basses, rampantes (40). Cette tradition est toujours persistante chez nos paysans dans la plupart de nos villages.

En même temps que les cultures se développaient les voies de communications: sur la Voie Domitienne s'établissaient des marchés – ainsi le Forum Domitii (Montbazin) — en relation avec le grand marché de Narbonne.

Cette prospérité agricole et commerciale ébranlée par les troubles civils qui marquent la décadence de l'Empire Romain sombra sous le coup des invasions.

Les Wisigoths pénètrent en Narbonnaise en 407, ils s'y installent dans la deuxième moitié du ve siècle (41). Ils se maintiendront entre Carcassonne et le Rhône jusqu'au milieu du VIIIe siècle: ce fut la Septimanie qui correspondait à peu près à notre Bas-Languedoc.

Pour cette longue période, nous ne savons à peu près rien sur nos populations rurales. La grande « Histoire Générale de Languedoc » nous a conservé le nom, les mariages des rois Wisigoths qui gouvernèrent alors notre pays, leurs conquêtes, leurs dévastations. La fréquence des invasions et des guerres civiles nous laisse seulement imaginer quelle dût être en ces temps de misère la désolation de nos campagnes. Aussi le témoignage d'un pieux auteur du ve siècle ne nous paraît pas exagéré lorsqu'il nous dit: « nos bestiaux

(40) Pline, ouv. cit., XIV, 3.

(41) Dom Devic et Dom Vaissette. « Histoire Générale de Languedoc », t. I, p. 398.

nos forêts et nos grains ont été enlevés, nos vignes et nos oliviers désolés, nos maisons de campagnes ruinées, et à peine reste-t-il quelques champs dans les campagnes; mais tout cela n'est que la moindre partie de nos maux: depuis 10 ans les Vandales et les Goths font de nous une cruelle barbarie: les châteaux bâtis sur les rochers des villes les plus fortes, les bourgs situés sur les hautes montagnes n'ont pu garantir leurs habitants de la fureur de ces barbares et l'on a été parfois exposé aux dernières calamités ».

La partie de notre pays la plus vivante, là où prospéraient les centres gallo-romains « eut particulièrement à souffrir. L'Evêque se réfugia à Maguelone » (43).

Cependant, à la conquête brutale succède une certaine stabilisation: les Wisigoths partagèrent les terres: en principe les deux tiers devaient revenir aux conquérants, et un tiers devait être laissé aux vaincus. Seuls les grands propriétaires terriens furent d'ailleurs touchés par ce partage. Déjà le domaine public avait pourvu à de grandes distributions.

Il y eut des rois Wisigoths qui s'efforcèrent de faire régner la paix et la justice: ainsi le roi Théodoric au début, le roi Reccarède à la fin du VIe siècle.

Mais entre temps, la guerre civile désole les campagnes, la terre subit la colère du conquérant, arrêté devant les villes fortifiées. Ainsi en 585 (44) Gontran porte la guerre en Septimanie. Ne pouvant prendre les villes, il ravage les campagnes: les troupes « brûlèrent les maisons de cam-

(43) Rouquette: « Histoire du diocèse de Montpellier », t. I, p. 29. Pas de centre important dans ce diocèse de Maguelone: dans les quatre premiers siècles de notre ère Maguelone était seulement une exploitation agricole.

(44) « Histoire Générale du Languedoc », t. I, p. 631.

pagne et arrachèrent les oliviers ». La contagion suit le passage des bandes armées. Nous verrons ces faits lamentables se répéter constamment dans les périodes troublées.

Cependant les Wisigoths qui longtemps avaient vécu côte à côte avec les Gallo-Romains finissent à la longue par fusionner avec eux: laissant aux anciens habitants leurs coutumes, ils se contentent d'exercer l'autorité. Ils finissent par être absorbés par l'élément ancien, le plus nombreux. Ainsi s'explique qu'à travers les invasions et malgré toutes les calamités répandues sur le pays, les traditions gallo-romaines aient survécu jusqu'à nous.

Les invasions sarrazines du début du VIIIe siècle portent la désolation de notre pays à son comble. Charles Martel pénètre en Septimanie en 737; il fait démanteler les villes, Maguelone est détruite de fond en comble. Mais il ravage le pays plutôt qu'il ne le conquiert. Dès qu'il est parti, les populations indigènes et les vaincus se soulèvent: la misère et l'anarchie continuent par tout le pays.

Dans quel état devait donc être alors notre région? D'après les chroniques de l'époque et surtout les diplômes des premiers Carolingiens, la Septimanie était devenue un désert. Malgré ce que peut avoir d'exagéré cette comparaison, il demeure que notre pays « était en majeure partie dépeuplé et que la plus grande partie de la terre était en friche » (45).

En 759 la Septimanie se soumet définitivement aux Francs: mais leur colonisation ne pénètre pas les mœurs, n'étouffe pas les anciennes traditions.

L'abandon des terres était tel que Charlemagne dût

(45) Rouquette, ouv. cit., t. I, page 52.

émettre plusieurs décrets pour essayer d'y remédier. Les hermes, appartenaient au domaine du Prince. En Septimanie, Charlemagne les donna à défricher aux Espagnols avec privilège de les posséder héréditairement et avec exemption de cens ou de rente. « Le mouvement d'émigration vers les possessions franques semble avoir commencé vers 775 (46) ». Comme l'indique la mention « Ab heremo Traxerant » à propos de nouvelles terres mises en culture, « il s'agit le plus souvent moins de conquêtes véritables que de réoccupations, après une de ces crises locales de dépeuplement si fréquentes dans les sociétés constamment troublées » (47). Ainsi un nouvel élément vient s'agréger à notre race pour lui influer un renouveau de vie.

Dans cette restauration de nos campagnes, les moines eurent un rôle de tout premier plan; dans notre diocèse de Maguelone en particulier, l'influence de Saint Benoit d'Aniane fut prépondérante .

Laissant aux Espagnols les terres de plaine où il y avait pourtant de grandes friches c'est « dans une des contrées les plus pauvres qu'il va se réfugier et établir son monastère » (48).

Il fonde plusieurs colonies dans le diocèse de Maguelone en particulier Celleneuve, Vic, Maurin, plusieurs moulins sur le Lez. L'influence de Benoit d'Aniane déborde de ses colonies, se fait sentir sur toutes nos campagnes. L'exemple des moines redonne confiance aux populations maintes fois découragées par le pillage de leurs champs.

Toutes les anciennes cultures du pays furent alors remises en honneur: les céréales nécessaires à la vie, mais éga-

(46) « Histoire Générale du Languedoc », t. I, page 815, note 3 de A. Molinier.

(47) Bloch., ouvr. cit., p. 3.

(48) Rouquette: ouvrage cit., t. I, p. 47.

lement la vigne et l'olivier qui depuis l'époque romaine ont marqué chez nous leur domaine de prédilection: « Partout la stérilité disparut et l'olivier, la vigne, les moissons dorées prirent la place de la ronce épineuse et du parasite chardon » (49). Des familles entières quittant la ville viennent se fixer autour de l'abbaye: protégées par le donjon, elles s'initient à la vie agricole. Les évêques, pour faire revivre le diocèse, suivent la voie tracée par les moines.

A la fin du IXe siècle l'Empire carolingien se décompose. Après la mort de Louis le Débonnaire, les guerres civiles recommencent. C'est le retour au métier des armes et à la barbarie (50). Les relations tombent entre des groupes sociaux isolés, repliés dans la cellule élémentaire, la famille. A cette dissémination des populations, correspond une occupation extrêmement lache du sol. « Autour des lieux habités — poignées de maisons — des terrains de faible étendue; entre ces oasis, de vastes étendues où jamais ne passe la charrue » (51).

Cependant, la société se reforme lentement à l'ombre du Château Féodal (52).

(49) « La vie de Saint-Benoit d'Aniane » de l'abbé Saumade, p. 69, d'après la vie de « Saint-Benoit d'Aniane » d'un religieux de l'époque nommé Ardon. Il y est fait plusieurs fois mention des vignobles de l'Abbaye: ainsi nous voyions le saint éloigner par ses prières les sauterelles de ses vignes.

(50) En 787, Miron, comte de Roussillon, et Lindoin, vicomte de Narbonne, ravagent la Septimanie: « Pour comble de malheur, les officiers de Bernard, marquis de Gothie, sous prétexte de s'opposer aux entreprises de ce comte et de sos complices, activent d'un autre côté de ruiner le pays; en sorte que la province fut réduite à la dernière misère » (*Histoire Générale de L.*, t. III, page 5).

(51) Bloch, ouv. cit., page 5.

(52) A la fin du Xe siècle, le Midi est absolument séparé du Nord: A la faveur de cette séparation du royaume le morcellement féodal se poursuit sans obstacle. Rouquette, ouv. cit., page 68.

Du XIe au XIIIe siècle nos populations jouissent d'une paix relative. La noblesse court aux chevauchées lointaines mais les ruraux restent à la terre (53).

Et surtout, comme l'établit l'abbé Rouquette dans son « Histoire du diocèse de Maguelone », ils jouissent déjà d'une assez grande indépendance.

Saint Benoît d'Aniane avait beaucoup contribué à la disparition du servage: sur toutes les terres données aux monastères avec des serfs ceux-ci devenaient libres: « Dans nos cartulaires on ne trouve aucun cas de servage dans le diocèse de Maguelone ». Le colonat disparaît au XIIe siècle; le régime qui se développe alors au point de devenir le régime ordinaire de nos populations est l'emphithéose. L'alleu continue à exister mais il se transforme parfois en emphithéose par le contrat dit *acapte:* par cet acte, « l'homme qui possède une terre en franc alleu cède sur cette terre le domaine utile, c'est-à-dire le droit d'en percevoir les fruits moyennant une certaine redevance appelée cens ou usage qui sera payée chaque année à une époque fixée » (55).

Dès lors le censitaire peut se comporter sur sa terre comme un véritable propriétaire et y faire toutes les transformations pourvu qu'il se conforme à la coutume et paie régulièrement sa redevance. S'il améliore sa terre ou se propose de le faire par exemple en plantant une vigne, son

(53) Rouquette, ouv. cit., t. 1, p. 950: De 1.100 à 1.300 les populations du diocèse ne prirent part qu'au brigandage de 1125 (entre Guilhem VI et Bernard IV, comte de Melgueil, il y eut quelques dégâts aux champs, mais aucun homme tué) et à deux révoltes: en 1141 révolte de Montpellier contre Guilhem VI qui en fit le siège et révolte de 1206 contre Pierre d'Aragon. Seuls cas rapportés par le cartulaire de Maguelone.

(55) Rouquette, ouv. cit., t. I, page 191.

cens est réduit. Le cens est payé parfois en argent mais le plus souvent en nature, ordinairement en céréales. La cessation du paiement entraîne la perte de la terre. Le censitaire peut vendre sa terre ou la donner à qui il veut, sauf aux sociétés, aux clercs et aux maisons religieuses.

La grande propriété n'existe pas telle que nous la connaissons aujourd'hui. Les grands détenteurs de terres sont dans leur ordre d'importance l'Evêque, le Chapitre, les divers Seigneurs: mais ils n'ont sur les terres « qu'un domaine direct au Souverain; le domaine utile appartient à leurs amphithéotes qui, moyennant un cens, parfois minime, peuvent disposer de leur terre, la vendre, la transmettre à leurs héritiers, en un mot faire acte de vrai propriétaire dans la limite de la législation du moyen âge » (56).

Entendue dans ce sens, la propriété était extrêmement morcelée; chaque paysan cultivait sa terre et en vivait: les contrats de travail apparaissent très rarement.

Il est utile pour notre exposé de relever cette situation de nos paysans au Moyen Age: elle nous explique la large prédominance de la propriété paysanne dans nos terroirs du XVIIe siècle.

Bien plus nos populations rurales étaient très nombreuses: « Il nous paraît certain qu'au XIIIe siècle, le diocèse de Maguelone était aussi peuplé qu'aujourd'hui; plus nombreux même étaient les villages » (57).

La densité de nos populations avait sans doute sa source dans la prospérité commerciale de Montpellier, dont l'histoire nous a été décrite par Germain: « Montpellier est durant toute la période des Croisades, et jusqu'à l'aurore de

(56) Rouquette, ouv. cit., t. I, page 945.

(57) Rouquette, ouv. cité, t. I, p. 933: « La liste de ces villages disparus serait longue. Citons au hasard: Maureillan, Exindre, Grémian, Antonigre, Fréjorques, Saint-Vincentien ».

l'âge moderne un des plus remarquables centres commerciaux de la France et du monde entier » (58).

Nos paysans en profitent pour développer grandement leurs plantations de vignes. Germain comparant l'état de notre terroir du XIXe siècle — il écrit en 1861 — à celui du XIIIe siècle nous dit: « La vigne ne l'avait pas encore assujetti à son absorbant monopole, et les céréales y occupaient une place moins restreinte. Elles n'y rendaient pas toutefois assez pour la consommation, *à peine y suffisaient-elles a la moitié des besoins* » (59). Il fallait dès lors faire venir du blé et autres denrées alimentaires des régions avoisinantes (60).

Nous verrons par la suite comment dans la première moitié du XVIIIe siècle malgré la pauvreté de notre sol, le manquant en grains était encore assez faible dans notre diocèse; à la veille de la Révolution, après un important accroissement de notre vignoble il ne manquait pas encore de la moitié des céréales nécessaires à sa subsistance; dans la première moitié du XIXe siècle, la plaine de Lunel et plusieurs pays de la zone montagne avaient encore de forts excédents en grains. Ce rapprochement nous dévoile dans quelle large mesure nos paysans du XIIIe siècle avaient développé leurs plantations de vignes.

Le vin était alors un très grand objet d'exportation: dans les pirateries des Pisans à l'égard des marchands de Montpellier il est souvent question de barques chargées de

(58) Germain « Histoire du Commerce de Montpellier », Introd., page 11. Montpellier avait en 1273 quelques 80.000 habitants (Rouquette, p. 993 et Germain, p. 19).

(59) Germain, ouv. cit., p. 18.

(60) Germain, ouv. cit., t. 1, p. 284: Lettre de Philippe le Hardi autorisant le transfert à Montpellier des grains à l'intérieur des sénéchaussées de Carcassonne et de Beaucaire.

vin (61). Les bourgeois de Montpellier avaient grand souci de maintenir la qualité de leurs vins: de peur qu'ils ne soient moins propres à l'exportation, ils interdisaient de fumer trop souvent les vignes.

Dans notre belle prospérité rurale du Moyen Age nous voyons la vigne cultivée très largement sur notre sol. Ainsi en sera-t-il toujours par la suite: chaque période de prospérité se marquera par une extension de notre vignoble.

Sans doute le dépouillement de nos archives du Moyen Age dans un but d'histoire rurale nous permettrait de préciser l'importance de ce développement, de fixer les pays qui négligeant la culture des céréales s'adonnèrent décidément à celle de la vigne. Ce furent sans doute les pays des coteaux et des plaines littorales: sans doute, ceux-là mêmes qui avaient le plus souffert des invasions et des guerres civiles durent-ils profiter le plus de ce grand mouvement commercial. Et la raison de leur richesse dût être la même que celle de leur ruine: leur proximité de la mer et de la grande voie séculaire des communications.

A partir de 1360, traité de Brétigny, l'ennemi est à nos portes (62). C'est le début d'une période de souffrances. La guerre civile accroît les maux de la guerre étrangère (63). Les villes réparent, rehaussent leurs vieilles murailles, les routiers ravagent la campagne. La culture reprend par intermittences, lorsque les bandes armées s'éloignent. Quel était alors l'état de nos campagnes?

(61) Germain, ouv. cit., t. I, p. 229 (pièces justificatives).

(62) L'Agenais, le Bigorre, le Rouergue et le Périgord passent aux Anglais.

(63) En 1382 et 1383 la révolte des Techins soulevés contre le despotisme du Gouverneur duc de Berry mêle le Midi à la querelle des Armagnacs et des Bourguignons, ensanglante les diocèses de Nimes et de Maguelone.

Nous trouvons dans l'étude détaillée de l'abbé Rouquette sur les paroisses et les prieurés du diocèse quelques indications intéressantes, qui nous montrent tout le profit qu'on pourrait retirer pour l'histoire rurale du dépouillement des actes féodaux.

Dans les contrats passés dans les pays de la plaine et des coteaux, nous trouvons le vin au nombre des principales prestations. Saint-Martin-de-Scafiac, paroisse de la juridiction de Cournonsec dépendant de la Collégiale de Saint-Paul est l'objet en 1480 d'un sous-arrentement comportant 16 sétiers de touzelle, 50 sétiers d'avoine, un sétier de poischiches, 3 muids de vin et un sétier d'huile (65).

Au contraire le vin n'apparaît pas dans les arrentements des prieurés situés dans la zone montagneuse. Ainsi celui de Saint-Martin-de-Londres paie à l'Evêque deux sols et 11 derniers à chaque synode, plus cinq sétiers de froment et 5 sétiers d'avoine à la fête de Saint-Pierre. Indices des productions des différents pays.

La guerre de cent ans contraint nos populations rurales à s'agglomérer: les mas et les hameaux sont abandonnés, les paysans se réfugient dans les villes et les villages fortifiés. Ainsi le terroir de Saint-Martin de Londres était peuplé au XIIIe siècle d'un grand nombre de mas et de hameaux disparus au cours des guerres de cent ans et des guerres de religion (66).

Le pays retrouve la paix vers le milieu du XVe siècle (67).

(64) Le sétier de Montpellier = 48 litres 92.

(65) Rouquette, t. II, p. 35: Arrentements analogues pour le prieuré de Grabels dépendant du vestiaire de Maguelone, pour ceux de Sainte-Eulalie de Mireval et de Sainte-Léocadie de Vic...

(66) Abbé Bougette: « Saint-Martin-de-Londres », page 18, ainsi le mas *de Plages* était *abourit* (ruiné) en 1745.

(67) En 1439 les Ecorcheurs, routiers entre autres célèbres s'éloignent vers Toulouse. En 1444, sous l'influence de Jacques Cœur,

« Ce renouveau de la France, après la guerre de cent ans et qui fait vraiment penser aux ciels bleus et clairs qui se découvrent après de grands orages » (68) eût pour première cause la renaissance agricole de notre pays.

La situation de nos paysans s'était alors grandement améliorée, tandis que s'appauvrissaient leurs seigneurs: la guerre avait détruit bien des valeurs foncières, raréfié la main-d'œuvre; la dépréciation progressive de la livre avait fait énormément baisser la valeur réelle des redevances en argent qu'ils payaient à leur seigneur (68 bis). Ceux-ci durent se contenter souvent de redevances de peu de valeur. Deleuze trouve dans les archives de Saint-Georges du XIIe siècle les formules « ne sachant de qui relève la terre » ou « faisant grâce du surplus », ce qui marque bien l'ancienne déchéance des droits féodaux (69).

Entre 1519 et 1521 fut faite dans notre région la recherche cadastrale dite de Montvaillant (70) source fondamentale pour étudier la répartition des cultures et des propriétés.

Quelques témoignages nous permettent de penser que nos pays de coteaux où la vigne avait atteint un large développement jouirent alors d'une grande prospérité.

Ainsi pour Saint-Georges l'étude du compoix de 1593 fait penser à Deleuze que la culture était très développée avant les guerres de religion « témoins les terres indiquées comme hermes et les masures disséminées aux environs du village que ce compoix nous signale comme tombant en rui-

Montpellier renaît à la vie industrielle et commerçante. En 1453, la Guyenne est reprise aux Anglais, la guerre s'éloigne.

(68) Franck Funck Brentano: « L'Ancien Régime », p. 122.

(68 bis) Funck Bruntano, ouv. cit., page 135; Bloch, p. 122.

(69) Saint-Georges d'Orques au XVIIe et XVIIIe siècle, p. 54.

(70) Arch. Départ.

nes ainsi que quelques maisons des *Barris* dont on peut attribuer la destruction ou l'abandon, aux malheurs de cette époque » (71).

Nos recherches dans les archives de Frontignan nous ont témoigné d'une prospérité rurale analogue.

La vigne et l'olivier étaient dès 1525 à peu près les seules ressources des habitants, et la vigne occupait largement la première place. Nous trouvons dans à peu près tous les manifestes du compoix de 1525, un champ comme nous y trouvons un jardin (72) : Frontignan devait dès lors présenter la même physionomie que nos terroirs actuels de la garrigue: la vigne y était la principale ressource, les autres cultures n'ayant qu'un rôle secondaire: fournir la provision des denrées nécessaires pour les hommes et les bêtes.

Le pays jouissait alors d'une grande prospérité: « Lors de la recherche générale, Frontignan était une bonne ville remplie d'habitants et fréquentée par les étrangers que le commerce maritime y attirait. Il y abordait des marchandises de plusieurs endroits, les maisons se louaient pour servir de magasin » (73).

A cette même époque nos pays de la garrigue tiraient des ressources considérables de leurs bois. Ainsi à Cazevielle « lors de la recherche de Montvaillant, presque tout ce terroir était couvert de grands arbres de chênes, futaie chênes verts et chênes blancs ce qui donnait un revenu considérable: car outre le dépaissement des moutons dans cha-

(71) Deleuze, ouv. cité, p. 35.

Barris (rom., *barri;* b. lat., *barrium*): « Rempart, muraille, fortifications, faubourg » (F. Mistral).

(72) Archives de Frontignan C. C. I. Compoix cotés 1525 et 1592.

(73 Vérification des Compoix 1734, n° 51: il s'agit de la recherche de Montvaillant.

cune de ces métairies on nourrissait un troupeau de cochon » (74).

Les bois étaient la richesse de ces pays: ce qui se traduisait dans les impositions qui portaient en majeure partie sur les terres incultes.

---

(74) Vérification 1734, n° 82: L'enquêteur note la même observation à Notre-Dame de Londres, Lauret, Sainte-Croix de Fontanès, au Château de Londres...

LIVRE PREMIER

DE LA FIN DES GUERRES RELIGION

AUX DERNIERES ANNEES DU REGNE DE LOUIS XIV

« *Fasse qui voudra la meynedo. Mas que lou bouvier sio en l'aredo* » dit le paysan languedocien dans ses chansons.

(Rapporté par Olivier de Serres: *Le Théâtre d'Agriculture et le mesnage des champs* », (tome I, page 164)

CHAPITRE PRELIMINAIRE

LE MILIEU POLITIQUE ET SOCIAL DURANT LES GUERRES DE RELIGION

Les guerres de religion renouvellent les méfaits des guerres de cent ans, marquent un nouveau repli dans notre vie économique et sociale.

Les troubles débutent chez nous en 1562: le Languedoc occidental reste aux catholiques, mais les Cévennes et le littoral du Bas-Languedoc deviennent le réduit du calvinisme en France.

Frontignan est particulièrement éprouvé: Au mois de juillet de cette même année 1562, les protestants s'emparent de la ville, y placent une garnison; mais les habitants chassent les soldats et se fortifient dans la place. Ne pouvant entrer les Réformés « auraient pillé et ruiné la plus grande partie des vignes et des oliviers, desquels consistent entièrement tout le revenu des dits habitants ».

Par là, ils sont entièrement ruinés, car toutes leurs ressources proviennent « de la cueillette des vins et d'huiles sans que dans leurs terroirs se recueillissent aucun grain

ni blé » (75). La perte de ces cultures laissait les habitants désemparés. Il faut tant de temps pour les renouveler!

Sans doute l'ensemble de la région dut à la large prédominance des céréales de moins souffrir du ravage des champs que Frontignan dès lors spécialisé dans la culture de la vigne.

L'année 1570 paraît particulièrement néfaste. Les protestants se vengent de leurs échecs devant les places fortifiées en ravageant nos campagnes.

Arrêtée devant Montpellier, l'armée des princes saccage Pignan, brûle en se retirant Le Crès, « le Terrail et Montferrier et plusieurs maisons de campagne ». Coligny repoussé devant Lunel et Aimargues se retire après avoir mis le feu dans tous les environs pour ôter la subsistance à l'armée catholique qui le suivait comme il l'avait fait ailleurs (76). Quelles désolations sans nom nous laissent entrevoir ces récits laconiques où il est parlé comme par hasard de la dévastation de nos campagnes!

Après la conversion d'Henri IV, le pays épuisé n'aspirait plus qu'à la paix: L'Edit de Nantes procure la détente attendue. Nos paysans se remettent avec ardeur à la culture de la terre. Chacun veut connaître les limites exactes de ses possessions: alors sont refaits la plupart des compoix (77) dont un assez grand nombre nous ont été conservés.

(75) Arch. de Frontignan. Lettre du Roi Charles IX de 1565 faisant état de la requête des habitants de Frontignan en date du 20 déc. 1564 où ils demandent l'exemption de toute contribution pour dix ans et la permission d'exporter les vins produits par leur terroir où ils voudraient, « Franc et quittes de tous droits ». Ce qui est accordé par le Roi (publié par Germain, ouv. cit., t. II, pp. 492-500).

(76) *Hist. Gle de L.*, t. 10, page 532.

(77) Vérification 1734.

En 1600, Olivier de Serres, Seigneur du Pradel en Vivarais juge le moment venu de publir son Théâtre d'Agriculture: « Plustost n'eut été convenable: car à quel propos vouloir enseigner à cultiver la terre en temps si désordonné, lorsque les fruits étaient en charge, mesme à ceux qui les recueillaient, pour crainte d'en fomenter leur ruine, servans de nourriture à leurs ennemis? » (78).

Le grand historien M. Frantz Funck-Brentano nous montre dans Olivier de Serres le modèle de cette noblesse rurale à laquelle est due le renouveau agricole de notre pays à l'époque de la Renaissance, « noblesse qui dans la tourmente s'est rapproché du peuple pour exercer sur lui une action directrice, profonde et salutaire » (79).

Olivier de Serres trompa le temps pénible des guerres en écrivant ce grand recueil des principes agricoles comparable à l' « Histoire Naturelle » de Pline. Mais, comme Pline, Olivier de Serres ne se contente pas de nous donner des préceptes de bonne culture: il nous dit aussi comment faisaient les habitants de son temps. Naturellement, il tire son inspiration de sa terre languedocienne. Par là, ses renseignements sont pour nous de toute première valeur: ils illustrent à merveille l'enseignement de nos compoix.

Cependant, la paix est précaire: les esprits ne sont pas encore mûrs pour l'idée de tolérance; les Protestants demeurent particulièrement forts dans notre région. Parmi les huit places qu'ils conservent en Languedoc, il y a Montpellier, Sommières et Gignac.

En 1620, à la faveur de la Régence, Henri de Rohan essaye de soulever le Bas-Languedoc: il y réussit suffisamment pour renouveler les misères des guerres de religion.

(78) De Serres, ouv. cit, dédicace au Roi du 1er mars 1600.
(79) *L'Ancien Régime*, p. 122.

Ainsi en 1622 il domine notre région et porte partout la ruine et le massacre: le 26 mars il s'empare du château de Mont Laur: « Le château fut pillé et rasé par les religionnaires du voisinage, qui empêchèrent que les parents des morts ne les enterrassent en sorte que la plupart furent mangés des chiens. Le duc de Rohan prit ensuite, pilla, saccagea ou brûla tous les châteaux et villages catholiques des environs, entre autres le château de Beaulieu; celui de Castries, qui avait gardé la neutralité fut saccagé et Rohan après l'avoir saccagé rasa ses murailles ».

De retour de la conférence de Laval, il vient rejoindre son armée campée à Castelnau. A son arrivée, il apprend que le duc de Montmorency vient d'assiéger Cournonsec; dès le lendemain, « ayant augmenté son armée des troupes de plusieurs communes » il se met en marche à la tête de cinq mille hommes pour secourir cette place. Il se porte à Saint-Jean-de-Védas et à Celleneuve. Mais Montmorency a soumis Cournonsec le 17 avril et campe à Lavérune, Fabrègues et Saussan » en sorte que les deux armées n'étaient séparées que par la rivière de la Mosson ». De Rohan s'empare de Saint-Georges à la vue de l'armée catholique, « il met aussitôt le village et l'église au pillage et les fait raser ». Quelques escarmouches, puis avec des pertes peu considérables, chacun décampe et se retire: Montmorency par Villeneuve et Frontignan regagne Pézenas; Rohan, resté maître du pays de Montpellier reprend ses dévastations; il « conduit ses troupes par le val de Montferrand, prend et démantelle en passant le lieu de la Mateles et quelques autres ports ou Eglises fortifiées, et ravage, pille et brûle tous les villages catholiques qui se rencontrent sur sa route ».

(80) *Hist. Gle du Languedoc,* t. XI, pp. 945 et suiv.

Cependant, l'avantage change bientôt de côté: profitant d'une absence de Rohan au mois de juin, Montmorency continue le ravage de la campagne de Montpellier. Son lieutenant Montréal commence le 7 juin le pillage aux environs de Villeneuve. Deux jours après, Montmorency fait des dégâts aux environs de notre ville: « les habitants de Montpellier, furieux de voir leurs champs ravagés, sortent de la ville la veille de la Saint-Jean « au nombre de trois cent » mais, ils tombent dans une embuscade et sont massacrés.

L'armée royale soumet les lieux fortifiés des environs: Pignan, Montferrier, Assas, Marsillargues, Lunel. A la fin du mois d'août, elle met le siège devant Montpellier.

Sans doute tous les pays ne sont pas pillés et brûlés. Lorsque les bandes armées s'éloignent les paysans vont pouvoir se remettre à travailler leurs terres, mais avec quelles angoisses! Ils vivent dans la crainte perpétuelle du soldat.

Un poète qui vivait dans cette période troublée nous peint leur état d'esprit:

« *Ils sont heureux, s'ils n'ont une indigence extresme;*
Ils vivent de fort peu et sont aussi contents
Que ceux qui aux citez pensent avoir du temps,
Pourveu que le soldat avec que sa main-croche
Dépourvu de pitié de ses confins n'approche;
L'homme des champs qui a cent ou six vingt verges
De terre, est bien aysé s'il est loin des dangers
Desquels les champs sont pleins » (81).

Ces dévastations renouvelées de nos campagnes accentuent leur caractère d'habitat groupé: un grand nombre de mas, de paroisses rurales, abandonnés par leurs habitants réfugiés dans l'enceinte fortifiée ont été brûlés par les bandes armées. Ils ne seront pas reconstruits. Ainsi autour de

(81) Claude Gauchet, *Le Plaisir des Champs*, p. 114, 1re éd. 1583.

Lunel « il y avait anciennement à la campagne trois autres paroisses savoir Notre-Dame Daussargues et Saint-Jean de Nozet. Ces paroisses champêtres « furent entièrement détruites pendant les troubles de religion et les habitants s'étant réfugiés dans la ville, elles n'ont pas été rétablies » (82).

L'ennemi est partout: impossible de cultiver, de sortir des murs; les chemins sont des fondrières.

Richelieu, par l'Edit d'Alais de 1629 met fin à cet état anarchique: il réduit les résistances locales, abat les murs des villes rebelles. Mais la guerre, la famine, laissent après elles un mal terrible, la peste: le passage de l'armée du Roi dans le Languedoc avait augmenté le mal contagieux; le commerce était interrompu, la plupart des chemins « déserts ou abandonnés... plusieurs habitants pour se garantir du mal les avaient rendus inaccessibles ». Le premier acte de la Monarchie victorieuse fut de restaurer les grandes voies de communication. Le Roi, par les lettres du 15 janvier de l'an 1629 ordonne au Parlement de Toulouse de faire rétablir les chemins et d'y établir des logements pour les passants qui auraient des certificats de santé » (83).

En 1643 le passage des troupes allant renforcer l'armée de Catalogne renouvelle quelque temps les méfaits des guerres de religion. Puis nos annales oublient notre campagne, nos paysans. Signe certain d'une reprise des cultures, d'une amélioration de leur vie: « Les peuples heureux n'ont pas d'histoire et l'on n'a souvent parlé des villages que pour raconter leurs malheurs » (84).

(82) Arch. Dept. C. 46. Mémoire sur le diocèse de Montpellier, 4e cahier.

(83) *Hist. Gle du Lang.*, t. XII, p. 1048.

(84) Albert Babeau: *Le village sous l'ancien régime*, p. 304.

Sous l'administration de Colbert, la province jouit de la paix royale; les intendants peuvent prendre des initiatives économiques. D'Aguesseau parvient à intéresser les Etats aux projets royaux: il fait participer la province au développement du commerce et de l'industrie.

Alors sont entrepris des travaux publics de large envergure: en particulier le creusement du port de Sète et du canal de Languedoc qui devaient avoir par les facilités nouvelles quis donnaient au commerce une importance capitale sur le développement de notre vignoble à la fin du XVIIe siècle.

Nos compoix nous donnent une image exacte de l'état des cultures de notre région avant l'ouverture du port de Sète et du canal de Languedoc.

Ne pouvant faire une étude détaillée de chacun de nos terroirs, nous avons choisi ceux qui nous ont paru le mieux caractériser les différentes parties de notre région.

CHAPITRE PREMIER

LA PLAINE LITTORALE

Le terroir de Lattes (85) est constitué par la basse plaine du Lez entre Montpellier et l'étang de Pérols, plaine limoneuse encadrée à l'est et à l'ouest par des coteaux pierreux. Là sont établis les grands mas (86) qui dominent de leurs bâtiments massifs les bords insalubres de la rivière.

(85) Note critique. Arch. Dép. Compoix Lattes C. C. III. Nous ne possédons pas le compoix de 1607 mais seulement une transcription: pas d'autorisation de la Cour des Aides, les plus anciennes mutations datent de 1681.

Une note insérée dans le compoix signée du juge et du greffier de Lattes confirme cette première impression: elle atteste que « le présent extraict a esté fait sur le compoix du lieu et terroir de Lattes au diocèse de Montpellier de l'année 1607, en exécution de la délibération de la dicte communauté de Lattes du 23 avril 1679, et approuvé par autre délibération de ce aujourd'hui, préalable vérification faite et ce en présence de M. le Juge consulaire à Montpellier, dans la maison du sieur Tantavin, bourgeois, lieu destiné pour tenir les assemblées du dit Lattes. Ce 22 septembre 1680 ».

Les calculs faits par le vérificateur de 1734 sur le compoix de 1609 correspondent à peu près à ceux que nous avons obtenus avec la transcription de 1679: celle-ci nous donne donc bien l'état des cultures pour l'année 1607. Seul l'état des propriétés a été mis à jour pour l'année 1679. Ce décalage nous empêche de lier ces deux questions aussi étroitement que nous l'aurions voulu.

(86) Mas (roman, *mas;* latin, *mansus*): « Maison de campagne, habitat rural » (F. Mistral).

Ils étaient au XVIIe siècle les maisons de campagne de riches détenteurs d'offices, des magistrats surtout, habitant Montpellier.

Le groupe le plus important était situé sur le mamelon qui domine Lattes à l'Ouest: il y avait là la « métairie de noble Léonard de Valette, Seigneur Desplan, Président en la Cour des Comptes Aides et Finances de Montpellier ». La métairie était imposée 24 livres 18 sous 3 deniers et réunissait 566 carteirades (87) de terres, soit environ 174 hectares. A côté, le mas de Couquon, appartenant à « noble Jacques de Manse, Seigneur de Couquon, Trésorier général de France en la généralité de Montpellier »; le mas du Coing de « Messire Jean de Mariotte, Président en la cour des C. A. et F. » Enfin, le mas dit de M. le Président Tuffany, appartenant à « Messire Charles de Rivière, Chevalier, Trésorier général de France, en la Généralité de Montpellier ». Tous sont très importants et réunissent autour de leurs bâtiments d'exploitation de grandes étendues de terres (88).

Sur les bords humides du Lez, *Encivade* appartient aux « Révérends Pères Jésuites » et *la Céreirède* à « noble François de Cadoule comme ayant droit de Messire François de Comières, Président de la Cour Présidiale de Montpellier.

Du côté Est les domaines les plus importants sont « *le Grand Mas de Boirargues* » appartenant à « Noble Charles Pélissier, sieur de Boirargues, Chevalier, Président et Trésorier général de France en la Généralité de Montpellier » (89). Le mas de notre Guillaume de Causse, Ecuyer; le

(87) La carteirade de Lattes vaut 150 dextres de 18 pans de côté (vérification 1734) ou 29 ares 99.

(88) Le mas de Couquon est allivré 13 liv. 5 sols et réunit 163 carteirades. Le mas du Coing allivré 21 livres 7 sols en réunit 393. Le mas du président Tuffany est allivré 17 livres 18 sols.

(89) Imposé 18 livres, 18 sous.

mas de noble Pierre de Sarret, seigneur de Laurens, Conseiller en la Cour des Comptes, Aides et Finances (90).

Nous remarquons parmi les grands propriétaires du XVIIe siècle l'importance des présidents et des conseillers à la Cour des C., A. et F. Cette cour jouait dans notre ville un rôle social de tout premier plan.

M. Albert Léenhardt vient de faire revivre le passé de « Quelques belles résidences des environs de Montpellier ». Dans son introduction, il nous marque l'importance de cette haute magistrature dans le relèvement de notre ville et de notre région: les guerres de religion finissaient de détruire le commerce de Montpellier: « Mais sur les ruines de l'ancienne cité, une cité nouvelle va renaître, qui sans négliger outre mesure l'industrie ni le commerce pas plus que le développement de sa vieille Université, tirera surtout son importance des Compagnies administratives ou judiciaires dont elle sera le siège. Et de ces Compagnies la plus importante sera certainement la Cour des Comptes, Aides et Finances, faite en 1629 de l'union des deux cours précédemment existantes.

(90) Cette noblesse est dans l'ensemble de formation récente: bourgeoisie active, enrichie dans les grands offices: elle a estimé que la terre est le meilluer placement et vient de constituer ces grands domaines près de la ville où elles exerce ses fonctions et redonner ainsi un élan nouveau à la grande propriété.

M. Marc Bloch nous a montré (« *Les caractères originaux* », p. 140 et suiv.) le processus et l'ampleur de ce mouvement général dans notre pays de rassemblement des terres. Cette expansion se marque dans le terroir de Lattes par la comparaison de la transcription de 1679 avec le « manifeste de 1527 de ceux de Montpellier qui sont taillables au lieu de Lattes ». Nous y reconnaissons très peu de noms. Ainsi, « Maistre Guillaume de Boyrargues ». Quant aux manifestes, aucun n'a la longueur de ceux des grands domaines du XVIIe siècle et beaucoup sont d'un même ordre de grandeur: il y avait alors 150 montpelliérains nobles et bourgeois dans le terroir de Lattes.

« Il faut lire dans l'ouvrage que lui a consacré le regretté Pierre Vialles (91) quel rôle jouait à Montpellier cette Cour, avec ses présidents, conseillers et maîtres, ces conseillers auditeurs ou correcteurs, avec aussi les gens du Roi qui lui étaient attachés. Alors que l'ancienne noblesse était à Montpellier très peu nombreuse (on a souvent cité le mot prêté à tort ou à raison au vieux marquis de Roquefeuil, qu'il se chargeait de la régaler toute avec une aile de perdreau), ces magistrats étaient au nombre d'une centaine, à considérer seulement présidents et conseillers ». Riches, de bonne bourgeoisie, annoblis par leurs fonctions « ces magistrats dans la ville tenaient une place à part » (92).

Tous ces grands domaines du terroir de Lattes présentaient à l'intérieur de leur clos la même disposition: dans chacun nous trouvons une grosse bâtisse comprenant une maison d'habitation, *une paillère* (ou grenier à paille) (93), une étable, une *jasse* (94) (ou bergerie), *un galinié* (ou poulailler) (95). Les plus importants ont leur four.

Dans un coin de l'enclos, le jardin et son puits. Le reste du terrain est le farrage (96): petit champ semé de diverses graines dont Olivier de Serres nous donne la signification économique: « le farrage est une composition de plusieurs sortes de grains francs et sauvages, qu'on tire des cultures de blés, froments, seigle et orge: comme ivraie, vesce, avoine, orobe ou ers et semblables, jetées confusé-

(91) « La Cour des Comptes de Montpellier. »

(92) Albert Leenhardt: *Quelques belles résidences des environs de Montpellier.* Introd. X.

(93) Paie (*rom., palher, paillier;* lat., *pallarium*): « Pailler » (F. Mistral).

(94) Bas latin, *jassia, jacea*).

(95) Latin: *Gallinarium.*

(96) Farrage (rom., *ferratge;* latin, *farrago*).

ment dans terre, bien labourée et fumée, dès le commencement de septembre. Devant l'arrivée de l'hiver, ce mélange est mis en motte, pour résister aux froidures, durant lesquelles le bétail paît à plaisir, même les brebis portières, pleines et allectantes avec leurs agneaux, pour lesquelles principalement le farrage est inventé. On pose la ferragière à l'abri: à ce que couverte de la bise, le bétail y puisse, commodément séjourner et paître durant l'hiver » (97).

Dans les lieux où subsistent encore quelques prairies cet usage ne s'est point perdu: ainsi à Lansargues, après les vendanges les paysans balaient leurs fonds de grenier et sèment ces grains mêlés sur les bords du Bérange.

Le mas de Manse conserve encore par suite de sa déchéance sa figure d'antan (98). Point de constructions neuves comme chez ses voisins. L'entrée du clos ouvre sur un large espace gazonné; dans un coin un jardinet et un puits. Un sentier conduit à une lourde bâtisse qui emplit le fond de l'enclos: les siècles ont tour à tour déposé leur patine sur ces vieux murs; ridée, brunie, comme écrasée par le poids des ans, elle conserve au milieu de ses voisines restaurées, agrandies, aux couleurs neuves, la majesté et le souvenir de sa grandeur passée.

Quelques bourgeois de Montpellier ont également des maisons de campagne dans le terroir de Lattes, mais de bien moindre rayonnement: elles paraissent tout à leur aise dans les limites de l'ancienne enceinte du lieu; elles y ont, — celle du sieur Jean Jacques Lacroix maître chirurgien, par exemple — basse-cour, jardin et farrage. L'enquête le Nain confirme cette impression: le lieu est inhabité, dit-elle, depuis plus d'un siècle, et il a été déclaré tel par arrêt du

(97) Olivier de Serres, ouv. cit., t. I, p. 521.
(98) L'exploitation n'a plus qu'une seule bête.

Conseil du 19 septembre 1676. Y séjournent seuls les valets cultivant les métairies des propriétaires habitant Montpellier (99).

Enfin, il existe un grand nombre de tout petits possesseurs surtout en bordure du terroir de Montpellier, au sud de la ville (100), des « laboureurs », des « jardiniers », des « travailleurs de Montpellier », mais surtout des petits artisans de la ville: des serruriers, des cardeurs, des couturiers, un maître maréchal. Sur les grés (101) de l'Est les paysans de Pérols, possèdent eux aussi des parcelles inférieures à un hectare.

Il y avait dans le terroir de Lattes au début du XVIIIe siècle environ 270 carteirades de vignes, soit 83 hectares (102). Retenons ce chiffre comme valeur de comparaison avec les autres cultures: à la même époque il y avait dans ce terroir 4000 carteirades de champs et 944 carteirades 1 quarton 18 dèxtres de prairies (102 bis).

La plaine du Lez en était recouverte: chaque mas possédait un ou plusieurs prés dont beaucoup n'étaient pas arrosables (103).

Les coteaux sont couverts de champs. Cependant, chaque mas a en général sa vigne, au plus deux ou trois, la plupart peu étendues. Ainsi Desplan a 3 vignes formant un total de 19 carteirades 4 quartons 5 dextres. Quelle infime proportion sur ses 551 carteirades! le mas de Manse n'en a aucune; le mas de Mariotte a deux « terre et vigne »; le mas de

(99) Arch. Dép. C. 1114, p. 120.

(100) Quartiers dits de *Néguecatt* et de *La Calade*.

(101) Grès (roman, *grès;* v. lat., *gresium, gresum*). « Terrain pierreux, champ graveleux » (F. Mistral).

(102) Calcul effectué sur la transcription du compoix de 1607.

(102 bis) Vérif. 1734 faite sur le compoix de 1607; contrôlée par nous pour les champs: les résultats concordent.

(103) Desplan aux *Aubes* et à la *Montouze*, Mariotte en *Corrège* et à la *Clède*. Les uns portent la mention *arosan*, les autres *sequan*.

M. le Président Tuffany a seulement « une terre vigne et garrigue » de 6 carteirades ce qui marque en même temps que sa faible étendue la pauvreté du terrain sur lequel elle était située. Le « grand mas de Boirargues » n'a aucune vigne. Noble Guillaume de Causse a 4 petites vignes sur le grés.

Par contre dans les quartiers voisins de Montpellier sur les petites terres enchevêtrées de tout un petit monde d'artisans de la ville, beaucoup de ces petites parcelles de 2 ou 3 carteirades portent la mention « terre à présent vigne » (104). De même les parcelles que les habitants de Pérols possèdent sur les grés de l'Est sont pour la plupart des vignes (105).

Rassemblons tous ces éléments. Du mas de Manse considérons le terroir de Lattes: la basse plaine est couverte par la nappe vert cru des prés que coupent les lignes pâles des saules; près du Lez un groupe de fermes; sur les pentes des coteaux autour des grands mas s'étendent les emblavures: seulement de loin en loin quelques petits carrés de ceps coupent l'uniformité des terres labourées. En bordure des terroirs de Montpellier et de Pérols, dans l'enchevêtrement des petites parcelles, les carrés de ceps sont très nombreux et par endroits même dominent.

En gros, Lattes au XVIIe siècle est un pays d'habitat dispersé et de très grande propriété. Il fait partie de la campagne de Montpellier: de riches citadins y possèdent leur maison de campagne, les petits artisans leur lopin de terre.

Cette étude nous amène à cette constatation que les artisans de Montpellier et les paysans de Pérols possèdent dans le terroir de Lattes plus de vignes que de champs,

(104) Particulièrement dans le quartier de *Negecatt*.
(105) Particulièrement dans le quartier du *mas de Troplest*.

alors que dans les grands domaines la proportion des vignes est infime par rapport aux emblavures.

Ce fait pose un problème: cet état des cultures était-il général dans les divers terroirs de notre région? Dans ce cas il nous faudrait établir les raisons de cette lointaine préférence des petits pour la culture de la vigne.

Mais le cas de Lattes est spécial: son statut rural s'explique par la ville voisine. Recherchons dans la plaine littorale un pays éloigné de tout centre urbain où seules les influences rurales entrent en jeu.

Arrêtons-nous à Lansargues (106). Le terrain de cette communauté s'allonge de la sortie de Valergues aux étangs; il s'en va insensiblement mourir dans les marais; à peine quelques légères ondulations autour du village. Des lignes d'arbres, frênes, ormeaux et saules mêlés, marquent le tracé des ruisseaux: Le Berbian, la Viredonne, la Benouide traversent le terroir dans toute sa longueur, délimitent les quartiers. La zone la plus basse, la plus humide, est celle du Bérange; cette petite rivière sépare au Sud-Ouest le terroir de Lansargues de celui de Candillargues.

Il y avait en 1653 dans cette communauté, 116 propriétaires de terres. Les paysans ont chacun leur petite « maison et cour dans le lieu » (107), les mieux pourvus ont à côté de leur habitation un *casal* (108) ou une paillère. 4 petits pos-

(106) Nous possédons pour ce pays un compoix authentique: il porte en tête l'autorisation de la Cour C. A. et F. de Montpellier donnée en l'année 1653. Il est complet: divisé en deux tomes cotés à tort 1638 et 1661; il est clair: les surcharges sont assez peu nombreuses et se distinguent très nettement de l'original.

Arch. Dépt. Lansargues C. C. Compoix 1638-1661.

(107) Maison et cour de 6 à 14 cannes, la canne = 1 m. 9874.

(108) Casalet (rom. *cazalet*): « Petite masure, cahute en pierres sèches » (F. Mistral).

sesseurs de terre seulement n'avaient pas leur maison.

Toutes ces habitations portent l'indication « dans le lieu »: l'habitat était donc très groupé dès 1653. Il y avait seulement quelques rares mas dans la campagne.

Les terres étaient très morcelées: presque toutes ont une étendue limitée entre quelques quartons et 2 ou 3 sétérés (soit de quelques ares à moins d'un demi-hectare). Ainsi Anthoine Heuc possède 34 sétérées 70 dextres réparties entre 31 terres. Tel autre a 16 sétérées, 61 dextres, réparties entre 20 terres.

Cet extrême morcellement nous explique la longueur du compoix: deux grands registres pour un terrain assez petit (110). Et en même temps la précision qu'on peut en retirer pour le calcul des diverses cultures: presque jamais le paysan n'a pu établir deux cultures voisines sur un de ses lopins: chacune de ces petites possessions a nécessité un arpentement particulier.

Tout de suite à la longueur des manifestes, nous pressentons une bien meilleure répartition des propriétés qu'à Lattes; l'analyse confirme cette première impression: Il n'y a vraiment à Lansargues qu'une grande propriété: celle de « Noble François de Veaux Ginesteet », elle couvre trente pages et groupe 174 sétérées, 11 dextres de terrain (environ 35 hectares). Tous les autres manifestes sont bien plus courts. Il nous est possible de distinguer ce petit monde de paysans par suite de l'extrême morcellement des terres: elles oscillent toutes autour d'une sétérée et il y a en général quatre articles par page. 48 paysans ont plus de 10 pages de compoix, la plupart de 10 à 13: ce sont les bien pour-

(109) Le sétérée de Lansargues = 100 dextres de 18 pens de côté (cpx Lansargues), le pan mesure 0 m. 2484. L'hectare = 5 sétérées.

(110) 5.800 sétérées 1 quarton (Vérif. 1734).

vus. Ainsi Anthoine Heuc a un manifeste de 11 pages et possède 34 sétérées 70 dextes soit près de 7 hectares.

Actuellement, dans notre économie de monoculture intensive de la vigne, deux hommes suffisent pour le travail régulier de 7 hectares. Dans notre ancienne économie du XVIIe siècle, où prédominaient les emblavures le travail de la terre exigeait beaucoup moins de bras. Nous verrons le sub-délégué de Montpellier estimer dans son enquête pour Ballainvillers qu'étant donné l'assolement biennal un homme suffit pour la culture de 50 sétérées de champs (111) soit 10 hectares. Une famille paysanne suffisait donc au XVIIe siècle pour la culture de 7 à 8 hectares de cultures diverses mais où dominaient largement les emblavures.

Nous trouvons à Lansargues une deuxième catégorie de possesseurs bien distincts des premiers: 51 paysans ont de 4 à 6 pages de compoix. Ainsi, le manifeste de Guillaume Inard a 6 pages: il réunit 16 sétérées 61 dextres (un peu plus de 3 hectares).

Enfin, nous trouvons les pauvres: la propriété parcellaire est assez réduite: 21 petits manifestes d'une ou deux pages dont 17 ont une petite maison dans le lieu et 4 à 6 sétérées de terres; 4 seulement de ces petits possesseurs n'ont pas de maison.

La vigne occupe à Lansargues en 1653, 552 sétérées (112) (environ 114 hectares); les champs environs 4.000 sétérées; les près 427 sétérés et demi (113). Il y a à peu près autant d'oliveraies que de prairies. Cette proportion de vignes nous apparaît tout de suite forte: qu'il y en ait tant dans la plaine basse en bordure des marais, n'est-ce pas contraire aux

(111) V. livre II, chap. 2.

(112) D'après notre calcul sur le compoix de 1653.

(113) Calcul du vérificateur de 1734 sur le même compoix: 5373 sétérées 3/4 des terres de labour.

usages agraires du temps et à ce que nous avons vu à Lattes?

L'étude détaillée des quartiers où nous trouvons des vignes accroît notre étonnement: il y en a sous 38 noms divers c'est-à-dire un peu partout. Un peu partout mélangées aux champs dans les terres qui bordent les ruisseaux du Berbian et de la Viredonne. Cette diffusion s'explique en partie par la topographie: le terrain partout plat et limoneux ne donnait pas d'indications pour l'établissement des cultures.

Cependant, l'identification des quartiers nous a montré que les carrés de ceps étaient surtout rapprochés au Nord du village; au Sud, par contre, nous trouvons un quartier uniquement occupé par les champs (114). A l'Est (115) quelques champs mais surtout des jardins. La plupart de ces petits ruraux ont un jardin dans ce quartier. De même les oliviers sont concentrés au N.-E. du village dans la direction de Lunel-Vieil et sur les bords de la Viredonne (116). Enfin les prés sont sur les bords du Bérange où ils forment une large tache verte continue comme l'indique la désignation générale « *à la prade de Bérange* » et le fait qu'il n'est nulle part question d'autre culture dans ce quartier.

Avec ces éléments, il nous est possible de reconstituer le paysage varié de Lansargues: les jardins à la sortie Est du village entre Arboras et la route de Lunel. Les oliviers surtout au Nord du village mêlés aux vignes. A l'Ouest une large tache verte sur les bords du Bérange. Dans tout le reste du terroir, l'uniformité des champs piqués ça et là de carrés de ceps.

(114) Les *plantades*.
(115) *Aux Plans*.
(116) *Au Bourguidou*.

Tous les paysans de Lansargues ont réparti sur leurs terres les cultures suivant une même règle: tous ont largement donné la prédominance aux emblavures; chacun a ses champs dispersés par tout le terroir; chacun a ses vignes — 3 ou 4 en moyenne — son jardin *aux plans*, son olivette *au Bourgidou*, son pré à la *à la prade du Briange* et parfois sa *cambinièra* (117).

Cependant où trouvons-nous le plus de vignes, chez les riches ou chez les pauvres?

« Noble François de Vaux Ginesteet » a 152 sétérées, 33 dextres de champs et 14 sétérées 22 dextres de vignes: la proportion des vignes est un peu moins forte dans sa propriété que dans la moyenne des autres exploitations que nous avons classées dans la première catégorie.

Antoine Heuc représente un terme moyen: il a 27 sétérées 87 dextres en champ et seulement 2 sétérés 2 quartes 21 dextres en vignes.

Au contraire, telle petite propriété de 4 pages de compoix prise au hasard renferme 3 sétérées 33 dextres en champ et 2 sétérées en vignes. Voici maintenant les plus pauvres: L'un a une vigne de 2 quartons 21 dextres et seulement un champ de 4 dextres; un autre un champ d'une sétérée, deux quartons 13 dextres et une vigne de 2 sétérées, deux quartons 11 dextres. Le boulanger a trois petites vignes, une aire et une terre.

Une vue rapide sur l'ensemble des manifestes nous donne la même impression: les pauvres ont proportionnement à l'étendue de leur propriété bien plus de vignes que les mieux pourvus.

Ainsi Lansargues est au XVIIe siècle un pays d'habitat groupé, d'extrême morcellement des terres et de propriété paysanne. La vigne occupe déjà une place appréciable

(117) Cambinièro (rom., *canabieyres*: « Chénevière » (F. Mistral).

dans le paysage où dominent largement les emblavures; elle vient un peu avant les oliveraies et les prairies.

Les paysans tendent à établir un heureux équilibre entre les cultures. On sent comme une discipline intérieure qui impose à chaque propriété une certaine proportion de champs, de vignes, de prés et d'oliveraies; mais, l'étendue relative des vignes est bien plus forte dans les toutes petites possessions.

CHAPITRE II

LES COTEAUX

Remontons le cours de la Viredonne: passons Valergues, escaladons la costière. Arrêtons-nous dans le vallon de St-Geniès-des-Mourgues. La Viredonne réunit au-dessous du village dans un vallon fertile les ruisseaux qui dévalent de la garrigue. Au nord du village des coteaux boisés de chênes verts coupent les combes livrés à la culture (118).

La plupart des habitants habitent « dans l'enclos du dit lieu ». Comme à Lansargues, une petite cour est ordinairement jointe à chaque maison. Cependant, nous trouvons déjà quelques exploitations surtout de paysans aisés établies en dehors des murs: ceux-ci ont ordinairement joint à l'habitation une étable — il s'agit donc de laboureurs — et un *parran* (119), enclos situé derrière la maison où le paysan

(118) Arch. Dépt. C. C. Cpx authentique de 1612. Une note au début nous dit: « La nouvelle recherche a été faite à la requête des consuls des habitants du dit lieu suivant l'arrêt de la Souveraine cour des Aides de Montpellier en date du 24e jour du mois de janvier 1612 »; à la fin du compoix le procès-verbal du greffier constate l'exécution des conditions prescrites. La seule source d'imprécision pour nos calculs des différentes cultures provient de ce que quelques champs joints à des vignes appartenant au même propriétaire n'ont pas été mesurés séparément.

(119) Parran (bas latin, *paranus, parana, paranum*): « terre patrimoniale, terre qui n'a qu'un seul propriétaire » (F. Mistral).

a un peu de jardinage, quelques arbres fruitiers, un coin gazonné pour y laisser brouter son mulet et ses chèvres.

Les terres sont très morcelées, beaucoup plus de la moitié n'atteignent pas une sétérée, presqu'aucune n'en excède deux ou trois soit un demi-hectare (120).

La propriété est bien divisée: le compoix comprend 64 détenteurs de terres; un seul propriétaire important, Pierre Alabic payant 11 livres 16 sols (121). Il possède en dehors des murs, à côté de sa maison d'habitation « étable, paillère, jasse, cour, patus, parran; avec le four joignant » et 34 terres dispersés dans les divers quartiers. Les plus pauvres payent de 5 à 6 sous, ont 15 à 20 sétérées de terres (soit 3 ou 4 hectares); les plus aisés un peu plus d'une livre, ils ont une écurie.

Nous saisissons ici dans le monde paysan des distinctions de classes: nous les avons déjà remarquées à Lansargues, nous les retrouverons dans tous les terroirs que nous aurons à examiner par la suite. Elles étaient générales dans notre pays: « Dès le moyen âge on observe une séparation très nette entre deux catégories de manants: d'une part ceux qui ont des attelages de labour, chevaux, bœufs ou ânes (ce sont naturellement les plus aisés); de l'autre, ceux qui n'ont pour travailler que leurs bras — laboureurs proprement dits, cultivateurs « ayant cheval trayant », contre brassiers, « laboureurs de bras », « ménagers » (123).

Dans nos archives, les paysans sont indiqués comme laboureurs, ménagers ou *travailleurs:* ceux-ci sont les plus

(120) La sétérée de Saint-Géniès-des-Mourgues = 100 dextres de 12 pans de côté. L'hectare = 5 sétérées, 0 quarte, 0,02.

(121) L'ensemble de la communauté était imposée: 47 set., 119 d. vérif. 1734.

(122) Marc Bloch, ouv. cité, pp. 197-198.

(123) Marc Bloch, ouv. cit., pp. 197-198.

pauvres, louent leur travail chez le propriétaire principal et possédant seulement quelques lopins de terre. Laboureurs et ménagers représentent les deux formes anciennes de la propriété paysanne; les travailleurs, la propriété parcellaire.

La vigne occupe encore peu de place dans le terroir de Saint-Geniès: le calcul, fait sur le compoix de 1612 nous a donné 125 sétérées, 10 dextres (124) (environ 25 hectares). Elles étaient, en général, très petites: la plupart n'atteignent pas une sétérée.

Les champs dominaient l'ensemble du terroir. Les oliviers occupaient un peu moins d'étendue que les vignes. La plupart se trouvaient sur les coteaux, au Nord du village (125).

La vigne occupe peu de place dans la grande propriété de Pierre Alabic: il a 24 champs, et seulement 3 vignes, dont une muscat (126).

Au contraire, la proportion est bien plus forte chez les petits où elle dépasse parfois en étendue les champs. Ainsi Antoine Ailhard possède seulement 6 sétérées 55 dextres de champs mais 12 sétérées 51 dextres de vignes.

Pénétrons plus avant dans l'intérieur des terres: Arrêtons-nous sur les coteaux de Saint-Drézéry (126 bis), proches de la garrigue.

(124) Pour les quelques vignes arpentées avec un champ voisin appartenant au même propriétaire nous avons supposé qu'en moyenne ces vignes étaient aussi étendues que les champs. Le terroir de Saint-Géniès était d'environ 1360 sétérées (vfct. 1734).

(125) Tènement *Des Grezes*.

(126) Il possède par ailleurs 3 oliveraies, 2 jardins et un parran.

(126 bis) Arch. Départ. Saint-Drézéry, C. C. Cpx 1678. Il est authentique, porte le certificat d'autorisation de la Cour des Aides... mais il est incomplet! Il commence au feuillet 39; de plus il a été

Nous comptons 49 manifestes d'habitants du lieu. Chez beaucoup nous trouvons à côté de la paillère et de l'écurie *un poussieu* ou loge à cochons (127). A peu près tous ont une maison dans le village.

Leurs terres sont très morcelées: les plus petites ont seulement une demi sétérée, les plus grandes 3 ou 4, soit à peu près toutes inférieures à un hectare (128).

Les propriétés sont très divisées: Parmi les mieux pourvus Laurens Huc, par exemple, a 23 terres dans les divers quartiers formant une superficie totale de 63 sétérées (12 Ha et demi). Mais beaucoup oscillent autour d'une quarantaine de sétérées: Ainsi Irellis possède par le terroir 27 terres pour un total de 44 sétérées.

Le compoix possède trop de signes d'incertitude pour nous permettre d'évaluer la superficie des vignes de Saint-Drézéry (129). Retenons seulement qu'il y a encore en 1678 très peu de vignes dans ce terroir: environ 68 sétérées (13 Ha 1/2).

Elles étaient alors assez rassemblées : nous en trouvons beaucoup dans les garrigues alors boisées, du côté de Sussargues (131).

falsifié; la vérification de 1734 note à propos de cet acte « on s'est plaint à nous de quelques friponneries qui ont été faites et qu'on nous a fait observer ». (N° 25) De plus, plusieurs articles portent, comme dans le compoix de Saint-Drézéry « vigne et champ ». Nous n'accorderons donc qu'une valeur de comparaison aux résultats chiffrés.

(127) Poussieu ou poucieu (rom. *possil;* b. lat, *porcile*) : « toit à porcs, loge à cochons » (F. Mistral).

(128) Comme à Saint-Géniès, l'Ha = 5 sét., 0 quarte, 0,02 boisseau.

(129) Voir page 28, note 3.

(130) Sur un total de 2723 Ha de terres portant des fruits (vfct. 1734, n° 25).

131) Quartier de Monticlergue.

La culture dominante sur l'ensemble du terroir est celle des céréales. Quelques oliviers, des près et des jardins, en particulier le long de la rivière du Bibange. Laurens Huc n'a que deux vignes faisant un total de 3 sétérées, 3 quartons, 7 dextres. Il a par ailleurs 53 sétérées, 29 dextres en champs; 10 sétérées, 1 quarton, 16 dextres en hermes et bois; une oliveraie de deux quartons, 9 dextres; 2 près de 18 et 22 dextres; un jardinet de 3 dextres. Jacques Irellis n'a de même qu'une petite vigne de 2 quartons 6 dextres.

Les plus pauvres ont souvent plus de vignes que les laboureurs: ainsi, parmi les rares paysans n'ayant pas de maison, nous en remarquons un ayant une oliveraie de 3 quartons, 21 dextres; une vigne de 2 sétérées, 3 quartons, 22 dextres; un jardin de 2 dextres 1/2: la vigne est ici la seule terre importante. Tel autre a seulement une terre et jardin de 3 sétérées, 2 quartons, 13 dextres, et une vigne de une sétérée, 3 quartons.

A Saint-Drézéry continue de s'affirmer une préférence marquée du pauvre pour la culture de la vigne. Cependant, comme les laboureurs n'y consacrent que très peu de place, l'étendue occupée par la vigne est très faible sur l'ensemble du terroir.

Mais il est déjà dans cette zone de coteaux des pays réputés pour leurs vins, Saint-Georges et Frontignan en particulier. Il nous est donc nécessaire d'en analyser la structure rurale.

A Saint-Georges (132), en 1593, l'étendue cultivée atteint 415 hectares: cette surface, sans doute inférieure à celle d'avant les guerres de religion, sera seulement dépassée à la fin du XVIIIe siècle.

(132) Deleuze: « Saint-Georges au XVIIe et XVIIIe siècles ». Etude basée pour le XVIIe siècle sur les compoix de 1593 et 1633.

Les terres étaient très morcelées: il y avait 1.500 parcelles.

Les possesseurs de terres étaient au nombre de 138 : Chacun avait son morceau de bon terrain: ainsi la plaine fertile des *Condamines* était partagée entre « 48 parcelles et 34 propriétaires et la part de chacun ne dépassait pas 70 ares. Mon enclos et les bâtisses attenantes appartenaient à près de 20 propriétaires » (133). Deleuze nous cite de nombreux exemples tous aussi frappants de cet infini morcellement et il conclut: « Le pauvre propriétaire avait sa part des meilleures terres et son lopin pour jardinage ainsi qu'une maison ».

La vigne occupait en 1593 103 Ha 74 a., ce qui est beaucoup eu égard à l'étendue cultivée de 415 Ha.

Elle « occupait anciennement une partie du plateau et des coteaux qui s'étendent depuis l'ancien chemin de Saint-Julian à Montpellier, aujourd'hui chemin des Cabanes, jusqu'à l'extrémité méridionale de la commune, c'est-à-dire le terrain à cailloux roulés, vulgairement appelé grès ».

Les champs dominaient encore avec 250 hectares: On les trouvait sur les meilleurs terrains et sur les moins bons.

Les oliviers occupaient 50 hectares sur le plateau où était la vigne et sur les collines de l'Ouest et du Nord du village: ils étaient cultivés seuls avec les céréales et plutôt avec la vigne.

La Montagne de la Gardiole se divise à son extrémité Sud-Ouest en deux branches: l'une continue la ligne de crête; ses dernières croupes dominent l'étang de Thau en face de Balaruc-les-Bains, l'autre se dirige droit au Sud et va mourir au pied des salins de Frontignan.

(133) Ouv. cit., p. 58.

Entre les deux, une série de coteaux descendent doucement, par paliers: la route nationale actuelle court au pied des dernières ondulations du terrain. Nous avons vu comment sur ces pentes merveilleusement exposées au soleil la vigne s'était installée en souveraine en un temps où elle n'apparaissait encore que timidement, sur les terrains voisins.

L'état du terroir de Frontignan, au sortir des guerres de religion, nous est donné par le compoix de 1[illegible] (133 bis).

Pendant la guerre, les habitants avaient abandonné leurs maisons de campagne pour se réfugier dans la ville. Elles ne seront pas relevées: nous trouvons plusieurs fois l'indication « mas ruiné ».

Les terres sont très morcelées: la plupart ne dépassent pas 3 carteirades, soit moins d'un hectare. Seules les quelques rares propriétés importantes en possèdent de plus étendues.

La propriété est extrêmement divisée: il y a 676 possesseurs de terres.

Quelques manifestes importants: ainsi celui de Noble d'Aram de la Condamine réunit 20 terres ayant une superficie totale de 33 carteirades, 117 dextres 1/4.

Nous y voyons tout un monde de petits paysans ayant quelques terres dispersées dans les divers quartiers. Ainsi Jean Jourdan possède 8 parcelles pour une étendue globale de 6 carteirades 2/3.

Mais nous trouvons également un grand nombre de petits manifestes de 2 ou 3 articles: ils sont plus nombreux que dans les terroirs étudiés jusqu'ici et surtout un assez grand

(133 bis) Arch. de Frontignan C. C V. compoix 1822 autorisé et homologué par la Cour des Aides de Montpellier, siégeant à Pézenas le 20 mars 1622, sans mutation, en parfait état.

nombre de ces pauvres n'ont pas de maison. Le compoix ne porte pas leur profession, nous ne pouvons savoir quel était leur revenu principal. Sans doute plusieurs vivaient-ils du commerce maritime de Frontignan? Supposition très vraisemblable puisque nous savons que Frontignan tirait ses ressources de l'exportation de ses vins.

La vigne domine l'ensemble du terroir: tous les coteaux en sont couverts.

Les « *vigno muscadello* » sont peu nombreuses mais étendues: il y en a 39 ayant une superficie totale d'environ 100 carteirades (134) (31 hectares).

Les vignes portant l'indication *augibi* sont d'un ordre de grandeur équivalent. Les *Muscadello* et *augibi* appartiennent pour la plupart aux principaux propriétaires. Il n'y en a presque pas dans les petits manifestes.

Et pourtant les deux ou trois parcelles possédées par les plus pauvres qui parfois n'ont pas de maison, sont à peu près toutes plantées en vignes; l'indication « vigne et herme » assez fréquente nous dévoile la pauvreté de ces lopins.

Dans les propriétés un peu plus importantes, s'ajoute d'ordinaire un petit jardin ou un farrage situés sous les murs de la ville. Ainsi Antoine Maurel possède un mas et un petit jardin de 8 dextres à la *porte Saint-Martin* et 3 vignes dans le terroir ayant une superficie totale de 2 carteirades 103 dextres.

Chez les paysans mieux pourvus, les vignes constituent également la pièce maîtresse de l'exploitation. Chacun tient en général à avoir sa vigne muscat, comme son jardin. Mais son économie domestique se complète d'une oliveraie et

(134) La carteirade de Frontignan vaut 150 dextres de 17 pans et demi (vérif. 1734 n° 51).

d'un champ. Ainsi, Jean Jourdan a 4 vignes, occupant en tout 4 carteirades, 3 quartons, 12 dextres; tandis que les farrages, champs et oliveraies occupent une carteirade 3 quartons 12 dextres (135).

La proportion des vignes par rapport aux autres cultures est moins forte dans les principales propriétés; là seulement, nous trouvons des champs et des oliveraies; mais également des *muscadello* de quelque importance. Noble d'Aram de la Condamine a seulement 26 carteirades, 86 dextres de vignes sur un total de 33 carteirades, 117 dextres un quart. Mais nous y trouvons une *muscadello* de 2 carteirades, 1 quarton et demi, 14 dextres.

Ainsi, l'aspect du terroir de Frontignan nous apparaît bien particulier: sous les murailles de la ville des jardins, des farrages. Quelques champs dans les basses terres en bordure des étangs (136). Mais l'ensemble des coteaux est dès lors recouvert par les vignes piquées par place d'oliveraies: l'indication « vigne complantée d'oliviers » est assez fréquente.

Le terroir actuel de Villeveyrac nous donne une idée assez exacte de celui de Frontignan au XVIIe siècle.

——»o«——

(135) Compoix 1622, p. 119.

(136) Arch. Frontignan H. H. 2. « Les champs qui se trouvent plus bas que les étangs, presque tous noyés ». Supplique des consuls à l'Intendant, du 17 juin 1710.

CHAPITRE III

LA GARRIGUE ET LES BASSES CEVENNES

Arrêtons-nous dans une de ces petites taches de fertilité perdues dans les immenses chênaies. Voici le vallon traversé par le Terrieu: le hameau de Tréviers sur les bords du ruisseau, celui de Saint-Mathieu accroché au flanc de la montagne que domine le château de Montferrand (137).

Il y a en 1637 quatre grands propriétaires à Saint-Mathieu de Tréviers. Chacun a à côté de sa maison d'habitation: « fouguié (138), establé, pailler, poussieu, jasse et cour ». Ces domaines ont leur terres groupées autour de leurs bâtiments d'exploitation (139).

Mais à côté d'eux il y a les habitants du village. Parmi ceux-ci se marque très nettement la distinction des labou-

(137) Arch. Dépt. Saint-Mathieu-de-Tréviers, C. C. compoix de 1637. Clair, peu de surcharges, surtout les surfaces plantées en vignes ont été arpentées séparément: d'où chances d'erreurs réduites au minimum: erreurs de l'arpenteur.

(138) Fouguié (rom., *foguier;* b. lat., *forarium*) : « foyer » (F. Mistral).

(139) Le principal propriétaire est Claude Vincent de Cécèles, imposé de 12 livres, 4 sous, 5 deniers. Puis viennent les hoirs de Jean Peiridier de Cécèles imposés 6 livres, 4 sous, 5 deniers; le marquis de Montlaur pour son domaine de Saint-Aunès (4 livres, 4 sous, 10 deniers 3/4); enfin, M. de la Salade, pour son domaine de la Salade.

reurs et des ménagers: 30 payent plus d'une livre et la plupart plus d'une livre et demie: ils possèdent, en général, 1 écurie, certains possèdent 1 mas. Ainsi Jean Estève « del mas de la Motte »; nous y trouvons la même organisation autonome que dans les domaines des grands propriétaires et les terres sont également réunies autour des bâtiments d'exploitation. Cependant la plupart habitent le village et ont leurs terres dispersées dans les divers quartiers comme les paysans de la classe pauvre .

Ceux-ci n'ont en général pas d'écurie. Ainsi « Michel Querele paye 9 sous 4 deniers, possède un parran joint à sa maison et 13 terres dispersées dans les divers quartiers pour un total de 32 sétérées (140).

Nous avons calculé sur le compoix de 1637 180 sétérées 75 dextres de vignes (36 hectares). La plupart sont des parcelles ayant de 4 à 10 journals (soit de 20 à 50 ares).

La vigne voisine souvent avec l'olivier comme l'indique « vigne sans l'olivette » ou « vigne au camp des oliviers ».

Sur l'ensemble du terroir dominent les bois et *devois:* 4.600 sétérées (141).

La table d'allèvrement du compoix de Rouet nous donne la notion exacte du devois: elle distingue en effet les bois couverts, les bois taillis et les « bois découverts appelés devois », le devois est donc la garrigue buissonneuse.

Aujourd'hui les bois couverts ont à peu près disparu: on trouve seulement en gravissant la montagne de Montferrand près du domaine de Saint-Aunès quelques

(140) La sétérée = 100 dextres; le quarton, 25 dextres.
Le journal mesure pour les vignes: 25 dextres (compoix 1637).

(141) Devois (roman, *deves;* b. lat., *defessum, defensum*): « défens, bois en défens, pâturage ou bois communal dont l'usage est réglementé », même étymol. pour Devèze (F. Mistral).

chênes vieux, vestiges de belles forêts qui couvraient alors la montagne; à force d'être rongés par la hache et les incendies les bois taillis se sont rabougris. Sans doute l'aspect général de nos garrigues actuelles nous donne bien une idée exacte du devoir de nos anciens.

La masse des terres labourables est composée de champ (142), les prés sont rares. Les vignes sont peu nombreuses chez les propriétaires importants: Ainsi Claude Vincent de Cécéles en a seulement 4 petites. Les paysans aisés payent 2 ou 3 livres n'ont qu'une vigne, parfois pas du tout.

Les pauvres, au contraire, en ont beaucoup et elles constituent assez souvent leur principal avoir. Quatre travailleurs n'ayant pas de maisons possèdent uniquement une vigne. Un autre a une vigne et un champ « où il y a certains oliviers », un autre une vigne et un devois.

Saint-Mathieu de Tréviers possède un vallon fertile abritant un groupement de populations assez important. Remontons le cours du Terrieu encaissé entre la pyramide du pic Saint-Loup et la longue falaise de l'Hortus. Contournant ce massif, engageons vers le Nord dans l'immense garrigue recouverte au XVIIe siècle de belles forêts de chênes blancs et de chênes verts.

Près des combes perdus dans ce désert de bois nous trouvons les hameaux de Rouet (143) : petits groupes d'habitats réunis autour des grands mas. Ces hameaux portent souvent le nom du propriétaire principal.

(142) Vérif. des compoix 1734 n° 102. Le vérificateur a calculé sur le compoix de 1637: 1310 sétérées de terres de labour.

(143) Arch. Dépt. Rouet C. C. compoix 1680 autorisé et homologué par la Cour des C. A. et F. de Montpellier dans son arrêt du 7 août 1680.

Il existe trois grandes propriétés, la principale est celle des « hoirs de Notre Blanse de Roquefeuil, vicomte de la Rode, Seigneur et baron de Londres, Rouet et d'autres places » (144). Il possède d'immenses devois, de nombreux champs, un pré et deux vignes: en tout 65 articles.

Ces terres sont dispersées dans les divers quartiers: au *mas des camps,* au *mas de Viala,* au *mas de Masclar,* à la métairie de Lamalou où elles constituent autant de domaines.

Les paysans aisés, les laboureurs habitent des mas présentant la même organisation autonome que ceux des grands propriétaires; autour de leur domaine sont groupés les moins fortunés. Ainsi au *mas des camps* Etienne Abric possède une maison: sous l'habitation nous trouvons une jasse et une étable; à côté un four, une autre étable, une paillère. Mais à côté des laboureurs, il y a les pauvres : ainsi Jacques Bancal a un *casal* au mas de Masclar; comme terre il possède seulement un devois. Fait significatif nous trouvons 5 pauvres gens n'ayant pas de maison mais possédant un devois assez étendu — 65 sétérées par exemple. Sans doute y avait-il à Rouet une population importante de bûcherons vivant de la coupe et du transport des bois.

Rouet est un pays de grande propriété: le petit nombre de possesseurs, 27 — sur lesquels une vingtaine seulement ont des terres labourables — nous incline à penser qu'il existait à Rouet un assez grand nombre de paysans ne possédant pas de terres. Le chiffre de 300 habitants donné

(144) Cette maison si importante a quelques biens nobles mais de peu de valeur: le château dit de Rouet et les bois et devois joignants. Le collège de la médecine a une étable, paillère et casar au mas de Masclar. Dame noble de Vallot, une métairie.

par l'enquête le Nain pour 1684 paraît bien le confirmer (145).

La vigne occupe à Rouet une étendue insignifiante: 21 sétérées (146) (un peu plus de 4 hectares) sur un total de terres labourables de 723 sétérées (147). 13 vignes en tout d'une sétérée ou une sétérée et demie dispersées dans les quelques propriétés.

Les bois et devois recouvrent la plus grande étendue du territoire: ils avaient une grande valeur: dans la table d'allivrement du compoix nous trouvons des « bois couverts » estimés bons, allivrés 9 deniers tout comme les « terres, vignes, ors séquents et canquières » (149) estimés moyens. Le moyen des bois taillis est autant estimé que le faible des terres cultivées: 4 deniers.

Et ainsi par suite de l'immensité de ses terres incultes ce sont celles-ci qui supportent la plupart des impositions: les maisons et les terres cultivées payent 25 £, les bois et devois £ 14 s. 9 d. (150).

Les habitants tiraient, en effet, de grande variété de revenus de ces immenses étendues de terres incultes (1.464 hectares) qui étaient réparties sur le compoix d'un chacun: il n'y avait pas de communaux.

Avec les glands chaque petit domaine rural nourrissait de nombreux cochons: à peu près chaque exploitation a son poussieu; les arbres convertis sur place en charbon et portés comme bois de chauffage à Montpellier étaient égale-

(145) Arch. Dépt. C. 1114, p. 203.
(146) Le sétérée = 100 dextres.
(147) Vérif. 1734.
(148) Ort (rom., *hort;* lat., *hortus*): « jardin ».
(149) Cauquié (lat., *calcarius*): « terrain calcaire » (F. Mistral).
(150) Vfct 1734. La communauté a 7.234 sét. 2 quartons de devois.

ment d'un bon rapport. Enfin, chaque exploitation avait un troupeau de moutons (151 .

Quittons ces plateaux sauvages, descendons dans le bassin de Ganges. En sortant de la ville par le vallon qui conduit à Saint-Hippolyte, nous traversons le terroir de Moulès (152).

Les habitants sont répartis dans des mas. Quelques grandes propriétés, en particulier, celle de Noble Jean de Saint-Julien sieur de l'Olivier (153).

Autour du mas du propriétaire principal sont groupés les paysans: ainsi au « *mas de la bringarie de Molès* » le grand domaine est celui de « M. Jean Fabrègues baille en la juridiction de Moulès » (imposé 3 £ 12 s. 3 d.) ; mais à côté nous trouvons les paysans allivrés 6, 12, 16 sols.

Il existe une propriété parcellaire très importante: beaucoup d'habitants de Ganges ont des terres dans le terroir de Moulès: exactement, sur 64 propriétaires 40 sont des habitants de Ganges, ayant chacun une terre d'une, de deux ou

(151) Rapprochement du compoix et de la Vfct de 1734.

(152) Moulès et Baucels dépendaient du baillage de Sauve au diocèse de Nîmes; ils furent réunis vers la fin du XVIIe siècle pour ne former qu'une seule paroisse du diocèse d'Alais « Baucels et Moulès ». Ils répondaient pour la justice du sénéchal de Montpellier; en 1790 ils comptèrent pour deux communes dans le canton de Ganges.

E. Thomas: « Dictionnaire topographique de l'Hérault », p. 126.

Compoix homologué et autorisé par la Cour des C. A. et F. de Montpellier le 13 juin 1650. (Arch. Dép. Moulès C. C. compoix 1640.)

(153) Cette propriété est imposée de 10 l. 8 s. 9 d. non compris le mas et d'importants pâturages nobles. « Pierre Lafoux, sieur de La Faye, lieutenant du Juge et Régent en la juridiction de la baronnie de Sauve », possède le mas de La Moure imposé 5 l. 11 s. 5 d. « Noble Jacques de Ginestous, seigneur de Ginestous » a des champs dont deux nobles et d'importants pâturages et devois également nobles dans le terrain de Moulès.

de trois sétérées (154). Ce sont des artisans et des petits commerçants: des boulangers, *couroyeurs, cardeurs à laines,* cordonniers, marchands. Ainsi Moulès est la campagne de la petite ville industrielle de Ganges (155).

La vigne est très estimée à Moulès: dans la plupart des pays elle est allivrée au même taux que les terres labourables: A Moulès, les vignes font l'objet d'une tarification particulière: « Les champs et terres labourables ou anglades » sont divisés en 9 degrés, de même les vignes: Or, le premier degré des champs est taxé 2 sols neuf deniers, le premier degré des vignes l'est à 3 sols 4 deniers. Le troisième degré des vignes est taxé comme le premier degré des champs.

Malgré ce, il n'est pas possible de déterminer exactement l'étendue plantée en vignes. Souvent elles ne sont pas cultivées seules mais plantées d'arbres, surtout d'oliviers. Il en est d'ailleurs de même pour les terres labourables. Aussi les arpenteurs ont dû distinguer « les champs et terres labourables ou anglades soit qu'il y ait des arbres ou non » et « les vignes bien qu'il y ait des oliviers entremis ou non ».

En négligeant les champs « où il y a certains plans de vigne » nous avons calculé 66 sétérées 84 dextres de vignes, seules ou plantées d'arbres (un peu plus de 13 ha). Le plus grand nombre est rassemblé du côté de Granges (156).

Dans les exploitations importantes, la vigne apparaît presque toujours mêlée aux autres cultures. On la trouve souvent dans le verger contigu à l'habitation: ainsi touchant

(154) La sétérée de Moulès égale 20 ares.

(155) Vfct 1734 n° 63. Cette petite ville « subsiste par le commerce, les fabriques et l'industrie des habitants. La principale fabrique est celle des cuirs. Il y a aussi plusieurs métiers à bas, quelques fabricants des étoffes de laine et des artisans de toute espèce ».

(156) Quartier dit de la Falaguières. Noble Jean de Saint-Julien y possède la seule vigne importante de tout le terroir: 10 sétérées, 1 quarton.

son « mas de « la Bringarie de Molès » Jean Fabrègues a des « vignes en treilles, fruitiers et *clappiers* (157) entremis ».

Les paysans moins pauvres de terres ont également une ou deux vignes: ainsi Jean Ferrier possède touchant son mas une vigne « où il y a certains oliviers » et du côté de Ganges une « vigne et fruitier ».

Grands propriétaires et labourcurs n'ont jamais plus d'une ou deux vignes. Au contraire, sur les 40 habitants de Ganges propriétaires dans le terroir de Moulès, 29 possèdent dans le quartier voisin de la ville, une vigne; pour 16 d'entre eux une vigne parfois complantée de quelques oliviers est toute la propriété; ces vignes ont une à trois sétérées. Les petits artisans et marchands de Ganges en possèdent à eux seuls, plus que tous les habitants des mas (158).

Ainsi, à Moulès en 1650 la culture essentielle est le champ; les vignes font partie du verger qui agrémente le mas. Mélangées aux oliviers, aux mûriers, aux emblavures, elles donnent au vallon cévenol sa physionomie particulière: cette variété des cultures qui en fait tout le charme. Souvenons-nous de la description de la « vigne hautaine » des Cévennes décrite par Olivier de Serres (159): « supportée par des bois morts, elle se déroule en treilles, en berceaux ou en tonnelles dans les prairies ».

Il en était de même dans la vallée de la Buèges: la vigne y était un fruitier tout comme le figuier (160).

(157) Clapie (rom., *clapier;* b. lat., *claperium*): « Tas de pierres, amas de cailloux rejeté hors d'un champs, terrain recouvert de pierres » (F. Mistral).

(158) Ils en possèdent exactement 35 sétérées 1/2, 35 boisseaux, 16 dextres 3/4.

(159) Ouv. cit., tom. I, pp. 248-249.

(160) Renseignements fournis par M. Louis Cazalet, instituteur habitant Saint-Jean-de-Buèges, d'après le compoix de Saint-Jean-de-Buèges datant du premier tiers du XVIIe siècle.

CHAPITRE IV

LA PLACE DE LA VIGNE DANS NOTRE ECONOMIE RURALE

Rapprochons maintenant les résultats de notre enquête. Nous ne trouvons pas de vigne dans la plaine du Lez, hormis dans les quartiers situés en bordure du terroir de Montpellier parmi les nombreuses parcelles possédées par les artisans de la ville. Les grands mas ayant chacun leur part de plaine et de coteau ont gardé leurs vignes sur les grés, obéissant par là à l'invitation des lieux, à l'adaptation naturelle des cultures au sol le mieux approprié, se conformant aux conseils donnés par Olivier de Serres: « Le coustau fond propre à vignobles, jardins, vergers et semblables gentillesses » (161). Mais la proportion des vignes par rapport aux autres cultures est dans ces grands domaines extrêmement faible: à cause d'eux, la vigne n'occupe qu'un 16e environ de la superficie cultivée. Le terroir de Lansargues est tout entier situé dans la basse plaine limoneuse bordant les étangs et cependant nous trouvons des vignes un peu partout même sur les bords des ruisseaux; au total près d'un 10e de la superficie cultivée. Mais la structure sociale

(161) Ouv. cit., liv. II, p. 7.

est différente: Lansargues est un village; la propriété est morcelée entre un très grand nombre de paysans: les moins bien pourvus, les travailleurs, ont une proportion de vignes bien plus forte que les laboureurs.

Remontons le cours de la Viredonne: surprise! la vigne n'occupe pas plus de place, plutôt moins, sur les coteaux de Saint-Geniès-des-Mourgues; et pourtant, ce village est composé comme Lansargues de tout un monde de petits propriétaires, et comme à Lansargues ce sont toujours les pauvres qui cultivent le plus de vignes. Enfonçons-nous davantage dans l'intérieur des terres: à Saint-Drézéry, nous trouvons la même structure sociale; ici encore, les laboureurs possèdent une proportion de vignes bien plus faible que les travailleurs. Mais cette distinction est bien moins nette qu'à Saint-Geniès et Lansargues. La propriété familiale paraît être la règle: dans l'ensemble, la proportion des vignes est insignifiante: 1/40e environ.

Dans la zone des coteaux, il faut faire une place à part aux vignobles réputés: A Saint-Georges, les champs dominent encore situés sur les meilleurs terrains et sur les plus pauvres; cependant, la vigne occupe le quart du terroir. Seul, Frontignan fait figure à part: Il se consacre presque exclusivement à la culture de la vigne et de l'olivier. Nous avons vu, qu'il en était déjà ainsi dès le XVIe siècle.

Pénétrons dans la garrigue. A Saint-Mathieu-de-Tréviers prédomine la petite propriété des paysans du village et les vignobles atteignent 1/8e des cultures. Rouet, tout proche, est plus enfoncé dans la montagne, les grands mas possèdent l'ensemble des terres; la proportion des vignes n'est plus qu'un 34e des terres cultivées.

Dans le bassin de Ganges, dans la vallée de la Buèges, la vigne fait partie des vergers. Seuls, les habitants de Gan-

ges y donnent la préférence dans les parcelles qu'ils possèdent aux environs de la ville.

De ces contrastes culturaux se dégagent très nettement deux ordres de faits qui posent deux problèmes très distincts: 1° Dans l'ensemble de la région, la culture essentielle est la terre, le champ; la vigne est une culture secondaire comme l'olivier et le jardin potager. Pourquoi cette souveraineté générale des céréales? Quel est le rôle économique de la vigne dans l'ensemble du pays? Comment expliquer que seul Frontignan ait pu se dégager de la règle et donner la préférence à la vigne?

2° Nous constatons une liaison très nette entre la culture de la vigne et les genres de propriétés: les artisans, les travailleurs, possèdent plus de vignes que les laboureurs; les laboureurs en possèdent davantage que les grands propriétaires. Pourquoi cette préférence marqué du pauvre pour la vigne? Pourquoi le riche en a-t-il si peu?

« Il faut toujours penser à l'origine de toutes les institutions en vigueur sous l'Ancien Régime: produits spontanés de mille et mille groupes familiaux qui s'étaient formés et développés sur tous les points du territoire, chacun d'eux projetant ses forces vives avec autant d'énergie et aussi loin qu'il les pouvait pousser. D'où une singulière vitalité, cette originalité, cette sève, cette saveur, mais aussi cette confusion qui ont fait la beauté, la force et les vices de l'Ancien Régime » (162).

Cette diversité des institutions humaines a chez nous son reflet dans la variété des couleurs qui parent nos paysages.

Dans la plus grande partie de la France « la suprématie

(162) Funck-Brentano: *L'Ancien Régime*, p. 208.

des céréales donnait au paysage agraire une uniformité beaucoup plus grande qu'aujourd'hui » (162 *bis*).

Chez nous cette souveraineté n'est pas si exclusive: sur les coteaux, la vigne, l'olivier disputent parfois aux champs la prédominance: en été, les champs jaune d'or, les oliveraies gris argenté, les pampres alternent en desseins variés.

Dans les vallons les champs forment une étendue plus uniforme, mais parfois ici aussi les épis blondissent sous l'olivier. Le village est ordinairement sur un tertre près du cours d'eau: massif de maisons blanches entouré de petits clos gazonnés où broutent attachés à un pieu le mulet et la chèvre. Au dessous du village, sur les bords du ruisseau un enchevêtrement de petits jardins, puis la nappe vert cru des prés.

Dans l'ensemble les emblavures dominent largement; partout, hormis Frontignan et quelques coteaux d'alentour les céréales sont la grande préoccupation des paysans, ils y consacrent la majeure partie de leurs terres: car, le pain est « le principal aliment pour l'entretien de cette vie... de là les paysans languedociens chantent dans leurs chansons:

« *Fasse qui vaudra la meynedo*
« *Mas que lou bouvié sio en l'aredo* »

voulant dire, que pourveu que le labourage marche continuellement son train et que les grains soient débités ainsi qu'il est requis, quelque débauche qu'il y ait en la famille, néanmoins elle s'entretiendra par le moyen du labourage de la terre (163). Proverbe qui se trouve vérifié plus naïve-

(162 bis) Bloch, ouv. cit, p. 22.

(163) Olivier de Serres précise un peu plus bas: « Par excellence ce mot de labourage a été donné à la culture des blés, encore qu'il soit communiqué à tout autre travail, et le laboureur estimé le premier officier de la maison comme administrant le pain ».

ment qu'il ne serait à souhaiter par les guerres civiles de notre siècle: dont les furieux ravages ayant interrompu le cours du labourage, ont produit toutes sortes de misérables pauvretés et ruines. » (164).

Sans doute, étaient-ce ces mêmes guerres qui avaient le plus contribué à renforcer cette certitude dans l'esprit de nos paysans: le commerce rendu impossible, les communautés, les mas, longtemps isolés devaient vivre sur eux-mêmes. La paix restaurée, le spectre de la famine restera longtemps dans l'imagination de nos paysans, longtemps ils seront obsédés par l'idée de manquer de pain.

La première pensée de la Monarchie fut de rétablir les principales voies de communication. Mais les chemins qui relient nos petites communautés rurales combien ne faudra-t-il pas de temps pour les restaurer? Dans la première moitié du XVIIIe siècle nous recueillerons des plaines innombrables sur l'état lamentable des chemins ruraux.

Les paysans donnent tous leurs soins à leurs champs parce qu'avant tout il faut vivre: chacun tiendra avant tout à avoir sa provision de grains pour nourrir sa famille et son bétail toute l'année.

Ensuite, et dans la mesure du possible, chacun voudra récolter sur sa terre le vin, l'huile, les légumes nécessaires à sa subsistance. Voilà pourquoi, après les champs qui occupent en général la majorité des terres, nous trouvons chez à peu près tous une vigne, une oliveraie, un jardin.

Lorsque la topographie le permet on adapte ces cultures chacune au sol qui lui convient le mieux, c'est le cas général; mais si le sol est indifférent aux unes et aux autres cultures — ainsi dans la plaine unie de Lansargues — la proportion sera à peu près la même: l'équilibre cultural

(164) Olivier de Serres, t. I, pp. 162-163.

réside plus dans la volonté de l'homme que dans la nature des terrains.

En somme, la culture des céréales est à peu près partout la grande préoccupation du paysan: il lui consacre le meilleur de ses terres et de son temps. Mais seules les communautés de la plaine littorale peuvent produire beaucoup de grains au delà de leur provision et les vendre aisément à la ville voisine.

Sur l'ensemble de nos terroirs calcaires et secs on produit le blé nécessaire pour la consommation locale, pour pouvoir vivre. Mais il faut s'industrier autrement pour faire entrer quelque argent dans le pays: les villages et les mas de la garrigue tirent de grandes ressources de leurs chênes blancs et chênes verts, et cela leur vaut une prospérité que va bientôt leur faire perdre le déboisement immodéré (165). Quelques pays de coteaux proches du littoral, pouvaient dès lors, grâce à leur heureuse situation étendre le domaine de leurs vignes, en tirer un revenu appréciable. Mais dans l'ensemble, il y en avait partout peu justement parce qu'il était très difficile d'écouler le surplus de la consommation familiale.

Et il y avait pour le vin deux raisons toutes particulières: d'abord la difficulté de le conserver car on ne connaissait pas alors l'usage du soufre.

Olivier de Serres nous décrit avec précision comment procédaient nos anciens pour empêcher les tonneaux de s'aigrir (166). Certains, dès que le vin est tiré font défoncer leurs tonneaux. Ils nettoyent les douelles, les font sécher au soleil, les « mettent reposer en un lieu du tout esloigné de

(165) Vfct. du compoix 1734.
(166) Olivier de Serres, ouv. cit., t. I, p. 265.

l'humidité pour le reste de l'année, en attendant nouvelles vendanges ». Alors « sont les tonneaux raccoutrés et reliés tout à neuf: où sans les laver d'aucune liqueur (ne souffrans mesme une seule goutte d'eau les toucher) est mis le nouveau vin ».

D'autres, au contraire, ne touchent pas leurs tonneaux et laissent un peu de vin au fond « pour tenir le tonneau en humeur toute l'année ». Aux vendanges, ils tirent ce fond « pour servir au vinaigre », lavent leurs tonneaux, raclent la lie « à l'aide d'un tronçon de quelques grosse chaîne de fer... » Ils font ainsi une économie en se passant du tonnelier.

Certains voient dans la bonne lie endurcie dans le tonneau « l'une des meilleures causses à la garde du vin ». Ils les roulent de tous côtés, de manière « que la lie molle restante dedans, occupe tout l'intérieur, s'y affermissant en incrustations »; ils les laissent ensuite tournés à l'envers le reste de l'année afin que la lie reposant sur le bouchon « s'y endurcisse comme à la longue elle fait... »

Quels soucis continuels! Combien de fois avec de tels moyens, malgré toutes ces précautions, le vin devait s'aigrir! Dans ces conditions comment exporter un produit qu'on arrivait difficilement à conserver sur place?

Ici s'ajoutait une autre entrave, celle de toujours! toujours le vin a été la matière taxable par excellence.

Les droits sur l'exportation des vins étaient très élevés au XVIIe siècle: L'Intendant de Basville nous donne le détail des droits (167) qui frappaient le vin à la sortie de la province: c'étaient, en particulier, le droit de foraine et la Do-

(176) Arch. Dép. B. 93 du 15 août 1701. Basville: « Avis relatif au droit de foraine ».

maniale « lesquels on peut dire sont excessifs parce qu'ils montent au-delà de 25 % de la valeur de la marchandise ».

Et ce n'est pas tout: le muid de Languedoc est à tort estimé 3 muids de Paris « d'où une augmentation de plus d'un quart de droits en faveur du roi ».

Enfin presque tous les vins sortant de Languedoc et de Provence payent comme droit de frèt 50 sous par tonneau (168) : ce droit fut « imposé en 1659 sur les vaisseaux étrangers, parce que les habitants de ces provinces au lieu d'aller eux-mêmes porter leur vins à l'étranger, attendent que les Gênois et autres nations voisines viennent les acheter chez eux, aussi ce droit au lieu d'être à la charge des étrangers est supporté par les sujets du roi qui en vendent plus mal leur vin et en moindre quantité ».

Cependant, malgré ces droits qui montent bien à 40 % de la valeur de la marchandise, malgré toutes ces entraves. dès le règne d'Henri IV la vigne occupait une large place sur plusieurs de nos coteaux en particulier sur les grés de Saint-Georges et sur l'ensemble du terroir de Frontignan.

C'est que nos vins blancs du Montpelliérais étaient les plus réputés de la France entière. Olivier de Serres énumère les villes et les provinces de France possédant des vins blancs renommés, et termine son paragraphe (169), par

(168) 50 sous par tonneau vendu en moyenne 30 livres = environ 8 % de la valeur de la marchandise. (V. chap. V).

(169) « De ceci font preuves les excellents vins blancs d'Orléans, de Couci, de Loudun en Languedoc, d'Anjou, de Beaune, de Joyeuse, de Largentière, de Montréal, de Lambras, de Cornas en notre Vivaretz, de Gaillac, de Rabastenc, de Nérac, d'Aunix, de Grave. Les friancs vins clérets de Canteperdrix terroir de Beaucaire, de Castelneau et de Moressen-Giraud, de Baignolz, de Montélimar, de Villeneuve-de-Berc, ma patrie, de Tournon, de Roi, d'Ay, d'Arbois, de Bordeaux, de La Rochelle, et autres de diverses sortes croissans ès provinces de Bourgogne, d'Anjou, du Maine, de Guyène, de Gascogne, du Languedoc, du Dauphiné, de la Provence, sur tous lesquels... ».

cette mention: « *sur tous lesquels vins, paroissent les musquats et blanquetes de Frontignan et Mirevaux en Languedoc dont la valeur les fait transporter par tous les recoins de ce royaume* ».

Justement à cause de cette renommée Frontignan et ses environs pouvaient développer leurs plantations de vignes, car la vente rapide leur ôtait le risque de voir s'aigrir leurs vins: « les vins musquats ont cela de propre, que d'estre en leur vente, presque aussi tost qu'on les a exprimés des raisins, *par telle astiveté, évitans toute crainte de les perdre* ». Les blanquettes et vins de Picardant, croissans à Frontignan, Mirevaux et *autres lieux près de Montpellier* aussi » (170).

Telle était la grande vogue des vins blancs des environs de Montpellier. Nos vins rouges ne sont pas cités par Olivier de Serres. Leur réputation était donc moins étendue. Cependant, dès le XVIIe siècle Saint-Georges exportait ses vins en Russie, en Hollande, en Angleterre. Aussi les paysans de cette communauté étaient-ils soucieux de conserver à leur vin sa qualité. Au XVIIIe siècle il leur faudra élever nombre de règlements pour préserver leur réputation atteinte par la fraude. Mais au XVIIe siècle la discipline morale imposée par la communauté maintenait leur vignoble sur le plateau de grès. « Beaucoup de propriétaires de Saint-Georges avaient des terres dans la commune de Murviel, et quelques-uns en grand nombre, et cependant il n'y avait pas une seule vigne: tant il est vrai que ce ne sont pas les règlements et les lois qui font les mœurs » (171).

Nos paysans ne se contentaient pas de produire des vins

(170) Olivier de Serres, ouv. cit., t. II, p. 222. Ce témoignage confirme la difficulté générale de conserver le vin.

(171) Deleuze, ouv. cit., p. 29.

de valeur: ils s'adonnaient à l'industrie des raisins secs dont la réputation était également grande. Olivier de Serres nous la signale après avoir parlé des muscats et des blanquettes. « Ne doivent en cet endroit estre oubliées les passerilles (172), que de propres raisins l'on fait *es lieux susdits* (173) *et environs de Montpellier très bonne et en si grande quantité, que toute la France s'en ressent* ».

Plus loin, notre grand agronome revient sur cette industrie et nous donne sur la cueillette et les soins prodigués aux raisins les détails les plus précis: Il nous plaît de les rapporter dans leur intégrité car ils ont en plus du pittoresque, le charme mélancolique des choses qui ne sont plus. « Les passerilles croissent le revenu de la vigne, ne pouvant sortir bonnes que d'endroit du tout propre pour les précieux vins, et les espèces de raisins les plus prisées. L'excellence des passerilles est cogneue par tous les quartiers du monde habités par d'hommes civilisés, leur usage n'en estant d'aujourd'hui seulement, ains *de toute ancienneté* ont-elles été en réputation. Elles sont aussi appelé du latin « uva passa » pour la peine et la patience qu'il convient souffrir à en confire les raisins. Après celles qu'on nous apporte de la Grèce et d'Espagne, qui par raison tiennent le premier rang pour leur précieuse valeur, on faist estat de celles de Languedoc, croissans à Frontignan, Mirevaux, Gigean, Loupian, Mèze, Cornon-Terail, Montbazen, et autres lieux près Montpellier.

(172) Raisin de passe: nom donné dans les départements méridionaux aux espèces qu'on destine à faire sécher pour les livrer ensuite au commerce serrés et comprimés dans des boîtes de sapin.

(173) Frontignan et Mireval; à Balaruc, le vérificateur de 1734 note le souvenir: « On y faisait autrefois beaucoup de raisins secs ».

» Là bien que tous les raisins soient bons à sécher à cause de la faculté du climat, meilleures toutes-fois sont ceux qu'ils appellent, *piquardans:* encore les *augibis* les surpassent en bonté: et par dessus ces deux races, les plus exquis sont les *musquats,* à faire de la passerille. Ainsi par degrés choisissent leurs raisins ceux du pays, pour tel mesnage. Et quels qu'ils soient, sont vendangés en perfection de maturité, au chaud du jour, après le soleil y avoir frappé dessus deux ou trois heures, pour les descharger de toute extérieure humidité. On les accouple deux à deux, attachés avec du filet, puis on les plonge une seule fois dans la lexive, faicte avec des cendres de sarment de vigne, y ayant jetté dessus quelques gouttes d'huile d'olive pour l'adoucir. Après sont les raisins mis à sècher au soleil, pendus sur des perches, les retirant à couvert dès aussi tost que le soleil se couche, afin qu'ils ne sentent aucune rosée de la nuit. Sont remis au soleil le lendemain, de mesme retirés; continuant cela durant deux ou trois jours, qu'on cognait les raisins, estre emmatis, non du tout séchés. De là sont portés au grenier sur des claies ou tables bien nettes, y séjournant quatre ou cinq jours. Finalement serrés dans des quaisses, s'achevant de préparer pour l'usage. Mais c'est avec condition que de les visiter de huit en huit jours, pour les esventer, à ce qu'aucune humidité restante, ne leur causast mauvaise odeur de moisissure ou chancisseure, voisines de pourriture. Au cours de ce mesnage est à craindre le vent du Midi, lequel surprenant les raisins, les gaste entièrement. Qui est cause que quand tel vent s'esmeut avec lui s'esmeuvent de même les habitants des lieux sus-nommés, pour garantir leurs raisins de telle tempeste, par leur diligence, les retirans à sauveté sous les couvertures » (174).

(174) Olivier de Serres, ouv. cit., p. 302.

Les consuls de Frontignan se préoccupent de sauvegarder les intérêts des fabriquants de passerille: le 3 octobre 1669, ils rendent une ordonnance de police portant défense aux habitants de ne laisser ni sortir de la ville ni faire transporter leurs passerilles en caisse ou de quelque manière que ce soit, sans que « le prix commun n'ait été réglé et publié par le Conseil politique ou des habitants, à peine de 50 livres d'amende et de la confiscation de la passerille qui sera sortie » (175).

Les raisons? « La passerille qui se fait dans cette communauté par les personnes pauvres la plupart était enlevée par des marchands étrangers sur la parole qu'ils donnaient d'en payer le prix courant, de sorte que chacun faisant son marché de cette manière et n'y ayant en effet aucun prix courant les marchands qui se voyaient les maîtres de la marchandise et du prix le réglaient eux-mêmes d'intelligence avec quelques-uns des principaux habitants pour faire ensuite la loi à tous les autres. Il importe donc, pour l'intérêt du menu peuple et pour conserver ce commerce qui est considérable dans cette communauté d'empêcher ce monopole ».

Seul Frontignan donne dans l'ordre des cultures la préférence à la vigne. Même à Saint-Georges prédominent encore les emblavures.

Sans nul doute Frontignan doit cet état exceptionnel à sa situation au bord de la mer qui lui permettait d'exporter facilement les produits de son terroir. Le vin y était l'objet d'un important commerce maritime (177) : y étaient établies plusieurs maisons de commerce qui achetaient les vins

(175) Arch. de Frontignan, H. H. I.

(176) Requête présentée à l'Intendant pour demander l'autorisation de l'ordonnance, 13 janvier 1686.

(177) Arch. de Frontignan: en partic. C. C. 34 et C. C. 41.

rouges et blancs à Frontignan et dans les environs à Mireval, Villeneuve... et les exportaient par barques (178).

Frontignan en tirait grand profit, d'où le haut loyer de ses habitations, de ses magasins: sur le Compoix de 1621, les terres sont allivrées 9.508 l. 9 s. 2 d., les maisons 4.154 l. 8 s. 7 deniers (179).

Le dépouillement approfondi des archives de la ville et des compoix des communes environnantes nous montrerait sans doute avec précision le rayonnement de ce commerce du vin. Frontignan semble bien avoir été au XVIIe siècle dans notre région le centre de la production et du commerce des vins.

Ce pays se différencie nettement de tous les autres au point de vue économique; son équilibre culturel exceptionnel, il le doit avant tout à ses facilités de commerce. A Frontignan, seuls les paysans aisés ont un champ, comme ils ont une oliveraie, un jardin, un farrage: ce sont les cultures de complément; la culture de revenu est la vigne. Elle l'est également pour une large part à Saint-Georges.

Ainsi la vigne est dès le régime d'Henri IV une bonne ressource pour plusieurs de nos pays de coteaux. Alors que dans l'ensemble de la région elle n'a qu'un rôle secondaire, de provision, son importance économique dépasse déjà dans ces quelques pays celle des emblavures.

Mais son rôle social est partout le même: partout elle est la culture privilégiée du pauvre, de celui qui n'a pas suffisamment de terre pour vivre d'elle et qui doit louer son travail chez le laboureur ou le grand propriétaire. Une rai-

(178) Arch. de Frontignan II 9. Vins de Frontignan et de la région (1633-1661).

(179) Vfct 1734. Frontignan n° 51.

son nous vient tout de suite à l'esprit: la vigne exige beaucoup plus de travail et de soins assidus que les céréales: « C'est une chose bien assurée qu'une bonne vigne rend grand profit à son maître, estant posée en bon lieu, peuplée de bonnes espéces de raisins, artistement et obligemment cultivée, comme on le remarque en plusieurs provinces de ce royaume. Il n'est autre cas qui tant ait faict descrier la vigne (comme il s'en voit en divers lieux n'en tenir grand compte) que la brutale paresse: par laquelle la vigne est plutost rejettée qu'on en a voulu cognaistre les causes... *en somme c'est autant qu'on veut que la vigne porte* » (179 *bis*).

Le petit artisan de Montpellier ou de Ganges, le pauvre travailleur du village, sa journée finie aimera à aller bêcher son lopin de vigne. L'ancienne culture était bien adaptée à leurs pauvres moyens: au XVIIe siècle beaucoup de vignes n'étant pas alignées se cultivent à bras. Encore en 1730, dans le terroir de Montpellier, « les vignes qui se *fossoyent* ne peuvent absolument être cultivées par le labourage à cause que les vignes sont plantées fort près l'une de l'autre et que les *vieilles vignes ne sont pas même plantées au cordeau* » (180). L'ancienne habitude de planter des arbres parmi les vignes et en particulier des oliviers nécessitait cette culture à bras.

Dans nos villages la majorité de nos paysans tendait à se suffire avec l'aide de leur famille pour la culture de leurs terres: il était possible au ménager d'avoir plus de vignes que le laboureur plus préoccupé par l'ampleur de ses emblavures et ne disposant pas du temps nécessaire pour soigner un vignoble étendu.

(179 *bis*) Olivier de Serres, ouv. cit.

(180) Arch. de Montpellier, H. H. 18. Observations sur une lettre adressée en 1730 aux Consuls et au Conseil de police de Montpellier: l'auteur propose un moyen pour simplifier la culture coûteuse de la vigne.

Pour les grands propriétaires il y avait une raison de plus pour restreindre l'étendue de leurs vignes. Olivier de Serres nous cite le dicton:

« *L'ombre du bon maistre faict la vigne croistre* » (181) et plus loin il nous montre les soucis qu'étaient les vendanges pour les magistrats des villes: Nous pouvons ainsi nous représenter les vacances de septembre de nos présidents et conseillers à la Cour des C. A. F. de Montpellier dans leurs mas du terroir de Lattes.

La présence du maître est indispensable.

« De là est aussi tirée cette maxime « *qu'une seule fois l'année l'on se doit apprester à boire* » suivant lasquelle voit-on en temps de vendanges desloger des grosses villes les présidents, conseillers, bourgeois et autres notables personnes pour aller aux champs, à leurs fermes, pourvoir aux vins: aimant mieux prendre telle pesne, pour estre bien abreuvés, que léstre mal en espargnant ce peu de souci qu'il y a en tel mesnage. C'est pourquoi les vacations de septembre jusqu'à la Saint-Martin sont ordonnés à tous les Parlements de France donnant loisir à ces Messieurs de la Justice, par la longueur de ces deux mois, de faire faire les vins à leur plaisir, n'allant tant finement aux moissons, dont les féries finissent presque aussi tôst qu'elles commencent » (182).

---

(181) Ouv. cit., t. II, p. 218.
(182) Olivier de Serres, ouv. cit., t. 2, p. 262.

CHAPITRE V

L'EXTENSION DE LA VIGNE APRES L'OUVERTURE DU PORT DE SETE ET DU CANAL DE LANGUEDOC

Jusqu'au milieu du XVIe siècle l'île de Sète était demeurée sans agglomération importante (183) : elle était seulement habitée par des cultivateurs vivant dans des mas et des pêcheurs établis au bord de l'étang et dans les graus.

Louis XIV voulut doter le Languedoc d'un port afin de refaire son ancienne prospérité commerciale.

En 1664 le Chevalier de Clerville, Commissaire général des fortifications et Inspecteur général des côtes de France désigna le promontoire de Sète comme le point du littoral le plus propice.

Le 29 juillet 1666 eut lieu la pose de la première pierre

(183) Etabli par M. Emile Bonnet dans ses « Recherches historiques sur l'Ile de Sète, avant l'ouverture du canal des Deux Mers ». Henri IV avait agréé la construction du port de Sète comme un refuge sur une côte inhospitalière, et invité la province à y participer. Le prévôt Augier construisit deux jetées au Sud-Ouest de la montagne, près du Lazaret actuel. Les travaux furent abandonnés devant la mauvaise volonté de la province. Cependant, déjà les gros navires y trouvaient abri. Mais les sables submergèrent vite les jetées. La plage redevint déserte. Les corsaires retrouvèrent un refuge dans les bois.

devant un grand concours de peuple (184). Tout de suite c'est un grand mouvement des populations vers l'île: « En 1666 il n'y avait rien que quelques cabanes éparses sur la montagne ou à sa base, les ruines du fort de Montmorencette et l'ermitage de Saint-Clair. La pose de la première pierre y attire une foule qu'on n'avait jamais vue et provoque un commencement d'installation. Dès lors afflue une population d'ouvriers d'abord journalière, puis sédentaire ».

Et le commerce devient tout de suite important: « Dès 1670, les vaisseaux apprennent le chemin du cap de Cette et y viennent en nombre croissant. Cette année-là, Froidour y en trouve 9. L'année suivante 52 grands, sans compter les barques. Les établissements fixes se multiplient; la ville commence à se former ».

La mise en état de navigation du canal de Languedoc en mai 1681 accroît les avantages de Sète, lui ouvrant l'intérieur des terres et, en particulier, l'accès du Midi océanique.

Sète devint tout de suite un important centre commercial, enlevant à Frontignan son ancien privilège et la prospérité qu'il tirait de son commerce des vins. Le vérificateur des compoix se fait l'écho de plaintes de cette dernière ville: « Les consuls et beaucoup des principaux habitants nous ont représenté que la taille des maisons les accable et font une surcharge au biens fonds qu'ils ne peuvent pas supporter ». Les habitants rappellent ensuite la belle prospérité de leur ville lors de la recherche de Montvaillant. Mais « aujourd'hui... le port de Sète lui a levé tous ses avantages et les habitants sont réduits à la seule production du sol, et les maisons ne leur servent que pour mettre à cou-

(184) Malavialle: « Coup d'œil sur l'histoire de la ville et du port de Cette », p. 13.

vert eux et les animaux nécessaires à la culture des terres. Il n'est pas possible qu'ils puissent supporter 6.000 l. en pure perte à quoi se montent les tailles des maisons, étant certain que toutes en corps ne valent pas ce qu'elles paient » (185). L'exportation des vins et eaux-de-vie fut tout de suite la principale ressource du port de Sète (186). La mise en état de navigation du port apparaîtra au milieu du XVIIIe siècle à J.-B. Grangent, Inspecteur des spiritueux à Sète comme le début d'un important mouvement d'exportation de ses produits: « Le commerce des vins et eaux-de-vie de la province de Languedoc n'était presque rien avant l'établissement du port de Sète. Jusque-là nos vins les plus excellents peu connus de l'étranger se consommaient presque tous dans la province à vil prix » (187).

Ce témoignage nous paraît quelque peu exagéré d'après ce que nous savons sur l'ancien commerce de Frontignan; mais nous montre combien rapidement l'essor de Sète étouffa l'activité plus restreinte de Frontignan.

Dès lors, de larges débouchés s'ouvraient pour les produits de notre région: elle va pouvoir se consacrer davantage à sa culture favorite de la vigne: le grenier toulousain pourvoira autant qu'il faudra à son manquant en grains.

Cet appel à la production fut entendu. En la fin du XVIIe siècle, nous constatons sur notre terroir une grande extension de la vigne.

Nous avons vu l'Intendant de Basville plaider la nécessité

(185) Vfct 1734.

(186) Malavialle, ouv. cit.; L.-J. Cazalet: « Cette et son commerce des vins de 1666 à 1920 », p. 32.

(187) Arch. Départ. C. 2684, mémoire d'août 1752.

(188) De Basville: « Avis relatif aux droits de foraine », du 3 avril 1701. Arch. Départ. B. 93.

de réduire les droits sur les vins. Il le fait afin de faciliter le commerce des vins qui s'accroît très vite par suite de nombreuses plantations. Il constate qu'en 1581 il y avait « six fois moins de vigne qu'il y en a présentement ».

« L'article du vin est des plus importants par rapport aux grosses quantités que l'on en recueille dans le Bas-Languedoc fertile en vignes et où l'*on en plante encore tous les jours dans les lieux incultes et déserts que l'on défriche et où il serait difficile de faire croistre autre chose* ».

On a donc défriché des garrigues, on a planté des vignes dans les sols pauvres à la fin du XVIIe siècle: ce point nous est précisé par le vérificateur des compoix: ainsi à Saint-Geniès-des-Mourgues il note « 67 sétérées 2 quartons de nouvelles ouvertures depuis environ 50 ans » (189).

L'ampleur de ces défrichements se marque souvent par le fort excédent de la brevette sur le dernier compoix: ainsi Saussines a en 1734 une brevette en excédent de 5 l. 13 s. 5 d. sur le compoix de 1676. Cet excédent représente la mise en culture de grandes étendues: l'allivrement total de la communauté étant de 29 l. 8 s. 8 d. (190).

De même l'enquête le Nain remarque pour Lattes (191): « la maigreur des terres qui ne produisent presque rien ont obligé la plupart les propriétaires depuis environ 50 ans d'y planter des vignes qui produisent plus que n'auraient fait des terres épuisées quoique le vin ne soit pas bon excepté dans quelques pièces particulières ».

Dans la campagne montpelliéraine, l'extension de la

(189) Vfct. 1734, n° 93.

(190) Vfct. 1734, n° 15. Lorsque le compoix date du début du siècle, nous ne pouvons préciser l'époque des défrichements: ainsi Boisseron a en 1734 une brevette en excédent de 6 livres sur un allivrement total de 83 l. 1 d., par rapport au compoix de 1613.

(191) Arch. Dép. C. 1114, p. 120.

vigne est liée à l'accroissement de la propriété parcellaire et par là avec la prospérité de la ville.

Le fait des plantations de vignes par les artisans de Montpellier, des jardiniers, des travailleurs acquérant des parcelles de terres à la fin du XVIIe siècle et au début du XVIIIe apparaît très nettement sur les plans de la partie Sud-Ouest du terroir de la ville (192).

Ainsi du côté du Pont Juvénal et de la route de Vauguières (193) nous trouvons un grand nombre de parcelles n'atteignant pas un hectare; elles sont pour la plupart plantées en vignes. Les mutations les plus nombreuses datent de la fin du XVIIe siècle et du début du XVIIIe. Plus loin vers Pérols dominent tout de suite de grands champs.

De ce même côté les petits habitants de la ville se partagent le flanc du coteau de la *Cavalade* qui regarde Montpellier : entre le chemin de la croix de Pommessargues à Pérols et la Lironde (194) dans le sens de la rivière, une écriture régulière porte « Compoix 1600 Noble Philippe de Bossuges une metairie découverte et terres à la *Lone* (195) appelée le mas de Baraton contenant le mas 49 cannes, la terre 39 cartérées ». Ce domaine apparaît morcelé au XVIIe siècle en 17 parcelles, longues bandes de terres allant de la rivière au chemin, la plupart des mutations datent ici encore de la fin du XVIIe siècle et du début du XVIIIe et portent l'indication : vigne. Les propriétaires ? Nous relevons 2 travailleurs, 2 jardiniers, 1 maréchal, 1 porteur, 2 cordonniers, 1 portier de la Blanquerie, 1 ancien fermier de M. de Galières.

(192) Arch. de Montpellier S. 11.
(193) Plan n° 131.
(194) N° 141.
(195) Quartier de la Lironde.

Les plans voisins comportent le même enseignement, mais moins nettement. Sur le plan qui prolonge le précédent, nous notons 13 terres parallèles entre le chemin et la rivière. Les mutations sont ici surtout de 1660 (196).

C'est alors que ces petites gens ont construit ce coteau tel que nous le voyons aujourd'hui: ils ont substitué à l'ancienne monotonie des grands champs leurs parcelles parallèles.

Montez à la Cavalade: ces minces bandes de terre s'allongent toujours entre le chemin et la rivière, image du morcellement réglé des anciens grands domaines. Ce sont toujours les petites gens qui peuplent cette terre. A l'extrémité haute de leur vigne, sur le bord du chemin, ils ont chacun leur petit mazet ouvert au soleil du Midi entouré de quelques arbres fruitiers croissants parmi les légumes.

Par suite de cet accroissement du vignoble, le vieil équilibre des productions basé sur les besoins locaux a été troublé: « Les vins dans les années d'abondance, déduction faite de la consommation du pays, restent en grande partie entre les mains des habitants qui en ont le débouché de deux manières: où en les envoyant en espèces à l'étranger, ou en les convertissant en eaux-de-vie » (197).

L'accroissement de la production eut tout de suite pour conséquence le développement de la distillation: « L'article des eaux-de-vie dans le Bas-Languedoc est important depuis quelques années. Sans ce secours, il serait impossible d'y trouver la consommation du vin, et on serait obligé d'arracher une partie des vignes; on y a fabriqué des eaux-

(196) N° 571.

(197) De Basville: « Avis relatif au droit de foraine », 15 août 1701. Arch. Dép. B. 93.

de-vie de tous temps, mais jamais en si grande quantité que les années dernières ».

Le prix des vins et eaux-de-vie varie beaucoup suivant l'abondance de la récolte, la paix ou la guerre; les progrès de la culture le font baisser: « Le prix en est médiocre parce que la culture des vignes étant faite avec des mulets qui les labourent, n'est pas chère; ensuite que le muid ou tonneau de vin ordinaire estimé 3 muids mesure de Paris ou environ pesant 14 quintaux, poids de marc net, ne vaut souvent que 25 et 30 livres, peut-être même que cette année, après la récolte qui paraît devoir être bonne, il ne vaudra au-delà de 15 et 16 livres; il est vrai qu'il a valu pour les années 1696 et 1697 jusqu'à 100 livres le muid ou tonneau, mais comme la guerre et les stérilités étaient causes de cette cherté, cela ne doit faire aucune conséquence pour l'avenir. De même les eaux-de-vie qui se vendaient il y a 4 ou 5 ans 25 livres le quintal ne valent actuellement que 9 à 10 livres; il y même apparence qu'après la récolte on les aura à 7 et 8 livres » (198).

La vigne est devenue la principale richesse de nos pays de coteaux du Montpelliérais: on s'y ingénie à merveille pour tirer de sa culture toutes les ressources possibles.

Ouvrons les célèbres mémoires écrits en 1697 par de Basville, Intendant de Languedoc (199). Arrivé au diocèse de Montpellier, c'est le vin et les industries diverses tirées de la vigne qui retiennent principalement son attention. L'exportation de nos vins s'est grandement accrue: « *Les vins rouges et blancs de Montpellier et du diocèse* qui s'étend le long des étangs sont enlevés par les Gênois et pour

(198) De Basville, même cit.

(199) De Basville: « Mémoire pour servir à l'Histoire du Languedoc ».

Livourne. Le vin muscat de Frontignan et *des environs* se porte en Allemagne, à Lyon et à Bordeaux d'où il passe en Angleterre et en Hollande. L'eau-de-vie s'y porte aussi et elle y est fort estimée.

» On fait de plus à Montpellier quantité d'Eau de la Reine de Hongrie, des Eaux de Cette, de Canelle et autres liqueurs qui sont en usage. Les marchands, outre ce qui se consomme en France et dans les armées, en envoient dans les pays étrangers ».

Nous avons un arrêt du 23 octobre 1703 qui réglemente les droits pouvant être perçus sur ces liqueurs afin d'empêcher l'abus de lever sur elles toutes sortes de droits et par là de « donner un cours plus aisé et plus réglé au commerce qui se fait dedans et dehors du royaume de ces sortes de denrées » (200).

Basville continue : « *Le débit du vin et de toutes les liqueurs va à près de* 500.000 *livres années communes* » (201). Ce chiffre prend toute sa valeur en le comparant à celui des sorties globales des vins et liqueurs de la province: l'exportation globale des vins de Languedoc s'élève à 830.000 livres, celles des eaux-de-vie à 440.000 livres, celle des liqueurs à 100.000 (202).

Nous comprenons bien maintenant l'insistance de Basville à nous entretenir des industries viticoles du Montpelliérais.

(200) C. 2682.

(201) Ouv. cit., p. 270.

(202) Ouv. cit., p. 300. Basville nous avertit qu'il ne peut calculer exactement le commerce de la province: « Il n'y a pas de bureau d'octroi pour ce qui sort par l'Auvergne et le Rouergue, la Guyenne, Pays de Foix et autres lieux ». Pour donner ces chiffres il a « consulté les principaux négociants et vu le registre que l'on tient à la foire de Beaucaire, les droits de réapréciation et domaniaux ».

D'ailleurs, le chiffre de 500.000 livres est souvent dépassé: « Le commerce augmente considérablement en temps de paix. Les Anglais envoient pour lors des vaisseaux à Cette pour enlever les vins de ces quartiers qui ont fort bien réussi à Londres. On craignait qu'ils ne puissent pas soutenir la mer, mais on se trompait et jamais la marine n'en a eu de meilleur » (203).

Parmi les industries montpelliéraines que Basville place en premier lieu, il en est une tout à fait particulière à la ville: le verdet.

L'Intendant nous en fait une exacte description: « Ce sont les femmes qui font le vert-de-gris. Elles coupent du cuivre en pièce de l'épaisseur d'une pièce de 18 sols et de la grandeur d'une carte à jouer. On met dans le fond d'un pot de terre deux pintes de bon vin. Toute sorte de vin est bon pourvu qu'il ne soit pas aigre et qu'on y ait pas mêlé d'eau. On place au-dessus du vins des bâtons en croix sur lesquels on met une couche de grappes sèches de raisins, et par-dessus une couche de ces pièces de cuivre qui ne touchent pas l'une à l'autre, et ainsi couche par couche, jusqu'à ce que le pot soit rempli: on le couvre ensuite d'un couvercle de paille fait exprès, épais d'un demi pied, en sorte que l'air n'y entre pas. On ne l'ouvre plus de 10 à 12 jours, plus ou moins, suivant la température de l'air. La force du vin qui est au fond du pot fait monter sur le cuivre une espèce de poudre verte comme de la mousse humide. On tire les pièces du pot, on les expose un peu à l'air afin qu'elles se sèchent tant soit peu et puis les femmes les raclent aisément. Ce qui en sort est le vert-de-gris... Chaque pot en fait une livre en 10 ou 12 jours » (204).

(203) Ouv. cit., p. 270.
(204) De Basville, ouv. cit., p. 267.

Ce n'est pas une besogne dédaignée: « Les femmes, les artisans et même des bons bourgeois et des marchands y travaillent avec un profit considérable. Telle femme en a 100 pots, telle autre 150 ».

» Cette industrie est particulière à Montpellier : on a essayé d'en faire dans d'autres villes de la province: des marchands de Languedoc retirés dans les pays étrangers l'ont aussi tenté, mais inutilement. Il y a seulement quelques villages aux environs de Montpellier qui y ont réussi. Mais il y en a fort peu. »

La fabrication est importante car les débouchés sont bons: « On en fait dans Montpellier 2.000 quintaux par an (205). Le prix augmente ou diminue suivant que le vin est cher. On le met dans des sacs de peaux de moutons bien préparés pesant 50 livres. Les marchands de Montpellier l'achètent en détail et l'envoient en Hollande, en Angleterre, en Allemagne et en Italie où les peintres et les teinturiers en font usage. Les chirurgiens l'emploient aussi ».

Aniane avait son industrie du cristal de tartre vendu en Angleterre et en Hollande et employé par les teinturiers du pays « à emporter les taches de ces belles écarlates et autres couleurs vives qui s'y font » (206).

Au milieu d'un tel essor d'industries diverses tirées de la vigne, nous sommes étonnés de ne plus trouver trace de la préparation des passerilles importante au début du siècle dans notre région. L'enquête de 1734 relèvera quelques vestiges de cette ancienne industrie à Frontignan et dans les villages d'alentour.

(205) L'Intendant en estime par ailleurs l'exportation à 200.000 livres. Ouv. cit., p. 300.

(206) De Basville, ouv. cit., p. 270.

Nous n'avons pas de texte attestant les raisons de cette déchéance. Cependant, seul un intérêt nouveau peut nous l'expliquer. Sans doute, par suite des facilités nouvelles pour exporter leurs vins et leurs eaux-de-vie nos paysans n'auront-ils plus trouvé un profit suffisant à la délicate préparation des passerilles?

LIVRE II

DES DERNIERES ANNEES DU REGNE DE LOUIS XIV

A LA REVOLUTION

CHAPITRE PRELIMINAIRE

MISERE DE NOS CAMPAGNES AU DEBUT DU XVIIIe SIECLE

Dans cette belle prospérité des dernières années du XVIIe siècle, un point noir subsiste: l'action engagée contre les Protestants: « La condition civile, religieuse, sociale des Calvinistes est resserrée par degrés. Ils sont réduits à une sorte d'asphyxie morale. » (207).

L'émigration si préjudiciable à nos industries de la soie et du drap appauvrit également nos campagnes. Ainsi, à Mauguio, il y avait avant la Révocation de l'Edit de Nantes 300 chefs de famille; or, de 1700 à 1710, il n'en reste pas 80. La cause: « La désertion d'un grand nombre des plus commodes qui sortirent du Royaume lorsque le Temple fut abattu. » (207 *bis*).

Dès septembre 1685, le culte proscrit se réfugie au désert. Sous la pression de la disette en pays de montagne l'hallucination se répand: le prophétisme commence. Basville, qui

(207) Gachon: « Histoire de Languedoc », p. 198.

(207 *bis*) Enquête Le Nain C. 1114, confirmée par le mémoire du sub-délégué de Montpellier: « La première cause de la diminution actuelle est la désertion des protestants qui étaient les plus riches avant la Révocation de l'Edit de Nantes ». C. 46.

ne comprend pas cette exaltation, y répond en construisant des routes de pénétration dans les Cévennes. Mais les dévastations empêchent la provision des denrées, le petit commerce avec les villes. Instinctivement, les paysans se soulèvent au début de 1702. La répression est sévère: de nombreux villages, hameaux et fermes cévenols sont détruits.

Cavalier se réfugie dans le Bas-Languedoc: nous le voyons rôder dans le Nord et le Nord-Est de notre région où il répand la mort et la misère. Ainsi, à Saint-Sériès « les camisards firent une irruption en 703, brûlèrent tout le lieu et massacrèrent tous les habitants qui leur tombèrent sous la main » (208). De même à Saturargues « tout le village fut mis à feu et presque tous les habitants massacrés » (209). Cavalier se ravitaille à Ganges en 1702, il y rentre en 1703. De Ganges, une troupe de 1.500 hommes se dirige sur Brissac: elle va assiéger le château de Saint-Jean-de-Buèges où s'est réfugiée la population. — Avertis que les troupes royales marchent contre eux, les camisards se retirent en égorgeant les paysans qu'ils trouvent dans le mas. Ils pillent le hameau de Ferrières (210). La ville de Ganges est sévèrement punie pour avoir accueilli les rebelles et leur avoir fourni des secours : « Montréal s'y rendit en personne, établit des dragons chez les habitants et fit pendre au milieu de la place 4 hommes de la ville qui étaient parmi les prisonniers » (211).

En 1708, le calme absolu succède à la guerre civile. Hélas,

(208) Arch. Dép. 92, Vfct. 1734, n° 92, confirmée par l'enquête Le Nain de 1743.

(209) Vfct. 1734 n° 16.

(210) Louis Cazalet: « Essai Historique sur Saint-Jean-de-Buèges », pp. 22-23.

(211) « Histoire Générale du Languedoc », p. 709.

le ciel va bientôt étendre la désolation sur l'ensemble de nos campagnes.

Sur la fin de l'année 1708 commence à sévir un hiver très dur. Il redouble de rigueur le 6 janvier 1709. « Le 15 janvier le froid augmente si fort que les charrettes chargées passaient sur toutes nos rivières où la glace était épaisse de 12 à 15 pieds... (212). Le dégel fit connaître une partie du mal que ce grand hiver avait causé à la campagne, car les blés parurent brûlés et d'une couleur grisâtre, toutes les plantes des jardins mortes jusqu'à la racine, et un vent glacial étant survenu depuis le dégel fit mourir nos oliviers, nos lauriers, nos figuiers et nos grenadiers » (213).

La perte des oliviers appauvrit beaucoup nos campagnes. Elle fut ruineuse pour plusieurs où cette culture avait pris une grande extension, où l'huile était la principale ressource. Ainsi « Gigean était une des bonnes communautés avant 1709, mais la perte de ses oliviers ruina les habitants et en dispersa beaucoup dans d'autres communautés » (214). La population d'Aniane décroît fortement « par suite de la grande mortalité des oliviers, arrivée en 1709, occasionnée par la misère qui régnait pour lors et de la décadence des manufactures de cadis » (215).

Le froid fut intense au point de tuer des chênes dans la garrigue, aux Matelles en particulier (216).

(212) Le pied = 0 m. 32.484.

(213) « Histoire de la ville de Montpellier » (1731), par d'Aigrefeuille, p. 509 et suivantes. La valeur de ce témoignage pour l'hiver de 1709 vient de ce que d'Aigrefeuille a décrit les événements survenus de son vivant et encore dans la mémoire de tous.

(214) Arch. Dép., mémoire du sub-délégué de Montpellier (C. 46), même note dans la vérification de 1734.

(215) Arch. Dép. C. 1144. Aniane avait en 1678: 1627 habitants; en 1709: 1.407; en 1734: 1.460.

(216) Témoignages concordants de la vérification de 1734 et de l'enquête Le Nain.

On revient à l'isolement économique. « L'espérance étant perdue de voir repousser nos semences, les usuriers fermaient leurs greniers; et chaque ville craignant d'en manquer défendit d'en donner aux gens de la campagne et ne voulut point en laisser sortir hors de son enceinte » (217).

Par un arrêté du 22 mai, l'Intendant dut ordonner à tous les particuliers de chaque ville de donner un état des grains qu'ils avaient chez eux, et il édictait la liberté pour tous les habitants des campagnes d'aller se pourvoir aux marchés des villes.

Montpellier subit la disette de blé et de bois. Au mois d'août on y fût réduit à « faire du pain avec la racine du Gramen qui vient par la campagne. Nos vendanges se ressentirent de la rigueur de l'hiver précédent qui avait fait périr ou endommagé la plupart des souches: nous n'eûmes qu'une grande quantité de sarments » (218). Ainsi nos vignes avaient beaucoup souffert du froid; cependant elles survécurent.

Comme toujours, la maladie suivit la disette: au mois de janvier 1710, les fièvres se répandent dans Montpellier.

Enfin, la guerre étrangère rend impossible notre fructueux commerce d'exportation. Frontignan est particulièrement éprouvé par cet ensemble de maux. Nous lisons dans une supplique adressée à l'Intendant de Basville: « Vous êtes très humblement supplié de faire attention sur le misérable état où la communauté de Frontignan est réduite depuis cette dernière guerre: le négoce est entièrement perdu, qui est ce qui ferait subsister cette communauté, elle est hors d'état de se relever sans quelque secours considérable: toutes les barques (à la réserve de 2 ou 3) ayant été prises

(217) D'Aigrefeuille, ouv. cit., p. 510.
(218) D'Aigrefeuille, ouv. cit., p. 511.

par les ennemis de l'Etat, leurs oliviers qui étaient leur rente la plus considérable morts, leurs champs qui se trouvent plus bas que les étangs presque tous noyés et leur vin qui est leur unique ressource, étant un petit objet, faute de barques pour le transporter... » Par suite de cet ensemble de misères, il y a dans la communauté plus de 2.000 livres de non valeurs. La taille est trop forte pour les maisons et pour les terres cultivées (219).

Guerre civile, dragonnades, perte des récoltes, mortalité des oliviers, arrêt du commerce par suite de la guerre étrangère: rien ne manque pour délabrer nos campagnes.

La misère se marque par de grands abandons de terres: nombre de grands propriétaires et de paysans préfèrent y renoncer plutôt que de continuer à en payer les impositions.

Le mal était si avancé qu'il suscita la « Déclaration du Roi pour la culture des biens abandonnés » en Languedoc du 16 janvier 1714 (220): Ceux qui se rendront adjudicataires de biens abandonnés avant 1714 seront déchargés de toutes les impositions et droits seigneuriaux royaux pour 5 ans » (221).

Ces actes nous montrent d'abord qu'on abandonne toutes

(219) Arch. de Frontignan H.H. 2. Supplique jointe à l' « état des olivettes et vignes qui ont été plantées et complantées d'oliviers par les particuliers habitant Frontignan depuis la faction du compoix fait en l'année 1602 », certifié et signé par le maire et les consuls de la ville. Vers 1734, allivrement total de la communauté: 13.662 l. 17 s. 9 d.

(220) Arch. Dép. C. 2820. Ce registre contient les actes des adjudications passées dans les diocèses de Montpellier, Le Puy, Nîmes, Uzès.

(221) Il était accordé des privilèges particuliers aux pauvres qui ne possédaient pas de terres; par ailleurs, ils étaient déchargés par l'article 111 de la déclaration de « tutelle, curatelle, sequestration, logement des gens de guerre, collectes des tailles et autres impositions pendant les dites 5 années. »

les cultures indistinctement: surtout « des terres » à Lansargues et à Mauguio; autant de vignes que de champs à Montpellier; à Saint-Georges surtout des oliveraies; à Montferrier des farrages aux faubourgs et sous les murs du village.

Par ailleurs, ces actes nous montrent l'aspect social de la crise: les adjudications de beaucoup les plus nombreuses sont passées à Mauguio, nous en comptons 57. La plupart ont pour objet des terres de quelques sétérées. Mais plusieurs ont trait à de grandes propriétés: ainsi le domaine de Charles de Castillon comprenant une grande vigne de 17 sétérées 2 quartons 4 dextres, touchant les bâtiments ruraux, et 225 sétérées de champs. Quelques « travailleurs du lieu », le notaire, le greffier se présentent comme preneurs. Mais ce sont surtout des magistrats de Montpellier et des ménagers des lieux environnants de Mudaison ou de Baillargues.

En plusieurs lieux nous remarquons un morcellement de la propriété. A Saint-Georges, 13 adjudicataires tirent à 6 compoix: les terres de Jean David sont partagées entre 5 habitants du lieu. Constatation analogue à Cournonsec, à Montaut et Montlaur; à Montferrier, nous trouvons comme acquéreurs à côté des travailleurs, des artisans de Montpellier. A Assas, à Saint-Mathieu-de-Tréviers, de grands domaines sont mis en adjudication (222).

Dans les morcellements, les travailleurs du lieu, ceux qui comptent seulement sur la vigueur de leurs bras pour faire fructifier leurs terres, sont en général les plus nombreux acquéreurs.

Dans cette période malheureuse, un fait est prédomi-

(222) A Saint-Mathieu-de-Tréviers, la propriété de Jean Péridier de Cécélès.

nant: la mortalité générale des oliviers, à la suite de l'hiver 1709. Pour de longues années, la plupart de nos paysans n'auront plus d'autre revenu que la vente de leur vin. Telle est la première raison invoquée dans les requêtes présentées annuellement au Roi par le Syndic général de Languedoc: « Les habitants de la dite province, n'ayant depuis la perte des oliviers, d'autre ressource pour payer les impositions et pour faire rentrer l'argent dans le Royaume que la vente de leurs vins et eaux-de-vie » (223).

Ils vont donc être amenés à concentrer sur leurs vignes leurs soins et leurs espoirs, ils vont s'efforcer d'étendre son domaine.

---

(223) Arch. Dép. C. 2682. Arrêt du Conseil d'Etat du roi du 26 novembre 1720.

CHAPITRE PREMIER

PLACE DE LA VIGNE DANS NOTRE PAYSAGE, SON ROLE DANS NOTRE ECONOMIE RURALE AVANT 1750

L'enquête entreprise par le vérificateur des compoix en 1734 (224) rapprochée de l'enquête Le Nain qui interroge sur l'année 1743 (225), toutes deux nous donnant des renseignements sur chacune de nos communautés, nous permettent de marquer avec exactitude quelle était alors, dans les différentes parties de notre région, la répartition de nos vignes par rapport aux autres cultures.

A Vic, la plupart des terres cultivées sont des champs. Les récoltes en grains sont souvent mauvaises: « Depuis quelques années, à cause des brouillards, il n'y a pas la provision des habitants ». Ils vendangent fort peu de vin rouge: le quartier « où sont les vignes étant presque tout abandonné ou inculte » (226). La misère de la communauté est extrême. « De toutes les communautés de la province, il n'y en a pas dont on doive plus craindre le déguer-

(224) Arch. Dép. C. États 93 et 94: « Vérification des compoix 1734. »
(225) Arch. Dép. C. 1114.
(226) 1734 n° 29.

pissement que celle de Vic. Elle a des non valeurs d'environ le tiers de ses impositions et d'incultes pour autant et elle est presque déserte, n'y ayant plus que 24 ou 25 hommes en tout parmi lesquels il y a des vieillards et des infirmes ».

Le délabrement de cette campagne tient aux lieux malsains qui tuent l'homme. Dans les terres appartenant aux habitants de Vic sont à peu près toutes des non valeurs: les habitants de Frontignan ont défriché dans les landes de Vic qui bordent leur terroir un quartier « qui est en bon état » et où « il croît du muscat excellent ». De même les habitants de Mireval possèdent une partie du terroir de Vic: ils y ont de très belles oliveraies.

A Villeneuve-les-Maguelone, il y a surtout des champs, mais les vignes sont assez nombreuses: la récolte de vin est en excédent sur les besoins locaux. Comme Vic, mais à un moindre degré, Villeneuve souffre du manque d'hommes pour la culture des terres: les fièvres déciment la population.

Au-dessous de Montpellier, la plaine du Lez est toujours couverte de prairies: le foin est la principale récolte de Lattes.

Les emblavures et les prairies étendent leur domaine à l'Ouest de Montpellier dans la plaine de la Mosson: les champs dominent dans les terroirs de Lavérune, Saint-Jean-de-Védas, Mujolan; Lavérune a sa provision de vin; Saint-Jean-de-Védas un peu plus « en comptant celui des métairies » (227): les habitants du lieu n'en recueillent pas la provision de 6 mois. Mujolan a « du vin assez considérablement » (228). Fabrègues et surtout Saussan ont de gran-

(227) Vfct. 1734, n° 80.
(228) Vfct. 1734, n° 91.

des étendues de prairies; on récolte très peu de blé et de vin à Saussan.

A l'Est de Montpellier, dans la plaine élargie, les emblavures dominent toujours: cependant Mauguio récolte beaucoup de vin; mais le voisinage de l'étang lui est préjudiciable: les brouillards « brûlent le plus souvent la récolte prête à faire et ôtent beaucoup d'espoir d'une riche moisson » (229). Baillargues a sa provision de vin, mais Candillargues en a fort peu: le pays est dépeuplé par les fièvres; depuis 1700, il a diminué de moitié. Lansargues, plus enfoncée dans les terres, est beaucoup plus prospère: il y a de gros excédents de vin, on n'y manque pas de bétail aratoire ni de moutons. Saint-Nazaire a beaucoup de prairies: le principal revenu est le pâturage des bêtes à cornes. Lunel est bien pourvu de toutes sortes de récoltes.

Ces quelques terroirs forment une première zone où dominent les céréales. En rapprochant ces observations, nous remarquons que partout où par suite de l'air insalubre des marais les hommes sont peut nombreux et vivent misérablement, il y a des champs coupés de landes stériles, mais fort peu de vignes; par ailleurs, dans les lieux plus salubres, les habitants sont mieux pourvus des diverses récoltes et ont particulièrement beaucoup plus de vignes: le paysan malade, vivant difficilement, s'efforce avant tout d'avoir sa provision de blé. Dans notre plaine littorale, la vigne est un signe de santé et d'aisance; sa localisation tient autant au milieu humain qu'au sol.

Quittons la plaine, gravissons les premiers coteaux accrochés à la garrigue. Voici les lieux favoris de la vigne et de l'olivier. Le vin est la récolte principale; « l'huile commence

(229) Arch. Dép. C. 46.

à revenir ». Mais les champs ne suffisent plus pour assurer la provision de blé des habitants, souvent pendant 6 mois. Partout on se plaint de la diminution des troupeaux de moutons.

Balaruc ne produit pas de blé pour 3 mois, Frontignan n'en produit pas pour 3 semaines; ce pays n'a point de moutons justement par suite de l'extension prise sur ses coteaux par la vigne et l'olivier: « Le terroir étant composé de vignes et d'olivettes, pas besoin de ces animaux pour engraisser les terres » (230). Cette raison vaut pour tous nos pays de coteaux :la diminution des troupeaux de moutons nous y apparaît étroitement liée à l'extension de la vigne.

A Mireval, la principale récolte est l'huile. A Poussan, la vigne et l'olivier couvrent les coteaux: les champs sont surtout nombreux dans la plaine des étangs, les prés sur les bords du ruisseau de la Vène qui la traverse: là sont les deux maisons de campagne (231); le village ne récolte pas de blé pour 6 mois. De même à Gigean, à Montbazin, à Saint-Georges et à Murviel. A Cournonterral, à Pignan, les vignes occupent les 6/10 du terroir et les champs seulement 1/10.

Cournonsec paraît faire exception : les emblavures y dominent, les habitants n'ont que leur provision de vin et d'huile; et les enquêteurs nous signalent la pauvreté des habitants. Est-ce coïncidence ou bien plutôt relation de cause à effet?

La vigne et l'olivier dominent sur les coteaux qui entourent Montpellier. La vigne s'avance vers les étangs sur les grés de Lattes et de Pérols: « Il y a dans certaines métai-

(230) Vfct. 1734, n° 51.
(231) Frescaly et le Mas d'Arène.

ries plus de blé que de vin et dans d'autres c'est le vin qui domine » (232). A Pérols, seules quelques métairies ont du blé mais insuffisamment. A Castelnau, Le Crès et Salaison, à Vendargues, à Baillargues, il n'y a pas de blé pour 3 mois: dans ce dernier lieu, le blé que les habitants recueillent vient des terres qu'ils cultivent dans le terroir de Maugio. Mudaison, Saint-Brès, Valergues, Lunel-Viel récoltent également fort peu de céréales.

En arrière de cette ligne, nombre de pays de coteaux donnent aussi la préférence à la vigne: ainsi à Montferrier, à Clapiers, à Castries, à Sussargues, à Beaulieu; à Assas, où les paysans n'ont pas, en 1734, le double de la semence. A Saint-Christol où ils replanteraient bien les vieilles vignes « si M. l'Intendant voulait avoir la bonté de leur en accorder la permission » (233). Même note à Villetelle.

En effet, pour essayer d'arrêter l'extension générale de la vigne venaient d'être pris une série d'arrêts. Celui du 5 juin 1731 en particulier portait interdiction générale des nouvelles plantations, il stipulait que les vignes restées sans culture pendant deux ans ne pourraient être réablies sans permission spéciale à peine de 3.000 francs d'amende; enfin que les permissions pourraient être accordées par les intendants seulement après vérification, lorsque le terrain serait reconnu impropre à toute autre culture.

Les syndics des paroisses devaient veiller aux contraventions et les dénoncer sous peine de 200 fr. d'amende (234).

Le dernier point enlevait beaucoup de sa rigueur à la règle de l'interdiction: elle présentait l'immense avantage de permettre le développement de la vigne sur nos coteaux

(232) Vfct. 1734, n° 30.
(233) Vfct. 1734 n° 95.
(234) V. Dutil: « L'Etat économique du Languedoc à la fin de l'Ancien Régime », p. 159.

trop secs pour les céréales en même temps qu'elle arrêtait son extension dans les plaines limoneuses: elle était judicieusement basée sur l'adaptation des cultures au sol, elle tendait au maintien du vieil équilibre cultural.

Ainsi elle ne paraît avoir gêné le développement de la vigne sur nos coteaux: les paysans de Saint-Christol se plaignent seulement d'avoir à demander l'autorisation « quoique le terrain de cette communauté soit fort propre pour les vins et qu'il en rapporte d'excellents; néanmoins, les vignes ne durent pas plus de 18 à 20 ans en sorte qu'il faut les renouveler et les bons ménagers de ce pays les renouvellent un peu chaque année en sorte qu'il paraît incommode d'être obligé de demander tous les ans l'autorisation » (235).

Les vignes et les oliviers sont les ressources de Restinclières et de Vérargues. Elles gagnent vers le Nord des pays voisins de la garrigue: sur les coteaux réputés de Saint-Drézéry, le vin est d'une grande ressource parce que fort bon et très recherché. Il est également le principal revenu de Boisseron.

Nous avons vu comment à la fin du XVIIe siècle les défrichements des garrigues avait eu pour but la plantation de nouvelles vignes. Les esprits sont toujours tournés de ce côté: ainsi, il y a à Vendargues 400 sétérées de terres incultes « qui pourraient produire des vignes » (236). Plusieurs communautés nous donnent la même indication.

Cependant, dans plusieurs pays situés au Nord de Montpellier dominent encore les emblavures: ainsi, à Prades, Grabels, Combailloux, Saint-Gély-du-Fesc; à Saint-Clément-de-Rivière où il n'y a pas de vin ni d'huile pour la provi-

(235) Vfct. 1734, n° 95.
(236) C. 1144.

sion de trois mois. A Teyran, on récolte surtout des menus grains; cependant, « parce que le terrain y est maigre, on s'y est adonné depuis une trentaine d'années à faire des vignes qui avaient assez bien réussies » (237). A Saint-Félix, Saint-Vincent-de-Barbeyrargues, Montel, la principale récolte est tantôt le vin, tantôt le blé. De même à Jacou, ce qui nous surprend, car ce terroir est dans la zone des pays de vignoble: mais les habitants y sont extrêmement misérables.

En gros, tous ces pays tendent encore à se suffire.

La même impression se précise lorsque nous pénétrons dans la Garrigue. Chaque communauté consacre la majeure partie de ses terres aux emblavures. Malgré ce, par suite de la pauvreté du sol, la récolte des céréales n'y est pas toujours suffisante pour les besoins locaux.

Les principales ressources sont la laine et le charroi du bois, l'une ou l'autre prédominante, suivant les lieux. Il y a des vignes un peu partout, mais elles suffisent rarement pour assurer la provision annuelle. Ainsi, à Valflaunès, « il y a quelquefois du vin pour la provision et quand la récolte est médiocre il n'y en a que la moitié de la provision ».

Les communautés tirent quelque revenu de leurs grandes étendues de terres incultes: Saint-Mathieu-de-Tréviers, Notre-Dame-de-Londres vivent « de laine et du croît du bétail ».

A Saint-Jean-de-Cuculles, à Saint-Martin-de-Londres, les habitants sont « bien plus appliqués à la voiture du bois et du charbon à Montpellier qu'à la culture de leurs terres qui sont assez mal cultivées ». Mais le revenu de cette

(237) Vfct. 1734, n° 31.

industrie a bien diminué depuis le XVIIe siècle par suite du déboisement. Beaucoup de communautés se plaignent de ce que l'allivement des devois les accable. Cette belle source de revenus qu'étaient les forêts de chêne vert et de chêne blanc s'est, en bien des lieux, tarrie. A Cazevieille où chaque métairie avait son troupeau de moutons « on ne peut pas en nourrir un seul, parce qu'il n'y a plus de glands » (238).

La garrigue buissonneuse n'a plus grande valeur: « aujourd'hui tout cela ne peut servir qu'au dépaissement des moutons. Et il n'est pas possible que le produit de leur terres leur procure de quoi payer les tailles qu'elles portent et celle des devois. » (239).

Aux Matelles, le vérificateur a trouvé un compoix illisible, ce qui nous vaut de connaître la répartition des cultures dans cette communauté: il a dû, en effet, rassembler les copies des biens possédés par les habitants. Le calcul de ces pièces lui a donné 643 sétérées de champs, 197 sétérées de vignes, 54 d'oliveraies, 404 de terres incultes, la plupart des champs, 5311 de devois (240). Et voici quelles ressources en tirent les paysans: « La principale récolte de cette comunauté est la laine; il n'y a pas de blé pour la provision des habitants, du vin à peu près ce qu'ils en consomment, très peu d'huile. Le payement de la taille vient entièrement de ce qu'on gagne à porter du bois à Montpellier ». Et Les Matelles de se plaindre comme ses voisines du fort allivrement des devois qui « ne portent aucun fruit et ne servent qu'au dépaissement des moutons ».

Sans doute est-ce par suite de cet appauvrissement que les paysans s'efforcent de tirer un meilleur profit de leurs

(238) Vfct. 1734, n° 94.

(239) Vfct. 1734, n° 66. Notre-Dame-de-Londres; allivrement des devois, 75 livres; des terres et maisons, 60 livres.

(240) Vfct. 1734, n° 42.

terres cultivées: et cela par de nouvelles plantations de vignes. Valflaunès et Lauret souffrent du déboisement, leur principale ressource est la laine: « Ils ont beaucoup de terres incultes qui ne sont propres qu'à planter des vignes et ils demandent qu'on leur accorde cette permission par une vérification générale, plusieurs habitants n'ayant pas l'industrie d'en demander des particulières » (241).

Quelques pays vivent des oliviers: ainsi Saint-Bauzille-de-Montmel qui, par ailleurs, manifeste la volonté de planter des vignes; mais surtout Puéchabon et Aniane: l'huile commence à y revenir; les gens des montagnes des Cévennes viennent en acheter, on en vend aux fabricants de savon; en même temps remonte leur population.

Les habitants d'Aniane, appauvris par la déchéance de leurs industries, sont plus que jamais tournés vers la culture de leurs terres. Après la décadence de ses manufactures de cadis, Aniane s'était adonnée à l'industrie des cuirs; mais celle-ci tombe tous les jours par suite de la cherté des écorces dues à l'interdiction des coupes de bois par plusieurs communautés: « Les habitants d'Aniane n'ont d'autre industrie que le travail de la terre; les brassiers qui sont en grand nombre vont travailler au pays-bas, aux vignes, à la moisson, à la vendange et aux travaux » (242).

A Viols-le-Fort, Frouzet, le Causse-de-la-Selle, la principale récolte est le vin. Les paysans tirent par ailleurs un bon profit de leurs bois.

De cette excursion aux pays du chêne, retenons un fait: nombre de pays perdent leur principale source de revenus avec leurs bois; ils se rabattent sur leurs terres cul-

(241) Vfct. 1734, n°s 17 et 18.

(242) Arch. Dép. C. 1114. En 1678 il y avait 1.627 habitants; en 1709, 1.405 ;en 1734, 1.460.

tivables: Ils veulent planter en vignes des terrains qui, par suite de leur pauvreté ne sont propres à aucune autre culture.

Ces désirs se font jour aux Etats dès 1735 et par les Etats montent jusqu'au Roi; dans leurs cahiers de doléances, ils demandaient l'exemption de ces interdictions particulièrement préjudiciables au Bas-Languedoc. Le pouvoir central donna satisfaction à leurs plaintes.

En 1737, le sieur Joubert, Syndic général annonce aux Etats que « Sa Majesté n'ayant pas jugé à propos de déroger par un arrêté particulier au Languedoc, au règlement qui avait été fait par tout le royaume, M. l'Intendant avait cependant été autorisé, par une lettre de M. le Contrôleur général, à accorder les permissions nécessaires pour planter des vignes, *même dans les terrains où il n'y en avait pas eu,* pourvu qu'il fut justifié par une vérification faite par les experts que *les dits terrains n'étaient propres à une autre espèce de culture* » (243).

Ainsi tombait pour l'ensemble de nos terrains rocailleux la rigueur de l'interdiction générale. La vigne pourra désormais étendre librement son domaine sur nos coteaux.

Les villages du vallon de la Buèges se plaignent comme ceux de la garrigue de leur appauvrissement par suite du déboisement: la taille des devois les accable; ils ne peuvent plus servir qu'au dépaissement des moutons « et le peu de terre qu'il y a à cultiver n'est qu'un peu de terre sur le rocher, ce qui ne saurait être d'une grande fertilité ».

Il y a beaucoup de vignes, — « la principale récolte est le vin » — des oliviers, quelques châtaigniers, quelques prai-

(243) Arch. Dép. procès-verbaux des Etats, 11 nov. 1737.

ries, de rares champs: on n'y recueille pas la provision de blé pour un mois (244).

Cependant, la culture du mûrier prend « une grande extension dans les Basses Cévennes. On élevait les vers à soie et on filait la soie à domicile dans toute la contrée environnante. » (245).

L'huile est la principale récolte du terroir de Ganges. Cette petite ville industrielle, n'a pas de blé pour nourrir ses habitants pendant quinze jours, mais elle récolte plus que sa provision de vin.

Dans cet ensemble, une zone est pour nous particulièrement importante: celle des coteaux où la vigne s'est implantée en souveraine, des pays qui produisent de gros excédents de vins, qui vivent de cette culture, des industries et du commerce auxquels elle donne lieu.

Notre enquête vient de nous permettre de la délimiter. Elle forme deux ensembles bien nets: d'une part, Frontignan et la plaine intérieure de Montbazin, de Balaruc à Pignan et à Saint-Georges d'Orques — là une coupure, la plaine de la Mosson —; par ailleurs, la costière de Montpellier à Lunel avec des poussées plus ou moins profondes vers le Nord.

***

D'après le Sud-délégué de Montpellier, les vignes occupaient le tiers du terrain du Diocèse, proportion qui nous

(244) Vfct. 1734, n° 48. La communauté comprenait les villages de Pégairolles, Saint-Jean-de-Buèges, Frouzet, le Causse-de-la-Selle, Saint-André-de-Buèges; elle a d'après le compoix de 1644 1.707 sét., 3.918 d. de devois et seulement 3.776 sét. en terres de labours.

(245) M. L. Cazalet, ouv. cit., p. 23: « Grâce au greffier Dominique Bancel, la fabrication des bas de soie fut substituée à celle des bas de laine ».

paraît exagérée, d'autant plus qu'il fait entrer en ligne de compte les bois et les garrigues (246).

On sème beaucoup: la moitié du terroir. Mais les semailles produisent peu: un sétier par sétérée produit 4 sétiers (247); de plus, « il est peu de terres qui puissent porter du blé chaque année.., on y est obligé de semer de gros grains la plupart des terres ». Tout compris, il n'y en a pas suffisamment pour la nourriture des habitants. « Ainsi, l'on sait par l'expérience annuelle que les habitants de ce diocese sont obligés d'en acheter dans le Haut-Languedoc et même au-delà des mers pour leur subsistance ». D'autant plus que la population locale est grandement augmentée à certaines périodes de l'année par l'afflux d'émigrants passagers: « le nombre des gens de guerre qui est très considerable, des passagers, des travailleurs qui viennent des

(246) Arch. Dép. C. 46. — Mémoire sur le diocèse de Montpellier « pour Le Nain ». Nous ne pouvons pas accorder grande valeur à ses données numériques. Il les obtient en se basant sur l'enquête par communautés (C. 1114): or, celle-ci ne concorde pas, parfois à beaucoup près, avec la vérification des compoix; ou bien il les obtient par déduction: Ainsi le terroir du diocèse contient 246.994 sétérées, « là-dessus au moins, le tiers en vigne, soit environ 82.000 sét. pouvant produire 27.000 muids de vin ». Or, ce chiffre est condamné par celui donné par Ballainvillers pour 1788, après la grande extension des vignes de la fin du XVIIIe siècle: 25.000 muids. Le sub-délégué continue: « Il faut déduire 44.663 sétérées, qu'occupent les bois, les garrigues, prés, ou vergers ou terres semées en fourrage, avoine, ou autres grains, propres pour nourrir les bestiaux, ou complantées en oliviers pour trouver le nombre des terres purement labourables et propres à recevoir des grains. Il en reste donc de cette nature le nombre de 120.000 sétérées labourables ».

(247) Le sétier de Montpellier = 48 litres. 82. 120.000 sétérées produisant 480.000 sétiers de tous grains « d'où il faut distraire la semence qui est de 120.000 sétiers. Il reste donc pour la nourriture de 64..481 habitants en tous grains 360.000 sétiers. Or, en comptant 6 sétiers pour chaque habitant, comme nous avons fait dans les autres diocèses, on voit clairement qu'il n'y en aurait pas suffisamment pour leur nourriture ».

Cévennes, de Provence, de Savoie, même dans tout le cours de l'année et surtout dans le temps des moissons, des vendanges et des olives, des gens des trois Etats et de leur cortège, qui se rendent une fois l'an dans la ville de Montpellier, égale presque le nombre d'habitants, et par conséquent consomment le double des grains nécessaires à ce diocèse ».

Et le Sub-délégué termine son étude sur le diocèse de Montpellier par une comparaison qui nous fait bien ressortir d'où notre région tire alors sa richesse, sa vitalité : « Ce diocèse est entièrement opposé dans sa nature à celui d'Albi: ce dernier est très fertile en grains; nous avons fait voir la grande quantité qui lui en reste au-delà de la nourriture des habitants; cependant, il est pauvre. Celui-ci n'a qu'un terroir plus sablonneux ou plein de graviers. Les grains qu'il produit sont excellents mais en si petite quantité que *les terres labourables sont presque à charge au propriétaire.* Il est plus favorable aux vignes et aux oliviers *et il est démontré que sans ces objets, il serait impossible aux propriétaires des fonds de payer les charges. Cependant, les habitants de ce diocèse vivent dans une aisance bien plus grande que ceux du diocèse d'Albi, ce qui ne peut être attribué qu'au commerce* qui est en vigueur dans l'un et presque ignoré dans l'autre et dont le premier tire toute sa ressource pour le payement des impositions. »

Le commerce des laines est à Montpellier en grande diminution: 8 fois moins important que sous Basville (248); également, la fabrique des couvertures, par suite de « la rareté et la cherté des laines de Constantinople ». Nous avons noté

(248) Arch. Dép. C. 46. On en débitait alors 40.000 balles, 5.000 aujourd'hui.

par ailleurs une grands diminution des troupeaux de moutons dans nos pays de vignoble: ainsi l'extension de la vigne paraît bien être dans une certaine mesure à l'origine de ce fléchissement de notre commerce des laines.

Par contre le commerce des petites draperies (249) et des toiles de coton et de mousseline dont ne parle pas Basville est très important; mais particulièrement « le commerce en gros des vins, eaux-de-vie, vert de gris, liqueurs, tartres, et autres denrées du pays qu'on envoie dans les pays étrangers. Il se fait par 12 négociants et va à la somme de 3.000.000 livres. » (250). Le Sub-délégué estime par ailleurs à 18.000 muids (251) le vin vendu « aux habitants des autres provinces de France et à l'étranger. Le muid se vend communément 30 livres, cette vente produirait donc 540.000 livres ». Retenons ces chiffres comme une indication: Sous le Nain, la seule exportation de nos vins est d'une valeur comparable à l'exportation de nos vins et eaux-de-vie sous Basville.

Cette extension de notre commerce des vins est étroitement liée avec l'ouverture du canal de Languedoc et du port de Sète. Mais, elle a été également favorisée par l'action de l'Intendant: Nous avons vu de Basville plaider énergiquement la nécessité de réduire les droits sur les vins afin d'en permettre l'écoulement.

(249) Exportation annuelle dans le royaume ou à l'étranger pour 1.200.000 livres.

(250) Le Sub-délégué remarque que ce même commerce n'était que de 500.000 livres sous Basville « sans y comprendre celui du vert-de-gris qui, de son temps, était plus considérable qu'aujourd'hui ». Mais cette opinion ne concorde pas avec les dires de l'inspecteur.

(251) Chiffre assez incertain comme basé, sur l'estime que les habitants du diocèse en boivent le tiers, sur la production de 27.000 muids (voir note 246, page 134).

La voix de l'Intendant fut entendue: peu après, un arrêt du Conseil d'Etat déchargeait pour un an les vins et eaux-de-vie partant de Languedoc pour l'étranger, de la moitié des droits. La raison invoquée est celle de Basville: « La grande abondance et le prix vil des vins qui ne valent pas sur les lieux ce que coûteraient les droits de sortie et de fret (252) ». Cette décharge est renouvelée les années suivantes; en 1709, une deuxième raison s'y ajoute: « Par suite de la mortalité de leurs oliviers, nos paysans n'ont plus d'autres revenus que ceux de la vigne. » A partir de 1718 cette exemption est réduite au tiers des anciens droits; par la suite, les motifs pour le renouvellement annuel de l'exemption demeurent à peu près les mêmes.

L'arrêt du 23 septembre 1731 fait état de l'aptitude particulière de notre sol et de notre climat pour la vigne; de la mévente — le muid de Languedoc ne s'est vendu à la récolte dernière que 15 l. et il y a lieu de craindre qu'il ne se vende pas davantage cette année « la vendange paraissant être très abondante » —; de ce que la vente du vin est « la principale ressource des diocèses du Bas-Languedoc pour le payement des impositions »; de la mauvaise récolte d'olives « par la rigueur de l'hiver dernier »; enfin, de l'avantage de cette réduction pour les « fermiers de Sa Majesté, grâce à l'accroissement du commerce qui s'en suivrait » (253).

(252) Arch. Dép. C. 2682. Arrêt du Conseil d'Etat du 26 novembre 1720. Le premier motif invoqué est la mortalité des oliviers; le deuxième, l'avis de l'Intendant de Bernage « contenant que la mortalité d'oliviers n'ayant pas été originairement la cause des décharges qui ont été accordées de partie des droits de sortie et de frêt, puisque ces grâces ont été faites quelques années avant cette mortalité, arrivée en 1709.... ». Suit la raison donnée dans le texte.

(253) Arch. Dép. C. 2682.

Comment nos paysans parvenaient-ils à écouler cette production accrue?

Frontignan, ne subsiste plus que par l'exportation de ses muscats et de quelques raisins secs (254).

Sète est désormais le centre commercial de notre région. La plaine de Montbazin écoule vers Sète ses bons vins en nature: de Poussan « les vins rouges, blancs et muscats, se portent par charrettes ou avec des mulets à bâts, à Sète ou à Bouzigues et l'on va acheter au dit Bouzigues ou à Pézénas, les grains qui manquent dans cette communauté. » (255).

Balaruc fabrique également des vins rouges, blancs et muscats (256). A Montbazin, « partie des vins rouges sont distillés sur les lieux par des marchands de Montpellier qui font fabriquer des eaux-de-vie, le surplus se débite à Sète où sont transportés nos muscats et vins blancs, que les étrangers viennent acheter. » (257). Pignan porte également ses vins et eaux-de-vie à Sète.

Les passerilles tendent à disparaître. On en fait « presque plus » à Balaruc, « peu » à Montbazin.

Les villages de la plaine de Montbazin et particulièrement ceux situés sur les bords de l'étang de Thau doivent à leur situation privilégiée, à proximité du port et du canal, d'avoir pu exporter leurs vins en nature.

Mais dans une plus large mesure, pour écouler ses vins

(254) Arch. Dép. C. 46. Le Sub-délégué évalue la production des muscats de Frontignan à 450 muids; celle de ses raisins secs à 25 quintaux.

(255) Arch. Dép. C. 1114, p. 187.

(256) Vfct., 69 bis.

(257) Arch. Dép. C. 1114, p. 165. Production: vins rouges, 490 muids; muscats, 90 muids; vins blancs, 31 muids, d'où il « faut distraire 150 muids pour la provision du lieu ».

de plus en plus abondants, notre pays devait avoir plus que jamais recours à la distillation.

On fabriquait un peu d'eau-de-vie dans la plaine de Montbazin, mais le grand centre était le Lavaunage.

L'enquête Le Nain signale spécialement Saint-Brès, Vendargues, Valergues, Mudaison, Lunel-Viel, Mauguio et Saussines, comme pays transformant leur vin en eau-de-vie à cause de leur qualité inférieure.

Ce fait nous est confirmé par le mémoire des fabricants d'eau-de-vie du Lavaunage à l'Intendant en 1744: « Il est certain que les vins de cette contrée ne peuvent être consommés que par les chaudières. » (258).

Dans ce mémoire, les fabricants d'eau-de-vie du Lavaunage demandent l'établissement d'un inspecteur à Lunel. Pour remédier aux fraudes l'arrêt du 27 septembre 1729 avait créé un inspecteur à Sète. Or son article X rendait responsable les vendeurs des eaux-de-vie jusqu'à la vérification faite au lieu de la destination. Cette clause souleva les protestations des consuls de Béziers et du Lavaunage, deux centres principaux de la production des eaux-de-vie.

Dans leur mémoire à l'Intendant les fabricants du Lavaunage nous donnent des renseignements intéressants sur le transport des eaux-de-vie de Lunel à Sète: « le gros de ce commerce ne se faisant qu'en hiver » les pièces d'eau-de-vie souffrent presque toujours sur les barques: celles-ci sont toutes à découvert. Ce sont « les *tirasses* dans lesquelles on voit des pièces d'eau-de-vie entassées les unes sur les autres, les patrons par avidité surchargent les barques et sont obligés de les décharger en route ce qui arrive à la rencontre d'une barque engagée ou lorsque elles touchent la terre même: cela arrive au Lez et pour lors on est obligé de

(258) Arch. Dép. C. 2684.

décharger pièce à pièce et de les transporter au-delà du mauvais pas. » Dans cette manœuvre bien des pièces perdent leurs bouchons: la qualité de l'eau de vie en souffre et les fabricants en supportent la responsabilité.

Grâce à ce débouché il est possible, nous l'avons vu, aux paysans de la costière de défricher les garrigues et d'y planter des vignes.

A Montpellier il y a également nombre de fabricants de liqueurs: un arrêt du Conseil du Roi du 23 octobre 1703 confirmé par celui du 23 novembre 1719 s'attache à favoriser cette industrie en limitant les droits qui pourront être perçus sur « l'Eau de la Reine de Hongrie, l'Eau de Thin, l'Eau de Sète, le Sirop de Grenade et autres semblables liqueurs qui se fabriquent à Montpellier. » (259).

Pour écouler ses « plus mauvais vins qui ne pourraient être bus par l'habitant ni transportés chez l'étranger » (260) Montpellier a toujours sa fabrique du vert-de-gris.

Cette industrie est une occupation et un bon revenu pour un grand nombre d'habitants de la ville: « la fabrique du vert-de-gris se fait par les femmes des artisans, et même des marchands et des bourgeois qui y emploient le temps qu'elles passeraient à ne rien faire. » (261). « Le commerce du vert-de-gris est très considérable en cette ville; la fabrication occupe une bonne partie des bourgeois qui la plupart ne vivent que par les revenus bons de ce commerce. » En effet les débouchés sont aisés et la fabrication fructueuse: « Les négociants affirment qu'il sort année commune de

(259) Arch. Dép. C. 2682.

(260) Arch. Dép. C. 46.

(261) Renseignements fournis par le sub-délégué de Montpellier (C. 46) confirmés par le mémoire de 1742 sur la nécessité de réprimer les fraudes émanant de Godinot, Inspecteur des manufactures. (C. 2690).

Montpellier et des environs jusqu'à 6.000 quintaux; ce commerce se fait principalement avec l'étranger comme en Hollande, en Angleterre, en Italie et surtout en Allemagne...; il est plus en faveur en temps de paix qu'en temps de guerre, le prix de cette poudre varie suivant ces différentes circonstances et selon la cherté des vins; elle se vend de 12 à 13 sous la livre en temps de guerre et de 17 à 18 sous en temps de paix; elle vaut aujourd'hui 18 sous 6 deniers et quand elle est très belle jusqu'à 19 sous la livre... Les particuliers ont jusqu'à 5 et 600 pots de vert-de-gris...; lorsqu'ils rémunèrent bien chaque pot doit donner 1 livre et demi et même 2 livres par semaine. »

L'Inspecteur calcule le cas où il sort 6000 quintaux de vert-de-gris: cela fait un revenu de 540.000 livres; « mais les négociants sont fermement persuadés que cet objet unique de commerce va année commune de 7 à 800.000 livres. » (261 *bis*).

La ville de Montpellier se montrait extrêmement jalouse de cette industrie qui lui assurait de si bons revenus.

En 1743 l'Inspecteur des manufactures Godinot nous signale qu'on s'est mis à fabriquer récemment du vert-de-gris dans « les lieux voisins de Montpellier » (262). Ces pays étaient Gignac, Saint-André, Saint-Martin de Londres, Pignan, Mudaison, Lunel et Fabrègues (263).

L'Inspecteur plaide la nécessité de les contraindre à apporter leur verdet pour être vérifié à Montpellier afin de

(261 bis) Arch. Dép. C. 2691. Mémoire de l'inspecteur Gabellier de mars 1750 à l'Intendant.

(262) Arch. Dép. C. 2690. Mémoire de Godinot, Inspecteur des manufactures « concernant la fabrique du vert-de-gris de Montpellier et des environs », 1742.

(263) C. 2688. Villages cités par l'ordonnance du 16 septembre 1750 et le mémoire de l'inspecteur Gabellier de mars 1750.

sauvegarder l'avenir de cette fabrication essentiellement montpelliéraine. Ce qui fut décrété par l'arrêt du 21 janvier 1744. Les fabricants de Gignac protestent auprès de l'Intendant, mais les fabricants de Montpellier répliquent qu'il ne se fait à Gignac que 200 quintaux contre 6.000 à Montpellier: « Quel malheur ne serait-ce pas pour cette ville, dont un nombre immense de familles ne vivent que par la consommation qu'elle procure des vins qui ne peuvent être employés à autre usage. Le produit desquels sert à payer les charges considérables que supportent les habitants de Montpellier..., au lieu que dans les villages, ils ont la ressource de mettre les vins en eau-de-vie par l'aisance qu'ils ont d'avoir du bois à bon marché pour les brûler; ce qui ne peut se faire à Montpellier par la grande cherté où est le bois. » (263 *bis*).

Les Montpelliérains luttent pour le monopole de la fabrication du verdet; ils doivent également se défendre contre la fraude. Pour rendre le verdet plus pesant, certains « le mouillent avec de l'eau, d'autres avec le vin qui a servi à le faire; d'autres le mettent après qu'il est fait dans les lieux humides ». Ils le font ensuite exposer en vente par des courtières ayant le privilège de la vente: celles-ci « pour n'en point échapper la vente l'exposent mouillé et tel qu'on le leur a donné ». Afin d'en permettre l'achat à l'étranger, on remédie à la fraude par la plus stricte réglementation.

Comme nous l'avons vu à propos de Saint-Georges, au XVIIe siècle par suite de la discipline morale de la communauté, point n'était besoin alors de recourir à de telles mesures. Il est utile de marquer cet affaiblissement de la conscience collective qui par la fraude nous mène insensiblement vers la dépréciation de nos produits.

(263 *bis*) Arch. Dép. C. 2690. Mémoire de Godinot, Inspecteur des manufactures « concernant la fabrique du vert-de-gris de Montpellier et des environs. » 1742.

Il en est de même pour nos vins. Les habitants de Saint-Georges, par exemple, doivent défendre rigoureusement la qualité de leur crû; la fraude s'est introduite: on vend comme Saint-Georges les vins des villages voisins. D'où, décision des consuls de Saint-Georges: les vins de crû devront porter « une marque contenant une étoile, le nom de Saint-Georges et le millésime de l'année de la récolte ». Toutes les pièces vendues à l'étranger portent ces marques sur les deux fonds des tonneaux; les acheteurs devront « se faire livrer une attestation imprimée, signée par les consuls et cela sous peine de 30 livres d'amende. » (264).

De même Frontignan doit, dès 1718, établir deux inspecteurs aux extrémités de sa juridiction un du côté de Vic et l'autre du côté de Balaruc pour contrôler les vins muscats qui sortiront des terroirs d'alentour et empêcher qu'ils ne soient estampillés avec la marque à feu de Frontignan (265).

Telles étaient les principales modalités de nos industries viticoles.

Elles procuraient la prospérité aux pays qui faisaient dès lors à la vigne une place de premier plan. C'est de Bouzigues à Lunel que nous trouvons les villages les plus peuplés: ils tranchent fortement par l'importance de leurs populations et de leurs impositions sur les pays voisins: ainsi Poussan a 1.743 habitants et paye 5.177 livres; Pignan a 1.103 habitants et paye 4.798 livres. Par ailleurs, Vic n'a que 70 ou 80 habitants, des non valeurs et des terres incultes comportant la moitié de ses impositions évaluées à 875 li

(264) Deleuze ,ouv. cit., p. 28. Ces vins continuent à être exportés au XVIIIe siècle en Russie, en Hollande, en Angleterre.

(265) Arch. Dép. de Frontignan, H. H. Copie d'arrêt du Parlement de Toulouse autorisant la délibération de la communauté de Frontignan du 28 août, arrêt donné à Toulouse le 24-9-1718.

vres; Lansargues 150 habitants et paye 137 livres, 1 s. 3 d.; Mauguio 394 habitants et 1.774 livres; Saint-Martin de Londres 255 habitants et 249 l. 4 d. (266).

Et surtout les villages de la vigne sont ceux où l'on ne se plaint pas, malgré la perte récente de leurs oliviers et la forte diminution des troupeaux de mouton.

Alors, les paysans de la plaine décimés par les fièvres gémissent: un grand nombre de leurs terres ne leur rapportent rien parce qu'ils ne peuvent pas les cultiver. De même se plaignent les paysans de la Garrigue, appauvris par le déboisement.

Tous, se rendent compte du revenu qu'est la vigne pour les habitants de la costière: chez les uns et les autres se marque un désir très net d'étendre le domaine de la vigne.

Mais cette extension est entravée par le mauvais état des voies de communications: « les grands chemins qui vont à Béziers et à Toulouse, à Nimes et à Lyon, sont la plupart impraticables tel celui qui va de Montpellier à Mauguio. Il en coûterait peu pour le réparer parce que le chemin est formé et construit et qu'il n'est question que de jeter dans les ornières d'une profondeur incroyable le gravier qui est à côté du chemin même. Il est important que ce chemin soit réparé: 1° Parce que le terrain de Mauguio est un de ceux qui fournit le plus de denrées de toutes espèces à la ville; 2° Les principaux tenanciers sont habitants de Montpellier où ils font transporter le produit de leurs récoltes et de leurs vendanges » (267).

S'il en est ainsi des principales voies, comment étaient

(266) Enquête Le Nain rapprochée de la vérification des compoix.

(267) Arch. Dép. C. 46, 3e cahier.

donc les chemins ruraux reliant nos communautés villageoises?

Dans la région de Frontignan ce mauvais état gêne beaucoup le transport des vins à Sète. Ainsi à Poussan « tous les chemins sont très mauvais, même ceux qui vont aboutir au grand chemin: les charrettes n'y passent qu'avec peine et il serait très avantageux tant pour cette communauté et les lieux voisins que pour la facilité du commerce que le chemin qui conduit de Poussan vers Balaruc et de Poussan à Gignac fut praticable... cela faciliterait en particulier le commerce des montagnes vers Cette » (268).

Pignan est desservi par le chemin de traverse allant de Montpellier à Pézénas; mais en usent à peu près seulement les cavaliers et les bêtes à bât. Pour le transport des vins et eaux-de-vie à Sète, il faut faire le tour par Lavérune pour prendre le grand chemin (269). A Lansargues, les habitants gémissent: « l'hiver, ils ne peuvent déboucher leurs denrées (270). A peu près partout les paysans se plaignent de l'état déplorable des chemins.

Dans la région montagneuse ils deviennent par endroits impraticables: Ainsi, à Cazevieille, « les paysans ont peine à ramasser le peu de denrées et demandent qu'on les fasse raccommoder. Nous ne pouvons pas douter de la justice de leur demande, nous dit le vérificateur des compoix, ayant failli périr pour nous rendre dans ce lieu. » (271).

Hormis les quelques pays de coteaux heureusement situés, où nous avons vu la vigne prendre le premier rang et nos paysans consacrer à sa culture la plus grande partie de leurs terres et de leur temps, la majorité de nos commu-

(268) Arch. Dép. C. 1114, p. 187.
(269) C. 1114, p. 190.
(270) Vfct. 1734, n° 98.
(271) Vfct. 1734, n° 82.

nautés doivent encore se soucier de produire tout ce qui leur est nécessaire.

La préoccupation capitale de l'Administration est celle des subsistances: il s'agit avant tout de savoir pour chaque petit pays dans quelle mesure il peut se suffire. Ainsi l'enquête Le Nain demande à chaque communauté quelle est sa « production des blés de toute espèce, chacune séparément, s'ils suffisent pour la nourriture des habitants, ou ce qui en manque, ou ce qu'il y a en excédent. » (272).

Ce mot de blé « domine la vie rurale de l'ancienne France, jusqu'au seuil du XIXe siècle ». Par là n'entendons pas seulement, « comme l'usage littéraire le veut aujourd'hui, le seul froment. Sous lui, le parler des campagnes comprenait au moyen-âge, et continua longtemps de comprendre, toutes les céréales panifiables, qu'elles donnassent le beau pain blanc, plaisir des riches, ou le pain noir, lourd de farines mêlées que dévoraient les manants: avec le froment, le seigle — dont l'abus répandait le « feu Saint-Antoine » — le méteil (mélange de froment et de seigle), l'épeautre, l'avoine, l'orge même. » (273).

---

(272) Arch. Dép. C. 1114. Questionnaire placé en tête du registre.

(273) Marc Bloch, ouv. cité, p. 21. Chez nous les grains récoltés sont par ordre d'importance: froment, méteil, avoine et seigle.

CHAPITRE II

L'EXTENSION DE LA VIGNE A LA FIN DE L'ANCIEN REGIME

Les grands enquêteurs qui parcourent alors notre région nous en montrent quelques aspects.

Entrons avec de Gensanne (274) dans notre Montpelliérais par le Nord: Le bassin de Ganges se caractérise par une heureuse diversité des cultures: « On peut regarder la petite plaine qui forme tout son terroir, comme un véritable jardin couvert de mûriers et d'oliviers: il y a peu de terres en labour; tout y est semé en légumes pour la consommation de cette ville. »

Quelques années plus tard, Arthur Young est plus particulièrement impressionné par l'activité industrielle de nos populations paysannes des Basses Cévennes.

Le 30 juillet 1787, il note en descendant de Ganges par la vallée de la Vis: « On longe des montagnes escarpées, très bien cultivées en terrasses... De Ganges aux monta-

(274) De Gensanne, « membre de la Société Royale des Sciences de Montpellier, correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris et Commissaire Député par nos dits seigneurs pour la visite générale des mines et autres subsistances de la même province », « Histoire Naturelle de la Province de Languedoc », Montpellier 1776, tome I, pp. 246 et suivantes.

gnes au sol raboteux que je traversai la promenade est ce que j'ai vu de plus intéressant en France, les efforts de l'activité les plus vigoureux, l'animation la plus vivante. L'activité que l'on a déployée ici a triomphé de toutes les difficultés et a couvert de verdure de véritables rochers ».

Et cette vitalité de ces pays pauvres lui inspire cette remarque judicieuse: « Ce serait insulter le bon sens que l'on demande la cause. C'est la jouissance de la propriété qui doit avoir produit ce miracle. Que l'on donne à un homme la propriété assurée d'un rocher stérile, et il le transformera en jardin; donnez-lui un jardin en ferme avec bail de neuf ans, et il en fera un désert. » (275).

La vallée de la Buèges est également « assez bien peuplée de mûriers et d'oliviers. » (276).

Suivons de Gensanne dans sa traversée de notre pays. Aux vergers, aux jardins, succède la garrigue sauvage: le déboisement est chose faite, la montagne a son aspect dénudé d'aujourd'hui: « Depuis le haut des montagnes de Saint-Bauzille jusqu'à Saint-Martin-de-Londres, toutes les hauteurs n'offrent à la vue que des roches incultes. Il y a dans ce trajet quelques cantons de bois taillis en chênes verts, mais on n'y remarque pas un seul arbre de mise. On trouve aux environs de Saint-Martin quelques terres labourables, des prairies passables et quelques vignobles assez bien tenus. » Et ainsi du Pic Saint-Loup à Puéchabon. Cependant « le terroitoire change entièrement à mesure qu'on approche de Montpellier. Les terres quoique légères, y sont plus nourries et bien cultivées. Tout y devient couvert de vignobles, d'oliviers et d'autres arbres frui-

(275) Arthur Young: « Voyages en France 1787-88-89 », t. I, pages 135-136.

(276) De Gensanne.

tiers. Depuis Montpellier jusqu'à Gigean, le terrain est fort varié... tout ce trajet consiste en vignobles et en terres labourables. La montagne de Cette, qui n'était il y a peu de temps, qu'une roche nue, devient un amphithéâtre qui s'aggrandit tous les jours, par le travail et l'attention qu'on a de défricher ces rochers » (277).

Les coteaux de Bouzigues et de Loupian sont garnis d'oliviers et de vignobles. La plaine de Mèze est presque entièrement plantée en beaux vignobles et, constatation de première valeur: « on y remarque quelques bouquets d'oliviers, qu'on détruit peu à peu pour en débarrasser les vignes et les terres labourables dont le produit est plus certain et plus lucratif que celui des olives ».

« On ne remarque depuis le pont de Cette et de Frontignan jusqu'au-dessus de Vic, que des vignobles bien entretenus et fort peu d'arbres ».

Puis le paysage change: « On trouve un terroir bien différent du côté de Mirevaux. Il y a dans ces cantons, d'excellentes terres labourables, et beaucoup d'oliviers... »

Les vignes réapparaîssent plus nombreuses à l'Est de Montpellier. La plaine « forme un pays admirable: elle consiste en excellentes terres labourables, entremêlées de vignobles, plus ou moins granies d'oliviers, de quelques mûriers et autres fruitiers ». Les vignes étaient surtout nombreuses au nord de la route de Montpellier à Mauguio et à Lunel (278).

En gros, nos coteaux sont en majeure partie, couverts de vignes et d'oliveraies. Dans les plaines, les emblavures qui

(277) De Gensanne, ouv. cité, tome III, p. 266.
(278) Carte Cassini. Biblioth. Montpellier, n° 92.

dominent forment avec les vignes, des dessins irréguliers (279).

En 1788, le sub-délégué de Montpellier estime d'après les productions, qu'il y a dans notre diocèse autant de vignes que de champs. Cette seule indication marque le progrès réalisé par notre vignoble depuis l'enquête Le Nain (280).

Dans la deuxième moitié du siècle tombent en effet les obstacles qui entravaient son développement.

Nos voies de communications sont restaurées, il en est ouvert de nouvelles: Notre système routier acquiert sa structure actuelle: « Un chemin royal sur lequel est établi la ligne de la Poste, traverse le diocèse depuis Lunel jusqu'à Gigean ». Cette grande route fait l'admiration d'Arthur Young, lors de son voyage de 187: Il nous en décrit minutieusement la construction. Il note le 25 juillet en approchant de Montpeliler: « Je ne sais rien de plus impressionnant pour le voyage que les routes de Languedoc. » (281).

« De cette grande route, on communique dans tout le reste du pays par des chemins qui ont été construits par le diocèse ou par les communautés. Il y en a 5 principaux qui sont à la charge du diocèse: l'un va de Lunel à Marsillar-

(279) Cette impression ressort nettement sur la carte des bords du canal du Midi, faite sur l'échelle de cinq lignes par 100 toises, levée par ordre et aux frais des Etats Généraux sous la direction de M. Garipuy, ingénieur-directeur des Ponts et Chaussées de la Province (Arch. Dép.).

(280) Arch. Dép. C. 46. « Mémoire concernant les objets dont M. l'Intendant désire avoir le détail dans la sub-délégation de Montpellier », destiné à Balainvillers.

Les productions de vins indiquent 50.000 sétérées. Les productions en divers grains également 50.000 sétérées; celles d'huiles 8.000 sétérées.

(281) Arthur Young: « Voyages en France en 1787-88-89 », t. I, p. 125.

gues et dans les autres lieux de ce canton appelé Lavaunage. Le deuxième va à Sommières et commence au Pont de Salaison qui est sur la grand'route de Lunel à Montpellier. Le troisième va de Montpellier à Gignac; *on y travaille actuellement* et il sera bientôt construit à la perfection. Le quatrième conduit de Montpellier à Ganges par Saint-Gély-du-Fesc, Saint-Martin-de-Londres et Saint-Bauzille de Putois, et le cinquième enfin qui va de Montpellier à Sète par Villeneuve et Frontignan. » (282).

Jusqu'à la veille de la Révolution, la vallée de la Buèges était uniquement desservie par des sentiers muletiers. Alors seulement est ouverte la route de Saint-Jean-de-Buèges à Ganges: « on commença alors à employer les véhicules de petite dimension, en utilisant, à chaque côte, des bêtes de renfort, louées dans le voisinage. » (283).

Par ailleurs, l'Administration est gagnée aux idées libérales. Le 1er juin 1756, l'Intendant annonce à ses sub-délégués qu'on a fait des représentations au Conseil contre l'arrêt de 1731; il est consulté pour savoir si les motifs en subsistent encore ou s'il ne vaudrait pas mieux en atténuer l'exécution ou la révoquer. La question est tranchée en 1759: chacun pourra désormais user de son fonds de la manière la plus conforme à ses intérêts.

Bien plus, on ne se contente pas de laisser faire: il est pris des mesures pour encourager les défrichements: la Déclaration Royale du 13 août 1766, accorde aux défrichements les avantages déjà accordés aux dessèchements: suivant certaines conditions l'exemption des charges pendant 15 ans (283 *bis*).

(282) Arch. Dép. C. 47.
(283) M. Cazalet, ouv. cit., p. 36.
(283 *bis*) Dutil, ouv. cit., p. 163.

L'autorisation de défricher posait la question des biens communaux: faut-il les partager pour en assurer la mise en culture ou vaut-il mieux les conserver comme pâturages?

Les Etats veulent le partage, les diocèses s'y opposent, les communautés paraissent indifférentes. La Déclaration Royale du 5 juillet 1778, autorise les communautés à aliéner leurs biens moyennant une rente annuelle et après la réserve de l'étendue nécessaire au pâturage. La Déclaration renouvelle les exemptions de toutes charges pour 15 ans; les propriétaires ayant des terres incultes depuis 40 ans n'auront pour obtenir ces avantages qu'à faire une déclaration de l'étendue qu'ils se proposent de défricher (284).

Nous possédons le registre des déclarations des défrichements entrepris dans le diocèse de Montpellier (285). Il ne nous est pas possible de chiffrer exactement l'étendue de ces nouvelles ouvertures par suite de l'ignorance des consuls et de la négligence des greffiers à répondre aux renseignements demandés (286).

Cependant ces déclarations ont une grande valeur: elles nous permettent de répondre aux questions essentielles:

Et d'abord, où a-t-on surtout défriché?

Un peu partout: les pays montagneux donnent peu de renseignements, mais d'après les chiffres fournis la mise en culture de nouvelles terres y a été très étendue. On a beaucoup défriché dans la plaine de Montbazin et la costière de Castelnau à Lunel-Vieil. Dans cette zone les villages

(284) Dutil, ouv. cit., pp. 106-110.

(285) Arch. Dép. C. 2833. « Etats des déclarations faites au greffe des communautés des défrichements ou assèchements que les habitants ont entrepris dans ces communautés suivant les dispositions de la Déclaration du 5 juil. 1770.

(286) Lettre de Coulomb, sub-délégué de Montpellier, du 28 octobre 1773 (C. 2883), citée dans le prologue.

n'accusant aucun défrichement sont justement ceux qui se plaignaient en 1743 d'avoir à demander des permissions particulières: Valergues, Villetelle, Vérargues, Boisseron. Dans ces pays le mouvement pour la mise en culture de nouvelles terres avait donc précédé le mouvement général de la deuxième moitié du siècle.

La plupart des villages où il n'est rien défriché sont ceux situés en bordure des étangs: Candillargues, Villeneuve-les-Maguelone, Mireval, Vic et Maurelhan. Pendant que les paysans de la costière défrichent la garrigue rocailleuse, ici bien des quartiers profonds et limoneux demeurent en friche par le manque de bras vigoureux pour les cultiver: chaque été les fièvres « font périr beaucoup d'habitants et... rendent ceux qui subsistent peu capables d'un travail journalier. » (287).

Deuxième question: où a-t-on défriché pour planter des vignes? Dans quel pays le but cultural a-t-il été l'extension des emblavures?

A Brissac les nouvelles ouvertures faites depuis 1762 ont été semées pour la plupart. Mais on a également planté des « murèdes », des vignes et des oliveraies.

A Saint-Bauzille-de-Putois on a défriché depuis 1763 66 sétérées un quart: le tout pour mettre en champ à l'exception d'une seule « vigne et olivette » de 3 sétérées 3 quartons. A Valflaunès, toutes les nouvelles ouvertures ont été semées.

Par contre à Combailloux presque toutes les terres défrichées sont depuis 1750 plantées en vignes: A Lunel, Guzargues, Clapiers, Frontignan, Saint-Jean de Védas, Cournonterral, il est uniquement question de plantations de vignes.

(287) Arch. Dép. C. 2833. Mémoire Coulomb, Sub-délégué de Montpellier.

Dans l'ensemble les indications culturales ont trait aux défrichements déjà effectués. Les propriétaires qui à la suite de la Déclaration Royale marquent leur volonté d'ouvrir de nouvelles terres à la culture durent suivre dans chaque localité le mouvement donné par leurs devanciers.

De toutes manières ces renseignements fragmentaires nous suffisent: le Causse reste fidèle à la diversité des cultures, la Garrigue aux emblavures.

Mais les renseignements sont particulièrement nombreux et probants pour la zone des coteaux: à peu près toutes les défriches y sont plantées en vignes.

Essayons de serrer de plus près la réalité: ces nouvelles ouvertures consacrées aux vignes ont-elles été faites dans les terrains profonds des vallons ou sur les pentes rocailleuses des garrigues? Ont-elles été une restitution à la culture des terrains abandonnés par les malheurs des temps ou une conquête sur le devois? S'agit-il seulement du travail facile de la mise en culture d'une friche ou au contraire d'arracher des troncs d'arbres et des rocs?

A Montpellier il s'agit surtout de terres en friches dans les quartiers du Sud-Ouest. De même à Argelliès, à Balaruc on met en culture des friches, des vacants, des hermes. A Frontignan, la plage.

Au contraire à Combailloux, à Lunel, à Guzargues, à Cournonterral, à Murviel, à Poussan il s'agit uniquement de garrigues. Dans la plupart de nos pays, c'est sur les garrigues que porte le grand effort de défrichement.

L'explication de ces états de choses divers c'est dans le milieu humain que nous la trouvons: pourquoi à Poussan ouvre-t-on à la culture de nouvelles terres dans les garrigues alors qu'à Balaruc-le-Vieux tout proche il y a tant de friches à mettre en culture?

La qualité des défricheurs nous l'indique: ce sont les ha-

bitants des Bains, de Sète et de Poussan qui mettent des terres en culture à Balaruc-le-Vieux. Sans doute les habitants du lieu était-ils décimés par les fièvres?

De même ce sont des gens de Saint-Georges qui s'attaquent aux garrigues de Murviel: ainsi les pays ayant un trop plein d'habitants, ne pouvant épuiser leur énergie sur leur terre, étendent leur effort sur les terroirs voisins.

Cependant, en général, dans nos pays prospères de la costière ce sont les propriétaires du lieu qui se chargent d'augmenter l'étendue de leurs terres cultivées. Grands propriétaires, laboureurs, simples travailleurs tout le monde défriche. Mais si les grands propriétaires remettent en culture surtout des terres en friche, ce sont les pauvres travailleurs qui s'attaquent aux rochers.

Ainsi à Cournonterral Pierre de Madières veut mettre en culture 34 sétérées de friches de son domaine de la Barthe situé dans la bonne plaine entre Launac et Gigean.

Le marquis de Ginestoux veut mettre en culture, un hermès de 8 sétérées et demi situé sous le rempart de Cournonterral, sur les bords du ruisseau du Coulazou. Et pendant ce temps les habitants du lieu s'attaquent à « garrigue plane ».

Dans le terroir de Murviel, les «piochs » (288) défrichés le sont par 40 habitants de Murviel et de Saint-Georges surtout, chacun se chargeant d'une parcelle inférieure à peu près toujours à un hectare.

Les défrichements continuèrent jusqu'à la Révolution: « En 1788 le Sub-délégué de Montpellier estime à environ 2881 sétérées de 18 pans, mesure la plus commune » soit

(288) Pioch (rom. *puech;* latin, *podium*): « Puy, ondulation du terrain, éminence, colline isolée, renflement ou appendice d'une chaîne de montagne, contrefort qui s'en détache » (F. Mistral).

556 hectares, l'étendue ouverte à la culture dans notre diocèse depuis 1780.

Il s'agit toujours essentiellement de garrigues; le Subdélégué trouve exagérée l'ampleur prise par ces nouvelles ouvertures: « Je crois cependant nécessaire de restreindre les défrichements à des bornes certaines. Il convient de conserver dans chaque communauté des vacants et des garrigues pour les pâturages » (289).

Le terroir où l'on a le plus défriché est celui de Saint-Drézéry: 37 déclarations, 694 sétérées et demi, 46 dextres (139 hectares).

En 1789 est refait le compoix de la communauté (290) : les habitants se sont « plaint des défectuosités du compoix actuel de la dite communauté et des vices résultants de son ancienneté. » (291).

A Saint-Drézéry l'injustice la plus criante était celle causée par les défrichements de garrigues survenus depuis le dernier compoix datant de 1678: « la table de ce compoix fixe à 2 deniers seulement l'allivrement d'une contenance de 25 sétérées en hermes ou bois, tandis qu'une sétérée de terre au premier degré, doit supporter 3 deniers et que c'est là ce qui a déterminé principalement la réclamation des syndics qui soutiennent dans leurs mémoires *que les hermes et bois défrichés successivement dans la plus grande partie forment aujourd'hui les meilleurs vignobles du terroir, alors que les terres qui lors de la faction du compoix furent placées au premier degré sont aujourd'hui presque*

(289) Arch. Dép. C. 47.

(290) Arch. Dép. Saint-Drézéry, C. C. Compoix 1789: exécuté suivant les règles prescrites par la Cour des C. A. et F. et autorisé par elle le 17 juin 1789; ne comporte à peu près aucune mutation.

(291) Extrait du procès verbal de l'assiette du diocèse de Montpellier du 30 avril 1783.

sans valeur, dont il a résulté un bouleversement total dans la balance de la quotité des impositions avec le produit actuel de chaque possession... » (292).

Ainsi la question des défrichements se lie étroitement dans notre région à l'extension de la vigne: dans nos villages de coteaux nos paysans plantent délibérémment en vignes les nouvelles ouvertures faites dans les garrigues. Mais la raison motivant la demande des habitants de Saint-Drézéry prouve également qu'ils maintiennent les emblavures dans les terres plus profondes et moins sèches de leurs vallons: malgré l'adaptation la meilleure possible les céréales donnent très peu; nous avons vu par ailleurs le Sub-délégué nous dire que les champs sont presque à charge aux propriétaires. Ainsi grâce à la vigne, la terre rare gagnée péniblement sur le chêne et le roc a acquis une valeur plus grande que les bas-fonds limoneux.

Cette situation paradoxale peut-elle se maintenir longtemps? Les paysans ne se sont-ils pas encore aperçus de l'immense avantage qu'il y aurait pour eux à planter des vignes dans leurs bonnes terres profondes, ou bien sont-ils encore arrêtés par la crainte de manquer de pain et la force de la routine qui maintient la traditionnelle répartition des cultures?

Nous avons vu qu'en 1678 il n'y avait à Saint-Drézéry pas plus de 68 sétérées de vignes; or le calcul du compoix de 1789 nous a donné 1075 sétérées 23 dextres et demi (293).

(292) Le syndic du diocèse, chevalier de Ratte, fait état du mémoire qui vient de lui être remis par le sieur Teuton, syndic des principaux habitants de la communauté de Saint-Drézéry. (Extrait du procès-verbal de l'assiette du diocèse du 30 avril 1783).

(293) Ce chiffre est très proche de la réalité: en raison de la petitesse des parcelles très peu de champs, d'oliveraies et de vignes ont été calculés ensemble. L'enquête Le Nain donnait 700 sétérées pouvant produire 100 muids de vin.

La comparaison des compoix nous montre une grande dispersion de la vigne: en 1678 nous en trouvions seulement dans 6 quartiers; en 1789 il y en a partout.

En même temps nous remarquons un certain déplacement des vignes: elles sont moins nombreuses dans la plupart des quartiers où nous la trouvions au XVIIe siècle; au contraire, nombre d'autres quartiers en possèdent davantage que ceux où elle était d'abord localisée.

Nous en trouvons même quelques-unes dans les quartiers anciens des prés et des jardins (294) : ainsi en même temps qu'elle gagnait sur les garrigues la vigne s'étendait sur les coteaux; et déjà par places elle aventurait quelques carrés de ceps sur le bord de la rivière (295).

Il y avait à Saint-Geniès-des-Mourgues en 1612 25 hectares de vignes, en 1785 nous en trouvons environ 68 (296). Même dispersion du vignoble qu'à Saint-Drézéry: partout les carrés de ceps voisinent avec les emblavures et avec les prés: nous trouvons deux vignes le long de la rivière de la Viredonne.

Ainsi nous trouvons des vignes dans tous les quartiers: il ne faudrait pas cependant en conclure qu'elles se soient étendues indifféremment sur les coteaux et dans les vallons: dans nos pays mouvementés chaque quartier comprend en général sa part de vallon et de coteau.

Ici nos anciens plans nous viennent en aide: ils nous per-

(294) Nous en trouvons 4 parcelles à la *Régnargue*, 3 à la *Boissonade*, une grande au *Bérange*.

(295) La structure sociale ne s'est pas modifiée: chaque paysan possède un grand nombre de terres oscillant entre 2 et 5 sétérées dispersées par tout le terrain. La proportion des vignes est toujours plus forte chez les pauvres.

(296) Arch. Dép. Saint-Géniès-des-Mourgues, C. C. compoix 1785, Dans un état parfait.

mettent de préciser la situation exacte des vignes: ils nous montrent comment la plupart demeurent encore localisées sur le coteau. Ce point nous apparaît d'une façon très nette sur les anciens plans des terroirs de Montpellier et de Lattes.

Mais ceux-ci présentent un autre avantage: en même temps qu'ils nous montrent les progrès de la vigne dans les environs de la ville, ils nous en dévoilent l'aspect social: à qui est due la majorité des nouvelles plantations?

Nous avons étudié particulièrement un quartier qui nous est bien familier: le Sud-Est de la ville (297). La rive gauche du Lez est dominée en cet endroit par des coteaux mamelonnés. La route de Mauguio les contourne par le Sud, par le vallon où coule le ruisseau de la Lironde.

Tout de suite après le Pont Juvénal nous avons en face de nous dans l'angle des routes de Mauguio et de Castelnau, la métairie du sieur Danisy, ingénieur: un grand champ descend jusqu'au croisement des routes; sur le coteau, devant l'habitation, une vigne; derrière, des champs (298). Des petites vignes appartenant à des tonneliers et cordonniers prolongent les emblavures de la métairie.

Suivons la route de Mauguio: après la métairie du sieur Danisy, nous rencontrons sur la gauche celle de M. Lajard, Trésorier de France (299). Sur son coteau la métairie est entourée de vignes. Nous rencontrons ensuite de nombreuses parcelles, surtout des vignes particulièrement petites le long de la route, appartenant à des artisans de la ville.

(297) Arch. de Montpellier, S. I. I., anciens plans. Les dernières mutations datent ces plans de peu avant la Révolution. Ils se réfèrent aux compoix de 1600 et de 1738.

(298) II n° 69. Aujourd'hui « Domaine Saint-Michel ».

(299) Aujourd'hui « Painville ».

En descendant dans le vallon de la Lironde (300) nous trouvons sur les bords du ruisseau, des vignes et des champs mêlés, un pré: plusieurs appartiennent à des petites gens.

Retournons vers Montpellier en regardant sur la gauche: nous voyons entre la route et le ruisseau de la Lironde la métairie de M. Maurin, Conseiller (301), entourée de ses champs mais enclavant le long de la route comme aujourd'hui, trois parcelles dont une vigne. Entre le ruisseau et la route de Pérols dans la plaine les champs et les vignes sont mêlés; mais du côté de Montpellier les parcelles sont petites et surtout plantées en vignes: elles appartiennent à des artisans de la ville.

Dans le terroir de Lattes nous constatons la même répartition des cultures dans la grande propriété et la propriété parcellaire (302).

Les quartiers de la plaine du Lez situés en bordure du terroir de Montpellier sont morcelés en un grand nombre de parcelles (303). Beaucoup portent la mention: « terre à présent vignes ». Elles ont été plantées par les habitants de la ville, acquéreurs récents de ces parcelles: ainsi dans le quartier de la Céreirède (303 *bis*), les grands champs appartenant à Mlle de Cadolle avant 1681 sont en 1773 morcelés en un grand nombre de petites terres — certaines n'ont pas plus de 30 ares — où prédominent les vignes. Une terre en particulier a été partagée en une douzaine de parcelles: par-

(300) II n°s 172 et 177.
(301) II n° 134 aujourd'hui « La Lironde ».
(302) N° 402.
(303) Arch. Dép. Lattes C. C. IV, plans anciens.
(303 *bis*) Situé entre la rivière à l'Est, le chemin séparant les terrains de Montpellier et de Lattes au Nord, le chemin de Montpellier à Lattes par le mas d'Encivade à l'Ouest. (Plan n° 5 daté 1773).

mi les propriétaires nous remarquons un scieur de bois, un fournier, un jardinier, un bridier et un maréchal du faubourg de la Saunerie.

Même constatation au mas de Boirargues: au Nord du mas, du côté de Montpellier, 5 terres dont 3 vignes proviennent du partage d'une grande terre de M. Boirargues (304).

Par ailleurs les grands domaines ayant leur part de plaine et de coteau maintiennent l'ancienne répartition (305) des cultures: sur les grés de l'Ouest le mas de la Castelle a sa vigne touchant ses bâtiments: elle occupe un large quartier sur cette côte; par place les plantiers sont coupés par des hermes: ils appartiennent aux propriétaires des grands mas voisins, Mrs de Mariotte et de Plantade.

Autour du mamelon de la métairie de Fromiga les vignes sont nombreuses parmi les champs. Dans la plaine, les emblavures forment une nappe plus uniforme. Sur les bords du Lez une large étendue de prés appartenant aux propriétaires des mas. Nous notons cependant une vigne sur la rive droite du Lez face au mas d'Encivade, lui appartenant (306). Tout le domaine des Jésuites étant dans la basse plaine ceux-ci avaient planté leur vigne le plus près possible de leurs bâtiments ruraux.

Ainsi la place de la vigne dans notre terroir de Montpellier au XVIIIe siècle ne peut-être comprise qu'en fonction du régime de propriété.

Les grands détenteurs de terres maintiennent encore la répartition traditionnelle des cultures, décrite par Olivier de Serres: ils ont développé les vignes sur les coteaux; mais ils ont encore leurs champs dans la plaine, leurs prés le long de la rivière.

(304) N° 62.
(305) N° 44 daté de mai 1757.
(306) N° 35 *id.* *id.*

C'est surtout grâce à la propriété parcellaire, aux nouvelles acquisitions des artisans et travailleurs que la vigne s'étend dans les vallons.

Mais les environs de la ville sont une exception: dès que nous nous en éloignons tant soit peu nous voyons les emblavures dominer encore largement dans les plaines.

Par ailleurs les compoix nous ont montré combien dans l'ensemble de nos terroirs éloignés de toute influence urbaine est encore timide cette descente de la vigne au bord des cours d'eau.

Si nous rapprochons ces données du large mouvement de défriches des garrigues qui furent dans notre zone des coteaux à peu près uniquement plantées en vigne, nous sommes amenés à conclure qu'à la fin de l'Ancien régime la vigne a chez nous bien plus gagné sur le chêne et le roc que sur les champs et les prairies.

*
**

« Les ressources du diocèse de Montpellier consistent dans l'agriculture en général, à l'exception de la ville de Montpellier, de celles de Ganges, Lunel et Aniane. Quelques-uns joignent au travail de la terre l'élévage des vers à soie, la fabrique d'eau-de-vie. » (307).

En agriculture, « la principale production du diocèse est en vin et en huile. On y recueille des grains et du fourrage mais les récoltes sont très médiocres et ne suffisent pas pour la consommation nécessaire ».

La vigne est de beaucoup la première ressource: ce fait est confirmé par les motifs de tous les arrêts annuels ac-

(307) Arch. Dép. C. 47, Mémoire adressé à l'Intendant Ballainvillers, 1788.

cordant réduction des droits sur les vins et eaux-de-vie (308). En 1786 cette considération motive la demande des Etats pour une suppression totale de la traite (309).

Le Sub-délégué évalue à 25.000 muids (310) la production en vin du diocèse, soit 171.250 hectos (311).

Depuis l'enquête Le Nain, le déséquilibre s'est grandement accru entre la production et la consommation des céréales. D'une part par suite de l'extension de la vigne la production a diminué d'un tiers (312) ; par ailleurs la population a augmenté d'un quart (313). Conséquence: dans la première moitié du siècle, le manquant était faible et discontinu; il s'élève désormais dans le diocèse de Montpellier à près de la moitié des grains nécessaires à sa subsistance.

Le manquant (314) « est réparé par les grains du Haut-Languedoc: ceux-ci arrivent par le canal de Grave au pont Juvénal... « Il n'en est pas de même pour les récoltes en vin et en huile: la première est toujours plus que suffisante pour la consommation, la deuxième est ordinairement alternative parce qu'il est rare que les oliviers donnent deux récoltes de suite au taux de l'année commune. Mais ce qui reste de l'année de production compense le déficit de l'année de repos ».

(308) C. 2862.
(309) C. 2687.
(310) C. 47. Celle de l'huile à 4.000 charges.
(311) Le muid de Montpellier = 685 litres.
(312) Enquête Le Nain: 360.000 sétiers.
» Ballainvillers: 230.000.
(313) Enquête Le Nain: 64.000 habitants.
» Ballainvillers: 81.380.
(314) Arch. Dép. C. 47. 201.159 sétiers. Le Sub-délégué a soin de nous indiquer que le tableau des productions et consommations n'est qu'approximatif.

Dès 1786 le mémoire sur le diocèse de Montpellier provenant de l'Intendance de Saint-Priest (315) constatait: « Le vin est la principale récolte du territoire de la ville et des villages des environs ». L'excédent de nos vins sur la consommation locale constitue la ressource de nos paysans; le produit procurant chaque année de l'argent nouveau au pays.

Quels étaient donc les débouchés de notre production viticole?

Nos vins de marque sont toujours très recherchés. Ils sont encore au premier rang de ceux de Languedoc. Grangent fils, Inspecteur des spiritueux à Sète, signale les vins les plus prisés et les plus chers: ce sont d'abord ceux de la côte du Rhône; mais « nos vins muscats ne sont pas moins recherchés: on en recueille à Frontignan, à Lunel, à Montbazin et à Béziers; ce sont quatre classes du même vin toutes différentes: celles de Frontignan la meilleure, et par gradation celle de Béziers la moins bonne... Nous avons ensuite les vins de Saint-Georges qui tiennent le premier rang dans la classe de nos vins rouges ordinaires; ceux de Saint-Christol, Saint-Drézéry et Assas forment la deuxième classe et sont extrêmement recherchés... Le reste de nos vins rouges ne va point à l'étranger. Sans doute l'Inspecteur entend-il par là les pays du Nord car il continue: « les meilleurs se chargent pour Paris et en grande partie pour l'Italie surtout en temps de guerre et le reste se consomme dans la province... les moins bons pour l'eau-de-vie et les meilleurs pour la boisson. » (316).

(315) C. 46.

(316) Arch. Dép. C. 2684. Mém. de 1752. Le mémoire de 1768 donne à peu près les mêmes renseignements: il cite en plus Balaruc comme lieu productif de muscat,

A Montpellier « le vin blanc *de clairette* est la boisson de plaisir des jeunes gens, étudiants, escoliers, garçons de boutique, et des petites filles de la ville, qui s'en régalent dans l'hiver, surtout au temps du carnaval, dans les bals que la jeunesse leur donne, pour lesquels elles ont beaucoup de passion. » (317).

La distillerie est le principal écoulement des vins inférieurs: Lunel est avec Béziers et Pézenas le principal centre de distillation (318). Les meilleures eaux-de-vie sont celles de Lunel: elles sont d'un goût excellent, elles produisent *beaucoup de l'amabilité de celles de Cognac* ». D'après Mauclerc, Inspecteur des eaux-de-vie à Sète, sur 20.000 pièces d'eau-de-vie fabriquées annuellement en Languedoc la moitié le sont dans le Lavaunage (319).

Dans les années qui précèdent la Révolution nous constatons une très grande augmentation de la distillation: par suite de l'augmentation du commerce, l'Administration n'a pas les moyens suffisants pour réprimer les abus: à Sète en 1785 « l'on voit arriver quelquefois en un même jour jusqu'à 4 ou 500 barriques d'eau-de-vie dont on est presque toujours pressé de faire l'embarquement » (320) ; et le commerce croît toujours.

L'année suivante la Chambre de Commerce de Montpel-

(317) Arch. Dép. C. 46. Le vin se vend suivant l'abondance des récoltes: « ordinairement le pot qui pèse 3 livres se vend 4 à 5 sols pour le rouge; le muscat, depuis 16 jusqu'à 20 sols ».

(318) C. 2684. Grangent fils, mémoire 1752.

(319) C. 2686. Les quantités distillées variaient beaucoup suivant les années: elles dépendaient des demandes de l'étranger, de l'abondance des vins, de leur degré, du rapport existant entre la valeur des vins et les prix accordés par l'étranger.

(320) C. 2686. Projet de règlement préparé par Grangent, Sud-délégué à Sète, et Mauclerc, Inspecteur des eaux-de-vie, « pour l'utilité du commerce d'Esprit en Languedoc », du 28 décembre 1785.

lier demande à l'Intendant la nomination d'un sous-inspecteur et de deux maîtres tonneliers jurés pour soulager M. de Mauclerc: motifs: « les progrès du commerce des eaux-de-vie, dont il a été expédié cette année du même port et à la dernière saison, environ 50.000 pièces pour l'étranger, leur réputation une préférence notable, visible connue de tout l'univers, qui s'est accrue sous nos yeux et d'après votre administration, la presse, le cahot, et la rapidité de ces expéditions d'un détail immense et inconcevable... » (321).

Cette poussée nous apparaît comme étant en relation avec les nouveaux défrichements: les vignes plantées après la Déclaration de 1770 étaient alors en pleine force de production.

La surveillance de l'Inspecteur n'arrêtait pas la fraude.

Les commerçants mouillent l'eau-de-vie après l'inspection: pour les en empêcher les fabricants demandent un entrepôt des eaux-de-vie à Sète (322). L'Inspecteur reconnaît le bien-fondé de leurs protestations: il fait remarquer les difficultés auxquelles il se heurte et en particulier: « il faut quelques instants pour prendre la température et juger du degré de spiritualité avec l'aréomètre ». Il incrimine également la mauvaise volonté des commerçants pour se plier à l'inspection: « en un mot le négociant a toujours fait la loi au fabricant qui n'a cessé d'être opprimé ». Ainsi la fraude entravait-elle quelque peu notre commerce général des eaux-de-vie (323).

Favorisés par le libéralisme administratif elle porta un

(321) C. 2686. Lettre du 16 avril 1786.

(322) C. L'inspecteur Mauclerc: lettre à l'Intendant du 28 octobre 1782.

(323) C. 2687. Sur les causes qui « ruinent le commerce des eaux-de-vie ». (Voir mémoire de Massip, avocat à Béziers, 1787-1788.

coup mortel aux liqueurs de Montpellier: les fabricants « pratiquaient l'abus de faire passer l'esprit de vin pour eau de senteur en y mettant une très petite partie de l'extraction des différentes plantes aromatiques, odeur qu'il ensuite aisé d'ôter à l'esprit de vin pour l'employer à différentes liqueurs ». Par ailleurs on fabrique en Auvergne et en Bourgogne, dans le Blaisois et l'Orléanais, des liqueurs envoyées à Paris sous l'étiquette d'Eau de senteur de Montpellier. Pour remédier aux abus les Fermiers généraux demandent un nouveau règlement. Mais l'Intendant y est contraire afin d' « accorder au commerce toutes les facultés possibles et de le débarrasser des gênes qui peuvent lui être préjudiciables » (324).

L'arrêt du 22 novembre 1719 exemptant de droit d'entrée à Paris les Eaux de la Reine de Hongrie et de Thin, venant de Montpellier fut révoqué: l'arrêt du Conseil d'Etat du 30 novembre 1755 (325) « déclare sujettes aux droits imposés sur l'esprit de vin toutes les liqueurs venant de Montpellier et des autres provinces du Royaume destinées pour la ville, banlieue et élection de Paris ».

Ainsi tombait l'ancien privilège des Eaux de senteur de Montpellier: pour pouvoir continuer leur industrie nos fabricants sacrifièrent la qualité: en 1768 « les liqueurs de cette ville n'ont ni la réputation ni la bonté qu'elles avaient autrefois; celles des isles, de Nancy, de Phalsbourg et d'autres lieux leur ont enlevé la préférence. Les bons fabricants ne sont plus. Ceux qui leur ont succédé n'ont pensé qu'à gagner sans s'embarrasser de bien faire les drogues. D'ailleurs les liquoristes se sont multipliés à l'infini. Leur grand débit est dans l'Auvergne, le Velay et autres pays froids.

(324) Arch. Dép. 2685. Mémoire de l'Intendant à de Trudaine, du 27 août 1755.
(325) C. 2682.

Le bon marché fait prendre leur marchandise et le défaut de goût de ceux qui en font usage les soutient dans leur train » (326).

Nous ne constatons pas la même déchéance dans l'industrie du verdet, mais celle-ci est bien incertaine: sa fabrication oscille énormément, d'une part, suivant le prix du vin et par suite de l'abondance de la récolte; d'autre part, suivant ses débouchés plus ou moins étendus par suite de notre situation de paix ou de guerre avec l'étranger.

De mars 1753 à février 1754, l'inspecteur Gabellier en a visité 7.104 quintaux (327), soit une augmentation de 1.000 quintaux sur l'année précédente. La fabrique est en progrès: il se vend beaucoup de cuivre, le vin est à un prix médiocre, la livre de verdet se vend 15 sols « prix très raisonnable ».

En 1755, l'Inspecteur visite plus de 10.000 quintaux, mais il prévoit un fléchissement prochain: « J'ai vu fondre 1/3 des caves depuis le mois de novembre; j'en vois d'autres journellement suivre le même exemple ».

En 1756, l'Inspecteur visite seulement 8.693 quintaux 47 livres: cela provient de la « suspension du commerce, de la cherté des vins et du cuivre et la modicité du prix du vert de gris qui est à 10 livres; les particuliers se dégoûtent de ce travail, ils font valoir leur argent ailleurs en attendant des temps propres pour recommencer ». Tous les jours ferment de nouvelles caves.

La production tombe à 4.570 quintaux 54 livres en 1758. Ceux qui continuent cette industrie « perdent dans le détail de leur métier: il faut avoir la manie du vert de gris, comme

(326) Manuscrit anonyme de 1768 publié par Berthelé. « Archives de la ville de Montpellier, inventaires et documents », tome IV, p. 95 (1920).

(327) Arch. Dép. C. 2.695.

l'ont les habitants de Montpellier, pour en faire aujourd'hui: les femmes veulent avoir de l'argent à tout prix et les maris fournissent au déficit des caves dont elles ne sont pas fort soigneuses de les instruire ».

En 1761, la production tombe à 3.775 quintaux 8 livres; mais l'avenir s'annonce meilleur: le verdet augmente. Avec le retour de la paix, les négociants achètent de nouveau pour l'étranger. L'espoir renaît, la production augmente les années suivantes, jusqu'en 1767 où elle atteint 9.175 quintaux, 41 livres; mais alors signe de diminution: l'étranger achète moins, le vin se vend à des prix excessifs (328). Nouvel essor en 1772: le prix des vins a baissé, celui de la poudre de verdet a augmenté: « Il n'y a qu'à rouvrir la cave et garnir les pots; nous en voyons la preuve depuis le mois de janvier par la grande quantité de cuivre qui s'enterre journellement dans les caves et qui pousseront en force après Pacques ». Et ainsi jusqu'à la Révolution: cette fabrique se prêtait aux abandons et aux reprises rapides.

Mais Montpellier perdait de plus en plus son monopole de fabrication. Les députés de la Chambre de Commerce signalent le fait à l'Intendant dès 1754: on en fabrique davantage autour de Gignac; « on a commencé d'en élever à Mèze, à Béziers, l'on assure même à Perpignan et en Espagne ». Les raisons: le plus bas prix des vins hors de la ville et l'exemption des divers droits qui pèsent sur les fabricants de Montpellier (329). En 1786, on en fabriquait

(328) En 1764, « prix excessif de 90 et 100 livres le muid ». En 1780, nouvelle manière de faire du verdet: vins et grappes remplacés par marc de raisin. Mémoire de l'Inspecteur Dupont non retrouvé. (Voir Inventaire de la Pijardière).

(329) C. 2692. Mémoire des Députés de la Chambre de Commerce de Montpellier à l'Intendant, du 16 sept. 1754.

dans notre région à Aniane, Pignan, Cournonsec, Cournonterral, Poussan, Pérols et Sète (330).

Cependant, la fraude déprécie grandement notre marchandise.

Dès 1752, nous voyons les commerçants étrangers se plaindre de la couleur du verdet: les fabricants « mouillent avec de l'eau en place de vin les plaques de cuivre ». Mais l'Inspecteur se déclare impuissant à arrêter la fraude: elle est trop générale: sur 40 sacs de verdet passant à la visite il y en a au moins 30 mouillés avec de l'eau.

Le bon rapport de cette industrie l'a beaucoup étendue: les femmes qui le fabriquent elles-mêmes « doublent l'écu aujourd'hui ». Elles sont soumises aux bonnes règles et fabriquent bien parce qu'elles y mettent la main et y tiennent l'œil ». Mais d'autres, attirées par le gain, ont ouvert de nouvelles caves: elles en abandonnent le soin à des *faiseuses de verdet,* femmes payées à la journée pour veiller sur les pots. Celles-ci peu « intéressées à faire fructifier et mettre en bonne réputation les différentes caves dont elles sont chargées, ne s'attachent au contraire qu'à faire voir qu'elles produisent beaucoup pour se faire une réputation à elles-mêmes en employant les manœuvres dont on a parlé » (331).

Malgré un redoublement de surveillance de la part de l'Inspecteur, la fraude continue. Les négociants se mettent de la partie: ils mêlent au verdet des sables de la mer ou

(330) C. 2694.

(331) C. 2.691, 6 mai 1752: « Mémoire du sieur Gabellier, Inspecteur de la fabrique du vert de gris, à Monseigneur l'Intendant, sur les moyens qu'il serait expédiant d'employer pour bannir de cette fabrique un abus ordinaire dont on se plaint journellement ».

des cendres. Autre abus: « *la chaux du vert de gris* que plusieurs personnes ont fait avec la crême de tartre, le sel marin et la poudre de cuivre arrosée avec la vinasse distillée; cette sophistication courte et aisée donne un bénéfice immense au fabricant. Elle ne peut s'employer à toute rigueur qu'à la teinture des chapeaux et du noir; elle est nuisible dans tous les autres cas » (332).

Ainsi, nous voyons nos liqueurs et notre verdet perdre cette qualité qui assurait à notre ville l'exclusivité de leur fabrication. Avec leur renom, nos liqueurs perdent tout de suite leurs débouchés: on fait mieux ailleurs. En un clin d'œil disparaît cette sourse de revenus.

Cependant, pour le verdet, la chute n'apparaît point encore: cette industrie oscille beaucoup; elle se maintient cependant jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, sans doute parce que l'inspection est conservée: en 1753 l'Intendant enjoint à l'Inspecteur de redoubler de vigilance, de vérifier sac par sac, de confisquer le verdet de mauvaise qualité (333). Cependant, par libéralisme, le pouvoir central est contraire à l'inspection. Le ministre Machault soumet à l'Intendant un projet d'arrêt supprimant comme inutiles les fonctions de l'inspecteur du vert de gris à Montpellier (334). Mais la Chambre de Commerce démontre à l'Intendant sa nécessité: c'est une des causes de la prospérité de cette industrie (335). L'Intendant est de cet avis: l'Inspecteur est maintenu et agissant! Les fraudeurs sont condamnés: Ainsi, le 15 août 1786, l'Intendant prend une ordonnance: « La poudre de vert de gris arrêtée, provenant de la fabrique de

(332) C. 2694. Mémoire à l'Intendant signé par 28 fabricants de la ville.
(333) C. 2.691.
(334) C. 2.692. Lettre du 5 août 1754.
(335) C. 2692.

demoiselle Isard sera brûlée dans la place qui est au devant du bureau du Roi à la diligence de l'Inspecteur ». La demoiselle Isard est condamnée à « l'amende de mille livres applicable à l'Hôpital général de Montpellier, aux frais de 50 exemplaires et aux dépens ». Sa condamnation est affichée dans tous les lieux où se fabrique le verdet (336). Grâce à cette fermeté de l'Intendant, jusqu'à la Révolution, en temps de paix, notre poudre de verdet continue à s'écouler facilement à l'étranger.

Telles sont les diverses manières dont notre région parvenait, à la fin de l'Ancien Régime, à tirer parti de sa production vinicole croissante.

Ainsi, l'extension de notre vignoble se marque par l'accroissement du commerce d'exportation des vins et surtout des eaux-de-vie.

Il entraîne, par ailleurs, un mouvement social extrêmement net : nos paysans ne sont plus assez nombreux : « Dans le temps de travail de la campagne et des récoltes, il arrive des travailleurs de Gévaudan, du Vivarais, du Rouergue et de l'Auvergne qui suppléent aux bras qui manquent » (337).

Cette immigration saisonnière devait s'accroître dans la mesure où nos vignes gagnaient du terrain, sans doute, principalement dans la mesure où elles s'étendaient sur des lieux jadis incultes: le défrichement des garrigues, leur plantation, donnaient énormément de travail; mais également dans la mesure où la vigne remplaçait les champs et les prés: les vignes exigeaient en effet beaucoup plus de travail que les emblavures: un homme pouvait cultiver 10 hec-

(336) C. 2688.
(337) C. 47.

tares de champs, 4 ha de vignes, ou environ 2 ha et demi d'oliviers (338).

Ce témoignage émanant du Sub-délégué de Montpellier est une explication: la culture des vignes exige deux fois et demi plus de travail que celle des champs. Mais il pose en même temps un problème: comment la vigne pouvait-elle donner moins de travail que l'olivier? Actuellement, le temps passé par nos paysans pour l'entretien de leurs oliveraies — là où ils les cultivent encore — est bien peu de chose à côté de celui exigé par la culture de leurs vignes.

Et surtout, comment la vigne pouvait-elle leur donner si peu de travail? Avec notre outillage perfectionné, notre division du travail, un homme ne suffit pas aujourd'hui pour la culture de 4 hectares de vignes. Comment nos paysans du XVIIIe siècle soignaient-ils donc leurs vignes?

---

(338) Archives départ. C. 47. « On estime que deux hommes peuvent cultiver un domaine en grains de 100 sétérées, parce que sur 100 sétérées, 50 sont cultivées et 50 restent en friche alternativement ». Ainsi, l'assolement biennal est encore la règle générale: la sécheresse, la pauvreté de notre sol, les rendaient nécessaires : « On estime pareillement que 50 hommes peuvent cultiver 1.000 sétérées de vignes et 4 hommes 50 sétérées d'oliviers ».

CHAPITRE III

LA CULTURE DE LA VIGNE. SA PLACE DANS LA VIE DE NOS PAYSANS

Nous avons sous nos yeux la physionomie de notre campagne à la fin de l'Ancien Régime: sans doute, la vigne a escaladé bien des garrigues; elle s'est étendue par places dans nos plaines; elle s'aventure même par endroits sur les bords humides des ruisseaux. Le vieil équilibre agraire est ébranlé; et cependant, les champs dominent encore dans nos plaines, les oliviers disputent encore à la vigne bien des coteaux. Nos paysans portent de plus en plus leur attention sur la vigne mais ils demeurent encore attachés aux cultures de leurs ancêtres.

Avant que ne disparaisse la variété si pittoresque de notre terroir nous sentons le besoin de nous arrêter un instant pour regarder passer, dans le dessin des champs, des prés et des vignes coupées d'oliviers, l'ombre de nos anciens paysans. Il est doux de voir se dessiner sous nos yeux une agréable campagne, mais notre âme ne vibre pas si nous n'entendons la chanson du laboureur monter du sillon fraîchement ouvert.

La variété des cultures qui parait notre ancien terroir nous dit déjà l'essentiel sur les hommes qui le cultivèrent:

ils durent tout au long de l'année s'adapter successivement aux travaux les plus divers: passer des vignes dans les champs, dans les oliveraies, dans les prés... alors qu'actuellement leurs successeurs restent comme figés entre quatre ceps de vignes! Ils durent sans cesse adapter leur temps, leurs outils, leur adresse à une multiplicité extrême d'occupations. Leur vie était un continuel changement, elle avait une harmonie, un charme que nous ne connaissons plus.

Voilà ce que nous fait entrevoir notre campagne, miroir fidèle des hommes qui leur vie durant, au long des jours et des années, la façonnèrent à leur image.

Cet aperçu nous incite à retrouver les témoins du passé qui nous introduiront dans la maison de nos paysans et nous les montreront luttant sans jamais se lasser sur la terre ancestrale.

Dans notre région, la grande propriété est surtout constituée par les grands mas particulièrement nombreux dans la zone montagneuse et autour de Montpellier.

Les compoix nous ont montré comment ces domaines étaient des centres de vie autonomes. Ils possédaient dans leur enceinte tout ce qui est nécessaire à la subsistance des hommes de l'exploitation: four, poulailler, jardin potager, loge à cochon. Le propriétaire habite la ville; le mode d'exploitation y est généralement le fermage (339).

(339) Nos archives notariales nous conservent un grand nombre de baux de ces domaines; ils renferment des clauses très strictes pour l'entretien des vignes.

Ainsi « Jean Mouton, secrétaire du Roi, Seigneur d'Assas, Saint-Vincent-de-Barbeyrargue et la Motte, demeurant à Montpellier, baille à ferme le 5 février 1727 à Pierre Tinot, habitant d'Assas, le château d'Assas et la métairie dite de Bouscaren avec toutes ses dépendances: four banal, moulin à huile, pour 6 ans moyennant 3.200 livres. A la fin du bail, le fermier laissera les vignes labourées à deux

En général, nous trouvons également, au moins une grande propriété dans chacun de nos gros villages de la costière et de la plaine littorale: dans ces pays de passage où l'habitat fortement groupé marque le souvenir des récentes dévastations.

Parfois le grand possesseur du pays est le plus riche paysan: il exploite directement ses terres, ou bien, au contraire, c'est un citadin et dans ce cas le mode d'exploitation est comme dans les mas: le fermage.

La paix revenue dans nos campagnes, les grands propriétaires se sont parfois établis hors des anciens murs. Ainsi, dès 1712 à Saint-Géniès-des-Mourgues (340).

Parfois, l'exploitation conserve son ancien centre à l'intérieur des murs. On établit seulement au dehors les bâtiments ruraux nécessaires à la culture. Ainsi à Poussan, le domaine de Noble Pierre de Nicolau, Ecuyer, Trésorier de la ville de Lyon, Seigneur de marquisat de Montriblou (341).

Dans la maison située à l'intérieur des murs, logent le fermier et les domestiques: au rez-de-chaussée, dans la cuisine, nous trouvons les ustensiles et les provisions d'usage courant: une marmite fer, 4 sacs de blés... A côté la salle à manger dite « l'ancienne pièce ». Elle est meublée d'une longue table rectangulaire et de deux longs bancs, le tout pour l'usage des domestiques. A côté, le *jarrié* (342) conte-

raies croisées, *Excœuséladès;* plus il entretiendra le plantier qui est devant le château et qui a été replanté cette année où il donnera tous les ans 3 raies ». (Arch. Dép. Notaires, Cornier, n° 408).

(340) Arch. Dép. de Saint-Géniès-des-Mourgues, C. C. Compoix 1612.

(341) Arch. Dép. notaires Vinas, n° 175. Inventaire fait le 22 septembre 1763 devant Jean Cailheva, notaire royal, des meubles de Pierre Héran, fermier.

(342) Jarrié: « Cellier où l'on tient les jarres » (F. Mistral),

nant la provision de vinaigre, le cellier, où nous trouvons des tonneaux de diverses contenances.

Au premier étage nous trouvons la salle où l'on fait le pain contenant l'outillage nécessaire: « Un grand maio à pétrir » (343), deux grands cribles, une table de planche à porter le pain. A côté, le logement du fermier: une chambre obscure où nous constatons une confusion bizarre de meubles usuels, de provisions et d'outils: un lit voisine avec deux jarres de terre servant à tenir de l'huile, une *bressole* (344) et deux planches à pain; enfin sur le même palier, deux chambres garnies de nombreux meubles. Au second sous les toits, les greniers.

L'exploitation a son magasin situé en dehors de la « porte de la place »: il contient des tonneaux de différentes contenances (345), 2 pressoirs, 3 cuves vinaires, 2 cases à fouler les raisins, un fouloir et 20 grandes cornues ou sémals (346). Dans les pièces voisines, la récolte de fourrage.

L'écurie est située en un troisième lieu, en dehors de la « porte de la ferage » (347): Nous y trouvons l'harnachement des bêtes pour la charrette et le bât. Les outils, et en particulier 5 charrues pour labourer avec une mule, deux charrues pour labourer avec deux mules accouplées. Dans l'écurie, les bêtes de l'exploitation: 3 mules et une jument.

(343) Maio: « Maillet de bois » (F. Mistral).

(344) Bressole (rom. *bressola*): « Berceau qui se meut sur des pieds en forme de croissants, lit d'enfant à barreaux, couchette » (F. Mistral).

(345) 32 demi muids, huit grands tonneaux de 14 mesures chacun, un douzen.

(346) Sémals (rom., *semal;* b. lat., *somma vini.*): « Benne servant au transport de la vendange en Languedoc » (F. Mistral).

(347) Nous trouvons souvent l'indication du quartier des farrages situé sous les murs du village. Les paysans avaient chacun leur petite pâture le plus près possible de leur habitation.

Le fermier est un paysan propriétaire: Il a lui aussi son écurie et son cellier.

Telle était au XVIIIe siècle la grande exploitation du village. Cependant, nos compoix nous l'ont montré, dans nos pays de coteaux, dans nos pays de la vigne, le cas le plus général, est la petite propriété: chaque famille suffisant à quelque chose près au travail de ses terres (348).

Pénétrons dans la maison d'un de ces paysans autonomes. Entrons, toujours à Poussan, dans la maison de François Gervais Fabre, située à l'intérieur des murs, dans une de ces ruelles étroites qui grimpent vers l'Eglise (349).

Au rez-de-chaussée, nous trouvons un magasin contenant pêle-mêle provisions et outils de campagne: une petite cuve vinaire d'environ un muid (350); dans un coin, un pressoir, des petits tonneaux...

Nous remarquons « 5 sémals de mule, et une de bourrique ». La vendange était donc rentrée sur bât. Parmi les outils, un double berceau en bois avec ses cordages pour charrier la moisson.

Dans la deuxième pièce du rez-de-chaussée, nous trouvons encore des outils et à côté des provisions: un *embalas*, — civière servant à porter le fumier et les pierres — voisine avec deux tiercerolles pleines de vin muscat. Dans une troisième pièce, la provision de foin.

(348) Ce fait nous est confirmé dans le mémoire sur le diocèse de Montpellier destiné à Saint Priest, 1768. (Arch. Dép. C. 46) : « La culture se fait par des métayers et par des fermiers et le plus souvent par les vrais propriétaires des fonds. L'on convient que ces derniers sont les seuls qui puissent se sauver: leur profit consiste dans l'économie la plus stricte en se privant pour ainsi dire du plus nécessaire à la vie animale. »

(349) Rue de Baufère. Arch. Dép. Notaires Vinas n° 175. Inventaire fait le 10 oct. 1763 par le notaire Jean Cailheva.

(350) Le muid de Montpellier vaut 6 hectos 92 litres.

La cave est au-dessous: elle renferme des tonneaux de toutes dimensions contenant la récolte de vin. Au premier étage le paysan a une cuisine, 3 chambres; au second deux pièces contenant divers outils et 5 jarres d'huile. Une troisième pièce renferme la provision de grains: 12 sétiers de méteil (351), 5 sétiers de blé...

Touchant sa maison, il a une écurie: nous y trouvons une mule noire de 2 ans et demi et une jument grise de 8 à 10 ans. Plus, les harnachements usuels et l'outillage: 2 *bastets* mais pas de charrette: Le bât était donc encore le seul moyen de transport. Enfin, un grenier garni de paille.

Le sieur Fabre a par ailleurs en dehors des murs une bergerie et un jardin. Dans une pièce quelques quintaux de bois à brûler et des outils dont nous verrons plus loin l'usage: un *bigot*, une *aissade*.

Nos compoix nous ont montré l'existence dans chaque village d'une classe pauvre: les *travailleurs*.

Entrons, par exemple, dans la maison d'Antoine Brunel à Montferrier.

Au rez-de-chaussée, dans la cuisine, nous trouvons la provision de blé: 16 sétiers. Au premier, une chambre et à côté *la paillère* contenant quelque peu de paille. Dans l'écurie: « Une ânesse fort d'âge avec une vieille barde et des corbeilles »; au cellier, 7 tonneaux et des outils.

A Castelnau, l'intérieur de Jean Noël Estève est encore plus intéressant (352): dans la petite chambre, un lit entouré d'outils. A côté la cuisine remplie des meubles et des outils les plus divers: une table à pain, *deux panières* pour la vendange, deux *poudadouira* (353). Une deuxième cham-

(351) Le sétier de Montpellier vaut 48 litres 92.

(352) Arch. Dép. Thermidor an VIII, Viala, 308.

(353) Poudadouira (rom., *podadoira;* latin, *putatoria*): « Serpe à tailler la vigne, outil à lame large et recourbée et à talon tranchant » (F. Mistral).

bre contenant le meilleur mobilier. Descendons ensuite dans « une grotte au-dessous du logis »; nous y trouvons divers tonneaux, des cornues... « une ânesse très vieille et deux corbeilles, enfin 120 fagots de sarments et quelques broussailles ».

Il existe toujours dans nos villages, à l'intérieur des anciennes fortifications, des ruelles étroites et tortueuses, vieilles maisons d'un étage toutes pareilles à celles qui nous sont décrites ici. Au rez-de-chaussée, un petit portail cintré nous introduit dans un réduit profond, obscur, ayant vraiment l'aspect d'une « grotte ». Il est encombré d'outils, de tonneaux, de broussailles. Dans un coin un âne devant son râtelier de bois; a côté, la cuisine. Le paysan loge au premier: à côté de sa chambre est la paillère ouverte par une trappe au-dessus du râtelier.

Nos paysans vivaient au milieu de leurs outils, de leurs provisions de blé, de vin et d'huile... de leurs bêtes: besoin instinctif de sentir leur bien serré le plus près possible autour de leur lit. L'homme s'endormait tranquille après avoir jeté une fourchetée de paille à son âne ou à son mulet, en entendant sous lui le froissement accoutumé des mâchoires. Ces intérieurs sont une évocation du travail des champs: les outils servant à la culture et à la rentrée de la récote encombrent toutes les pièces.

Nos paysans ne songeaient pas à parer leurs demeures. Ils sont dehors dès que le jour paraît. Ils rentrent sous leur toit avec la nuit, pour y renouveler leurs forces. Toute leur pensée, tout leur cœur est aux champs. C'est là qu'ils vivent.

***

Sous notre ciel, les jours de pluie sont rares et les travaux sont si nombreux! Chaque saison apporte de nouveaux

soucis. Pour connaître la vie de nos anciens paysans, il nous faut donc les suivre dans leur rude labeur tout au long de l'année (354).

Au printemps, des tâches multiples les appellent: c'est le moment des premiers labours, de la première culture pour les vignes en particulier.

Ce travail est extrêmement pénible car le sol n'a pas été

(354) Notre source principale est ici un manuscrit d'Amoreux (Biblioth. Montpellier, manuscrits divers Amoreux, tom. II, n° 91) manuscrit intitulé: « Culture de la vigne selon la pratique des vignerons de Montpellier et des environs », p. 7. Amoreux, médecin et bibliothécaire de la Faculté de Médecine de Montpellier, unit à ses qualités scientifiques celle d'être propriétaire d'un petit domaine proche de la ville. Il parle de ce qu'il a constaté par lui-même et dit souvent: « J'ai vu »; son but est de nous montrer les mœurs des vignerons montpelliérains: « La vigne ne se cultive pas partout de même et ses produits sont différents: ses espèces et ses variétés sont presque infinies. On ne pourra tirer des résultats de pratique sur ces objets qu'après avoir ramassé les observations exactes sur les pratiques locales... Je vais contribuer autant qu'il est en mois à fournir les notions nécessaires pour le pays que j'habite et où j'ai cultivé... » et en marge il précise l'intérêt de son étude: « Je traite avec d'autant plus de plaisir ce sujet que personne ne l'a fait encore. La culture de nos vignes est restée la seule connaissance du vigneron qui ne sait que l'usage. Aucun de nos ancêtres n'a daigné l'examiner ». Le mémoire n'est pas daté, il était écrit en l'an II: Amoreux nous en parle alors dans son mémoire sur la nécessité et les moyens d'améliorer l'agriculture dans ce district de Montpellier (p. 31).

Les archives de la ville complètent ce document pour les vendanges.

Par ailleurs, le « Prædium rusticum » du Père Vanière paru complet à Toulouse en 1730, nous a permis de replacer le travail de la vigne dans le cadre des travaux des champs. Vanière est d'après Albert Babeau un des rares auteurs du XVIIIe siècle qui ait écrit avec réalisme sur les choses de la terre. Originaire de Causses, canton de Saint-Pons; il est durant ses jeunes années initié aux travaux de la terre par son père jardinier. Son inspiration il l'a puisée chez nous: il nous parle à plusieurs reprises de sa terre natale. Les mœurs, les cultures qu'il décrit sont celles de notre région.

touché depuis le début de l'été précédent, le mois de mai en général. Les chaleurs d'été ont durci la terre. A la faveur des pluies d'automne, les vignes ont été envahies par les herbes.

Nous voyons par là quel devait être l'aspect de la campagne pendant tout l'hiver, et en particulier au mois d'avril ou de mars, après la taille, lorsque le paysan entre résolument dans sa vigne pour lui donner la première culture. Amoreux nous le décrit à propos des herbes qui nuisent à la vigne: « ces plantes gazonnent pour ainsi dire en certain temps les vignes »: ce sont les « passis, le fromentel, la folle avoine, l'ivraie et beaucoup d'autres graminées qui changent tantôt nos vignes en prés par leur verdure, et tantôt en chaume par leur paille. » (355). Les herbes poussaient et mouraient sans dérangement.

« La culture de la vigne se fait de deux manières suivant l'étendue et la situation du vignoble: c'est à la charrue ou à bras.

La première manière de cultiver la vigne est à bras, au *fossoyer*, la seule possible dans beaucoup de vignes: celles-ci sont souvent entremêlées d'arbres, d'oliviers surtout. Cependant à la fin du XVIIIe siècle, cet usage perd du terrain: « Dans certaines vignes on ne place les oliviers qu'en cordon et tout autour de la place... Au village de Pignan, à une lieue et demie de Montpellier où l'on était dans l'usage de cultiver des cerisiers dans les vignes, on s'est bien aperçu du tort que les arbres leur faisaient et on en a arraché une grande partie ».

Pour cette première culture extrêmement pénible — c'est un véritable défrichement — on emploie l'outil fort, le *bigot:* il a la forme d'une fourche à 2 fortes branches carrées

(355) Amoreux, ouv. cit., ch. 2.

et pointures, faisant un angle avec le manche. Il a en outre derrière l'œil un talon dit *galé,* lequel sert à briser, à contondre les mauvaises racines des plantes inutiles; avec cet outil on pénètre beaucoup plus avant dans la terre qu'avec l'araire, on soulève de grandes mottes. Nos paysans se servent toujours d'un outil semblable pour les défrichements.

Cette manière de cultiver la vigne est estimée la meilleure: « la souche est cultivée de plus près, la terre est mieux émiettée et plus déplacée, les herbes mieux déracinées et détruites ».

Cependant elle paraît céder le pas au labour: « elle est beaucoup plus coûteuse en soi, et moins usitée à cause de la pauvreté des tenanciers et du manque de cultivateurs » (356).

Mais autour des villes, sans doute par suite de la prédominance de la propriété parcellaire, la culture à bras est encore au début de la Révolution la méthode généralement employée: les quatre-cinquièmes des vignes sont ainsi cultivées dans le terrain de Montpellier, les trois-quarts dans celui de Sète (357); c'est la manière couramment employée à Ganges.

Le deuxième procédé, de plus en plus répandu, pour cultiver la vigne est le labourage avec l'ancienne charrue du pays, l'araire légère dite *fourcat* conduite par une mule attelée dans un brancard.

La mule était la bête de culture des vignes: les paysans labouraient avec des bœufs lorsqu'ils n'étaient pas assez riches pour avoir des mules. Ainsi à Sussargues, à Saint-Drézéry: « les vignes sont très mal cultivées, elles se travaillent

(356) Arch. Dép. C. 46: « Mémoire sur le diocèse de Montpellier destiné à Saint-Priest », 1768.

(357) Enquête sur les charrues de l'an II.

toutes à la charrue, et le mal est que c'est avec des charrues de bœufs qui les détruisent, et cela parce que les habitants misérables n'ont pas de quoi acheter des mules » (358).

Dans la Garrigue les terres étaient cultivées avec des mules; mais celles-ci, avaient un emploi principal: le charroi du bois et du charbon.

Pour labourer la vigne à l'araire, on fait passer cinq ou six fois le fourcat dans l'intervalle des plants, et dans les deux sens. Ensuite on déchausse (359) les ceps.

En même temps, lorsque l'herbe commence à pousser, le paysan doit penser à sa prairie: en écarter le bétail, enlever les pierres, déraciner les joncs et tout ce qui pourrait porter obstacle aux coups de la faux, remettre en bon état les ruisseaux.

Les femmes sarclent les blés; dès que les feuilles de mûriers commencent à pousser les jeunes filles s'occupent des vers à soie.

Nos paysans donnaient une deuxième culture aux vignes au mois de mai (360). Telles « sont les seules cultures qu'on donne ici à la vigne formée à deux mois d'intervalle l'une de l'autre... Bien plus on supprime quelquefois le binage en retardant les premiers labours... » (361). Parfois même par la difficuté de l'œuvre du fossoyer, par le défaut des vignerons, le haut prix de leurs journées... plusieurs propriétaires ne pouvant y fournir ne font donner qu'une œuvre et... beaucoup d'autres n'en donnent point, laissant leurs vignes sans culture et la liberté aux herbes de dévorer la substance du terrain. » ((362).

(358) Vfct. 1734, n°s 3 et 25.
(359) Se dit *Descouppela.*
(360) D'où son nom *magenque.*
(361) Amoreux, chap. 2.
(362) H. H. 18. Observations émanant sans doute des consuls:

Ce défaut de culture nous explique l'extrême faiblesse des rendements: d'après la moyenne des indications fournies lors de l'enquête Le Nain, nous trouvons dans la plaine des productions de 15 à 20 hectos à l'hectare; mais sur les coteaux elles sont souvent inférieures à 10 hectos et tombent en bien des lieux à 4 ou 5 (363).

Pour la deuxième culture on se servait d'outils plus légers: le *béchard* (364) et l'*aissadou* (365) toujours en usage autour de Montpellier pour la culture des terres meubles.

Amoreux nous parle des vignerons qui viennent se louer pour un travail déterminé. Son témoignage comble une lacune: ces immigrants saisonniers n'ont laissé aucune trace dans nos archives parce qu'ils n'ont ni maisons, ni terres et cependant ils constituent un élément social important. En Nivôse, an II, les communes du canton de Castries préoccupées de leur subsistance, font observer que dans un mois il y aura dans le canton 60 à 70 personnes de plus pour la culture de la vigne (366).

Le journalier reste à la campagne 7 heures: il en prend « au moins deux pour les repas, buvettes et moments de repos — telle est la journée ordinaire. S'il emploie plus de temps cela lui est compté pour un quart, pour un tiers, pour une demi-journée ». Cette augmentation est dite *l'impérau:* la plupart ne se louent qu'à la condition de faire la

jointes à une lettre qui vient de leur être envoyée: l'auteur leur propose de réduire les hauts frais de la culture de la vigne.

(363) Candillargues, 200 sétérées pouvant produire 100 muids; Lansargues, 1.000 sétérées, 750 muids; Montferrier, 600 sétérées, 100 muids; Saint-Drézéry, 700 sétérées, 100 muids.

(364) Béchard: « Binette, houe fourchue » (F. Mistral).

(365) Aissedou: « Fer de lance plat large à la base et pointu à son extrémité » (Amoreux).

(366) Canton de castries, an II; tableau des déclarations de grains de Nivôse an II.

journée et demie. Ainsi se rendant aux champs à 5 heures du matin, sa journée finit à midi; pour faire la journée et demie il restera jusqu'à 3 heures et demie et « il a encore le temps d'aller travailler pour lui ou quelqu'un d'autre et c'est ce qu'il appelle *l'impéraillet* ».

Ces mœurs permettaient aux pauvres, aux *travailleurs*, de pouvoir cultiver leurs coins de terre après leur journée chez le laboureur ou le grand propriétaire. Les saisonniers en profitaient pour accroître leur journée. Nos paysans appellent toujours ainsi le surplus de travail qu'ils font sur leur terre avant la tombée de la nuit.

Après le binage, « les vignerons se retirent sans compliment jusqu'au revoir. Eux ou d'autres viendront tailler la vigne quand il en sera temps. Car du *binage à l'année d'après il n'est plus rien à faire à la vigne* ».

Les paysans quittent leurs vignes pour se livrer à la moisson. Hommes, femmes, tout le monde y prend part: « quand du haut d'un arbre la cigale appelle par son babil importun les moissonneurs à l'ouvrage, on les voit armés de faucilles faire tomber les épis dans les champs et depuis le lever de l'aurore jusqu'au coucher du soleil à peine se donnent-ils un peu de relâche » (367).

Puis, leurs greniers pleins, aux mois des grandes chaleurs, les paysans se reposent et se réjouissent: c'est l'époque des fêtes villageoises: « après que l'aire a retenti des coups du fléau, et que le grain battu a été nettoyé par les zéphirs, tandis que la vigne se cuit au soleil, *tandis que la terre durcie par la chaleur ne peut être marrée*, elle permet aux laboureurs un peu de repos; le village, enchanté par ces moments d'inaction, célèbre avec solennité les fêtes annuelles qui viennent dans ces temps. On révère surtout

(367) Vanière (« Prædicum rusticum »), t. II, p. 26.

le jour de l'Assomption... » (368). Et Vanière de nous peindre le tableau si pittoresque de la fête villageoise: Les offices religieux, les franches ripailles, les danses, les jeux, les mille attractions de la place; on y accourt de tous les villages d'alentour. Le paysan a seulement un souci, ses jeunes vignes: il donne aux plantiers une troisième façon à fin août ou au commencement de septembre (369).

Puis vers Notre-Dame de Septembre — le 8 — « pour hâter la maturité du raisin et le faire jouir de toute l'influence du soleil d'automne », les femmes relèvent les pampres, les lient en tordant un des sarments autour du faisceau: celui-ci « se soutient droit et laisse les grappes pendantes, à découvert ». La vigne présente alors une décoration nouvelle; on la parcourt avec plaisir quand toutes les bases de ceps sont noircies ou dorées par de belles grappes » (370).

Amoreux reconnaît à cette pratique plusieurs avantages: elle empêche l'élargissement des ceps et par là évite les cassures, mais aussi, « les vendanges finies, on peut laisser parcourir les troupeaux de moutons sans que leur laine se dégrade. Autrement, elle se déchire entre les ceps et les sarments qui croissent en tous sens. » (371). Ainsi cet usage aujourd'hui disparu était lié à notre économie complexe du XVIIIe siècle.

Le paysan nettoie ses tonneaux, les fait relier par le tonnelier. Le début des vendanges est très strictement réglementé: un acte notarié constate l'accomplissement des prescriptions réglementaires. Ainsi le 27 septembre 1678 le

(368) Vanière, ouv. cit., p. 31.
(369) La *tierce*.
(370) Opération dite *majoula*, c.-à-d. emmailloter.
(371) Amoreux, chap. 3.

juge de la banque des vendanges de Montpellier accompagné de 7 habitants de la ville, experts « nommés pour la dite visite de la maturité des raisins », parcourent le terroir: « ils trouvent à propos de faire couper charges jeudi prochain, pour être vendangé vendredi... pour la première cuvée qui sera de 4 nuits franches, et la seconde commencera le mercredi suivant et sera de 3 nuits franches, et la dernière se comptera du lundi suivant. » (372).

Sous Baville, il y a des infractions, mais le peuple favorable à la réglementation dénonce les fraudeurs: ainsi les habitants de la ville se plaignent de ce que les particuliers pour pouvoir se louer pendant les vendanges ramassent leur peu de raisin avant la date fixée — d'où entraînement général à commencer plus tôt et mauvaise qualité du vin. Le Bureau de Police défend de vendanger avant le temps permis, à peine de 25 livres d'amendes et de la confiscation de la vendange en faveur des hôpitaux de la ville (373). Par une ordonnance du lendemain, l'Intendant étend cette mesure à toute la province en doublant l'amende: les raisons: moutons et chasseurs entrent dans les vignes non vendangées; l'année dernière « par cette même liberté quasi tout le vin recueilli en cette province s'est trouvé vert et de mauvaise qualité, tout le commerce en a été discrédité ».

Cette réglementation réclamée au début du siècle par l'opinion publique paraît insupportable à la fin de l'Ancien Régime. Le 30 septembre 1788, le Bureau de Police a défendu de vendanger avant le 9 octobre. Le Consul Roger affirmant qu'il y a des vendanges dans la rue du plan de l'Oli-

(372) Arch. de Montpellier H. H. 18.

(373) Arch. de Montpellier, H. H. 19. « Ordonnance du bureau de police de la ville du 26 septembre 1713. En bas, ordre d'exécution, signé: Lamoignon ».

vier y envoie le capitaine de Santé Charlot. Mais celui-ci est conspué par le voisinage (374). Les consuls ont toutes les peines pour découvrir les coupables: tout le monde est complice de ce que tout le monde dénonçait 50 ans plus tôt.

Les vendanges commençaient très tard. A peu près tou-

VANIÈRE: « Prædium rusticum », édit. 1750

(374) Procès-verbal, arch. de Montp., H. H. 18.

tes les ordonnances de police de Montpellier les fixent pour le commencement d'octobre. En attendant, les laboureurs préparent les champs pour les semailles d'automne. Vanière nous décrit la gaîté franche, l'atmosphère d'exubérance dans laquelle se font la cueillette et la foulée des raisins (375).

Puis viennent les semailles: le méteil sur les terres légères, le froment dans les terres grasses. Ensuite le laboureur profite des derniers beaux jours pour mettre en terre ses plants d'oliviers, transporter à la ville les vins et les blés, « avant que les pluies rompent les chemins et les rendent impraticables aux voitures ». Il dégarnit l'olivier et le saule de ses feuilles pour les donner à ses troupeaux en hiver

« La fermière de son côté a pourvu au service de sa table frugale. Elle a pressé dans des boites, des raisins cuits au soleil, confit des coings au miel, fait sa provision de raisiné, cuit au petit feu et a assaisonné des olives et quantité de plantes et de fruits qu'elle conserve dans des vases de terre ». Vanière nous décrit avec minutie comment s'y prenait la fermière pour conserver ses passerilles: elle plonge les grappes « attachées ensemble par deux ou par trois dans des chaudières exposées au feu; elle laisse ainsi le raisin jusqu'à ce qu'il se forme des rides sur les grains, et que la lessive, dont les chaudières sont pleines, ait par sa chaleur fait perdre au raisin sec sa crudité. Alors, elle prend de sa petite cruche, un peu d'huile d'olive, qu'elle verse dans la chaudière, afin que le raisin ait meilleur goût et plaise davantage à la vue ». Ensuite elle l'étend sur une longue claye, dans un endroit exposé au soleil, mais à l'abri

(375) Vanière, t. II, p. 65.

de la pluie et de la rosée. Après quoi, quand il est bien sec, elle le serre dans des corbeilles d'osier » (376).

L'hiver, le paysan rentré chez lui à la nuit, dispose de longues veillées: Vanière nous trace un tableau pittoresque de ces longues soirées dans une exploitation importante: tous les gens du mas se réunissent.

« Le laboureur aime surtout une cuisine spacieuse, où tous ses gens rassemblés puissent se chauffer auprès d'un bon feu, se délasser des fatigues du jour, sans que le travail ordinaire des soirées en soit interrompu, car le fermier ne permet pas pendant l'hiver qu'on travaille le jour à des ouvrages qu'on peut faire la nuit.

» Après le repas viennent s'asseoir autour du foyer le laboureur remarquable par sa haute taille, le conducteur de chèvres hideux par ses vêtements, le pasteur de brebis, le nerveux fossoyeur et le dur bouvier. S'il reste quelques olives plus tenaces que les autres aux branches des oliviers qu'ils ont rompues ils s'occupent à les chercher et à les cueillir, à nettoyer la toison des brebis, à fendre l'osier qu'ils rendent plus souple dans l'eau chaude, à préparer les échalas pour la vigne, ou à construire des corbeilles avec de l'osier; et jamais les jeunes villageoises n'ont tant de plaisir à manier le fuseau que dans ces agréables moments: car, tandis que le fermier fait la ronde avec une lumière et qu'il va compter les brebis au bercail, les enfants n'étant plus retenus alors par la présence du père, une des filles agace par ses propositions tendres l'idiot Ménalque qu'elle feint d'aimer... »

Retif de la Bretonne nous montre dans son manoir de Bourgogne de pareilles réunions de famille: « dans cette

(376) Vanière, t. I,, p. 125.

expression, suivant le bon usage, les domestiques et serviteurs étaient compris » (377).

Les jours de pluie le paysan fend du bois, aiguise sur l'enclume ses outils, les répare.

La cueillette des olives est importante: « on abat avec de longues perches les olives qui tombent sur des draps étendus dessous l'arbre. » (378).

La vigne occupait également beaucoup nos paysans: beaucoup taillent leur vigne grossièrement après la chute des feuilles, en laissant 3 ou 4 bourgeons à chaque cep: ce qu'on appelle *espoudassa*. Les raisons: permettre la fumure, souci de conserver de jeunes vignes composées de plants choisis et éviter que les planteurs en quête de bons plants ne viennent enlever les meilleurs sarments. Enfin « on coupe de même les sarments des vignes dans lesquelles sont complantés des oliviers, afin de pouvoir étendre commodément des toiles autour des arbres lorsqu'on fait la cueillette des olives. » (379).

Les deux premières raisons étaient restreintes à un très petit nombre de cas: celle-ci, au contraire, est beaucoup plus générale: sur nos coteaux les vignes croissaient très souvent sous l'olivier. Aujourd'hui, l'usage *d'espoudassa* les vignes est encore très répandu. Les paysans ont conservé l'habitude de tailler ainsi leurs vignes après les vendanges; la fumure en est quelquefois la raison, mais pas toujours. La grande propriété évite autant que possible cette première taille sur laquelle il faudra revenir.

Après les semailles et la cueillette des olives « on taille la vigne pendant les mois de janvier et de février »; si le temps est froid le paysan cesse avant le coucher du soleil

(377) Funck Brentano: « L'Ancien Régime », p. 402.
(378) Vanière, t. II, p. 78.
(379) Amoreux, chap. III.

pensant par là se prémunir contre la gelée: « le bout du curson a le temps de sécher, dit-il, et de consolider la plaie. » (380).

Dans les environs de Montpellier la tradition est la taille basse: « la première fois qu'on taille la vigne, c'est-à-dire après la première feuillée on ne conserve que le plus inférieur des bourgeons. Je n'approuve pas cette méthode, il vaudrait mieux en laisser deux... mais c'est l'usage ».

La taille basse convient aux anciennes vignes de coteaux, aux terrains de grés. Dans les plaines froides et humides il est utile de tailler long et de monter la vigne sur échalas afin d'éviter la gelée des bourgeons et la pourriture des grappes.

Mais encore aujourd'hui dans nos villages, nos paysans demeurent coutumiers de la taille basse dans les vallons comme sur les coteaux: C'est l'usage! une habitude, une tradition remontant aux Romains, qui s'explique par la localisation ancienne de la vigne sur les coteaux. A leur insu, comme malgré eux, nos paysans continuent le geste séculaire de leurs ancêtres!

Après la taille, les sarments « restent épars sur la terre jusqu'à ce que les *garrélaires* pour 10 ou 12 sous pour la journée de 7 heures viennent les lier en petits fagots ou *garrels* ».

Encore à la fin du XVIIIe siècle on fumait très peu les vignes: « ce serait forcer et abréger la durée de la vigne que

(380) Amoreux, chap. III. L'instrument usité a aujourd'hui été remplacé par les ciseaux: c'était la *pondadouira*: sorte de serpe large en forme d'un « marteau plat, recourbé par une extrémité qui est très tranchante jusque vers le manche et émoussée par l'autre côté qui est droit ». Le vigneron se sert de ce côté pour abattre les brindilles et petits sarments qui poussent sur le tronc. L'instrument souvent aiguisé. La taille finie, le tranchant de l'instrument est enchâssé dans une rainure de bois afin qu'il ne s'émousse pas.

de faire concourir le fumier avec la chaleur du climat pour la rendre encore plus féconde. Hélas! son extrême fécondité n'est pas désirable pour nous: on a *souvent plus de vin que de futailles;* on fume seulement les vignes jeunes avant qu'elles ne soient en produit; excepté l'année de leur plantation... Quelques-uns donnent parfois le fumier de litière à leurs vignes: on les déchausse à cet effet pendant l'hiver ». Mais le vin de ces vignes a moins de qualité... et comme « on ne se pique pas trop de l'abondance... on fume rarement la vigne dans nos cantons. » (381).

A la fin du XVIIIe siècle le principal travail de nos paysans depuis la mi-novembre jusqu'au milieu de février est la plantation des vignes. On plantait sans arrêt, avec passion les terres à grains et surtout les garrigues: « l'on ne se lasse pas de planter des vignes. Je crains qu'on ne se lasse enfin d'en tant cultiver, l'étendue des vignobles de Montpellier n'étant déjà plus en proportion avec le nombre de bras qu'il faudrait pour les cultiver à la main. » (382).

On avait l'habitude de mélanger les cépages dans une même plantation: « il est peu de vignes qui soient d'une seule sorte de plants... on ne peut presque s'empêcher d'entremêler les espèces, *on veut avoir un peu de tout;* des raisins à manger, des raisins à conserver, des raisins à confire, du vin rouge et blanc, du moût et l'expérience prouve que tout cela s'accorde bien ensemble, le temps de la maturité à part. » Il y a des muscats dans à peu près toutes les vignes de Montpellier.

Les « différents usages que nous faisons des raisins autorise le mélange des espèces mais les vignes qui sont destinées à quelques-uns de ces usages en particulier ne sont

(381) Amoreux, chap. II.
(382) Amoreux, chap. II.

quasi plantées que d'une ou deux sortes de ces plants. Ainsi les *muscadières* plantées uniquement de muscats particulièrement dans les terroirs de Frontignan, de Montpellier et de Montbazin » destinées à faire le vin délicieux de ce nom ». A Pignan et à Saint-Georges on plante particulièrement des *aspirans* et des *terrets* pour les porter au marché de Montpellier « car il faut savoir qu'on mange ici prodigieusement de raisins avant et longtemps après la vendange ».

De même l'*ugna* blanche et noire entre pour beaucoup dans les vignes dont on porte les fruits au marché. Ces espèces servent avec l'aspiran à la préparation du raisiné dont il n'est pas de bonne mère de famille qui ne fasse une ample provision. Enfin il est des vignes complantées en grande partie ou presque toutes en *clairettes, picardans* et autres raisins blancs »

Le cépage le plus répandu dans nos vignes est le *terret:* « c'est celui qui fait la rase de la vendange. »

Pour planter, nos vignerons n'ont qu'une méthode: c'est *au cappot,* au trou, à part cependant pour les terres légères qu'ils plantent à la *taravelle* (383).

Lorsque la plantation est faite dans une terre « exempte de pierrailles et de cailloux comme sont les terres à grains et telles qu'on les emploie trop ici à la vigne », les cappots sont aisés à faire: on les forme en cône et on y plante les plants droits. Avant de replanter une vigne récemment arrachée on laisse reposer la terre en lui faisant produire des céréales, des légumes ou du sainfoin.

Planter un champ, replanter une ancienne vigne, cela

(383) Taravello (rom., *taravel;* lat., *terebella*): « Billot, bâton court qui sert à tourner le moulinet d'une charrette ». (F. Mistral).

n'est rien! Le dur labeur est lorsqu'il s'agit d'ouvrir à la vigne de nouveaux cantons dans la garrigue.

Défricher la garrigue, savez-vous ce que cela signifie d'efforts acharnés? Il faut d'abord *rompre* le sol, c'est-à-dire arracher les arbres, casser la roche avec la masse de fer, ébranler, soulever les blocs de pierre avec la pince. Il faut ensuite charger les rocs sur l'*embalas* et les transporter à bras d'homme à la limite de la friche.

Les pierres enlevées, le paysan aplanit la terre « qui reste », terre d'autant plus précieuse qu'elle est plus rare. Les cappots ne peuvent être creusés profondément — le pic est vite arrêté par le roc — on y place le plan de vigne en le coudant à sa base « pour leur faire gagner en surface ce qui lui manque en profondeur ». Cette manière de procéder est toujours suivie par nos paysans, dans toutes leurs plantations.

Les larges défrichements ouverts à l'époque moderne jusqu'au cœur de nos garrigues, sont toujours bien visibles: les bois ont été brûlés, mais les pierres demeurent, témoignages de ces poussées de vie et d'énergie de nos anciennes populations paysannes. Nous nous sommes souvent attardés dans *les Devèzes* de Poussan où il fut beaucoup défriché particulièrement à la fin du XVIIIe siècle.

Les devèzes de Poussan ce sont les dernières croupes du massif de la Moure se terminant en un plateau qui descend doucement jusqu'à l'étang de Thau.

Les mamelons sont buissonneux, couverts de chênes nains Mais les combes ont été mises en culture, par cantons de demi-hectare environ.

Chaque paysan a commencé par aligner une rangée de pierres autour de sa friche pour en marquer les limites. Il l'a épaissie peu à peu, y consacrant tous ses moments de loisir. Lorsqu'il a eu fini d'épierrer sa friche, sa parcelle

de terre s'est trouvée enfermée à l'intérieur d'une enceinte d'un mètre 50 à 2 mètres de haut, profonde de 1 à 3. Le voisin en a fait autant et ainsi se sont élevés des massifs de rocailles pouvant avoir 5 à 6 mètres de profondeur, jusqu'à dix aux angles.

Chacun était jaloux de sa terre: tout empiètement sur l'enceinte du voisin était interdit: celui-ci a-t-il eu plus de rocs ou plus de courage, sa moitié de mur s'élève plus haut. Plus de courage surtout, car il y a des champs complètement épierrés et d'autres où des rocs sont restés apparents dans la terre rouge: le paysan s'est alors contenté de planter ses ceps de vigne dans les creux de bonne terre. sans aucun souci d'alignement.

Aujourd'hui ces murs cyclopéens enserrent des hermes buissonneux; le paysan ne vient plus dans la terre creusée si péniblement par ses ancêtres. Ces lieux ont la mélancolie des ruines désertes... mais quelle vie dût les animer?

Chaque paysan avait paré sa petite propriété de son mieux. Voici une petite allée de rocailles. Parmi les broussailles, croissent encore des iris; l'allée aboutit à un cabanon encastré dans un coin de l'enceinte: à l'entrée, une large dalle, à côté un vieux tronc décharné de figuier. Ailleurs, au milieu de la parcelle un buisson de lauriers blancs et roses, de lauriers thins, au bord d'un puits... Rien n'avait été oublié pour donner à ces sites sauvages, l'abri, l'eau, les fleurs, et les fruits, tous les agréments d'un petit domaine.

En redescendant vers la plaine, sur le rebord de l'ancienne clairière culturale, nous avons eu le bonheur de trouver, chose rare en notre temps, un coin de garrigue fraîchement ouvert, image vivante de ce travail herculéen d'antan qui épierra nos garrigues.

L'homme a arraché toutes les pierres qu'il a pu. Dans les

creux de bonne terre il a planté des ceps de vigne, en les serrant le plus possible. A côté, dans la friche, parmi les rocs, il a planté des figuiers et des cognassiers. Il a ouvert un jardinet où il a mis des plants de vigne, des salades et des fraisiers. A côté il a creusé un puits. Sa journée finie chez le riche propriétaire de la plaine, il monte à *sa réserve* (384) pour y bêcher ses ceps de vignes et lorsque le temps le permet arroser son jardinage.

Nous avions sous les yeux l'image vivante de la passion avec laquelle notre paysan cultivait autrefois son coin de garrigue. Qu'il devait être fier lorsque sa journée finie, assis à l'entrée de son cabanon, sous le figuier, il contemplait sa terre conquise sur la garrigue stérile: son labeur acharné avait incrusté sa marque dans le paysage ancestral.

Ce damier de pierres blanches qui se découpent sur les flancs de nos garrigues nous fait comprendre cette pensée de M. Gaston Roupnel: « Tout ce qui est de l'homme a la vie précaire et caduque, seule la campagne qu'il créa reste l'œuvre qui dure à jamais (384 *bis*).

Nous remuons sans nous lasser la terre limoneuse des plaines, et l'herbe repousse effaçant sans cesse la trace du dernier labour. Si jamais notre civilisation disparaissait, si notre campagne était rendue au désert, c'est sur les flancs de nos garrigues que le voyageur trouverait les témoignages les plus vivants de notre séjour et de nos travaux.

---

(384) Nos paysans entendent par là, les parcelles qu'ils possèdent dans les garrigues: ce mot exprime bien l'idée de terres retenues, réservées sur les pâturages communaux.

(384 *bis*) Roupnel, ouv. cit, p. 16.

DEUXIEME PARTIE

DE LA REVOLUTION A NOS JOURS

« *Chamaï can n'a croumpat vigna* ».

(Proverbe répandu parmi nos paysans à la fin du XVIIIe siècle).

CHAPITRE PRELIMINAIRE

LES PROGRES DE LA VIGNE AU COURS DE LA REVOLUTION

Quelle fut la vie de nos populations rurales durant la Révolution? M. Henri Bellugou vient de nous le montrer dans le cadre d'un pays de la plaine de l'Hérault, dont notre Montpelliérais n'est séparé que par les garrigues de la Moure: le canton de Saint-Pargoire. Il nous décrit dans le défaïl les passions politiques et religieuses de nos paysans avivées par les anciennes jalousies locales, leurs élans enthousiastes, leur longue misère; et aussi, la paralysie économique dans laquelle s'est enlisé alors notre pays (385).

Sur l'état de notre viticulture durant cette période, nous n'avons pu réunir que peu de renseignements: les céréales sont la principale préoccupation de l'Administration: la crainte de la disette obsède de nouveau les esprits. Cependant nous avons recueilli quelques témoignages d'où il semble bien ressortir que malgré la difficulté des temps la vigne a continué à étendre son domaine.

La conscription et les réquisitions vident le pays de ses

(385) Bellugou: « La Révolution dans le canton de Saint-Pargoire. »

forces vives et cependant nos paysans continuent à soigner jalousement leurs vignes et à défricher des garrigues pour en planter de nouvelles. Comment expliquer cette apparente anomalie?

Malgré le disparate que peut donner à cette étude, la juxtaposition de détails locaux avec des idées d'ordre général, force nous est d'envisager ces deux ordres de faits dans le cadre des stades successifs de la Révolution: En effet, « l'histoire rurale de la Révolution française ne peut être décrite dans ses nuances qu'en étroite liaison avec l'étude du phénomène politique et de ses diverses phases » (386).

Avant le 10 août 1792, la bourgeoisie est au pouvoir: la Constituante est gagnée aux idées de libre échange, favorables aux propriétaires. Elle poursuit la réalisation du régime de la liberté économique.

Les aspirations du peuple vers la réglementation, exprimées dans les Cahiers, n'entravent pas sa volonté: par le décret du 23 août 1789, elle autorise la libre circulation des grains par tout le troyaume: ce qui se traduit dans la pratique par la suppression des réquisitions et l'annulation des taxes. Par là, l'approvisionnement des villes était rendu très difficile.

Le mécontentement s'accroît par suite de l'augmentation du prix des denrées. L'Intendant s'efforce d'empêcher l'exportation des blés en Provence, il envoie des commandes en Bourgogne ce qui permet d'arriver à la récolte dans une demi-abondance. Il organise par souscription publique un grenier à blé à Montpellier en septembre 1790 (387).

A la fin de 91 et au début de 92, la dévalorisation de la

(386) Bloch, ouv. cit., p. 239.

(387) Domange: « Les subsistances dans les districts de Montpellier, de 1788 à l'an V. »

monnaie et la hausse du prix du pain fait naître l'inquiétude. La vie des populations ouvrières devient précaire: les salaires augmentent moins vite que le coût de la vie.

Ces considérations nous amènent à penser que l'ensemble de nos campagnes composées en grande partie de paysans propriétaires durent moins souffrir que les villes où vivait un nombreuse population ouvrière.

L'extension des cultures durant cette période paraît corroborer cette manière de voir. On pense énormément aux défrichements: nous possédons un très grand nombre de déclarations datant de 1791 et du début de 1792.

Sans doute, elles ont suivi de près les décrets de l'Assemblée Nationale destinés à favoriser l'extension des cultures (388). Mais n'est-il pas également permis de rapprocher ce mouvement de la victoire du libre échange et d'y voir dans une certaine mesure l'impulsion donnée aux cultures par la hausse du prix des denrées?

Dans nos pays de coteaux, l'effort des défricheurs a porté sur les garrigues, sur les communaux: Mireval constitue à peu près une exception: les habitants de Montpellier y défrichent des hermes: sans doute faut-il attribuer au paludisme la persistance de friches dans les basses terres proches des étangs.

Quel est le but cultural de ces nouvelles ouvertures? La grande propriété se lance résolument dans de grandes plantations de vignes: ainsi Poitevin, Trésorier du district veut défricher 52 hectares de la garrigue du Puech Saint-Michel qui lui a été adjugée par la communauté de Lattes, dans l'intention de les planter en vignes. Pour le même but, le

(388) Arch. Dép. L. 11/d M 11: « Déclarations faites au secrétariat du district de Montpellier en vertu du titre III du décret de l'Assemblée Nationale des 20 et 22 nov. 1790. »

propriétaire de la *Paillade* et de la métairie de la Mosson veut défricher dans ses garrigues et devois 191 sétérées.

Cependant, dans les déclarations faites par Pierre Cambon, propriétaire en société avec ses frères du domaine du *Terral* nous relevons 137 sétérées destinés à être plantées en vignes, 12 en oliveraies, 38 à être mises en champs ou prés et 273,5 à être semées.

Les villages sont plus avares de renseignements. On défriche beaucoup à Saint-Gély-du-Fesc: nous notons 20 déclarations faites par autant de propriétaires, chacun se chargeant en général de 2 ou 3 sétérées; deux propriétaires entreprennent des défrichements importants: deux habitants de Montpellier, l'un 42 sétérées, l'autre 18 dans les devois et les garrigues de la Bruyère: seul ce dernier indique le but de la plantation, la vigne.

A Montarnaud, 55 déclarations, d'une à 4 carteirades, dans les communaux. Deux seulement indiquent le but cultural, la vigne.

On défriche beaucoup également à Saint-Drézéry: Louis Laroque, fondé de pouvoir de Sr Jean Teulon, propriétaire de la métairie de Bizard a fait défricher 14 sétérées de garrigues dans l'intention de les planter en vignes. A Juvignac une seule déclaration est faite mais elle a trait à la vigne.

Ces quelques indications sur les cultures qui parviennent de divers côtés au chef-lieu du district nous permettent de conclure: dans nos pays de coteaux, les nouvelles ouvertures de garrigues eurent pour but principal des plantations de vignes. Par contre, dans la partie montagneuse, nombre de défrichements sont encore consacrées aux emblavures: ainsi à Notre-Dame de Londres un propriétaire veut défricher 15 sétérées pour les planter en vignes mais 2 autres se décident à défricher chacun 8 sétérées « pour être de suite semées en blé ». En Brumaire, an III, les enquêteurs sur les

semailles notent: « dans la commune de Montaud et Montlaur, nous avons trouvé beaucoup de défrichements semencés » (389).

Ainsi ce mouvement continue en tous points celui que nous avons vu se dessiner à la fin de l'Ancien Régime: signe évident de la grande valeur de la terre et d'une aisance relative de nos populations paysannes. Mais peut-être faut-il y voir également l'effort des ouvriers de la terre, des *travailleurs*, pour trouver de nouveaux moyens de vie? Ceux qui vivaient de leurs salaires chez le grand propriétaire avec l'appoint de quelques coins de terre ne le peuvent plus maintenant que le prix de la vie a beaucoup augmenté. Voyez ce grand nombre de petites déclarations oscillant autour d'un demi hectare: elles paraissent mesurées à la force de chacun.

Après le 10 août 1792, l'influence du peuple de Paris est prépondérante: afin de mettre cette force de leur côté dans leur lutte contre les Girondins, les Jacobins reviennent à des mesures de réglementation.

Le 4 mai 1793, la Convention vote le maximum départemental (390), puis contrainte par le peuple de Paris, le maximum général, le 29 septembre: il est fixé pour toute la République un maximum uniforme du prix de vente des céréales et des denrées de première nécessité. Pour y soumettre les propriétaires, l'application de cette législation

(389) L. 11/d. 11/6.

(390) *Dispositions essentielles*. Obligation pour tous les possesseurs de grains et farines d'en faire la déclaration de la quantité; vérification par des visites domiciliaires; punition: la confiscation; défendu de vendre dans les marchés publics; maximum fixé dans chaque département d'après les mercuriales des marchés de district (prix moyens).

nécessite en octobre le régime de la terreur. Mais les paysans désertent les marché, dissimulent leurs grains.

Tous les efforts de l'Administration sont employés dans une lutte constante contre la famine, mais la conscription et les réquisitions ont épuisé les campagnes, les cultures et les semences deviennent très difficiles (391). En Brumaire, an III, dans le canton de Restinclières, les communes se plaignent: Boisseron manque de mules: voilà pourquoi les semences ne sont pas finies. Saussines signale le manque de bras. Même son de cloche dans le canton de Lunel: à Vérargues, par suite du défaut de bestiaux, les terres n'ont reçu qu'une culture et plusieurs mêmes « ont resté de cultiver ».

Lunel résume la situation: « tout a contrarié les travaux de l'agriculture: les réquisitions des bêtes de trait pour l'armée; les réquisitions particulières pour le transport des objets pour les troupes et pour la subsistance des communes; le défaut de nourriture substantielle pour les bestiaux par les travaux forcés et le peu de nourriture qu'ils ont dans les armées. » Conséquence: en Brumaire, an II, le recensement donnait 290 mules ou mulets; cette année à la même époque on en compte 93 « dont près du 1/3 incapable d'aucun service forcé ».

Mêmes observations dans les cantons de Pignan, de Ganges, de Claret; dans celui de Saint-Georges « la majeure partie des terres a été ensemencée dans un état d'inculture par la pénurie des bras et des bestiaux aratoires, occasionnée par les différentes réquisitions ». Les grains manquent

(391) Arch. Dép. L. 11/d. M/6.: Questionnaire imprimé envoyé à chaque commune du district de Montpellier, département de l'Hérault, par commune ». Observations faites par les enquêteurs sur la situation du lieu.

pour l'ensemencement. De même dans ceux de Mauguio, de Castries, des Matelles, de Frontignan.

Celui de Marsillargues doit sans doute à la fécondité de son terroir de moins souffrir que ses voisins: les semailles sont seulement en retard; lui seul n'a pas de « secours à demander pour l'ensemencement de l'automne et celui du printemps ».

Ainsi dès le début de l'an III, la crise qui étreint le pays se marque sur notre terroir par l'état d'inculture des terres

La situation s'aggrave rapidement: en nivôse, les deux-tiers du District sont à la veille de la famine (392): une commission parcourt les communes qui possèdent encore quelques provisions de grains: il s'agit de les amener à verser au grenier du district afin de pourvoir à l'approvisionnement des communes disétteuses.

Grande difficulté à Marsillagues le 16 nivôse: le Conseil Général prétend garder l'approvisionnement de la commune pendant un mois « sur le pied d'une livre par jour par individu ». La commission doit faire observer que la commune de Montpellier est réduite, à 3/4 de livre par jour par individu. L'Administration vient de décider de rendre cette mesure uniforme. Ainsi la provision de Marsillargues doit être réduite d'un quart.

Par ailleurs « tandis que 60.000 individus du district n'ont l'un portant l'autre les subsistances assurées que pendant 5 jours », une commune ne peut conserver un approvisionnement d'un mois. D'où ordre à Marsillargues de fournir sur le champ 500 quintaux de grains. « Ils seront chargés dès demain sur les charrettes requises à cet effet dans la commune ».

(392) L. 11/d. M/6. « Procès-verbal de la commission administrative établie par arrêté du conseil du district du 11 nivose, an III ».

Les habitants de Lunel-Vieil protestent contre la garnison « qui a été mise chez eux... pour n'avoir pas versé le montant total des réquisitions jetées sur la commune ».

La commission continue son enquête exaltant le patriotisme, essayant d'émouvoir les municipalités nanties de provisions sur les « besoins pressants et infiniment connus par la commission de 60.000 individus à la veille d'éprouver les horreurs de la famine ». Les communes dissimulant de leur mieux, la commission impose une quantité fixe lorsque — et c'est le cas le plus général — les quantités offertes lui paraissent insuffisantes: ces communes sont celles dont le terroir est fertile en grains: la riche plaine limoneuse de Lunel-Vieil à Candillargues, quelques coteaux au Nord mais également la plupart des villages de la zone montagneuse (393) : ces pays avaient maintenu encore entre leurs cultures un certain équilibre; leur pauvreté relative leur permettait de moins souffrir de la disette que les riches villages de la costière lancés hardiment dans la culture de la vigne: toutes les communes situées entre les garrigues de la Moure et de la Gardiole étaient disétteuses.

Là, les commissaires réquisitionnent surtout des vins et eaux-de-vies pour les envoyer à Marseille en échange de blé (394).

Ainsi ils sont à Poussan le 6 pluviôse: ils requièrent un officier municipal de les conduire dans « toutes les caves, magasins et fabriques de divers propriétaires; ils marquent et numérotent comme disponibles 93 muids et demi de vins, 26 pièces d'eau-de-vie et 104 quintaux de vert de gris » (394).

(393) Le Triadou, Tréviers, Valflaunès, Fontanès et Quintillargues, Jean-de-Cuculles, Cazevieille, Prades, Montaud, Vincent, Clément, Hilaire, Campagnac, Buzignargues...

(394) Arch. Dép. L. 11/d. M/6.

La municipalité est requise « sous sa responsabilité personnelle d'assurer le transport des vins et eaux-de-vie à Cette et le vert de gris à Montpellier ». Tout le verdet trouvé à Pignan, à Cournonterral et à Cournonsec est également réquisitionné. Comme pour le blé, la plupart des communes rechignent. Ainsi Guzargues, Saint-Jean-de-Védas, allèguent qu'elles ont juste le vin nécessaire à leur provision jusqu'à la récolte prochaine.

Les réquisitions jointes à la conscription laissent nos villages désemparés. M. Henri Bellugou nous montre l'aspect lamentable de son pays sous la Terreur: « Les chemins vicinaux sont dans un état épouvantable, tordus, fangeux, les entrées des villages deviennent des casse-cou » (396). Les villages sont extrêmement sales: les tas de fumiers croupissent devant les maisons.

Et cependant, nous lisons un peu plus loin: « ceux qui sont restés cultivent leurs vignes; le vin reste partout, même dans le district, à plus forte raison dans le canton, le principal produit. » (397).

Ce fait paradoxal s'explique par les hauts prix qu'atteignent alors le cours des vins: toujours en l'an III, alors que le district se débat contre la famine, les cours des vins augmentent beaucoup: les mercuriales de la commune de Montpellier certifiées par l'agent national indiquent, du 21 au 29 ventôse, pour le rouge 800 livres le muid, pour le blanc 900 livres:

Du 9 au 19 germinal, ces prix montent à 1.000 livres pour le rouge, à 1.100 pour le blanc; enfin du 9 au 19 floréal, ces prix atteignent respectivement 1.200 et 1.500 l. — soit

(395) Le sieur Genies est le plus fort fabricant: il en a 100 qt.
(396) Bellugou, ouv. cit., p. 283.
(397) Bellugou, ouv. cité., p. 285.

plus de 200 francs l'hecto pour les blancs — et les cours des eaux-de-vie montent à l'avenant (398).

Ces hauts prix nous font comprendre pourquoi dans les temps les plus sombres de la Révolution nos paysans continuent à cultiver leurs vignes avec ferveur. Il en sera de même sous le Directoire.

Après le 9 thermidor, la bourgeoisie revenue au pouvoir supprime le maximum, qui avait grandement contribué à ralentir la dépréciation du papier monnaie: du coup l'inflation fait un bon prodigieux, consacrant la richesse de la bourgeoisie. Mais, la vie chère rend de plus en plus difficile la vie du peuple salarié et les troubles s'étendent dans le pays. La conscription et les réquisitions continuent à épuiser nos campagnes.

M. Henri Bellugou note la misère de son pays: « Les villages manquent d'eau, le fumier s'entasse devant les maisons, les chemins vicinaux sont impraticables, tout commerce et industrie disparaissent; le recensement des impôts jamais aussi pénible entraîne l'envahissement des campagnes par les garnissaires. On ne peut plus même cultiver les terres labourables.

Durant cette période de profonde dépression économique, la vigne demeure plus que jamais la grande ressource du pays. « Les seules plantations faites avez zèle sont celles de la vigne ». L'auteur fait suivre cette indication du tableau des productions en vin des communes du canton de Saint-Pargoire en l'an IV et en l'an V, comparées avec cel-

(398) Arch. Dép. L. 11/d M/6 n° 1144.
(399) Bellugou, ouv. cit., p. 347.

les de 1805: durant cette période la production de chaque commune a plus que doublé (400).

En l'an V, dans le département de l'Hérault: « La vigne est l'objet majeur de notre agriculture: nous ne recueillons pas les blés nécessaires à notre consommation mais nous avons un excédent considérable en vins de différentes qualités. » (401). C'est le district de Montpellier qui possède toujours les meilleurs vins rouges du département: Ce sont ceux de Saint-Drézéry, Sussargues, Saint-Christol, Saint-Georges-et-Murviel.

Les vins rouges de qualité moyenne servent à la consommation du pays ou sont convertis en eau-de-vie, « autre branche de commerce maritime dont le libre cours ou l'interruption met nos cultivateurs dans l'aisance ou dans la misère ».

La région montpelliéraine est également au premier rang pour ses vins blancs « parmi lesquels nous citerons les muscats de Lunel-Viel et de Frontignan, après lesquels viennent ceux de Montbazin et de Béziers ». Avec les picardans « ces vins font une autre branche de commerce et sont expédiés par terre ».

Toujours « le sol caillouteux des collines est celui qui produit le meilleur vin rouge ». Mais, fait nouveau dont nous trouvons ici mention pour la première fois et qui doit changer tout l'équilibre cultural de notre pays: « *Les vignes qui donnent à nos cultivateurs le plus grand profit sont celles des plaines, la quantité du vin récolté rendant ce produit supérieur à celui que donne aux habitants des col-*

(400) Bellugou, ouv. cit., chap. XIII, pp. 348-349. Ainsi SaintPargoire récolte en l'an V environ 600 muids; en 1805, 9.250 hectos.

(401) Biblioth. Montpel. Manuscrit 101, f° 33: « Rapport fait par les citoyens Berthe, Vigaroux, Coste, Nouguier et Touchy sur l'agriculture du départ. de l'Hérault », en l'an V.

lines une liqueur meilleure et moins copieuse ». Ceux-ci, cependant, sont plus heureusement dotés que tout le reste des propriétaires des vignobles inférieurs.

Le large domaine occupé sur les coteaux par la vigne explique la situation privilégiée de leurs habitants: « Dans ce département, l'exploitation des terres est communément plus avantageuse en vignes qu'en grains et nous avons dans l'idiome du pays un proverbe qui le dit: « Chamaï can n'a croumpat vigna ».

Cependant, la culture des céréales amortit les secousses de la production viticole : « L'exploitation en grains n'éprouve pas ces intervalles ruineux de non valeur qui arrivent pour les vignobles en temps de guerre ».

Ainsi, malgré la difficulté des temps, nos paysans s'attachent plus que jamais à la culture de leurs vignes: grâce au cours élevés du vin, elles sont leur principale ressource.

Mais il est dans chaque village une classe de pauvres paysans qui possèdent insuffisamment de terres et qui se louent chez les grands propriétaires: les *travailleurs* ont dû particulièrement souffrir, comme les artisans des villes, alors que leurs voisins abondamment pourvus en terres devaient vivre assez aisément. Ces oppositions si nettes d'intérêt ont sans doute beaucoup contribué à aigrir les cœurs, à activer les passions politiques. Mais dans quelle mesure? Il faudrait pouvoir saisir à travers les luttes villageoises le pourquoi de tant de haine. Sans doute découvrirait-on sous les conflits d'opinions, des conflits d'intérêts, des différences de vies trop criantes.

CHAPITRE I

NOTRE VIGNOBLE AVANT L'OIDIUM
TRANSFORMATION DE NOTRE ECONOMIE RURALE

Creuzé de Lesser nous montre dans les « Statistiques du département de l'Hérault », l'état général de nos cultures au début du XIXe siècle (402). Il distingue d'après les dénominations populaires, d'abord les sols froids de la partie Nord: « Ces terrains maigres se refusent à la culture du blé, mais le seigle y réussit fort bien ». Ensuite « la zone du milieu présente une immense étendue de terres *pierreuses* ou *graveuleuses*... la vigne et l'olivier y dominent ». Enfin, sur les *terres grasses* voisines du littoral, la principale culture est encore celle des céréales.

Mais nous possédons des documents qui nous permettent d'arriver à plus de précision: les plans qui nous indiquent les différentes cultures, exécutés en vertu des arrêtés du

(402) Creuzé de Lesser: « Statistiques du département de l'Hérault », ouvrage publié à Montpellier en 1824, source de premier ordre pour connaître l'état économique et social de notre région au début du XIXe siècle: Hippolyte Creuzé de Lesser était pour cela admirablement placé, étant le fils du baron Creuzé de Lesser, Préfet de l'Hérault et président de la Société d'Agriculture de l'Hérault Ses travaux furent couronnés par l'Institut.

12 Brumaire an XI et du 27 Vendémiaire an XII (403). Ensuite, le cadastre qui fut établi dans l'arrondissement de Montpellier entre 1812 et 1837.

L'arrondissement de Montpellier est mieux pourvu en vignes que la moyenne des autres arrondissements de l'Hérault. Chez nous, les vignes ont une étendue égale aux trois

(403) Arch. Dép. série P. Les assemblées révolutionnaires avaient échoué dans leurs projets de la répartition équitable de la contribution foncière: le décret du 23 novembre 1790 stipulait qu'à partir du 1er janvier 1791 cette contribution serait « répartie par égalité sur toutes les propriétés foncières, à raison de leur revenu net ». C'était aux propriétaires ou à leurs fermiers de faire la déclaration de la nature et de la contenance des propriétés qu'ils possèdent ou font valoir. De nombreuses réclamations s'élèvent vite contre les résultats obtenus: ce cadastre comportait sauf l'exécution des plans toutes les opérations qui seront effectuées par la suite, mais reposait sur une déclaration exacte de leurs revenus par les propriétaires. Pour y remédier, le Premier Consul se montra favorable à l'arpentage, mais deux difficultés: le coût de l'opération et sa durée: aussi, l'article 2 de l'arrêté des consuls du 12 brumaire, an IX (3 nov. 1802) prévoit: « Le territoire de deux communes au moins et de huit au plus par sous-préfecture sera arpenté en l'an IX, par sections et par nature de culture... Il sera formé sur une échelle uniforme une carte figurative et géométrique des communes arpentées ».

Dans chaque département, un géomètre arpenteur, désigné par le préfet, sera chargé de l'arpentage et pourra choisir les collaborateurs qui lui seront nécessaires (art. 3). Pour les autres communes dont on dépouillera les matrices ou les états de sections, il sera procédé par comparaison avec les communes cadastrées (art. 7 et 8). L'instruction du 1er mars 1803 veille à l'exactitude de levée des plans: en particulier, ils seront à l'échelle de 1/500.000e permettant de représenter sur une seule feuille le terrain d'une commune. Chaque nature de culture sera désignée par un numéro particulier. A droite du numéro on écrira le nom et la nature de propriété

Le Gouvernement, s'apercevant bientôt que l'opération, limitée à 1.800 communes, ne donnait pas les résultats escomptés, prit un arrêté, le 27 vendémiaire an XII (20 octobre 1803), étendant le travail à tout l'empire.

Beaucoup de ces plans ont été relevés en couleurs différentes, suivant les cultures: ils constituent l'image la plus vivante que nous

quarts des terres labourables, alors que dans l'ensemble du département, la proportion est de deux tiers (404).

Une liaison s'établit naturellement entre l'importance de notre vignoble et la pauvreté de notre sol: plus de la moitié des bois du département sont dans notre arrondissement de Montpellier.

En 1803, les pâturages qui bordent les marécages encadrent en forme de V le petit terroir de Saint-Nazaire: dans l'étendue monotone des champs, tranchent les carrés de ceps; il y en a très peu au Sud, du côté des pâturages; plus nombreux près du village, ils forment à l'Ouest une étendue assez importante.

A Candillargues, l'uniformité des champs couvre le terroir, le village est bordé de ses jardins; nous trouvons seulement des vignes mêlées aux champs du côté de Mudaison. Sur les bords de la rivière du Bérange, il y a encore deux prés. La nappe se prolonge sur le terroir de

possédions de nos terroirs.

Les plans parcellaires établis par la suite présentent bien moins d'intérêt. La circulaire du 24 mai 1810 contient, en effet, cette disposition: « Les cartes, les atlas ne portent ni teintes particulières, ni lettres indicatives des différentes cultures; mais chaque parcelle reçoit un numéro bien lisible, qui renvoit à l'état de classement ». A partir de cette date, pour connaître l'état des cultures, il faut donc comparer les plans avec les états de sections et les matrices. Le travail devient très difficile et il ne permet pas le travail fructueux de rapprochement d'un grand nombre de plans.

Pour plus de détails, V. Jouanne: « Les origines du cadastre ornais ». Dans le chapitre I, l'auteur nous décrit l'évolution de cette législation.

(404) Arch. Contrib. Dir. de l'Hérault: « Grand terrier de France », Hérault n° 33: Registre contenant les résultats des cadastres. L'arrondissement de Montpellier contient 29.462 Ha. 62 de vignes et 42.431 Ha. 94 de terres labourables. Le département en entier, 104.483 Ha de vignes, 158.974 de champs.

(405) Arch. Dép. Plan terminé le 30 prairial, an XII.

Lansargues, jusqu'à la Bénouide (42 ha); puis les champs s'étendent jusqu'aux pâturages, entourent les jardins et le village; les vignes sont groupées au Nord-Ouest en bordure des terroirs de Mudaison, au Nord-Est en bordure de celui de Lunel, au Sud-Est du côté de Saint-Nazaire.

Le paysage de Mudaison est très différent de celui de Lansargues: les vignes et les champs s'enchevêtrent, forment des dessins variés.

Entre 1803 et 1818, date à laquelle fut faite la recherche cadastrale dans le canton de Mauguio, se place une période d'extension de notre vignoble. En 1815 et 1816, à la faveur de la paix, le prix du vin augmente beaucoup. La vigne gagne du terrain dans nos plaines: « C'est de ce moment que datent les immenses plantations de vignes des environs de Béziers, de Lunel et de Marsillargues, cantons où l'on s'occupait plus particulièrement avant cette époque de la culture des céréales » (406) Alors les vignes pénètrent dans cette grande étendue de champs qui, en 1803, recouvrait les terroirs de Candillargues, de Saint-Nazaire et tout le Sud du village de Lansargues.

Cependant, en 1818, les champs dominent encore largement dans le canton de Mauguio: il y a alors 5.318 ha de champs et seulement 2.298 de vigne.

Naturellement, ce sont les terroirs situés tout entiers dans la basse plaine voisine des étangs qui possèdent la proportion la plus faible de vignes: Marsillargues a seulement 77 ha de vignes noyés dans 2.977 ha de champs; Saint-

(406) Bul. de la Société Centrale d'Agriculture de l'Hérault, 1838 p. 295: « L'extension donnée à la culture de la vigne dans l'Hérault n'a pas nui à la production du blé ». Signé « D. », sans doute Deshous, maire de Ganges, membre correspondant de la Société.

Nazaire 26 ha de vignes, 306 de champs; Lansargues, 241 de vignes, 1148 de champs.

Mais dans les communes possédant quelques étendues de coteaux, les surfaces plantées en vigne deviennent tout de suite très importantes: Mauguio possède 2.865 ha de champs et 1608 ha de vignes. Mudaison autant de vignes que d'emblavures (407).

A Lattes (408), les carrés de ceps sont nombreux dans les quartiers situés en bordure du terroir de Montpellier. Ils dominent largement sur les grés voisins de Pérols où certains quartiers en sont presque uniquement composés. Les champs se mêlent aux vignes sur les coteaux et s'étendent dans la plaine où les carrés de ceps sont très disséminés.

Les prés commencent au mas d'Encivade et forment une nappe à peu près continue au Sud du village de Lattes. Celui-ci est à peu près désert: nous y trouvons des prés, des champs, des pâtures et une seule maison de campagne.

Les champs dominent encore largement autour de Villeneuve-les-Maguelone.

Au Nord-Ouest, la vigne s'agrippe dans la garrigue, dans les recoins de terre meuble (410). Les champs dominent encore légèrement dans la plaine de Mireval en 1825 (411). Dans ces seuls terroirs de la plaine littorale prédominent encore les emblavures: l'extension de la vigne y est encore

(407) Arch. Contrib. Dir. « Grand Terrier de France ».

(408) Etats des sections comparés au plan cadastral: terres labourables, 1368 ha 44; vignes, 435 ha 27; prés,, 329 ha 13 (1823).

(409) « Bonne terre » et « la garrigue » en particulier.

(410) Arch. Dép., plan terminé le 30 juin 1807.

(411) Terres labourables, 199 Ha; vignes, 177.

malgré son développement récent assez limitée: la grande majorité des basses terres limoneuses sont encore semées.

Après Mireval, la plaine se rétrécit et tout de suite commence le domaine de la vigne: Vic en possède deux fois plus que de champs; Frontignan 5 fois plus: au Nord de la route nationale, ce terroir en est à peu près complètement recouvert. Quelques oliveraies engagées dans la garrigue, quelques champs en bordure de l'étang, un seul assez important à l'Ouest du village.

Les pays de la plaine intérieure de Montbazin s'acheminent également vers la monoculture de la vigne.

En 1825, dans la plupart d'entre eux l'étendue des vignes est le double de celle des champs, parfois les deux tiers.

Poussan possède cependant encore beaucoup de champs: 521 ha. Il le doit à sa bonne plaine limoneuse qui, du village, descend doucement jusqu'à l'étang de Thau. Les champs sont particulièrement nombreux autour des deux grands mas situés sur les bords de la rivière de la Vêne (412). Au pied du village, dans le riche terroir des *Condamines*, la plupart des paysans du lieux ont leur coin de bonne terre ensemencée. Cependant, les vignes dominent l'ensemble du terroir: 725 ha, et il y a encore beaucoup d'oliveraies: 107 Ha. Les prés ont à peu près disparus — quelques parcelles seulement sur les bords de la rivière de la Vêne.

(412) Arch. Contr. Direct. Etats des sections rapprochés du plan cadastral; étude plus précise grâce à la connaissance détaillée du terroir.

Le *Mas d'Arène* possède à côté de ses bâtiments une vignes de 3 ha; le long de la rivière un très grand champ de 12 ha 70.

Le domaine de Frescaly a ses terres groupées sur la rive droite de la Vêne, le prés entre les deux bras, deux jardins au-dessous de l'habitation entre la route et la rivière.

Une étude plus détaillée de chaque quartier nous permet de situer exactement la place de chaque culture: ainsi, la butte sur laquelle s'élève le village est séparée des garrigues de la Moure par un étroit vallon: sur le coteau, en bordure du village, des oliveraies et des vignes; dans le vallon, une large bande de champs. Les vignes et les oliveraies réapparaissent sur les flancs de la garrigue. Même constatation à l'Est du village pour le quartier situé en bordure de la rivière: il est aisé de situer les longues et étroites bandes de ceps, étagées sur les flancs des coteaux, les champs sur les bords encaissés de la rivière.

Ainsi, les vignes mêlées aux oliveraies couvrent nos coteaux; on y trouve cependant de-ci, de-là, quelques parcelles semées, mais les champs dominent encore largement dans les vallons: par places quelques carrés de ceps se découpent sur leur nappe uniforme.

La vigne affirme particulièrement sa primauté dans les pays engagés dans la garrigue, pauvres en vallons limoneux: Murviel a 372 h. de vignes, 96 h. de champs et surtout St-Georges 550 h. de vignes, 64 h. de champs.

Cependant, les champs dominent encore dans le vallon de la Mosson à Saussan et à Lavérune: cette dernière commune y possède encore une nappe assez étendue de prés, 130 h.

Les champs dominent encore à Montpellier, Saint-Jean-de-Védas, Grabels, Castelnau.

A Montferrier, les vignes sont groupées en deux zones bien distinctes: elles sont nombreuses dans les garrigues qui bordent la clairière culturale à l'Est et à l'Ouest. Nous en remarquons un autre quartier important au-dessous du village, sur les bords du Lez, auprès de deux petits prés.

Les champs sont pour la plupart groupés autour du village (414).

En 1812, dans le canton de Castries, seules les communes du Sud en contact avec la plaine et traversées par la grande route, Baillargues (415), Saint-Brès, Valergues, donnent la primauté à la vigne. Les autres communes du canton, hormis cependant Sussargues et Gallargues ont encore davantage de champs.

Pénétrons plus avant dans l'intérieur des terres: les vignes deviennent de moins en moins nombreuses. En 1830, elles sont encore inférieures aux champs dans le canton d'Aniane. La plaine d'Aniane est une exception: la vigne y occupe 682 h., les champs 520 h. une bonne place est encore réservée aux oliviers: Il y en a 325 h... Nous constatons la même répartition des cultures qu'à Montferrier: en bordure des bois et des pâtures qui bordent les communes de Puéchabon et de Laboissière c'est un damier de vignes, d'oliveraies et de quelques rares champs. Autour du village frangé de ses jardins dominent les champs. Ceux-ci s'étendent largement du côté de Gignac. Mais sur les bords de l'Hérault s'étalent de très grandes vignes coupées de petits champs et d'hermes; des prés longs et minces s'allongent en bordure immédiate de la rivière (416).

Engageons-nous dans la zone montagneuse: en 1812 les champs dominent largement dans le canton des Matelles avec 3187 h.; les prés occupent 2293 h.; la vigne vient seule-

(414) Arch. Dép. Montferrier. Plan terminé le 1er thermidor, an XIV.

(415) Baillargues a ses champs dans la plaine autour du village, ses vignes sur les coteaux situés en bordure de la garrigue du côté de Vendargues et de Castries. (Arch. Dép. Baillargues). Plan terminé le 25 Prairial an xII.

Même répartition des cultures à Valergues. (Plan 1er Messidor an XII.)

ment en 3e place avec 1354 h. (417); aux Matelles on trouve 330 h. de champs, 136 h. de près 115 h. de vignes: la tache de fertilité est ici le vallon traversé par le Lirou. Prenons le torrent à sa sortie de la montagne boisée: il traverse d'abord quelques pâturages; puis sur le flanc de la garrigue les vignes et les oliveraies alternent jusqu'à l'entrée du village: celui-ci est entouré par une large tache de champs qui s'étend dans la plaine traversée par le chemin des Matelles à Montpellier. Mais au-dessous du village, sur les bords du Lirou, les vignes de nouveau nombreuses, voisinent avec un pré (418).

Dans beaucoup de communes les prés tiennent la première place. Dans plusieurs les vignes sont encore très réduites: Ainsi à Cazevieille il y a 718 h. de prés, 184 h. de champs et seulement 22 h. de vignes.

Les mas isolés dans la garrigue possèdent davantage de champs, ils ont leurs jardins, leur vigne et leur pré: ils possèdent encore toutes les cultures nécessaires à leur subsistance.

A Saint-Jean de Cuculles, à Combailloux, à Sainte-Croix de Quintillargues, nous remarquons également deux zones de vignes bien distinctes: un quartier accroché à la montagne boisée; un autre sur les bords de la rivière au-dessous du village, parmi les prés. Il en est de même à Saint - Mathieu - de - Tréviers : les vignes sont situées en bordure de la montagne mêlées aux oliviers et aux pâtures; les champs dans la plaine autour des deux hameaux et surtout sur les bords du chemin des Matelles à Saint-Hippolyte. Mais nous retrouvons également des vignes sur les bords du ruisseau du Clarensac et au-dessous du hameau

(416) Arch. Contr. Dir. « Grand Terrier de France. »
(417) Arch. Dép. Aniane, plan 4 fructidor, an XIII.
(418) Arch. Dép. Saint-Martin-de-Tréviers: 1° Plan du 30 ther-

de Tréviers sur les bords humides du Terrieu, là où au XVIIe siècle étaient réunis des jardins et les prés. En 1812 ceux-ci ont à peu près disparu: nous en trouvons seulement 1 h. 22 (419).

Les champs dominent également dans le canton de Claret: en 1836, nous y trouvons 1892 h. de champs et 1010 h. de vignes. Cependant à Garrigue et à Campagne la vigne l'emporte déjà. A Claret nous commençons à trouver assez de mûriers: 58 h.

Dans la partie de la Garrigue la plus sèche et la plus pauvre, le canton de St-Martin-de-Londres, les paysans conservent encore aux champs la grande portion de leurs terres fertiles: il y en a 2746 h. et de vignes seulement 534 h.

Plus un pays est reculé et sauvage moins il possède de vignes: Viols-en-Leval a 135 h. de champs et seulement 7 h. de vignes; Rouet 161 h. de champs et 9 h. de vignes.

Pénétrons dans le bassin de Ganges. Nous y reconnaissons toujours le même enchevêtrement de cultures diverses. En 1837: « le terroitoire de la commune de Ganges, ville entièrement industrielle ne présente à l'exception d'un bois taillis et d'une pâture assez considérable que des terres plus ou moins complantées d'oliviers et des vignes tantôt garnies de mûriers et tantôt d'oliviers. » (420).

La vigne constitue un élément très important: de terres

(419) Arch. Dép. Saint-Mathieu-de-Tréviers: 1° Plan du 30 thermidor an XIV; 2° Compoix 1734: prés au *prat de la vieille, au valat de Lafon, au pradas;* jardins arrosables également au *vallat de Lafon,* à *lafon du Terrieu,* ou *prat de lafon.* Le quartier de La Vieille est le vallon du Clarensac (éléments d'identification fournis par M. le Maire de Saint-Mathieu-de-Tréviers).

Le cadastre 1812 indique 351 ha de champs, 208 ha de vignes.

(420) Arch. Contr. Dir. Etats des sections, Ganges. Rapport du contrôleur sur l'expertise cadastrale.

complantées de mûriers, de «*murèdes*» il y en a 58 h.; de vignes complantées de mûriers et d'oliviers, 229 h. A la Roque et à Cazilhac la vigne arrive également au premier rang.

Cependant « la seule industrie de cette commune étant la culture des vers à soie, les mûriers sous tous les rapports sont la principale nature de propriété »; on y consacre le meilleur terrain: la première catégorie des murèdes est estimée 2 fois et demi comme la première classe des vignes et oliverais. » (421).

Les vignes sont également nombreuses et mêlées aux autres cultures dans le vallon de la Buèges, sur les pentes de la Séranne.

Tels sont les aspects divers de notre terroir au début du XIXe siècle: sur les étages de pierres qui rayent les flancs abrupts du Causse la vigne croît parmi les mûriers et les oliviers; les champs piqués de mûriers occupent le fond du vallon humide.

Le paysage change brusquement en entrant dans la Garrigue: entre ces montagnes affaissées, couvertes uniformément de taillis et de buissons de chênes verts, la vigne mêlée aux oliviers s'agrippe aux flancs de la montagne. Au centre du vallon le village entouré de larges emblavures. La vigne réapparaît plus bas, sur les bords humides de la rivière, parmi les terres labourées et quelques rares jardins et prés: ces derniers ont parfois à peu près disparu. Ainsi en s'installant dans la plaine, la vigne a pris plutôt la place des prés que celle des champs.

*
**

Nos paysans tiennent encore beaucoup à conserver leurs

(421) Arch. Contr. Dir. Etats des sections. Saint-Bauzille: rapport sur l'expertise cadastrale.

emblavures: les pays de la Garrigue continuent à vivre de leurs grains; les céréales sont encore la principale ressource de la plaine littorale. Même dans les villages de la costière qui grâce à leur situation privilégiée peuvent dès lors se lancer hardiment dans la culture de la vigne on sent encore des réticences: les paysans demeurent encore très attachés à leurs champs.

Sans doute la majorité des emblavures est localisée dans les vallons, mais on voit encore sur nos plans coloriés bien des taches jaunes mêlées au vert tendre des vignes engagées dans les grandes étendues vert sombre indiquant les pâturages et les bois taillis: les pauvres paysans ayant seulement quelques coins de terre dans la garrigue tiennent encore à avoir un peu de tout.

Ainsi nous voyons à Poussan des parcelles situées dans des terrains pauvres divisées en champ, vigne et oliveraies. Bigot Valentin, par exemple, possède au lieu dit les *Beaubels* une terre constituée surtout d'hermes, de pâtures; un champ de 33 ares 50; un coin de vigne de 6 ares 30 et 3 ares 60 plantées d'oliviers (422). Il y a encore quelques parcelles semées dans les *Devèzes* rocailleuses, de défrichement récent, au milieu de vignes et d'oliveraies plus nombreuses: dans ses conquêtes récentes sur le chêne, le paysan défricheur a encore conservé une petite place pour les semailles.

Cette constatation se trouve confirmée par les témoignages de l'époque: les nombreux défrichements ouverts dans nos garrigues au début du siècle furent en majorité plantées en vignes; cependant un certain nombre furent encore ensemencées (423).

(422) Arch. Contr. Dir. Etats des sections: Poussan.
(423) Bul. Société d'Agric. Hérault, art. cit 1838, p. 295. L'auteur

Ainsi, même dans les pays les mieux appliqués à la culture de la vigne, nous constatons la persistance des emblavures sur les coteaux secs et pierreux: habitude invétérée de nos paysans de recueillir sur leur terre un peu de tout: ils sentent encore le besoin de se suffire, au moins dans une certaine mesure.

Les contemporains s'aperçoivent de cette résistance de la routine paysanne: certes, la vigne conquiert beaucoup de terrain en ce début du XIXe siècle, mais si paradoxal que cela paraisse les emblavures n'en perdent pas (424): les plans qui nous indiquent les cultures nous ont montré comment les vignes leur laissent encore le meilleur des plaines et des vallons gagnant de préférence du terrain sur les prés.

Nous trouvons en 1838 dans le « Bulletin de la Société Centrale d'Agriculture de l'Hérault » un article intitulé: « L'extension donnée à la culture de la vigne dans le département de l'Hérault n'a pas nui à la production du blé ». L'auteur prétend même nous démontrer d'après les statistiques sur les défrichements et l'augmentation des récoltes de céréales que de 1815 à 1835 les emblavures ont elles aussi gagné du terrain. Sans doute cet accroissement est-il dû, moins aux nouvelles terres défrichées qu'à l' « amélioration et au perfectionnement des pratiques agricoles et à l'abandon successif de la jachère ».

Ce sont des préjugés qui entravent la marche vers la monoculture: bien « que le blé soit une denrée de première

estime à 6895 ha les terres défrichées plantées en vignes, à 2044 ha celles semées dans le département de l'Hérault entre 1824 et 1835.

(424) Bull. Société Agric. Hér. Art. cit. 1838: Etendue du vignoble de l'Hérault en 1815: 75.000 ha d'après les « documents dont nous ignorons la source ». En 1823 d'après Creuzé de Lésser: 90.787 ha depuis lors augmentation de 21.000 ha.

et indispensable nécessité il vaut infiniment mieux pour le propriétaire produire 6 au moyen des vignes que 4 au moyen de la culture du blé. Il trouvera toujours avec le produit de son vignoble de quoi se pourvoir en blé, et cette crainte d'en manquer est le vieux préjugé qui n'a fait que trop de mal jusqu'ici et dont les particuliers et surtout les gouvernements doivent enfin se départir. » Ainsi l'opinion instruite est en faveur d'un développement plus rapide de la vigne: elle rapporte beaucoup plus que les champs.

Cependant l'augmentation de la production en vin change déjà l'état du commerce: en gros cette production double dans la première moitié du siècle (425).

Mais cette augmentation est loin d'être progressive, elle subit de très gros à-coups qui la font parfois baisser de plus de moitié.

Notre production est en effet très dépendante à la fois des conditions atmosphériques et des facilités d'écoulement. La viticulture subit de fortes crises: la surproduction entraîne la chute des prix, la perte des récoltes leur fait faire des bons prodigieux.

Ainsi sous l'Empire: en l'an XIII la très grande abondance des vins cause l'effondrement des cours et la gêne des cultivateurs. A Montpellier, en vendémiaire, le muid de 685 litres, première qualité est coté 90 francs; celui de deuxième qualité 60 fr. (426). Nos viticulteurs manquent de futailles pour enfermer leur récolte. Le sous-préfet de Bé-

(425) Pour nous faire une idée sur l'augmentation de la production en vin de l'Hérault voir les documents réunis par M. Degrully: « Production et marchés des vins en France », 1910, ch. III, p. 182. 1788: 63.550 hectos; 1808: 69.172 hectos; 1821: 96.707 hectos; 1849: 110.000 hectos.

(426) Arch. Dép. M. 11-1: « Etat de situation de la ville de Montpellier en Vendémiaire, an XIII », certifié conforme par le maire.

ziers met le point sur une autre cause qui entrave le commerce d'exportation: « La guerre maritime influe d'une manière très sensible sur les relations avec l'étranger ». Cependant une suite d'années pluvieuses et de mauvaises récoltes vont relever les cours: en 1809, les vins sont verts et de mauvaise qualité — mais la récolte est réduite de moitié — les cours se relèvent un peu. En 1810, la récolte est réduite à presque rien par suite des fortes pluies: « Les vignes chargées de fruits, situées le long et près de la rivière du Lez, ont été la plupart déracinées et le propriétaire a perdu le peu de raisin dont elles étaient chargées ». La récolte est presque nulle dans l'ensemble: « tel qui recueillait ordinairement de 30 à 40 hectos de vin n'en a eu cette année que 4 à 6 »: aussi le litre de vin qui se vendait ordinairement 10 c. et demi, 15 ou 18 coûte aujourd'hui 30 et 40 suivant la qualité.

En 1811, grande sécheresse estivale: la plupart des raisins sont grillés; suivent des vendanges pluvieuses: les raisins pourrissent, le vin est très mauvais mais il se vend 20 francs l'hecto au mois de décembre. A mesure qu'ils augmentent l'étendue de leurs vignes nos viticulteurs voient s'accroître leurs inquiétudes: leur aisance et leur misère se lie de plus en plus à un accident atmosphérique, aux fluctuations du marché. Il leur faudra bien s'habituer à gémir sur les calamités du ciel qui emportent les récoltes comme sur la trop grande abondance génératrice de soucis et d'égales misères.

Mais ces à-coups n'arrêtent pas l'élan du vignoble; après 1815 la paix favorise grandement notre commerce d'exportation: « On sait que ce fut en 1815 et 1816 à l'époque de la paix, que le prix des vins s'éleva considérablement, les plantations des vignes s'accrurent en proportion des avan-

tages que l'on se promettait de cette culture; un muid de vin (90 veltes, environ 7 hectos) fut payé jusqu'à 300 francs et un quintal petit poids (environ 42 k.) d'esprit 3/6 au-dessus de 100 francs... la culture de la vigne a produit, pendant quelques années l'abondance et le bonheur, des bénéfices considérables. Il en est résulté un accroissement des capitaux qui a été employé par les propriétaires à améliorer, à étendre leurs domaines ruraux et à défricher des terres incultes. » (427).

En 1824, la vigne est de beaucoup la richesse primordiale du pays: dans l'estimation du produit en argent des terres, Creuzé de Lesser place la vigne tout de suite après le jardin (428). Dans le revenu total du département, la vigne arrive avant les champs pourtant bien plus étendus.

Le plan le plus répandu est toujours *le terré* « les anciennes vignes en sont presque entièrement formées. Il supporte un terrain médiocre » (429); mais en deuxième place à côté du *pique poul noir,* nous trouvons le plan de l'avenir: l'aramon (430).

Le Montpelliérais possède toujours les mêmes crûs très renommés: les vins de Saint-Georges formés de terrés.

(427) Bull. Société Agric. de l'Hér., art. cit. 1838, p. 290.

(428) « Statistiques du département de l'Hérault » 1824, p. 455. Creuzé de Lésser estime le revenu d'un hectare de jardins 185 fr., d'un hectare de vignes 69 francs, d'un hectare de prés 56 francs, d'un hectare d'oliviers 50 francs; d'un hectare de terres labourables 39 francs. Revenus pour tout le département: vignes 6.678.305 francs 07; champs 6.023.808 fr. 96.

(429) Creuzé de Lésser, ouv. cit., p. 454.

(430) Viennent ensuite le *foueral* et l'*œillade,* le *plan de la Magdeleine,* le *Verdal* ou *Spiran* employés surtout comme raisins de table. *Le plant de Mourastel* servant à « colorer les autres vins ». On trouve encore des *clairettes rouges* conservées facilement en hiver, des *clairettes blanches* plantées séparément pour obtenir du vin blanc, le *Picardan* donnant un vin très recherché pour les exportations, enfin le *pique poul gris.*

d'œillades et de quelques aspirans; ceux de St-Drézéry, de Sussargues, de Saint-Christol, les muscats de Lunel produits par *la côte du mazet de l'abbé Bousquet:* son caractère est de conserver en vieillissant son *bouquet* ou goût de fruit. Les vins de Frontignan perdent en vieillissant une partie de leur parfum et sont d'un prix moins élevé. Les muscats de Béziers et de Montbazin servent à dédoubler les précédents.

Nos vins constituent notre grande denrée d'exportation: « le commerce d'exportation s'exerce principalement sur les vins et eaux-de-vie qui s'expédient à l'étranger ou dans l'intérieur du Royaume ».

Les guerres de la Révolution et de l'Empire ont porté atteinte à notre commerce avec l'étranger: il ne retrouve pas ses débouchés perdus; en revanche, la consommation nationale devient le principal débouché.

L'étranger achète nos vins de crû: « le vin de Saint-Georges » et ceux qu'on y assimile sont achetés principalement par les Anglais, les Hollandais et par les villes anséatiques· Nice, Gênes, Livournes, les côtes de l'Italie en général demandent les vins colorés et les bons vins. Les Pays-Bas tirent aussi des vins colorés, ainsi que des vins dits de « cargaison » (vins de table ordinaire) et quelques muscats.

« Quant à la consommation intérieure, elle a lieu dans le Nord de la France, par Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, Boulogne, Saint-Valéry; les vins sont expédiés sous la désignation de vins de cargaison, vins de montagne, de Saint-Georges, de Saint-Christol ».

Aussi, nos vins ordinaires paraissent prendre une importance croissante dans nos exportations. Cependant, une

grosse partie de ces vins doit encore être convertie en eau-de-vie (431).

Les bouilleurs pratiquent la distillation des marcs, lorsque le prix du vin est élevé; cette industrie est négligée dans les années d'abondance.

Parallèlement à cet accroissement de la production et du commerce des vins, nous constatons dans le commerce des blés « des ralentissements si répétés, que le plus souvent on pourrait le croire anéanti. L'introduction des blés étrangers en est la cause bien connue: en 1789, le département approvisionnait Marseille; aujourd'hui, les grains qui souvent languissent à Marseille dans une stagnation profonde, viennent alimenter ce département, où le découragement des propriétaires en diminue chaque jour la culture ».

Cependant, en 1821, l'Hérault produit encore plus des 3/4 du froment nécessaire à sa consommation (432); par ailleurs les récoltes en méteil, orge, seigle, sarrazin, avoine, sont ordinairement suffisantes pour les besoins locaux.

Mais nous ne pouvons pas lutter contre la concurrence étrangère: en gros, la culture nationale est menacée par les importations de la mer Noire: ces grains reviennent très souvent à 15 francs rendus à Marseille. Cette concurrence est mortelle pour les blés de l'Hérault, un des départements

(432) Creuzé de Lésser, ouv. cité, p. 452. Il estime à 924.124 hectos partement à 2.072.582 hectos 33 litres: là-dessus 397.285 hectos 20 consommés dans le département, 280.000 hectos brûlés et exportés en vins (muscats et vins ordinaires).

Muscats de Lunel et Frontignan, cotés 380 fr. les 7 hectos; muscats de Montbazin, 160 fr.; Saint-Georges 160 fr.; Saint-Drézéry et Saint-Christol, 100 fr.; vins de table 70 fr.; vins de chaudière, 45 fr.

(432) Creuzé de Lesser, ouv. cité, p. 452. Il estime à 924.124 h. de froment les besoins annuels de la population de l'Hérault. Or, la récolte de 1821 a donné 770.574 hectos.

de France « où les prix sont constamment les plus élevés... pendant le mois de novembre 1822, le blé valait dans le département de la Nièvre 11 fr. 89 c. et dans celui de l'Hérault 23 fr. 01 ».

Le développement des voies de communications fait prévoir le moment où le paysan ne pourra plus vendre ses grains: « les canaux en construction et projetés en ouvrant bientôt des communications nouvelles et plus faciles, atténueront bientôt les fortes inégalités qui se remarquent dans les mercuriales des divers départements » (433).

Point capital dans le passage de notre région à la monoculture de la vigne: nos paysans purent vendre leurs céréales tant que le marché local leur fut réservé. Les facilités nouvelles apportées aux échanges de denrées entre régions voisines par l'amélioration des routes et l'ouverture des canaux de navigation les contraignent peu à peu à restreindre le domaine de leurs emblavures. Les plans qui nous indiquent les diverses cultures et les états de sections nous ont montré quelle résistance opposait la tradition paysanne à ces nouvelles conditions économiques.

En même temps la culture de l'olivier tend à décroître, mais pour d'autres raisons. Creuzé de Lésser nous fait remarquer qu'il existe dans notre région plus d'oliviers que ne le laisse supposer le calcul des oliveraies uniquement complantées d'oliviers: « Il en existe outre cela, un nombre très considérable dans les vignes et dans les terres labourables; ils y sont ordinairement placés en bordure, quelquefois aussi on les dissémine dans toute l'étendue du champ. Depuis les hivers de 1768, 1769, 1792, 1793, on n'est plus dans l'habitude de planter des oliviers par masse de même

(433) Creuzé, ouv. cit., p. 448.

culture: dans la méthode actuelle, cet arbre peut étendre ses racines sans obstacle et son isolement lui assure un produit plus considérable ».

Cependant, cette culture a beaucoup diminué depuis un siècle. Les hivers rigoureux, tout récemment celui de 1820, en ont fait périr un grand nombre: « beaucoup de propriétaires découragés ont négligé de réparer les pertes ».

Les cantons de Frontignan et de Mèze furent alors particulièrement éprouvés: la plupart des oliviers sont entièrement perdus, ceux plantés depuis 1774, connus sous le nom d'*Ollivière* ont assez résisté, mais les espèces en olives fines, telles que les « Lucques », « Amellau », « Rouquettes », « Crêtes de coq » et autres ont été frappées jusqu'à leur souche » (434).

Les oliviers ont naturellement souffert de l'extension du vignoble. Mais il est une autre raison « assez puissante en ce que d'abord elle ne manque pas de fondement, et qu'ensuite, l'opinion du jour a augmenté et fortifié la crainte de ses effets, est le déboisement ou plutôt le dépouillement d'un assez grand nombre de montagnes qui ne prêtent plus aujourd'hui l'abri naturel qu'elles offraient jadis » (435).

Ainsi, tout se tient: la concurrence étrangère favorisée par le développement des voies de communication porte un coup mortel à la vente de nos grains: nos emblavures ne conservent plus qu'un rôle de provision locale pour les pays

(434) Arch. Dép. M. 11-23. Lettre du maire du canton de Mèze au Préfet.

(435) Creuzé, ouv. cité, p. 465: avant l'hiver de 1789, la récolte de l'huile s'élevait à 45.000 hectos environ. Avant celui de 1820, elle était encore de 20.437 hectos; aujourd'hui elle doit être estimée à 14.232 hectos.

éloignés des grandes voies de trafic. Le déboisement des pays montagneux entraîne pour des raisons en partie psychologiques l'abandon progressif de la culture des oliviers.

La vigne profite de ces mêmes éléments qui tuent les autres cultures: elle est plus résistante au froid que l'olivier; les nouvelles facilités d'échanges lui permettent d'écouler ses vins et eaux-de-vie par grandes quantités sur le marché national; sur notre sol sec et pierreux, elles donnent de bons revenus à ceux qui s'adonnent résolument à sa culture: la meilleure preuve, dans nos pays de vignoble les habitants augmentent rapidement.

La population de notre région de Montpellier a presque doublé entre 1743 et 1820 (436); l'accroissement a été particulièrement fort entre 1815 et 1820, dans cette même période où un grand nombre d'emblavures et de nouveaux défrichements sont plantés en vignes. En 1789 la population de l'arrondissement de Montpellier était de 92.741 habitants, en 1815, elle est de 102.440, en 1820, de 111.651 (437).

Cet accroissement a surtout porté dans les localités où le vignoble s'est le plus étendu (438): les villages de la plaine de Montbazin, déjà prospère au XVIIIe ont au moins gagné un tiers d'habitants entre 1743 et 1820.

L'augmentation est particulièrement forte dans les pays de la costière de Montpellier à Lunel-Vieil: Valergues passe de 130 à 294 habitants, Saint-Brès de 55 à 425, Baillargues et Colombiers de 38 à 485, Mauguio de 394 à 1.719. Tous ces heureux villages devaient avoir au début du XIXe siècle l'as-

(436) L'enquête Le Nain estimait à 64.491 habitants la population du diocèse de Montpellier; en 1788, l'enquête de Ballainviller (C. 47) donne 81.380 habitants.

(437) Creuzé, ouv. cité, p. 180.

pect de pays neufs (439). Dans la plaine littorale également la plupart des maisons sont neuves et de nouveaux foyers s'allument tous les jours.

Dans la Garrigue (440), certains pays ont beaucoup progressé. Mais les plus reculés, ceux justement qui ont encore très peu de vignes n'ont pas augmenté de population, certains ont même déjà beaucoup perdu. Pour ces pays pauvres en terres labourables, l'isolement, la difficulté de transport qui les empêchent d'étendre leurs plantations de vignes, paraissent être avec le déboisement les causes de leur déchéance. Les hameaux de Rouet avaient dès lors perdu les deux-tiers de leurs habitants. Dans ces immensités sauvages, des murs éboulés marquant vaguement le dessin d'une maison témoignent de cet ancien abandon.

Les pays de la Garrigue vivent encore repliés sur eux-mêmes; pour beaucoup, les céréales produites dans leur terroir suffisent pour la provision des habitants toute l'année; mais les pays de vignobles vivent dès lors dans une large mesure sur le dehors; leurs échanges de denrées s'accroissent rapidement avec les régions voisines.

Ainsi en avril 1814, Ganges craint de manquer de pain: seules les communes de Brissac, Baucels et Moulès récoltent quelque peu de céréales « et nos marchés ne sont alimentés que par le canton de Saint-Martin et le quatrième arrondissement du Gard: Le Vigan » (441).

(439) Lansargues est passé de 150 à 1.127 habitants; Saint-Nazaire de 20 à 106; Candillargues a peu augmenté: ce pays est passé seulement de 19 chefs de famille à 120 habitants, mais il y a encore très peu de vignes.

(440) Saint-Martin-de-Londres est passé de 255 à 1033 habitants; Saint-Mathieu-de-Tréviers de 250 à 382; Puéchabon de 800 à 835: l'ancienne communauté de Viols-le-Fort et Viols-en-Laval de plus de 1350 en 1700 et 1300 en 1743 à 1021; Rouet de 300 à 111.

(441) Arch. Dép. M. 11-19. Lettre du Maire de Ganges du 11 avril 1814 au sous-préfet de l'arrondissement de Montpellier.

Le canton d'Aniane paraît avoir un léger déficit: ses habitants se pourvoient pour le complément au marché de Gignac. La situation est la même dans le canton de Claret: les habitants manquant de grains vont se pourvoir aux marchés de Saint-Hippolyte et de Sommières (442). Le canton de Saint-Martin-de-Londres peut céder des grains aux bassin de Ganges. Celui des Matelles se suffit.

Les pays de la costière vivent au contraire largement sur le dehors: dans le canton de Mauguio « les 19/20e des habitants sont obligés d'acheter au marché les grains qui leur sont nécessaire pour leur nourriture et celle de leurs domestiques » (443). Et le maire de Lunel-Vieil remarque: « la disette des grains est grande dans cet arrondissement, surtout dans les communes en vignobles. Les communes s'approvisionnement largement à Lunel ».

Enfin, dans le canton de Frontignan et de Mèze, l'usage est déjà très répandu d'acheter le pain chez le boulanger. Dans celui de Frontignan en particulier: « l'approvisionnement dû aux grains du canton est presque nul; peu de particuliers se trouvent pourvus jusqu'à la récolte et les boulangers n'achètent au marché de Montpellier ou à l'arrivage à Frontignan que pour 15 jours ».

L'extension de la vigne s'accompagne par ailleurs de grands progrès dans les méthodes culturales et les procédés de vinification. A la fin de l'Ancien Régime, l'Administration avait beaucoup poussé dans ce sens: nos archives conservent de cette période un grand nombre de rapports et de brochures (444). Mais au début du XIXe siècle, nous

(442) M. 11-19. Lettre du Maire du canton de Claret au Préfet (7 avril).

(443) Idem. Lettre du 6 avril.

(444) Arch. Dép. C. 2949.

voyons la science agricole pénétrer réellement dans le domaine de la pratique: elle commence à imprégner nos mœurs paysannes.

Vers la fin de 1819, des Sociétés d'Agricultures sont établies dans chaque arrondissement; cependant seule la Société du chef-lieu composée d'une « réunion distinguée de propriétaires » est agissante. Creuzé de Lesser pense qu'il suffirait dans chaque arrondissement d'un correspondant de la Société Centrale du département. Par ordre du Ministre de l'Agriculture, il a été également établi des Comices agricoles: ils sont composés d'un grand nombre de propriétaires et sont destinés à procurer des notions exactes à la Société d'Agriculture du département (446).

Une élite de propriétaires s'efforcent de perfectionner son outillage et réagit contre les anciens usages. Ainsi Bouscaren de Gigean introduit la pastière en toile dans la région, plus commode et moins coûteuse pour rentrer les raisins que les anciennes comportes ou cornues (447).

L'activité déployée par le comice du canton de Claret est admirable. En 1839, concours de laboureurs: le 27 septembre 1740, la séance a trait à la fumure de la vigne; le 25 octobre, le comice décide d'ouvrir un concours pour la taille de la vigne. Les candidats sont divisés en deux catégories:

(446) Creuzé de Lésser, ouv. cité, p. 444: notre Société d'Agriculture a réuni ses études dans le « Bulletin de la Société Centrale d'Agriculture de l'Hérault » dont le premier parut en 1798. Nos Arch. Départ. conservent, par ailleurs, dans la série M. 11 un grand nombre de rapports: nouvelles méthodes de vinification, nouveaux outils de culture, renouvellement de la vigne... rien n'a échappé à la Société.

(447) Bul. Société d'Agric. de l'Hér., 1829, p. 185.

(448) Arch. Dép. M. 11-29. Arch. Dép. Procès-verbaux des séances du Comice et « Bulletin de la Société Centrale d'Agriculture de l'Hérault », 1841, page 48.

d'un côté ceux qui emploient l'ancienne serpette, de l'autre ceux qui ont adopté le sécateur.

Le 28 février 1841, le Comice constate les heureux effets des concours: « Le désir de faire des progrès a aussi pénétré parmi les agriculteurs: lors du concours de Claret on aurait compté dans le canton 5 à 6 charrues perfectionnées; aujourd'hui il en existe un très petit nombre d'entre eux qui n'en aient au moins une en leur possession et ceux qui n'ont point encore fait cette acquisition implorent comme une faveur d'essayer celle appartenant au comice ».

Ces viticulteurs entreprenants prévoient les heureux effets de l'extension du sécateur: par là, la taille de la vigne deviendra aisée pour tous. Le Comice distribue des sécateurs à tous les lauréats, même à ceux ayant concouru avec la serpette: « le sécateur devenant ainsi par amour-propre l'instrument favori de l'habile ouvrier à la serpette, ne tardera point à être entièrement adopté dans le canton: le pauvre homme qui aura devant lui la perspective de devenir après quinze jours d'exercice aussi adroit avec le sécateur qu'il le serait devenu après deux ou trois ans avec la serpette, ne redoutera plus de faire un apprentissage et les propriétaires du canton ne seront plus à la merci de quelques ouvriers qui semblaient avoir le monopole de la taille de toutes les vignes (448).

Le perfectionnement des outils de labour captive particulièrement les esprits; jusque là la seule charrue usitée pour le labourage des vignes, était l'ancienne araire légère, le *fourcat*.

Depuis quelques années seulement, un constructeur d'instruments aratoires de Nimes, Lacaze, a eu l'idée d'adapter

(448) Arch. Dép. M. 11-29. Arch. Dép. Procès-verbaux des séances du Comice et « Bulletin de la Société Centrale d'Agriculture de l'Hérault », 1841, page 48.

la charrue à versoir à la culture des vignes. Mais le tirage par une bête est difficile, le palonnier très gênant aux tournants.

Le 15 mai, la Société d'Agriculture ouvre un concours dans une vigne du Terral offerte par M. Théodore Cambon: on y voit deux araires du pays, 2 charrues à versoir, une ratissoire, 5 houes à cheval à plusieurs sacs; tous ces outils sont fixés au brancard du pays. Ainsi, on pense à adapter chaque outil à un usage spécial: l'araire et la charrue à versoir pour les œuvres profondes, la herse à 3 socs en fonte pour le binage, la houe à 5 socs pour les façons plus légères (449).

La Société d'Agriculture ouvre un nouveau concours à Lunel. Décidément, il est absolument nécessaire de substituer dans une large mesure le travail du cheval à celui de l'homme dans toutes les cultures des vignes : « L'emplacement ne pouvait être mieux choisi. Lunel, situé près de la limite des deux départements associés par ce concours, est le centre de la grande culture de la vigne. Cette culture se fait généralement aujourd'hui à bras d'homme, et son extension graduelle qui est peut-être encore loin de son terme, demandant dès à présent un plus grand nombre d'ouvriers que le pays ne peut fournir, fait sentir de plus en plus vivement le besoin de suppléer par de bons instruments de labour à la force insuffisante de la main de l'homme. A cette nécessité matérielle viennent se joindre des motifs non moins impérieux d'économie » (450).

(449) Bul. de la Société d'Agriculture de l'Hérault, 1841, page 319; rapport de Jules Pagézy, secrétaire adjoint.

(450) Bul. Société d'Agr. 1842, p. 46.

Les paysans pleurent et se lamentent, comme toujours: Ils protestent contre les impôts excessifs, les droits de douane qui gênent le commerce, réclament la liberté économique (451).

Et cependant, l'ampleur de nouveaux défrichements plantés en vignes, la grande augmentation des populations en pays de vignoble, la recherche curieuse du progrès incitent à penser que la situation de nos paysans de la première moitié du XIXe siècle devait s'être améliorée justement dans la mesure où s'accroissait leur vignoble. Mais, comment jauger le degré d'aisance de nos populations?

Justement, voici dans le Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault de 1829 (452) un article intitulé: « Situation d'un petit propriétaire de vignes aux environs de Montpellier ». Bouschet, membre de la Société, nous démontre « Par ce calcul très exact et nullement exagéré quelle est la position malheureuse d'un *petit propriétaire qui fait faire* à prix d'argent les travaux de la vigne et la récolte du vin *n'ayant ni usine ni cabaux*. De fait, les calculs sont poussés avec la plus scrupuleuse précision: les frais et les recettes procurés par un hectare de vigne de valeur moyenne détaillés au compte-goutte. Le total donne 232 francs de dépenses pour 229 francs de produits.

Les chiffres sont sûrement exacts mais l'hypothèse envisagée restreint singulièrement la portée de l'argumentation: l'auteur envisage le cas, dans ses évaluations, des frais du propriétaire qui doit faire faire tous les travaux à bras d'homme et louer l'outillage nécessaire pour la rentrée de la récolte et la vinification. Par le fait, y échappe le cas courant du paysan qui cultive sa vigne et enferme sa ré-

(451) Idem, an 1841, p. 199.
(452) 1829, page 113-127.

colte chez lui, le cas également normal du grand propriétaire qui fait employer les charrues pour cultiver ses terres — ce qui, d'après les témoignages de l'époque en diminue assez les frais — et il est outillé pour enfermer et vinifier sa récolte.

Enfin, parmi les petits viticulteurs ne travaillant pas eux-mêmes combien n'ont pas cet outillage? Or, l'auteur estime à 25 francs la charrette, les mules, les cornues et les tonneaux nécessaires pour enfermer la récolte d'un hectare de vigne.

Ainsi, l'hypothèse est presque théorique: se réduit à quelques citadins ayant dans les environs de leur ville un petit domaine de délassement. Et alors? cette situation des comptes par son exactitude même nous démontre le contraire de ce qu'elle voulait prouver: heureux le viticulteur de 1829 qui — suivant l'hyothèse moyenne envisagée — récoltait 4 muids à l'hectare et le vendait 50 francs le muid.

Ainsi, nous voyons la vieille routine séculaire céder le pas devant une nouvelle conception de la viticulture: on juge, on raisonne la valeur comparée de tel ou tel outil, on se préoccupe d'une adaptation exacte des moyens au but recherché. On s'aperçoit qu'il faut autant de réflexion pour soigner une vigne que pour diriger une maison de commerce ou une usine.

Ce perfectionnement de l'outillage, cette recherche de meilleures méthodes de culture et de vinification est quelque chose de tout nouveau: une viticulture nouvelle point à l'horizon!

Et ce caractère transitoire s'applique également à tous les ordres de faits que nous venons d'examiner: la vigne s'installe par place dans les plaines, sur les bords humides des cours d'eau. Le marché national s'ouvre à nos vins tandis que la concurrence étouffe notre production de céréales.

CHAPITRE II

DE L'OIDIUM AU PHYLLOXERA
DESCENTE DE NOTRE VIGNOBLE DANS LES PLAINES

Le champignon, dit *oïdium Tuckeri* signalé en 1850 dans le Nord de la France, apparaît dans notre vignoble dès l'été 1851. « Nos cultivateurs consternés aperçoivent de toutes parts de nombreux raisins souillés d'une efflorescence blanche; sous l'action corrosive de cette espèce de moisissure, les grains ne grossissent plus; ils se fendent et se dessèchent » (453). Le canton de Lunel est particulièrement éprouvé.

Mais, fait remarquable, dans ce même article où il signale l'apparition de la maladie, Jules Pagézy mentionne parmi les remèdes proposés, celui qui doit la vaincre: le mélange de soufre et d'eau de chaux indiqué par Tucker. L'oïdium n'aura pas un effet désastreux car dès l'apparition du mal on est sur la voie du remède efficace.

La maladie eut cependant le temps d'éprouver nos populations: l'année 1853 en particulier est mauvaise: l'oïdium « fait des progrès désastreux; sur certains points

(453) Jules Pagézy. Bull. Société Agric. de l'Hér., an 1850, p. 142.

presque tout sera détruit; sur d'autres, on espère avoir un quart, un tiers de récolte et même davantage » (454).

En 1854, la maladie fait de nouveaux progrès. Les paysans sont pris de panique; beaucoup d'ouvriers de la terre demeurent sans travail, les demandes de subventions affluent à la Préfecture: Il faut pouvoir distribuer du pain et du travail aux chômeurs. Le canton de Lunel paraît particulièrement éprouvé: « un grand nombre de propriétaires complètement découragés ne cultivent plus; le manque de travail a plongé une partie de la population dans l'indigence » (455). Cependant, cette même année, Henri Marès commence à traiter 20 hectares avec la fleur de soufre: la réussite est complète.

L'année 1855 est moins mauvaise: seuls les carignans sont complètement ravagés, les autres cépages ont été moins atteints que les années précédentes. Marès traite tout son vignoble avec la fleur de soufre. Il écrit au Préfet sa confiance dans ce traitement: « cette année, les bons effets se renouvellent et je n'hésite pas à vous signaler son emploi comme moyen tout spécial et parfaitement approprié contre le désastreux fléau qui ravage le vignoble (456).

Cependant, la maladie de la vigne ramène l'attention de nos paysans vers leurs champs: en cette année 1855, le canton de Mauguio a de gros excédents de blé et d'avoine « dûs en partie à l'oïdium » (457). Dans le deuxième canton de

(454) Arch. Dép. M. 11. 30. Observations du Préfet à la suite de l'état des subsistances du 6 septembre 1853.

(455) Arch. Dép. M. 11. 30. Lettre du Maire au Préfet du 15-2-34. Lettre analogue du Maire de Boisseron.

(456) Rapport d'Henri Marès, membre de la Chambre consultive d'agriculture au Préfet sur l'état de l'agriculture du 3e canton de Montpellier, 29 juin 1855.

(457) Arch. Dép. M. 11-30. « Etat des récoltes en grains et farineux », suivis d'observations du 8 nov. 1855 signé par le délégué du canton.

Montpellier, également, on a « plus semé que d'ordinaire par suite de la quantité considérable de vignes que l'on a arraché à cause de la persistance de l'oïdium Tuckéri » (458).

Cette extension des emblavures en remplacement de vignes arrachées est également notée par le Préfet dans sa lettre au Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics du 31 décembre 1855: voilà pourquoi le déficit du département est réduit à 300.000 quintaux de grains; il était de 700.000 en 1854 (459).

Cependant, en 1856, la situation continue à s'améliorer: les paysans arrachent toujours les vieilles vignes éprouvées par la maladie (459 *bis*), mais l'oïdium fait très peu de mal. Aussi, discute-t-on encore l'efficacité du soufre: Cazalis et Cambon prétendent à l'encontre de Marès qu'on ne peut l'affirmer (460). Cependant, dès cette année, le soufrage se répand: « Il se fait une si grande consommation de soufre que les industriels et les commerçants se préparent à établir des fabriques de soufre dans le département, notamment dans les arrondissements de Montpellier et de Béziers. Ces distilleries faciliteront les approvisionnements, feront fléchir les prix déjà fort élevés et aideront à faire disparaître

(458) M. 11-30 id. Observations du délégué du canton du 8 nov. 1855; dans les 3 cantons de Montpellier, la vigne occupe alors les deux-tiers des terres cultivées.

459) M. 11-30.

(459 *bis*) M. 11-30: Henri Marès évalue à 10.000 hectares les surfaces en vignes arrachées dans le département et non remplacées (Rapport au Préfet du 2 novembre 1856).

(460) M. 11-81, copie du procès-verbal de la délibération de la Chambre consultative d'agriculture de l'arrondissement de Montpellier, session ordinaire de 1856. Séance du 8 mai.

un abus dont on se plaint: le mélange des matières qui diminuent l'efficacité du remède. » (461).

Enfin 1857, marque la victoire du soufre. Le 11 février, la Préfecture envoie à chaque maire de canton et aux grandes communes viticoles l' « instruction populaire sur le soufrage des vignes » du docteur Frédéric Cazalis: « le soufre guérit la maladie de la vigne, c'est aujourd'hui fait incontestable ». L'auteur rappelle les expériences de Marès et donne la méthode et les instruments à employer (462).

Dès lors les viticulteurs sont armés. L'oïdium apparaît dans toutes les vignes. Les vignes non soufrées n'ont jamais la moitié du produit de celles qui l'ont été, le plus souvent elles n'en ont pas le quart; le dommage est réduit au 1/6 d'une récolte normale. Sans doute la récolte est jalouse: « Certains propriétaires ont eu la moitié d'une récolte moyenne, d'autres rien ». Mais la cause en est dans l'inexpérience et les hésitations: beaucoup ont souffré mal ou trop tard »; « les souffreuses sont encore fort inexpérimentées, dans plusieurs localités on s'est servi d'instruments défectueux »; certains ont essayé à tort d'employer le soufre comme préventif, d'autres se sont laissés égarés par les marchands de remèdes merveilleux (463).

La production se relève les années suivantes: en 1857 elle atteint dans notre arrondissement le tiers d'une récolte normale (464). En 1858, elle dépasse celle de 1850.

(461) Minute de la lettre du Préfet au Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics du 12 novembre 1856.

(462) Arch. Départ. M. 11-81.

(463) Arch. Départ. M. 11-81. Chambre consultative de l'arrondissement de Montpellier. Session ordinaire 1857. Minute du procès-verbal des délibérations sur les réponses à envoyer au ministre. Séance du 21 décembre.

(464) M. 11-81.

Le recul de notre vignoble fut momentané. Bien plus, dès qu'ils se furent rendus maîtres de l'oïdium, nos paysans se remirent à planter des vignes avec une nouvelle ardeur. Nous assistons à une extension rapide de notre vignoble sur les emblavures: depuis 1856, « la culture des céréales subit, partout où la vigne est cultivable, une diminution progressive ».

En 1860, « la diminution sera plus forte encore, à cause des résultats considérables que les hauts prix du vin permettent de retirer de la culture de la vigne et du produit si faible qu'on retire de la culture des céréales » (465). Marès ne s'inquiète d'ailleurs pas de cet état de choses: il y voit une évolution naturelle due à la sécheresse de notre climat.

Les plantations se poursuivent l'année suivante. A l'automne de 1862 « un temps d'arrêt se manifeste à cause des plantations considérables qui, depuis 4 ans ont été faites et du prix très élevé que les pailles et les fourrages ont atteint » (466). On a beaucoup planté dans les plaines humides, le long des ruisseaux: « *les surfaces cultivées en prairies diminuent tous les jours* ». En 1863 Henri Marès demande que le prix de transport de la paille et du fourrage fixé par la Compagnie des chemins de fer du Midi soit diminué: « On ne peut songer à s'opposer à la plantation des vignes qui font la richesse du département. » (467).

(465) M. 11-32. Marès, Rapport du 20 déc. 1860: Il évalue la diminution des céréales dans le département pour l'année 1860 à 5.000 hectares environ.

(466) M. 11-32. Rapport Marès 29 novembre 1862: La luzerne est vendue à Montpellier au début du mois d'avril 17 francs les cent kilos.

(467) M. 11.37. Rapport du 20 avril 1803.

En 1865, il précise le nouveau domaine de la vigne: il est situé principalement sur « *tout le long du littoral et dans les vallées les plus ouvertes* » (468).

Ainsi, le mouvement que nous avons vu s'amorcer à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe, vient de prendre soudain un grand développement. Quels facteurs ont donc poussé nos paysans, à peine remis de la crise de l'oïdium à étendre ainsi démesurément leurs vignobles? Et particulièrement, pourquoi viennent-ils de se dégager subitement de cette vieille règle de répartition des cultures qui au début du siècle maintenait encore l'essentiel du vignoble sur les coteaux?

La raison essentielle en est: « Le Languedoc devient le grand fournisseur de vins de consommation courante pour la France entière » (469).

Au début du siècle, nos exportations de *vins de cargaison* dans le Nord de la France étaient déjà assez importantes. Cependant, vins fins et vins ordinaires exportés ne représentaient que le tiers des quantités de vins qu'il fallait brûler.

M. Augé-Laribé nous a montré les effets immédiats de l'oïdium. C'est d'abord la hausse rapide du prix du vin — les cours montent à 40 fr. l'hecto —: Les viticulteurs produisent moins mais font souvent davantage d'argent; ensuite, nos eaux-de-vie ayant manqué pendant la crise, on y a suppléé par des alcools de betterave: ce marché nous est désormais fermé. Mais par contre, nos vins sont appelés en grande quantité sur le marché national: le développement

(468) M. 11-37. Rapport du 20 avril 1863.

(469) Augé Laribé: « Le problème agraire du socialisme. La viticulture industrielle du Midi de la France », p. 44, 45, 46.

des chemins de fer en réduisant les frais de transport en permet l'exportation massive (469 *bis*). Nos paysans sont dès lors fortement intéressés à planter des vignes dans les plaines limoneuses; elles rapportent davantage que celle des coteaux. Ainsi, par suite de ces perturbations dans les conditions économiques, la recherche de la quantité prime désormais celle de la qualité.

M. le Professeur Blanchard nous a montré quel fut alors l'effort de Montpellier pour s'assurer un réseau ferré adapté à son vignoble (470). Dès 1839, avait été ouverte la ligne Montpellier-Sète. Mais par la suite, le Montpelliérais risque d'être isolé: la Compagnie du Midi obtient en 1853 du Conseil général de l'Hérault, la voie facile de la plage — notre ville réclamait le tracé par l'intérieur des terres —; par ailleurs, la Compagnie de la Méditerranée de Lyon à la mer « est en train d'adopter définitivement pour axe de gravité la vallée du Rhône et de lier définitivement sa fortune à celle de Marseille; par suite et arrêtée d'ailleurs qu'elle se trouve à Cette, elle tiendra son domaine héraultais pour une façon de cul-de-sac, ou, au mieux, de flanc-garde» (471).

Montpellier sous la conduite de son maire Jules Pagézy amorce dès 1854 une campagne pour obtenir les voies ferrées qui lui sont nécessaires par suite du développement de son vignoble. En 1856, toujours sous l'impulsion de Pagézy, le Conseil Général reconnaît la nécessité de faire partir de Montpellier deux lignes: « L'une tout d'abord, qui reproduisant mais cette fois à travers la plaine fertile et les vignobles, la direction et le sens de la ligne littorale, doit rat-

(469 *bis*) Ouv. cit. p. 46. Dès 1838, un muid ne coûte plus que 10 francs pour être transporté à Lyon. Il en coûtait autrefois 50.

(470) « Les voies ferrées de l'Hérault. Essai d'étude historique sur la politique montpelliéraine des chemins de fer. 1834-1875 ».

(471) Ouv. cit., p. 17.

tacher au chef-lieu l'activité de cette riche région; ensuite et bien plus âprement convoitiée encore une ligne de pénétration qui, fixant à Montpellier le trafic des montagnes, renforcera le contrôle de la ville sur la région manufacturière, surtout qui, derrière cette première ligne de hauteurs, drainant Rodez et l'Aveyron, plus loin encore attirant les produits de l'Auvergne, constituera Montpellier le débouché d'une bonne partie de la France centrale en même temps qu'elle livrera aux vins languedociens cet énorme marché intérieur.

Car, plus exclusivement, le Languedoc devient-il une usine à vins, plus étroitement se trouve-t-il solidaire d'un arrière pays de plus en plus considérable; plus impérieusement est-il obligé d'attirer au service de son vignoble, le matériel humain laborieux et rustique fourni par les populations montagnardes, plus largement, doit-il pour l'alimentation de son peuple vigneron en pleine fièvre d'enrichissement et de mieux-être faire affluer moutons caussenards et bœufs auvergnats vers les marchés de ses bourgs populeux et de ses cités grandissantes » (472).

Du même coup, le rail ouvrira vers toute la France intérieure la « voie facile et large du sel et du vin ».

Cependant, les réalisations des grandes Compagnies confirment nos craintes: le Midi abandonne toute idée de pénétration par le Lodévois et constitue le Béziers-Graissessac « comme la ligne à lancer vers l'Aveyron, et plus loin encore vers l'Auvergne » (473). La région biterroise devient la base d'opérations de la Compagnie.

Par ailleurs, le P.-L.-M. construit sa ligne Lunel-Le Vigan par la rive gauche du Vidourle; la soudure est opérée à Montpellier par Sommières.

(472) Ouv. cit., p. 21.
(473) Ouv. cit., p. 31-32.

Ainsi, de part et d'autres, la pénétration vers l'intérieur des terres se fait en dehors de Montpellier.

Pour y remédier, notre ville décide d'agir par elle-même: d'où la constitution d'un réseau d'intérêt local mis en chantier en 1865: ligne Montpellier-Lodève par Aniane; ligne Montpellier-Béziers par le Nord de l'étang de Thau. Par ces lignes reliées aux grands réseaux étaient desservis nos pays de vignoble. Mais notre zone montagneuse demeurait réduite aux anciens modes de transport: les charrettes, les bâts et les diligences (474).

Ainsi, sous le IIe Empire, nous remarquons dans nos pays de plaines et de coteaux un large mouvement d'échanges, consécutif à l'extension de notre vignoble et à la construction de voies ferrées. Mais ce mouvement ne pénètre guère encore notre zone montagneuse.

Pour nous en rendre compte exactement, comparons la situation de notre terroir au début de l'oïdium et une dizaine d'années après.

Vers 1850, le département de l'Hérault n'a qu'un léger déficit en grains: lorsque la récolte est moyenne elle n'excè-

(474) Jusqu'au milieu du siècle, la vallée de la Buèges était seulement desservie par des sentiers muletiers; seulement à la veille de la Révolution avait été ouverte la route de Saint-Jean à Ganges par Brissac: de Pégairolles, de Saint-Jean, du Causse et de Saint-André, on transportait toujours les produits locaux (olives, cocons, charbons, etc...) à dos de mulet jusqu'à Saint-Guilhem, Aniane, etc... même à Montpellier. Vers 1855, seulement, est construit le chemin de Clermont-l'Hérault à Ganges par le Causse-de-la-Selle; celui de Pégairolles et Saint-Jean au Causse, au Moulin de Bertrand, Frouzet, Saint-Martin-de-Londres. La rampe permettant aux véhicules d'atteindre le village de Pégairolles ne date que de 1875-1878. Louis Cazalet, ouv. cité, page 36-38.

de pas le cinquième ou le sixième de ses besoins (475). En 1885, les 3 cantons de Montpellier produisent encore le quart des grains nécessaires à leur consommation (476), le canton de Frontignan le tiers: le manquant leur arrive par le port de Sète (provenant de la Mer Noire, d'Asie Mineure, d'Egypte, du Royaume de Naples, d'Algérie) ou bien par le canal du Midi, lorsque la récolte a été bonne dans le Toulousain.

Par contre, le terroir de Lunel a des excédents d'un tiers en froment et avoine, et quelque peu en orge et en seigle. Le gros de la production locale est enlevé par les commerçants de Lyon par le chemin de fer de Paris à la Méditerranée; « lorsqu'il y a des déficits vers la fin de l'année, la consommation locale a recours aux farines provenant des minoteries de Toulouse, par le canal ».

Le canton de Mauguio a également de forts excédents de grains dûs, il est vrai, en partie à l'oïdium. Mais le délégué du canton note que les années normales, ce pays vit encore en large partie sur lui-même: « les excédents et les déficits vont à Montpellier ou en viennent ».

Le canton de Saint-Martin-de-Londres a de même de larges excédents. Le canton d'Aniane a un manquant d'un quart. « Le déficit est apporté à notre marché par les marchands de grains qui vont s'approvisionner aux marchés de Béziers et de Cette... Les communes de Saint-Paul, Montarnaud, La Boissière ont suffisamment de grains pour la

(475) Arch. Départ. M. 11-30. Observations du Préfet du 6-9-53. Production en grains de l'Hérault: en 1853: 550.695 hectos 60; année moyenne 985.992, déficit sur les besoins pour 1853: 658.603 hectos 40.

(476) M. 11-30. Etats des récoltes en grains et autres farineux signés du délégué du canton. Les 2/3 du terroir sont consacrés à la vigne; de l'autre tiers, 2/5e sont semés, le reste occupé par la culture fourragère

consommation de l'année, ainsi que celle d'Argelliers ». Seule Aniane « n'en récolte presque point ».

Pour le canton de Claret, les échanges sont également restreints: ce canton vend ses excédents de grains aux marchés d'Anduze et de Saint-Hippolyte d'où ils se répandent dans les Cévennes. Les déficits se comblent sur le marché de Montpellier.

Quelques années après, la situation est absolument changée: dès 1862, la production en grains de l'Hérault est réduite au quart de ses besoins (477).

En 1865, le département continue à tirer ses grains du « Haut Languedoc par le canal du Midi et des ports de la mer Méditerranée: Cette, Agde et Marseille » (478). Ici, il y a donc seulement accroissement de l'ancien commerce. Mais de nouveaux courants viennent s'établir: la paille et le fourrage arrivent par chemins de fer de toutes les contrées environnantes ; « les approvisionnements d'avoine proviennent de l'Aveyron et de la Bretagne. L'Ariège, la Haute-Garonne, le Tarn, les Pyrénées-Orientales, fournissent en abondance les légumes secs ». Mais, en retour, « la production du vin est, suivant les années, 5 ou 6 fois plus fortes que la consommation locale. L'excédent est exporté par eaux, par chemin de fer, par terre ».

Pour saisir toute l'importance de la transformation qui vient d'avoir lieu, il nous faut voir en détail qu'elle était la situation de chaque canton (479).

(477) Arch. Dép. M. 11-37. Rapport d'Henri Marès au Préfet du 29 novembre 1862.

(478) Arch. Dép. M. 11-38: « Observations du Préfet jointes à l'état des récoltes en grains et farineux du 14 janvier 1866, selon le rapport présenté par Henri Marès, le 25 déc. 1865 ».

(479) Arch. Dép. M. 11-38: Etats des récoltes en grains et farineux suivis d'observations, signés par les délégués cantonaux.

En 1867, le canton de Lunel ne produit plus que le tiers de ses besoins en froment; le canton de Castries les 2/5e. Dans la zone des coteaux, la production est insignifiante: le deuxième canton de Montpellier, en particulier, produit 836 hectos de grains et en consomme 65.521. Le canton de Ganges conserve toujours la grande variété de ses cultures; mais, en froment, il ne produit qu'un petit quart de ses besoins. Le canton des Matelles, lui-même, a un manquant d'un tiers en 1872: « Les déficits se comblent sur la place de Montpellier où les propriétaires vont généralement chercher leur approvisionnement avec leurs animaux de labour ».

Seul, isolé dans sa montagne, le canton de Saint-Martin-de-Londres demeure encore fidèle à la vieille économie fermée. En 1869, il a un léger déficit de froment, un excédent d'avoine. Mais le délégué note que la récolte a été mauvaise par suite de la grande sécheresse de l'été: il y a suivant les années de légers excédents ou de légers déficits. Le canton suffit encore à peu près à son alimentation.

Ce tableau des échanges nous donne en quelque sorte la mesure du développement pris par la vigne dans les diverses parties du Montpelliérais.

Dans les pays de coteaux et des plaines littorales, le déséquilibre cultural s'accentue très rapidement.

En 1867, le canton de Mèze récolte seulement le quart du froment et le tiers de l'avoine qui lui sont nécessaires. Mais il ne s'en émeut pas: « Notre canton, dit le délégué, malgré la grande quantité de grains qu'il doit acheter, est dans une situation prospère et compte cette année au nombre des meilleurs à cause du haut prix des vins. On peut remarquer encore qu'il nourrit et paye un millier d'ouvriers étrangers presque tous viticulteurs ». Et il conclut: « En assurant le développement du commerce du vin à l'étran-

ger et surtout à l'intérieur, l'Etat assure le bien être de la population agricole ».

Ainsi, toute la prospérité de notre région se lie désormais très étroitement avec la culture de la vigne.

M. Augé-Laribé a mis en lumière les conséquences sociale de cette prospérité de nos pays de la vigne (480). Elle est en particulier à l'origine d'un vaste mouvement d'émigration des montagnards vers notre Bas-Languedoc: par suite de la culture intensive à laquelle elle donne lieu, la vigne exige beaucoup plus de travail que par le passé. Au XVIIIe siècle elle donnait 2 fois plus de travail que les champs: elle en exige désormais de 3 à 4 fois plus: « pendant qu'un hectare de céréales demande en moyenne 30 journées de travail par an, il en faut plus de cent pour l'entretien d'un hectare de vigne ».

Pour certains, l'émigration est définitive : des montagnards se placent à l'année, comme domestiques laboureurs. Pour d'autres, elle est saisonnière: les *mésadiers* viennent au moment des grands travaux, au printemps et en automne, aider pour les cultures à la main et les vendanges, les *journaliers* insuffisants du pays-bas.

Malgré cet afflux de main-d'œuvre étrangère, les ouvriers de la vigne profitent de la prospérité générale. Sous le IIe Empire, les patrons ne cessent de se plaindre de leurs exigences croissantes. La journée de travail de 7 heures a doublé généralement, montant à 4 francs, — dans les environs de Gigean on paye même plus cher, — les domestiques « éblouis par les prix considérables donnés aux

(480) Augé-Laribé, ouv. cit., p. 69.

(481) Marès estime les mésadiers descendus dans l'Hérault en 1863 à 40.000; les vendangeurs à 80.000.

journaliers désertent leurs travaux sous mille prétextes et laissent les patrons dans les embarras les plus fâcheux ». Et, fait curieux, cette prospérité de la vigne qui draine vers nos cantons tant de pauvres montagnards (482), pousse au contraire nos paysans d'ancienne souche à déserter leur pays natal, à fuir le travail de la terre: « beaucoup d'entre eux ne veulent plus cultiver la terre, ou bien ils se bornent à celle qui leur appartient. Ils refusent ainsi à louer leurs bras. Il en est de même des femmes qui préfèrent les occupations de la maison aux travaux plus pénibles du dehors » (483).

Ainsi, du jour où notre terre donne la richesse à nos paysans, ceux-ci commencent à s'en détacher, à la dédaigner. Mais il ne faudrait pas exagérer ces indications: bien des paysans employent leur argent à étendre leur domaine. M. Augé-Laribé constate le développement de la petite propriété: avant l'oïdium, les paysans s'accroissaient en défrichant les garrigues; après, ils consacrent leurs économies à acheter des terres dans les plaines pour y planter des vignes et ils achètent très cher: les domaines se morcellent à raison de 12 à 13.000 fr. l'hectare (484).

Cette passion de nos paysans à employer leurs économies à agrandir leur domaine leur sera préjudiciable: ils se trou-

(482) M. François Laur « Le Plateau de Larzac », p. 150-151 nous montre la dépopulation du Causse: elle sévit particulièrement à partir de 1850. Ce sont les prolétaires habitant les terrains exclusivement calcaires qui partent les premiers; ils vont en Languedoc et dans les centres industriels voisins de Lodève et de Millau. La dépopulation prend la proportion d'un désastre lors de la création de la ligne Béziers-Paris.

(483) Bul. Société Agriculture Hérault 1861: Extrait procès-verbal: séance du 18 mars.

(484) Augé-Laribé, ouv. cit., p. 64: en 20 ans, les cotes foncières augmentent d'un quart pour l'Hérault.

veront sans réserves, à bout de souffle, le jour où une nouvelle maladie, le phylloxéra, s'emparera de leurs vignobles si chèrement réunis.

La crise phylloxérique sera d'autant plus brutale qu'elle succèdera à une période d'abondance: nos paysans viennent de s'habituer à dépenser beaucoup pour faire prospérer leurs vignobles et ils manquent de capitaux.

***

Au mois de juillet 1870, le phylloxéra est constaté officiellement à Lunel-Viel, à Lansargues, à Boisseron, au Triadou et à Saint-Gély (485). Dans cette dernière localité il avait été reconnu dès l'année précédente.

En 1871, il a fait de rapides progrès et s'avance rapidement de l'Est vers l'Ouest; il remonte en même temps vers le Nord du département (486).

Au début de l'été de 1872 « les germes de destruction se multiplient de la manière la plus alarmante »: la maladie « s'avance incessamment de l'Est à l'Ouest; très menaçante dans les cantons de Lunel, Mauguio, Les Matelles, Castries, où il y a déjà des vignes mortes, presque inconnu encore dans celui de Mèze. On peut dire cependant qu'aujourd'hui il n'y a pas une commune de l'arrondissement de Montpellier qui ne soit infectée ».

Henri Marès, Président de la Commission départementale de la maladie de la vigne, insiste sur la nécessité d'accélé-

(485) Arch. Dép. M. 11-46. Minute de la lettre du Préfet au Ministre du 15 mai 1874. Selon le rapport de Marès du 12 mai 1874.

(486) M. 11-45. Minute lettre Préfet du 28 sept. 1874 selon le rapport de Gaston Bazille, président de la Société d'Agriculture de l'Hérault.

rer les recherches (487) : « la commission a augmenté ses expériences, mais elles n'a pu constater encore, aucun remède positif. En attendant, le temps s'écoule et le mal s'aggrave toujours ».

Cependant au cours de l'année, la maladie paraît perdre de sa virulence; la vendange est « une des plus abondantes qu'on ait encore obtenues dans les 20 dernières années; aussi, la valeur des terrains en vignes est-elle en augmentation, et les travaux d'amélioration dont les vignobles sont l'objet: fumure, défoncement, drainage, l'ancien ébouillantage, l'enlèvement des écorces et le procédé nouveau, la sulfurisation contre la pyrale, etc..., ont pris une activité extraordinaire, qui dénote de la part des populations rurales une confiance des plus fermes dans l'avenir de la viticulture (488).

L'année 1873 est mauvaise: les points d'attaque se multiplient; on voit succomber « un grand nombre de vignes de coteaux et les vignes de plaine les premières attaquées. Le phylloxéra réduit sensiblement la récolte dans les pays de montagne et de coteaux. Cependant, le prix élevé des vins compense les pertes partielles: jusqu'à présent, la richesse s'est maintenue, mais nous arrivons à la période aiguë de la crise.

Au printemps de 1874, au départ de la végétation, les paysans s'aperçoivent que la maladie a fait des progrès alarmants: au mois de septembre « toutes les communes de l'arrondissement de Montpellier sont plus ou moins envahies ». L'insecte se répand sous la forme aptère: pas-

(487) M. 11-45. Lettre d'H. Marès au Préfet du 20-6-1872.

(488) Henri Marès: « Propagantion du phylloxéra. Aperçu sur les résultats pratiques obtenus à Las Sorres », 3e rapport du 5 février 1873: l'auteur conseille les fumures, les insecticides, les cultures soignées, le drainage.

sant d'une souche à l'autre, il étend ses ravages en *tâche d'huile;* ou bien, sous la forme ailée, se laissant emporter par le vent. La Gardiole garantit depuis deux ans le territoire qui est au sud de la chaîne: « Au Nord de la Gardiole, Gigean, Montbazin, et surtout Fabrègues sont actuellement atteints; au Sud, on trouve à peine, cette année, quelques points dans les communes de Vic et de Mireval ».

Tous les cépages sont atteints par la maladie: cependant, Gaston Bazille constate déjà: « certains cépages américains paraîssent résister victorieusement au phylloxéra ».

La nature du sol influe beaucoup sur le développement de la maladie: ses progrès sont lents, dans les terrains profonds et alluvionneux; « au contraire, dans les terres riches, peu profondes, caillouteuses, dans les sols argileux, blanchâtres, qui se fendent en été, les vignes sont presque foudroyés ». Ainsi, la plaine de Lunel à Montpellier, bien qu'attaquée depuis 1870, a « des vignobles encore passables et on y fera du vin en 1874. Au contraire, le territoire argileux des communes de Prades, Saint-Clément, Montferrier, Saint-Gély, Les Matelles, Saint-Vincent, bien qu'attaqué plus tard, a perdu toutes ses vignes et cette année les habitants y recueilleront à peine du vin pour leur consommation ».

Et nos paysans, quelles sont leurs alarmes, leurs réactions contre la maladie envahissante?

Dans l'hiver de 1873-1874, ils se refusent encore à croire à la possibilité du désastre: ils ont cultivé leurs vignes « avec le plus grand soin: on a fumé bien plus qu'à l'ordinaire; les insecticides, engrais de tous genres, prônés, colportés par une foule de fabricants et de spéculateurs, ont été essayés sur une grande échelle: les résultats ont été

presque nuls. Seuls, les sulfures de potasse ont produit un effet marqué » (489).

Alors, devant l'impuissance de leurs efforts, la confiance abandonne subitement nos paysans. En 1874, ils « ne peuvent plus se faire aucune illusion, on comprend leurs angoisses. Dans beaucoup de communes, la propriété est presque invendable et les rares acheteurs ne payeraient guère que la moitié du prix qu'ils auraient donné sans hésiter il y a deux ou trois ans.

« Dans la commune de Villeneuve-les-Maguelone, à 6 ou 7 kilomètres de Montpellier, on vendait facilement il y a deux ans l'hectare de vigne au prix de 8 à 10.000 francs, on vient d'en vendre au prix de 4.000 francs. Le sol est payé comme s'il était nu, la vigne n'est comptée pour rien » (490).

Que vont faire nos viticulteurs? Vont-ils se révolter? Que non pas: la vigne les a déjà habitués à de terribles à-coups. « Il faut reconnaître à la louange des paysans que dans un aussi profond désastre, ils supportent leurs peines avec résignation et ne font pas entendre de trop vives plaintes. Jusqu'à présent, l'attitude de nos populations est calme: elles n'ont pas encore souffert, mais elles vont prochainement souffrir ».

Et ils réagissent de leur mieux: « Beaucoup de propriétaires se décident déjà à arracher pour semer des fourrages et préparer des céréales ». Mais ainsi, ils acceptent leur ruine: « il ne faut pas se dissimuler *que le bétail, les fourrages et les céréales,* qui ne sont possibles que sur certains points, là où le sol a une profondeur suffisante, *ne donnent qu'un revenu* 5 *et* 10 *fois moindre de celui de la*

(489) Arch. Dép. M. 11-45. Lettre du Préfet du 28 sep. 1874.
(490) Arch. Dép. M. 11-45 id.

vigne et qu'ils ne peuvent devenir la base d'un grand commerce d'exportation comme celui dont les vins sont l'élément. La perte des vignes serait donc irréparable » (491).

Il faut donc à tout prix sauver nos vignes. Gaston Bazille recommande la submersion qui lui a donné d'excellents résultats, et les plants américains: il en a fait l'expérience au printemps de 1872 dans son domaine de Méric.

A son instigation, M. Planchon avait été envoyé en 1873 aux Etats-Unis par la Société d'Agriculture de l'Hérault pour étudier sur place les plants indigènes.

Ce voyage marque le début des efforts déployés en vue de la reconstitution: les essais se multiplient dans l'hiver de 1873-1874: « Nous avions de fortes présomptions de penser que certains cépages américains résisteraient au phylloxéra. M. Planchon a changé cette présomption en certitude, on s'est donc mis à l'œuvre cet hiver avec courage et l'esprit fondé de réussir; on a fait venir des plans d'Amérique principalement du Clinton et on en a planté à côté des souches très fortement phylloxérées » (492).

« Le public, fatigué par l'impuissance reconnue de tous les moyens proposés jusqu'alors contre le phylloxéra, se jette avec la plus grande ardeur dans la voie qui s'ouvre devant lui. « En 1876, ce sont les Astivalis (Cunningham, Jacquez, Herbemont) et les Taylor qui semblent jouir de plus en plus de la faveur publique » (493).

La Commission spéciale de la Société d'Agriculture

(491) Arch. Dép. M. 11-46. Lettre de Bazille au Préfet du 9 mai 1874.

(492) Gaston Bazille, cit.

(493) « Etat des vignes américaines dans le département de l'Hérault pendant l'année 1875. Rapport adressé au nom d'une commission spéciale de la Société d'Agriculture du Département de l'Hérault par MM. Louis Vialla président et J.-E. Planchon, membre de la Société ».

signale que le greffage des vignes françaises sur plants américains donne d'excellents résultats (494) et cependant, les viticulteurs « doivent-ils se livrer à une confiance sans bornes et procéder immédiatement à de grandes plantations de cépages américains? La commission ne le pense pas, trop de points sont encore incertains, et pour le moment il faut savoir attendre ».

Il faut attendre: on ne peut pas juger de la valeur d'un cépage à sa première ou deuxième pousse, nos viticulteurs sont laissés dans l'incertitude.

Et pendant ce temps, la catastrophe se généralise. En octobre 1876, « il ne reste dans l'arrondissement de Montpellier que bien peu de vignes épargnées: de Lunel à Montpellier, tout a été détruit ou peu s'en faut; on trouve quelques vignobles en bon état, au delà de Montpellier, du côté de Gigean, Cette et Poussan ». En gros, un tiers de l'arrondissement est détruit par le phylloxéra, et un autre tiers attaqué » (496).

En 1877, hormis la submersion, tous les traitements essayés demeurent inefficaces: les vignes de l'Ecole d'Agriculture dépérissent; au mas de Las Sorres, où depuis 1872 ont été expérimentés, sous la direction d'Henri Marès près de 300 traitements, les résultats demeurent incertains: les plants américains jaunissent en assez grand nombre; seul,

(494) « Etat des vignes », id.: « Dans un faubourg de Montpellier, M. Jules Leenhardt et M. Fermaud ont établi cette ancienne magnifique pépinière de 2.000 plants français, Aramons, Carinians et Cinsauts, greffés sur des Clintons, des Taylor, des Concord. et des Ives...; au mas de Fournel, M. Fabre a greffé avec beaucoup de succès 25.000 plants bouschet sur des Clintons ». Partout les résultats sont très beaux.

(496) Arch. Dép. M. 11-45, réponse de Gaston Bazille, président de la Société d'Agriculture au Préfet demandant des renseignements sur l'état de la maladie (10 oct. 1876).

à Lattes, Gaston Bazille, propriétaire de Saint-Sauveur, a conservé dans la plaine un beau vignoble de 20 à 25 ha plein de vigueur: « les vignes submergées sont splendides et ne laissent rien à désirer » (497).

Alors que les grands domaines sont ainsi maltraités, quel est l'état général de nos campagnes? Et nos paysans? Suivent-ils l'impulsion donnée par la grande propriété? S'efforcent-ils par tous les moyens de sauver leurs vignes ou bien se laissent-ils prendre par le découragement? (498).

En 1877, à peu près toutes les vignes sont détruites sur les coteaux calcaires et secs: il reste encore quelques parcelles fort déprimées dans les vallons limoneux (ainsi à Saint-Paul et Valmalle).

Dans les plaines littorales, nous trouvons davantage de quartiers de vignes résistant encore (en particulier à Mauguio) (499).

(497) Rapport de la sous-commission d'études et de vigilance du phylloxéra pour le département de Vaucluse chargée de visiter l'Ecole d'Agriculture de Montpellier.... » 1877.

(498) Arch. Dép. M. 11-46. Nous possédons à partir de 1877 les résultats d'une enquête: les réponses des maires à une circulaire du 17 avril 1877 sur l'état des vignes. Toutes les réponses du mois d'avril. Les chiffres comme toutes les statistiuqes analogues émanant des maires du village ont souvent été donnés à la légère. Durand, secrétaire de la commission départementale du phylloxéra doit faire de nombreuses demandes de rectification lorsqu'il se trouve en face de chiffres contradiciotres ou par trop invraisemblables par rapport à ceux des années précédentes. On lui répond: « M. le Maire avait voulu dire que... », c'est-à-dire qu'il n'avait pas pris la peine de lire le questionnaire. Mais les chiffres sont suivis d'observations générales et le rapprochement de quelques villages pris dans chaque zone, la comparaison de leurs réponses au cours d'une suite d'années nous permet de retracer avec sûreté le développement de la maladie et des efforts entrepris pour la reconstitution dans les divers pays de notre région.

(499) 589 ha sur 2989.

Mais seuls les terrains sablonneux conservent un beau vignoble: ainsi à Castelnau et à Sète. Dans le bassin de Ganges, le mal est bien moins avancé: on constate quelques mortalités isolées, toutes les vignes subsistent encore.

Les paysans réagissent avec vigueur dans les pays de coteaux: on replante avec des cépages américains mais surtout encore avec les anciens plants du pays: « on craint que les plants américains ne résistent pas mieux que les autres »; ceux-ci ont la confiance de Bazille, ils n'ont pas celle des paysans. Ils consentent bien à sacrifier quelques ares à ces nouveautés mais ils le font comme à regret. Ils continuent, malgré tout, à mettre leurs espoirs dans les anciens plants du pays: comment cette vigne, qui a permis de vivre à tant de générations, d'un seul coup ne vaudrait plus rien? (500).

Les pays de la Garrigue, au contraire, paraissent y renoncer; aux Matelles, par exemple, « tout a péri; il n'existe aucune vigne ». Il en est de même à Garrigues, à Beaulieu...

Cependant, en 1878, Gaston Bazille se déclare résolument partisan de la propagation des cépages américains: il voit là le seul moyen de restaurer notre vignoble. Ses expériences sont concluantes: les cépages américains plantés à côté des anciens plants du pays poussent et fructifient normalement, tandis que ces derniers dépérissent après deux ou trois ans (501).

Cependant, dans nos campagnes, les anciennes vignes

(500) A Montpellier, 10 ha replantées en américains, 20 en plants du pays. A Vendargue 1 ha en plants du pays; à Lunel « quelques essais de nouvelles plantations qui n'ont pu dépasser la troisième feuille »; à Mauguio seulement 30 ha américains, 10 en plants du pays. Castelnau 2 en américains, 5 en plants du pays...

(501) « Exposé de la question du phylloxéra fait à Paris par M. Gaston Bazille à la section de viticulture de la Société d'Agriculture de France, le 14 juin 1878 ».

achèvent de mourir. Seuls les pays des Basses Cévennes en possèdent encore beaucoup d'intactes (la moitié à Agonès, à Moulès et à Baucels) (502). Dans la Garrigue, il n'y a à peu près plus de vignes. Ainsi à Notre-Dame-de-Londres, « les vignobles sont complètement ravagés, rien n'a été fait pour combattre le phylloxéra; quelques rares propriétaires ont cependant des plants américains dans leurs pépiniaires ». Les pays de coteaux et de la plaine hésitent encore à planter les nouveaux cépages.

La plupart des villages n'en possèdent encore pas plus de 4 ou 5 hectares. A Lansargues, « la population a peu de confiance en ces plants ». A Mauguio, on en a mis en terre davantage (503), mais surtout dans les grands domaines: « les propriétaires habitant le village de Mauguio se décident difficilement ». Seul Poussan fait entendre une note de confiance: « les cépages américains ont résisté jusqu'à ce jour au phylloxéra, aussi les viticulteurs fondent leurs espérances sur ce cépage » (504).

En 1881, secondé par la sécheresse, la maladie finit de tuer les dernières vignes françaises (505).

Les villages de la plaine littorale prennent confiance dans les nouveaux cépages: on commence à en planter à Candillargues; on se promet d'en étendre beaucoup le domaine à Lansargues ; ils ont grande vogue à Mauguio (506).

(502) Lattes est une exception dans la zone litorale: Il y a encore 200 ha d'anciennes vignes (18 ha sumergés satisfaisants et 100 ha de nouvelles plantations en américains).

Ainsi, situation privilégiée due aux efforts de ses grands propriétaires.

(503) 120 h.

(504) M. 11-20. Minute de la lettre du Préfet au ministre de l'Agriculture du 12-12-81.

(505) M. 11-15 Enquête.

(506) 500.

Mais dans les pays de coteaux, les avis sont partagés. A Cournonsec « la population a beaucoup confiance et espère pouvoir reconstituer en partie les anciens vignobles ». La note est également optimiste à Castelnau, à Montpellier... Poussan a déjà fait son choix: « les résultats décident les populations à planter surtout les plants de Riparia ».

Mais sur bien d'autres points, ainsi à Saint-Géniès-des-Mourgues, les résultats sont encore incertains; également à Saint-Drézéry où les « cépages américains réussissent médiocrement ». Les pays de la Garrigue font quelques essais bien timides.

Il semblerait qu'une partie de nos pays fut dès lors assurée de son avenir. Hélas! nos viticulteurs ne sont point au bout de leurs inquiétudes! Avec les nouveaux plants, voici une nouvelle maladie: cette année voit l'apparition du mildew qui abîme particulièrement les Jacquez. Ils prendront « chaque année une part moins grande dans les plantations » (507), faite dès lors en majeure partie avec le Riparia.

Cependant, en 1882 (508), les Jacquez comme les Riparias sont très beaux dans la plaine et sur nombre de pays de coteaux; les paysans de Poussan se rendent compte de la difficulté: « ils pensent qu'on peut en reconstituer le vignoble, mais qu'il faut se préoccuper d'adapter le plant aux divers terrains ».

Les nouveaux cépages paraissent s'adapter difficilement dans les pays montagneux: Ainsi à Saint-Mathieu-de-Tré-

(507) H. Marès: « Rapports sur l'Etat des vignobles dans les années 1885, 1886 et 1887 ».
(508) Arch. Dép. M. 11-15.

viers, ces plantations ont été « si timides et elles ont si mal réussi que les propriétaires y ont renoncé complètement ». Plusieurs pays tels Viols-le-Fort et Viols-en-Laval n'ont plus aucune vigne. Mais les nouveaux plants paraissent mieux réussir dans le bassin de Ganges.

Aux Matelles, à Mauguio, les paysans s'acharnent encore à planter des vignes françaises. La résistance des terrains sablonneux amène la plantation des plages, en particulier celle située entre l'étang de Mauguio et la mer (509).

En 1883, les Jacquez et les Riparias surtout affirment de plus en plus leur préférence pour les plaines littorales. Les plantations y continuent nombreuses.

Au contraire, bien des pays de la Garrigue n'ont toujours pas de vignes parce qu'en bien des lieux — ainsi à Saint-Martin-de-Londres — les résultats « ne sont pas satisfaisants » (510). Les pays de la vallée de la Buèges sont satisfaits des nouveaux plants.

Ainsi, se distinguent très nettement deux catégories de terroirs: ceux où les Riparias réussissent fort bien: là, les paysans espèrent reconstituer sous peu leur ancien vignoble; mais à côté de ces heureux, dans bien des communes de coteaux calcaires et dans l'ensemble des pays de la Garrigue, les nouveaux cépages jaunissent et s'étiolent. Les paysans inquiets essayent encore les anciens plants du pays, ainsi à Saint-Drézéry en 1884.

En 1885 (511), tous nos paysans sont dans l'angoisse: les pluies de printemps se prolongent jusqu'au milieu de juillet. L'arrondissement de Montpellier est particulièrement éprouvé par le mildew: les chutes d'eau y ont été plus fréquentes et plus abondantes (512) que dans les environs.

(509) 100 ha.
(510) Arch. Départ. M. 11-16.
(511) Arch. Départ. M. 11-18
(512) « Rapports sur l'état des vignobles ». Marès 1888.

L'alarme est dans nos villages: comment remédier à ce nouveau fléau? La vendange est fort réduite par suite du mildew et de la chlorose.

Cependant, la Commission continue ses expériences à Las Sorrés et sur les coteaux de l'Aiguelongue, chez M. Boissezon. En 1886, elle arrive à des résultats positifs: Marès nomme le Rupestris tout de suite après le Riparia parmi les meilleurs porte-greffes. On traite dès lors le mildew avec le sulfate de cuivre; on commence à déterminer quels sols conviennent à chaque espèce de plants: Marès remarque à Las Sorrès que les Riparias, les Yorks, les Franchlins jaunissent dans les sols « calcaires, marneux ou argileux, dépouillés d'éléments siliceux et plus atteints par la sécheresse » (513). Au contraire, les cépages américains se plaisent et végètent bien « dans les alluvions silicieux, les sols sablonneux, graveleux, les dépôts de cailloux roulés silicieux et ferrugineux fortement colorés en rouge par les oxydes de fer ». Les Jacquez tiennent la première place à Las Sorrès comme producteurs directs, mais en 1885 ils ont été ravagés par le mildew, sur certains points leur récolte a été perdue. Aussi en a-t-on très peu planté en 1885-1886: la faveur était principalement aux Riparias dont les greffages en Aramons, en Carignans, en Bouschets donnaient déjà des résultats avantageux ».

Mais 1886 eut un été très sec. Il est démontré dès lors que le meilleur remède contre le mildew est la sécheresse mais celle-ci favorise la chlorose: les greffages sur Riparias jaunissent « et la belle végétation des Jacquez, presque tous en sols profonds, qui contrastent avec l'éclat chlorotique de beaucoup de Riparias, ont ramené l'opinion vers les Jacquez; on en a planté en quantité en 1887 ». L'Othello

(513) Marès, rapport. cit.

est également très recherché dans cette voie. Quelles incertitudes tourmentent alors nos paysans!

Cependant, Henri Marès voit déjà le remède qui sauvera les terroirs au sol pauvre, où jaunissent les Riparias. Il affirme les avantages des Rupestris et des Solonis; il prévoit leur extension par suite de leur grande vigueur et fertilité: « ils conviennent aux terrains secs et rocheux et s'y développent très bien » (514).

Le Riparia affirme son domaine de prédilection dans les sols profonds et limoneux: c'est le « cépage-porte-greffe le plus répandu, celui qui, jusqu'à présent a donné les meilleurs résultats, celui qui se soutient encore le mieux et qui enrichit ceux qui l'ont planté en le mettant à la place qui lui convient ».

Et ainsi, par suite de ces affinités des plants américains pour les terrains limoneux et de l'immunité donnée aux plants français par les sables, le nouveau vignoble s'installe dans nos plaines: « *Dans son ensemble, la viticulture tend à abandonner les coteaux qu'elle avait couvert de vignobles excellents au moyen de nos vignes françaises et elle descend avec la vigne américaine et avec les vignes françaises dans les terrains bas, dans les alluvions des plaines, dans les alluvions et les sables de nos plages. C'est un déplacement fait pour frapper l'œil de l'observateur et dont la conséquence est un changement considérable dans la valeur des terrains. Telle commune où les vignes américaines réussissent voient ses terres augmenter de valeur; telle autre, souvent contiguë, où elles échouent, n'a d'autres perspectives que l'abandon et la ruine* » (515).

Dans les terrains profonds on a d'abord greffé de préfé-

(514) Marès, rapport cit. p. 9.
(515) Marès, rapport cit., page 12.

rences des Aramons; ils forment la grande majorité des plantations; le Carignan est mis dans les sols moins fertiles; mais l'Alicante-Bouschet est également en faveur dans les plaines pour produire des vins de coupage à forte couleur.

En cette année 1887, les soucis de nos viticulteurs sont multiples: le mildew apparaît et ils le combattent généralement avec succès « soit par les poudres de soufre mélangées de sulfate de cuivre, soit par les aspersions cuivreuses (Bouillie bordelaise, Eau céleste). Mais voici un nouveau fléau: la mévente commence à éprouver les vins nouveaux. Marès prévoit que la concurrence économique précipitera la descente de notre vignoble vers la plaine: « Sous l'influence des traités de commerce, beaucoup d'autres vignes nouvellement reconstituées » devront être abandonnées, de même que les anciennes vignes françaises conservées encore grâce à des traitements coûteux. Et il plaide la nécessité de conserver le marché intérieur à notre production grandissante. L'introduction au droit minime de 2 francs par hecto des vins étrangers vinés à 15°9 est un obstacle au maintien des prix suffisants et, par conséquent, à la reconstitution des vignes de coteaux ».

En 1887, une récolte normale ne couvre pas à l'Aiguelongue les frais de cultures.

Cependant, le Rupestris prend à côté du Riparia une importance croissante; en 1888, les nouvelles plantations sont faites pour la plupart avec ces deux plants (516).

Grâce aux Rupestris, les terroirs secs et calcaires de la Garrigue pourront replanter leur vignoble. Ils lui devront de ne point périr.

(516) H. Marès 1890 « Rapport sur les travaux de la Commission ministérielle et départementale de l'Hérault à Las Sorrès et à l'Aiguelongue et sur la situation des vignobles de l'Hérault pendant l'année 1888 ».

Mais la chlorose y aura beaucoup retardé la reconstitution: dès 1890 (517), la vigne est la principale ressource des pays situés en bordure des étangs. Les céréales y diminuent rapidement pour faire place à la vigne, ainsi à Lattes. Sur la costière, dans bien des villages, la seule production qui compte est le vin: ainsi à Castelnau, à Gigean; à Pignan, presque tout le territoire de la commune « est reconstitué par les cépages américains. Les récoltes obtenues jusqu'à ce jour sont excellentes et rivalisent presque avec celles de nos anciennes vignes françaises ». Mais il est des terroirs moins fortunés. Montferrier souffre beaucoup de la chlorose. Seuls les greffes sur Rupestis y « résistent et sont très vigoureux ».

La chlorose arrête encore les plantations dans la plupart des pays de la Garrigue: à Notre-Dame-de-Londres, à Saint-Martin-de-Londres, en particulier, les nouvelles vignes en souffrent beaucoup.

Ainsi, la reconstitution du vignoble avec les cépages américains eut un effet immédiat et bien connu: l'extension des vignes dans les plaines limoneuses ou prospérait le Riparia, tandis qu'on abandonnait les coteaux calcaires où il s'étiolait. Cependant, les pays au sol généralement calcaire de la garrigue ne suivent pas sans hésitation ce mouvement général: ils demeurent plus longtemps dans l'incertitude; durant plusieurs années ils devront renoncer à la culture de la vigne.

Cette période allant de l'oïdium à la reconstitution de notre vignoble, consécutive à l'invasion phylloxérique, apparaît capitale dans l'histoire de la viticulture. L'oïdium nous ferme le marché des alcools mais le chemin de fer ouvre

(517) Arch. Dép. M. 11-32 « 4e rapport sur la situation en grains de 1890 » du mois d'août. L'enquête sur le phylloxéra finit en 1888.

largement le débouché national à nos vins ordinaires: dès lors, plus de distinction entre les vins médiocres envoyés à la chaudière et les bons vins pouvant seuls être exportés en nature. Nos vins peuvent être expédiés en masse pour la consommation nationale. Dès lors, la recherche de la quantité est substituée à celle de la qualité: nos paysans sont fortement intéressés à planter des vignes dans les terrains limoneux. Le phylloxéra précipite cette évolution: les premiers cépages américains, le Riparia en particulier, réussissent bien dans les sols limoneux mais dépérissent dans les terrains calcaires. Nos paysans sont contraints d'abandonner les terres nouvellement conquises sur le chêne, mais ce n'est pas sans regret: dans les *réserves* abandonnées dans nos garrigues, nous trouvons encore par places des rejetons de plants américains parmi les chênaies.

Nos paysans concentrent tous leurs soins sur leurs vignes des plaines: c'est là que leur travail est le plus fructueux.

En 1881, Deleuze constate comment son terroir perd ses avantages séculaires: « Saint-Georges et Murviel n'ont pas profité autant que les communes voisines de la richesse dont le vin a doté nos contrées. Pendant que les vignes des plaines voisines produisaient en moyenne, naturellement ou artificiellement, près de 200 hectolitres à l'hectare, nos meilleures n'en produisent que 100 à 140 et nos coteaux de 25 à 40, et les prix de nos vins ne dépassaient guère ceux des communes de la plaine que de 30 à 40 francs pour cent les sept hectolitres. Pour Saint-Georges même, la différence entre les vins des bas-fonds et ceux des coteaux était peu sensible. Et cependant, nos frais de cultures sont les mêmes, s'ils ne sont pas plus élevés » (518).

(518) Deleuze, ouv. cité, page 65.

Cependant, il convient de remarquer que nos pays de la Garrigue ne suivirent pas sans hésitation ni retard ce mouvement d'extension rapide de notre vignoble dans les plaines, qui menait notre région vers la spécialisation. Le chemin de fer ne pénètre pas notre zone montagneuse. Les paysans y demeurent réduits aux anciens modes de transport: ils ne peuvent pas suivre le mouvement des grandes plantations après l'oïdium. Cependant, leur économie complexe leur valut de moins souffrir du phylloxéra et de pouvoir attendre pour reconstituer leur vignoble la réussite du Rupestris qui devait bientôt s'avérer particulièrement bien adapté à leurs terrains calcaires (519).

Que seraient devenus nos pays des coteaux s'ils avaient dû renoncer comme ceux-là, pendant plusieurs années, à la culture de la vigne?

---

(519) Enquête personnelle auprès de M. le Maire de Saint-Mathieu de Tréviers.

CHAPITRE III

PASSAGE A LA MONOCULTURE DE LA VIGNE LES MEVENTES DU DEBUT DU XXe SIECLE

A la fin du XIXe siècle la vigne est la grande ressource des terroirs de la plaine littorale. Il y a encore quelques champs d'avoine et de blé, quelques luzernes, mais bien peu à côté des surfaces plantées en vignes (520) : 1/10e du terrain à Lansargues, 1/20e à Candillargues.

Seuls, Lattes et Marsillargues conservent sur les bords du Lez et du Vidourle de larges zones de prés. Entre 1890 et 1894 les champs de blé et d'avoine ont presque complètement disparu dans ces basses plaines, mais les prés y maintiennent à peu près leur étendue (521). Les vignes ont

(520) Arch. Dép. M. 11/12 Statistiques agricoles.

(521) M. 11-7. Lattes: froment en 1890 300 hectares; en 1894: 15 h; avoine: en 1890, 100 h.; en 1894: 42 h.; luzerne: en 1890, 40 h.; en 1894: 40 h.; en sainfoin: en 1890, 10 h.; en 1894: 17 h.; en prés naturels: en 1890, 200 h.; en 1894: 265 h.; en vignes de 4 ans et plus: en 1890, 800 h.; en 1894: 1.500 h.; en vignes de moins de 4 ans: en 1890, 500 h.; en 1894: 200 h.

Castelnau en 1894: vignes de 4 ans et plus: 325 h.; vignes de moins de 4 ans: 255 h.; froment: 4 h. 50; avoine: 0 h. 45; pommes

remplacé les emblavures mais elles n'ont pas encore osé étendre leur domaine sur les bords par trop humides de ces rivières.

Dans les villages de la costière, la vigne compte seule, les parcelles semées sont insignifiantes.

Quelques rares champs de blé ou d'avoine, quelques fourrages coupent de loin en loin l'uniformité des vignes. Les oliviers se sont retirés sur les mauvais coteaux. Hormis quelques prés naturels suivant parfois dans le vallon la ligne des saules et des frênes, ces pays ont dès lors leur aspect d'aujourd'hui. La vigne est la seule préoccupation du paysan: Les emblavures et les fourrages conservés, ne le sont qu'en fonction de l'exploitation viticole: ils sont destinés à assurer la nourriture des bêtes de labour.

Cependant, en nous enfonçant dans l'intérieur des terres, sur les coteaux plus secs, éloignés des grandes voies de communication nous trouvons encore pas mal de champs de froment et d'avoine, de froment surtout, et quelques luzernes et sainfoins: 1/8e de ces diverses cultures par rapport aux vignes à Saint-Gély-du-Fesc, 1/3 à Saussines, 1/5 à St-Drézéry, 1/4 à Restinclières.

En pénétrant dans la Garrigue nous constatons une économie agraire toute différente: dans la plupart des localités les emblavures l'emportent encore sur les vignes. Le froment y tient la première place, puis vient l'avoine. A Valflaunès ces deux cultures sont d'un tiers supérieures à l'étendue des vignes; le double à Notre-Dame-de-Londres, au Mas-de-Londres, à Viols-en-Laval. Quant à Cazevielle et

de terre: 8 h. 4; luzerne: 5 h.; prés naturels: 10 h.; regains: 10 h.; olives: 1.200 quintaux.

De même à Marsillargues, le froment tombe de 615 à 100 h. tandis que les prés naturels se maintiennent à peu près: 1196 h. en 1890; 1040 h. en 1894.

à Rouet les surfaces plantées en vignes sont aussi insignifiantes que les céréales sur la costière: 1/20 (522). Chacun de ces pays a également de l'orge, des luzernes et divers herbages: ils se suffisent encore dans une large mesure.

La difficulté des transports et la mauvaise réussite des premiers cépages américains nous expliquent le retard de ces pays dans le mouvement vers la spécialisation.

Les terroirs de la vallée de la Buèges conservent encore la répartition traditionnelle de leurs cultures, mais le bassin de Ganges consacre déjà la grande majorité de ses terres à la vigne (523).

La carte dressée par la Société d'Agriculture de l'Hérault en vue de l'Exposition de 1900 matérialise bien le domaine de notre vignoble: Une zone verte, continue, couvre la plaine de Montbazin, la plaine littorale et escalade le coteau, jusqu'à une ligne passant par Castries, Saint-Geniès, Saint-Christol. Plus au Nord, nous voyons seulement quelques minces tâches vertes dans l'immensité grise de garrigues (524).

Plaine littorale et costière sont dès lors à peu près consacrées à la monoculture de la vigne; si elle n'y est pas ab-

(522) Arch. Dép. M. 11 et 12. Rouet en 1894: Vignes de 4 ans et plus, 5 h.; vignes de 4 ans, 4 h; froment, 160 h.; orge, 10 h.; avoine 40 h.; luzerne, 1 h.; sainfoin, 1 h., fourrages annuels, 5 h.; fourrages temporaires, 2; prés naturels première coupe, 5 h; regain 5 h.; mûriers 1 h.

(523) Saint-André de Buèges en 1894: Vignes de 4 ans et plus, 10 h.; vignes de moins de 4 ans, 15 h.; froment, 45 h.; avoine 22 h.; luzerne, 6 ha; sainfon 8 ha; prés naturels, première coupe 3 ha; oliviers 50 quintaux; feuilles de mûriers 400 quintaux; Laroque en 1894: Vignes de 4 ans et plus, 1112 h.; vignes de moins de 4 ans, 12 h.; avoine, 5 h.; Luzerne, 3 h.; sainfoin, 2 h.; prés naturels première coupe 2 h.; olives, 40 quintaux; feuilles de mûriers, 2.500 quintaux.

(524) « Le vignoble de l'Hérault en 1900 », page 28.

solument la seule culture, elle y est vraiment la seule ressource appréciable.

L'oïdium et les chemins de fer avaient poussé nos viticulteurs dans la recherche de la quantité; la nécessité de couvrir des frais de production sans cesse accrus les y contraint désormais: les défrichements, la plantation et le greffage des vignes américaines sont excessivement coûteux: M. Augé-Laribé estime à 8.000 francs environ la somme dépensée pour un hectare de vignes de 4 ans, c'est-à-dire avant qu'il ait commencé de produire (525).

Les cultures courantes sont renchéries par les traitements renouvelés contre les maladies cryptogamiques: la Chambre de Commerce de Montpellier estime les frais de culture « à environ 500 francs par hectare pour les vignes moyennement entretenues et de 800 à 1.000 francs pour les vignes bien soignées, les frais de vendanges non compris. *Avant la crise phylloxérique ces frais étaient d'un gros tiers en moins* » (526).

Ainsi aiguillonné, le viticulteur n'a plus qu'un but: produire le plus possible. Pour ce, il greffe le cépage d'abondance, l'Aramon, monte ses vignes sur fils de fer, rapproche ses cultures et ses fumures. Il parvient ainsi à obtenir des rendements à l'hectare légèrement supérieurs à ceux d'avant le phylloxéra: 30 hectos sur les terrains maigres, 55 sur les bons coteaux, 100 dans les plaines, et davantage sur quelques points privilégiés (527).

Mais cette culture intensive exige d'importants capitaux:

(525) Augé-Laribé, ouvrage cité, page 101

(526) Arch. dép. 134: « Réponse de la Chambre de Commerce de Montpellier au questionnaire dressé par la Commission nommée par la Chambre des Députés pour examiner les moyens de remédier à la crise viticole » 1901.

(527) Arch. Dép. 134: «Réponse de la Chambre de Commerce», id.

Le viticulteur doit avoir beaucoup d'argent en réserve pour parer à l'aléa des récoltes, mais surtout et de plus en plus pour parer à l'aléa du marché: les commerçants ne peuvent pas apprécier les besoins immédiats ou futurs de la consommation. Les cours varient énormément suivant les changements brutaux de l'offre et le la demande: l'insécurité s'accroît pour nos paysans dans la mesure où ils ont adopté la monoculture. Pour nos pays de vignobles, la vente du vin est une dot ou une ruine.

Ainsi la vie de la grande majorité de nos populations est dès lors absolument dépendante de la vigne: suivant que le vin se vend bien ou mal les hommes affluent dans nos terroirs ou les désertent, vivent dans l'abondance ou la misère (528).

M. Sorre nous a montré la concordance remarquable existant entre la marche du phylloxéra et de la reconstitution et les mouvements démographiques (529): notre population augmente jusqu'en 1876, puis diminue jusqu'en 1886. se relève par la suite: le départ des maisons de commerce pour l'Espagne et la Sicile et surtout des employés et ouvriers agricoles pour l'Algérie avait été la cause de ce fléchissement qui ne dura pas; le mouvement d'accroissement reprit vite: au point que nos paysans furent bientôt plus nombreux qu'avant la crise.

La vigne sauve les pays de la Garrigue, appauvris par le déboisement. Les paysans reconstituent leurs vignobles dans les vallons principalement avec les Rupestris. Bien plus, grâce à la bonne réussite de ce plan dans les terrains calcaires ils peuvent donner à leurs nouveaux vignobles un

(528) Sorre: « La répartition des populations dans le Bas-Languedoc », Société Languedocienne de Géographie, an 1906.

(529) En 20 ans, 1882-1901, l'Hérault s'accroît de 50.277 habitants, la diminution ne dépasse pas 6.000.

très grand développement. Ils conservent, il est vrai, une assez large place pour les emblavures, blé et avoine. Chacun tient encore à se suffire, au moins dans une certaine mesure. Les transports sont difficiles, Montpellier n'a pu obtenir que le chemin de fer desserve son hinterland; jusqu'aux camions il faudra se contenter des charrettes pour le transport des denrées. Mais la vigne est dès lors la culture essentielle, celle qui permet de faire rentrer quelque argent dans le pays (530).

La vigne sauvait le pays de la Garrigue, pendant que dépérissaient ceux des Basses-Cevennes appauvris par la crise de l'industrie de la soie (531).

Ainsi Saint-Jean-de-Buèges avait deux filatures: l'une disparut vers 1870, l'autre vers 1900 (531). Alors décroît grandement cette si florissante industrie à domicile qui faisait vivre tant de familles. Les paysans n'ont plus d'autres ressources que le travail des champs; les vignes s'installent dans les bonnes terres près des cours d'eau, mais le vallon est trop étroit, trop resserré entre les Causses, la terre trop rare pour nourrir son abondante population: ceux qui ne possèdent pas de terre ou trop peu quittent le pays (532).

Comme pour le Causse du Larzac: « Ce n'est pas le pay-

(530) Renseignements fournis par M. le Maire de Saint-Mathieu-de-Tréviers et les paysans.

(531) Par suite de la maladie du ver à soie, la production de la soie tomba brusquement de moitié en 1852. La crise s'aggrava par suite de l'introduction sur le marché français des cocons et des soies étrangères en provenance du Levant et de l'Extrême-Orient. L'aide du gouvernement sous forme de primes ne put empêcher la diminution de la richesse publique, par suite de la diminution du revenu des mûriers.

(532) Renseignements fournis par M. Cazalet, Instituteur honoraire, habitant Saint-Jean-de-Buèges.

san qui manque à la terre, c'est la terre qui manque au paysan » (533). C'est pour tous ces pauvres gens une nécessité de quitter le sol natal qui ne peut pas les nourrir. Ils descendent vers nos plaines, vers nos grands vignobles.

Fait unique en France où les campagnes se dépeuplent au profit des villes, nous voyons dans nos pays de la vigne les villages augmenter de population en même temps que les agglomérations urbaines. La nouvelle culture exige une main-d'œuvre accrue: toute l'année pour les travaux courants il faut compter un ouvrier par 3 hectares de vignes. Sans doute, comme partout ailleurs, un grand nombre de paysans de vieille souche se laissent fasciner par le mirage de la ville: des *journaliers* surtout, mais également grand nombre de fils de petits propriétaires. Seulement de nouveaux arrivants sont venus, plus nombreux que ceux qui partaient: des montagnards, des Aveyronnais surtout dans notre région de Montpellier, des Espagnols en grand nombre à partir de 1890. L'immigration saisonnière est également très importante: « Au moment des forts travaux de février à juin et surtout à l'époque des vendanges, les départements voisins non viticoles, l'Ariège, l'Aveyron, la Lozère, le Tarn fournissent un personnel considérable » (534).

L'Aramon dépérit rapidement lorsqu'il pleut en septembre et il est nécessaire de rentrer la récolte très vite, en une quinzaine de jours si possible. D'où ce large appel aux populations ouvrières des villes et aux montagnards pour constituer les nombreuses *colles de vendangeurs:* fourmil-

(533) Francis Laur: « Le Plateau du Larzac », page 157.

(534) Arch. Dép. M. 11-134: « Réponse de la Chambre de Commerce de Montpellier... » Pendant 25 à 30 jours de vendanges, immigration dans l'Hérault de 90.000 à 100.000 ouvriers, hommes et femmes.

lement d'individus de toutes provenances qui donnent à nos villages l'aspect passager de petites cités cosmopolites. Ainsi grâce à la vigne, nos pays de coteaux et de plaines atteignent une grande densité et au mois de septembre une animation extraordinaire.

Cependant les pays de coteaux conservent sur les plaines littorales leur avance séculaire: en 1906 la plaine de Mireval a 74 habitants au kilomètre carré; celle de Lattes 56, celle de Mauguio 43, celle de Lansargues 69; par contre, les environs de Lunel ont 172 habitants au kilomètre carré, les coteaux de Saint-Brès 91, la région de Castries 129, la plaine de Montbazin 116.

M. Sorre attribue la densité relativement faible des bords de l'étang de Palavas au paludisme qui « a sévi longtemps dans toute cette plaine » (535). Les fortes densités de la costière et de la plaine de Montbazin à leur heureuse situation sur la grande voie séculaire des communications au contact de la garrigue et de la plaine. Mais ces raisons du passé ne le satisfont pas complètement.

La suprématie des emblavures dans nos plaines littorales alors que la costière était en majeure partie plantée en vignes, contribue également à nous expliquer le peuplement encore relativement faible de la plaine, dans la première moitié du XIXe siècle; mais cette raison ne vaut plus depuis la reconstitution: le nouveau vignoble a trouvé dans les terres profondes et limoneuses sa situation privilégiée. C'est dans les terroirs situés en bordure des étangs que la culture intensive exigée par les nouvelles conditions économiques est faite avec le plus de profit. Ils devraient donc faire un grand appel de main-d'œuvre et leur peuplement

(535) Sorre: ouvr. cit., p. 258. Densités établies par l'auteur suivant la méthode des régions naturelles.

devrait en peu d'années rattraper celui de la costière. Comment expliquer qu'il n'en soit pas ainsi? La raison profonde, nous la trouvons dans des structures sociales différentes: dans la plaine de Montbazin et sur la costière de Castelnau à Lunel-Viel, les populations sont agglomérées en gros villages: il y a très peu de *mas et de campagnes:* d'où l'aspect dénudé de ces terroirs. Cet habitat groupé s'accompagne dans l'ensemble d'une propriété extrêmement morcelée et dispersée. Les crises de la deuxième moitié du siècle ont ébranlé cette ancestrale constitution terrienne: dans chaque village vient de se constituer un prolétariat d'ouvriers agricoles; les grands propriétaires s'efforcent de réunir leurs terres. Cependant le fait dominant est toujours la propriété paysanne: l'homme travaillant sa terre seul ou avec l'aide de quelques ouvriers. Par contre, dans la plaine littorale la règle est l'habitat dispersé: la campagne est émaillée de petits mas et de grands domaines qui réunissent en leur possession, autour de leurs gros bâtiments, la grande étendue du terroir. Les agglomérations sont souvent peu importantes et composées principalement par le personnel des campagnes voisines. Ainsi Candillargues, Vauguières. A Lattes la vie est toujours éparpillée autour des grands mas, comme au XVIIe siècle.

Nos populations paysannes demeurent toujours plus nombreuses dans nos pays de coteaux, principalement, par suite du morcellement de la propriété: l'homme est retenu au sol par une terre qui lui appartient; quelques parcelles, 2 ou 3 hectares, auxquels il prodigue tout ses soins lui suffisent pour faire vivre sa famille. La grande exploitation ne peut prétendre, pas plus aujourd'hui qu'il y a trois siècles, entretenir une population aussi abondante. Justement dans l'état actuel de notre viticulture, le grand possesseur doit forcément tendre à substituer le plus possible le travail

du cheval à la culture à main d'homme, à perfectionner son outillage afin de réduire ses frais de main-d'œuvre, car ce sont les plus élevés — en viticulture, il est vrai, cette tendance sera très vite arrêtée: malgré tous les perfectionnements de la technique, le travail de l'homme demeure l'essentiel — mais il sera assez souvent contraint de négliger sa culture par la difficulté de trouver une main-d'œuvre suffisante: l'emprise de la ville est très forte sur les ouvriers agricoles qui ne possèdent aucune terre; et les immigrants aveyronnais ou espagnols préfèrent venir habiter le village où ils trouvent un noyau de vie sociale, que des campagnes isolées.

Parcourez nos terroirs, ils vous donneront une idée de ces réalités humaines: voyez autour de ce village de coteau cet enchevêtrement de parcelles amoureusement jardinées; et maintenant, prenez à Montpellier la route de Vauguières: vous rencontrez certes de grands vignobles entretenus avec le plus grand soin, mais combien d'autres témoignent d'un état de culture insuffisant et sont infectés par ce terrible parasite des vignes, le chiendent!

Et puis, les difficultés des temps, les méventes contraignent la grande exploitation à restreindre son personnel.

Une crise en appelle une autre en détraquant l'harmonie des relations économiques: ainsi l'origine de la mévente est dans la crise phylloxérique. On a fait appel aux vins d'Espagne et d'Italie pour remplacer les nôtres; le courant formé, continue à couler malgré le rétablissement de notre production; on a fabriqué des mauvais vins, la consommation de la bière, du cidre, du lait, des eaux minérales s'est développée; l'abaissement des droits sur les sucres a provoqué une grosse fabrication de vins artificiels: et ainsi dès

la reconstitution de notre vignoble le marché fut encombré (536).

En 1901, comme le note la Chambre de Commerce de Montpellier. nos vins n'ont leur plus leur écoulement normal des temps de surproduction, la distillation: « à cause des difficultés occasionnées aux distillateurs et aux propriétaires par l'application de la loi de décembre 1900 et l'interprétation qu'en fait la régie. Le trop bas prix de l'alcool est également une cause de non distillation. C'est seulement par la distillerie seule que l'on trouverait comme par le passé, l'écoulement le plus important des vins médiocres, dont la vente pour la consommation empêche celle des bons vins. »

Nous subissons une crise dont nous ne sommes pas les responsables: nos vignes « sont inférieures aux superficies plantées avant le phylloxéra », (537) nous produisons moins. et cependant le vin ne se vend pas, surtout les bons vins. Ainsi en février 1898 nos « petits vins » sont cotés de 12 à 16 francs l'hecto, nos « vins de bonne tenue » de 20 à 24

(536) Augé-Laribé, ouvr. cit., page 103. Nos paysans étaient informés des causes du mal comme l'indiquent les revendications des conseils municipaux (Arch. dép. M. 11-129). Ainsi Vérargues demande: 1° Le relèvement à 50 francs du droit de douane sur les raisins secs; 2° La suppression du sucrage des vendanges; 3° L'interdiction absolue de fabriquer et de vendre des vins artificiels ou des vins naturels mouillés, l'assimilation des expéditions des raisins frais aux expéditions des vins.

(537) Arch. Dép. M. 11-134. « Réponse de la Chambre de Commerce... » L'Hérault avait en 1874, 220.491 h. produisant 13.071.350 hectos, en 1901, 191.903 ha. produisent 9.530.780 hectos. En gros, de 1867 à 1874, notre production atteint dans l'Hérault 13 à 14 millions d'hectos, tandis que de 1894 à 1900 la moyenne n'a pas dépassé 10 millions.

francs, mais « la consommation réclame de plus en plus du bon marché » (538).

Entre les vins inférieurs et les bons vins, la différence de prix n'est pas suffisante et les produits médiocres sont les plus demandés: « les vins malades et vins à la distillerie, mais qui ont encore assez bon goût pour passer dans les coupages inférieurs sont toujours recherchés de 13 à 16 francs (539). En 1901 la Chambre de Commerce note une légère diminution des surfaces plantées sur 1900: « On arrache des vignes (540) en assez grande quantité et on ne replante pas en ce moment ».

La Société Centrale d'Agriculture de l'Hérault remarque également « un arrêt bien constaté dans les plantations depuis la baisse du prix » (541).

La mévente fut particulièrement préjudiciable aux ouvriers agricoles, accourus en grand nombre dans nos pays de vignobles: le paysan maître du sol, ne vendant pas son vin réduisit au minimum le nombre de ses ouvriers: quitte à travailler davantage et à se restreindre aux cultures essentielles. Par une pente naturelle le surplus de main-d'œuvre entraîna la baisse des salaires.

Alors, se produisit dans nos pays de la vigne un phénomène social jusque-là inconnu en France: le mouvement syndicaliste et les grèves des ouvriers de la terre. Par suite des nouvelles conditions économiques de la culture de la vigne, « les rapports entre les propriétaires et les ouvriers sont complètement transformés; l'importance croissante du

(538) Le *Progrès Agricole et Viticole*, 27 février 1898. Bulletin Commercial, Cours de Languedoc.

(539) *Progrès*, cours 10 avril.

(540) Pour l'Hérault 192.936 hectares en 1900; 191.903 en 1901.

(541) M. 11-134.

capital a dressé entre eux une véritable barrière » (542). Les nombreux immigrants constituèrent dans chacun de nos villages une classe de prolétaires; il y eut moins qu'autrefois de paysans propriétaires travaillant avec leurs ouvriers dans la même vigne. L'ouvrier de la terre ne vivant plus avec son maître se dressa contre lui. Les grèves agricoles furent surtout nombreuses de novembre 1903 à juillet 1904.

Les ouvriers obtinrent un relèvement très sensible des salaires. Mais surtout les grèves eurent une conséquence durable: la formation des syndicats ouvriers qui se feront les défenseurs attitrés de la classe ouvrière et maintiendront dans le monde du travail une atmosphère de défiance et de sentiment vague d'injustice.

Naturellement il ne faut pas exagérer cette influence. Dans nos villages, partout où elle domine, la propriété paysanne continue à exercer son influence séculaire.

1907 marque le triomphe de l'esprit ancien! Réunis dans une commune misère — ils sont alors contraints de vendre leurs vins 1 franc le degré (543), — nos paysans comprirent la nécessité de l'union: le 12 mai au meeting de Béziers, le prolétariat répondant à l'appel de la Fédération des socialistes indépendants s'était uni à la propriété: « Les femmes et les jeunes filles plus viriles que jamais, avaient élevé au-dessus des têtes, les drapeaux cravatés de crêpe et les bannières rouges des syndicats »; (544) et sur cette foule de paysans languedociens où toutes les classes sont fondues

(542) Augé-Laribé, ouv. cité, p. 246.

(543) « *Progrès* », Cours Hérault 20 janvier 1907: 1 fr. pour les vins ordinaires, 1 fr. 20 à 1 fr. 50 pour les produits de choix. 16 juin 1 fr. à 1 fr. 10 le degré.

(544) Jean Fournel: « Un acte de l'énergie méridionale: avec ceux d'Argelliers », p. 50.

tombent les paroles du grand paysan de Provence, Frédéric Mistral: « Vivo la terro maire e l'habitant que la boulégo! Plus de poulitico! Unioun en Lengo d'O » (545).

Nos pères se souviennent de cet enthousiasme qui enflamma notre région — notre soleil est chaud et nos cœurs sont brûlants — en ces journées d'avril et de mai 1907 où nos routes se couvrent de files interminables de charrettes se rendant au meeting.

Celui du 9 juin à Montpellier dit « la journée des 700.000 », marque l'apogée du mouvement: mais comment chiffrer l'innombrable foule des paysans qui se pressent sous les murs de notre ville. Heures inoubliables! Ce défilé fantastique de drapeaux, de pancartes et de banderoles ondulant sur l'immense foule, conduisant Marcellin Albert à l'Esplanade où il affirme la volonté de tous de ne plus payer les impôts; Ferroul donnant le signal de la grève municipale pour le lendemain 10 juin; Faucilhon, adjoint au maire de Carcassonne parlant et agissant à la fois, lançant son écharpe tricolore sur la foule; les rues, les jardins publics transformés en campements; à Saint-Roch la foule répétant l'inscription d'une pancarte:

Faï nous bendre un pau mai lou vi,
Calmo la couléro célesto,
Mais benguès pas amé toun chi
Car abèn pas de pan de rèsto;

le soir, sur le geste noble de l'Evêque, Monseigneur de Cabrières, les églises s'ouvrant pour abriter la foule des femmes et des enfants.

Ce grand sursaut Languedocien, beau et grand par son

(545) Télégramme de Frédéric Mistral au peuple languedocien réuni à Béziers le 12 mai.

unanimité, et surtout par cet enthousiame où éclate la vitalité persistance de notre race, eut des résultats positifs: le Comité d'Argelliers (2e) formé après les arrestations qui suivirent l'émeute sanglante de Narbonne des 19 et 20 juin, constitua « cette Confédération Générale des Vignerons du Midi », qui depuis lors n'a cessé de défendre inlassablement les intérêts vitaux de notre pays.

Par ailleurs, le 29 juin 1907 était votée la loi sur le sucrage et le mouillage, qui s'attaquant à la racine du mal, la fraude, le vin artificiel, devait être un remède efficace (546).

Satisfaction était donnée au bon sens réaliste de nos paysans de Lansargues, frappé dans cette inscription qu'ils promenaient dans les meetings au-dessus de leurs têtes:

Perdé que, tant sucra lou vi
Quand lous impôts soun tant sqlats ».

Les cours se relevèrent et dans les années d'avant-guerre, l'aisance revint dans nos campagnes (547).

Mais l'amélioration du marché ne put guérir la plaie ouverte par cet état d'insécurité chronique où nous avait jeté la monoculture de la vigne: le feu des luttes sociales couvait toujours sous la cendre. Il y eut de nouvelles grèves d'ouvriers de la vigne en 1913.

En 1914, il y a encore quelques champs dans la plaine du Lez; la zone des prés a relativement peu diminué depuis

(546) Institution de la déclaration des récoltes; taxe sur les sucres employés au sucrage des vins (40 francs par 100 kgs); déclaration des commerçants vendant le sucre par quantité supérieure à 25 kilogs; droit reconnu aux Syndicats de se porter partie civile en matière de répression des fraudes. (L'*Officiel*, 4 juillet 1907).

(547) *Progrès*, Cours 6 juillet, 20 juillet 1913: 28 à 32 francs l'hecto.

le début du XIXe siècle (548); ils entourent encore le village d'où ils s'étendent en une large tache continue jusqu'à l'étang (549).

Les bords du Lez au-dessous de Montpellier sont émaillés de petit mas: les jardins potagers et les fruitiers ont pris un grand développement; quelques anciens grands domaines comme la Céreirède ont été morcelés: à l'intérieur du vieil enclos rongé par les siècles, les anciennes bâtisses ont été rajeunies de couleurs neuves et divisées en plusieurs logis: dans chacun niche une famille de paysans Ainsi sous des aspects nouveaux, cette partie du terrain de Lattes est toujours dans la mouvance de Montpellier.

Dans la Garrigue, la vigne a dès lors à peu près atteint son développement actuel (550): elle y est la grande ressource de tous les pays possédant un vallon fertile.

La guerre fait cesser les luttes sociales: une fois de plus, comme en 1907, le danger commun réunit les âmes. Les hommes partis, les chevaux mobilisés, les femmes, les vieillards, les enfants s'attachent, acharnés, à la culture de leurs vignes; et, grâce à leur entr'aide arrivent à donner à leurs terres les soins essentiels; dans ces jours difficiles, les Espagnols leur furent d'un puissant secours: grâce à ce concours d'efforts réunis, notre vignoble put être conservé en assez bonne forme jusqu'à la paix. Et ces efforts étaient récompensés par des prix rémunérateurs: la guerre

(548) Mairie de Lattes. Matrice cadastrale des propriétés non bâties certifiée conforme à la minute conservée à la Direction des C.D et du cadastre, le premier octobre 1914.

Elle porte 387 h. 08 de champs (1368 h. 44 en 1823); 226 h. de prés (329 h. 13 en 1823); 74 de jardins (3 h. 70 en 1823).

(549) Renseignements fournis par le Secrétaire de Mairie, confirmés par la vue du terroir: jeunes plantations d'après-guerre.

(550) Enquête auprès des paysans.

faisait un appel incessant à la production, le vin produit de première nécessité devait profiter de cet élan, combien factice et malsain, donné aux affaires (551).

Les hommes rentrés dans leur foyer se remirent au travail avec ardeur; les immigrés espagnols, toujours plus nombreux, comblaient les vides creusés par les balles. Les cours qui étaient tombés très bas entre 1921 et 1925 se relevèrent subitement en 1926 (552). Comme les industriels nos paysans s'efforcent de produire toujours davantage.

Alors, dans nos pays de plaines et de coteaux, les derniers prés, les derniers champs qui avaient résisté, ilôts de verdure sur les bords des rivières, à la marée envahissante de la vigne, sont à leur tour submergés par les nouvelles plantations; sont alors plantés en vignes, les bords humides du Lez, entre le village de Lattes et l'étang, en particulier le domaine de Saint-Sauveur (24 hectares 70) (553). Les grands mas juchés sur les coteaux, en particulier les mas de Maurin, de Fangouse et de Causse plantent les prés qu'ils avaient conservés sur les bords de la rivière (554): une visite du terroir de Lattes au-dessous du village permet de se rendre compte tout de suite de ces nouvelles plantations ravies récemment par la vigne sur les prés.

Dans la Garrigue, les vignes s'accroissent peu: les

(551) « *Progrès* », 28 octobre 1917. Marché de Montpellier du 23 octobre. Vin rouge courant 8 à 9°, de 88 à 95 fr.; 27 octobre 1918. Marché de Montpellier, 8 à 9°, 82 à 90 fr.; 9 à 10°, 92 à 100 francs.

(552) « *Progrès* », 26 octobre 1924, Montpellier, cours du 20 octobre 7 fr. à 7 fr. 25 le degré; 25 octobre 1925, Montpellier, cours du 20 octobre, 8 à 11° 55 à 75 fr.; 31 octobre 1926, Montpellier, cours du 26 octobre, 8 à 9°, 130 à 145 fr.; 9 à 10°, 146 à 155 francs.

(553) Lattes, déclaration de récoltes 1931.

(554) Renseignements fournis par M. le secrétaire de Mairie.

champs de blé et d'avoine surtout conservent d'assez larges étendues dans le vallon, les oliveraies sur les mauvais coteaux. Quelques paysans ont encore l'approvisionnement suffisant pour leurs bêtes durant toute l'année, la plupart pour quelques mois.

Le vin, facilement exporté par camions, fait participer le pays à la prospérité générale: alors que dans le Causse voisin la dépopulation s'accélère, ici, au moins dans tous les pays possédant un vallon fertile, elle s'accroît (555).

Malgré une production accrue, les cours des vins atteignent des prix trop élevés; ils touchent un instant, en l'été de 1927, à 300 francs pour les vins de 10 degrés.

Nos viticulteurs voyaient dans cette abondance rapide une revanche des années de privation. Mais comment résister à de tels sursauts de la fortune? Au fond cet afflux d'argent fut extrêmement préjudiciable au Midi viticole: il nous précipitait vers la surproduction et accentuait la crise morale léguée par la guerre. Que voulez-vous, ils avaient tant souffert dans la boue et le sang, pendant 5 ans!

Crise de moralité dans les classes possédantes, crise surtout dans les rapports des patrons et des ouvriers, d'autant plus séparés que le mur d'argent grandissait. Forts de leur nombre, du manque de bras, les ouvriers de la vigne parviennent à faire augmenter leurs salaires. Il semblerait que tous nos paysans dussent s'accorder dans la prospérité générale. Hélas! plus il s'engouffrait d'argent dans nos villages vignerons, plus l'opposition des classes s'accentuait. Egoïme des patrons? Développement des doctrines socialistes parmi ces milieux nouvellement consti-

(555) Renseignements fournis par M. le Maire de Saint-Mathieu-de-Tréviers.

tués, des prolétaires de la vigne? Mais il faut surtout incriminer une cause supérieure - les hommes se laissent emporter par des mouvements dont ils discernent pas l'origine — Nous avons vu au fur et à mesure que la vigne prenait une place croissante dans nos contrées, nos vignerons livrés à des revirements de fortune de plus en plus imprévus et brutaux. Ils deviennent catastrophiques lorsque nous passons décidément à la monoculture de la vigne. Les vieillards frémissent encore à la pensée du phylloxéra: « dix ans sans vendanger »; les hommes d'âge moyen sont hantés par l'image des longues années de mévente: que de souffrances et privations ces souvenirs n'évoquent-ils pas? Enfin, voici la richesse! Chacun se précipite pour ramasser cette pluie d'or et les moins privilégiés s'efforcent d'en arracher aux mieux nantis. Au fond, ce qui domine dans cette frénésie, c'est un sentiment d'anxiété qu'entretient au sein de l'abondance le souvenir des mauvais jours: le passé fut souvent pénible, de quoi demait sera-t-il fait?

Et cette inquiétude instinctive se motivait rapidement : les hauts prix du vin poussaient l'Algérie à étendre grandement ses plantations de vignes. Le port de Sète drainait jadis nos vins et eaux-de-vie pour les exporter à l'étranger. Le commerce des vins demeure toujours sa grande ressource: mais depuis le phylloxéra, le courant est renversé: nos vignerons voient avec angoisse s'entasser sur ses quais des quantités sans cesse accrues de vins importés (556).

Peut-être est-ce sentiment d'anxiété qui stimule nos paysans dans les soins jaloux qu'ils prodiguent à leur vigne? Quel changement depuis un siècle! On laboure sans compter. Aucune herbe n'est plus tolérée dans le damier régu-

(556) G. Martin et M. Comby: « Cette, Port-Vendres et Nice ».

lier des ceps: tout l'été, les *journaliers tiercent* les vignes; beaucoup de grands propriétaires adoptent la plantation large, dite « la provençale » (557) afin de pouvoir labourer toute l'année. Au mois d'août, les charrettes vigneronnes s'allongent, telles des colonnes de chenilles, au long des routes: elles reviennent de Montpellier ou de Sète chargées des détritus de la ville. Bien plus, les viticulteurs complètent ces fumures naturelles par les nombreux engrais chimiques qu'une grande publicité répand dans nos campagnes.

Soudain, un vent de glace souffle sur nos terroirs enfiévrés: « le vin baisse, le vin ne se vend pas ». A l'automne de 1929, les cours tenus l'année précédente de 16,50 à 17 fr. le degré tombent de 11,50 à 12,50 (558).

C'était pour quelques-uns la perte succédant brutalement à des bénéfices assez coquets. Pertes aussi impossibles à évaluer que l'étaient les bénéfices: établir des moyennes est ici une opération particulièrement vaine. Les chiffres varient énormément d'une exploitation à l'autre car les éléments sont extrêmement nombreux: la qualité des terres, leur plus ou moins grande dispersion, la qualité de la main-d'œuvre et surtout le mode d'exploitation. Le propriétaire du sol est sur sa terre, la travaillant ou en surveillant de près les cultures, ou bien il habite ordinairement la ville et administre de loin son vignoble: le premier réalise souvent des bénéfices, alors que le second ne peut parvenir à équilibrer son budget. A celui-là, il ne faudra pas plus de 70 francs l'hecto dans une année moyenne pour couvrir ses

(557) 2 m. sur 1 au lieu de 1 m. 50 sur 1 m. 50, plantation normale après la reconstitution.

(558) *Progrès agricole et viticole*, du 20-10-29, bul. commercial, cours du marché de Montpellier.

(559) C. G. V. Frontignan 1928: 49.863 h.; 1930: 26.912; Saint-Mathieu-de-Tréviers 1928: 19.944; 1930: 20.745.

frais de cultures; à celui-ci, parfois 100 francs ne suffiront pas.

Les cours se maintinrent faibles tout l'hiver de 1929-1930.

Mais à la mévente s'ajoutait bientôt un fléau non moins redoutable: le mildew. Les viticulteurs luttèrent avec la dernière énergie; certains, durent à leur persévérance, à renouveler sans compter leurs sulfatages, de sauver une bonne partie de leur récolte, alors que leur voisin, moins courageux, en perdait la plupart.

En gros, la récolte de notre arrondissement de Montpellier fut déficitaire d'un bon tiers, mais les terroirs particulièrement atteints, furent ceux des plaines et des coteaux: certains, comme celui de Frontignan, n'eurent qu'une demi récolte. Les pays de la zone montagneuse furent bien moins atteints par la maladie.

Les plaintes des viticulteurs fusaient de partout. Le législateur intervint: la loi du 4 juillet 1931, dite « Statut de la Viticulture » (560), dans le but de freiner la production, de la ramener au niveau de la consommation, organisait un système de taxes, de limitation des plantations, de distillation et de blocage d'une partie de la récolte.

L'été de 1931 fut sec: nos viticulteurs furent vite rassurés par un bon vent du Nord qui détruisit les germes de maladie. La vendange fut moyenne, mais les prix fléchirent encore (561).

Pour comble de malheur, au printemps de 1932, le mildew, favorisé par un printemps très pluvieux, étend ses ravages sur nos vignobles. De nouveau, nos paysans sulfatent sans arrêt, luttant de vitesse avec le terrible crypto-

(560) Législation déjà amorcée par la loi du 19 avril 1930. Application prorogée d'un an après la récolte déficitaire de 1930.

(561) *Progrès*, Montpellier, 22 novembre 1931, 8 à 11°, de 65 à 105 francs.

game. Leur courage conserva la récolte jusqu'à la fleuraison, mais lorsque la végétation fut trop forte, pour permettre aux bouillies de sulfate de cuivre d'atteindre suffisamment les grappes, quelques matinées de brouillard emportèrent les raisins conservés jusque là. Dans les quartiers les plus atteints — ainsi dans les environs immédiats de Montpellier — les traitements les plus assidus, s'étaient montrés inefficaces: la virulence du mal annihilait tous les efforts.

En même temps, la loi sur la distillation entrait en application. Le viticulteur devait brûler une partie de sa dernière récolte tandis que, l'angoisse dans l'âme, il voyait ses grappes dépérir une à une.

Cette fois, dans notre arrondissement de Montpellier, la récolte fut réduite de plus de moitié (562). La diminution porta presque entièrement sur les plaines littorales et les coteaux. Nos terroirs, souvent voisins, sont très inégalement frappés: Lansargues, par exemple, n'a presque rien, alors que Lattes a conservé près de sa demi-récolte.

Dans le terroir de Montpellier, la récolte atteint tout juste le tiers d'une année moyenne; pas même un quart à Frontignan: Les pampres sont décharnées, les feuilles recroquevillées et rousses comme si un siroco brûlant était passé sur cette campagne. Cependant, d'autres pays sont moins atteints: ainsi, à Cournonterral il ne manque pas le tiers de la récolte. Sans doute, la plus ou moins grande densité des brouillards malsains est-elle la cause de ces variations

Les pays de la zone montagneuse furent très peu endommagés par la maladie, mais les pluies incessantes du mois de septembre leur gâtèrent une partie de leur récolte (563).

Alors, en cet automne de 1932, nous touchons au fond de la crise. Les premiers vins vendus à 12 francs le degré

(562) C. G. V. 1932: 1.731.225 hectos; 1933: 3.252.570 hectos.
(563) Lansargues 1932: 16.236 hectos; 1933: 106.923.
Lattes: 1932, 47.250 hectos; 1933: 108.639 hectos.

dégoûtent les commerçants de nos produits: ils n'achètent plus à Montpellier et les prix se maintiennent bas (564).

Par un enchaînement inéluctable, la crise commence à produire tous ses effets néfastes: les propriétaires épuisent leurs capitaux de réserve: ils y tirent depuis 2 ou 3 ans. La dernière campagne a été le coup de masse : ils ont dépensé sans compter pour sauver leurs raisins, tous les efforts ont été impuissants. Par ailleurs, l'incidence de la crise générale accroît énormément leurs difficultés: les portefeuilles sèchent avec les grappes.

Les ouvriers de la vigne ressentent dès lors le contre coup de la crise: les salaires diminuent. Ainsi, en avril 1931, ils étaient ramenés à Poussan pour les journaliers de 3.75 l'heure à 3.50; pour les domestiques de 130 à 140 francs la semaine. En octobre, les journaliers étaient encore diminués de 0 fr. 25 l'heure, les domestiques de 10 fr. la semaine. A cette diminution des salaires s'ajoute la diminution du travail: les journaliers travaillaient en bon temps 8 heures, assez souvent 9 heures en été; ils sont depuis lors réduits à 6 et 7 heures.

Et surtout par ces hivers exceptionnellement pluvieux pour notre région, les travailleurs à la journée sont laissés en chômage partiel durant de longs mois. Et les comptes à crédit s'allongent chez les boulangers et les épiciers.

En l'été de 1933, à la vigne gorgée d'eau le ciel refuse durant de longs mois une rosée rafraîchissante; les vignes jaunissent, les plantiers rongés l'année précédente par le mildew, ne poussent pas.

Montpellier: 1931, 237.004 hectos; 1932, 74.362; 1933, 204.617 h
Frontignan: 1932, 11.089; 1933, 40.898.
Cournonterral: 1932, 38.379; 1933, 56.356.
Saint-Mathieu de Tréviers: 1932, 21.415; 1933, 23.558.

(564) « *Progrès* », numéro du 11 décembre. Cours Montpellier du 29 novembre, 7°5 à 8°5, 80 à 110 francs l'hecto.

La récolte est moyenne dans les bonnes plaines, médiocre sur les coteaux; les pays de la zone montagneuse souffrent particulièrement de la sécheresse: la récolte n'y atteint pas, en bien des lieux, celle de l'année précédente (565). Ainsi chacun à leur tour tous nos pays devaient subir des récoltes extrêmement réduites.

Actuellement, les cours se maintiennent toujours bas: 9 à 10 fr. le degré pour nos bons vins. Mais combien de viticulteurs, effrayés par la réglementation sur l'acidité, doivent céder leur production à des prix bien inférieurs! Et les affaires continuent à languir, à se traiter au compte-gouttes. La propriété manque de capitaux et les ouvriers continuent à souffrir: ils viennent de subir une longue période pluvieuse. Les cultures se restreignent aux soins essentiels de labour et de taille, les fumures sont très réduites.

Cependant, le chômage des vignerons est en ce printemps nouveau à peu près inexistant, hormis dans les villages établis sur les bords de l'étang de Thau dont la nombreuse population ne vivait pas uniquement de la terre. Chaque matin de longues files de bicyclettes s'en échappaient, descendant vers les usines établies sur les bords de l'étang. Les usines ont licencié la majeure partie de leur personnel: les vieux ouvriers de la terres ont été assez souvent évincés de leur travail par des ouvriers de l'usine plus jeunes et plus vigoureux.

Cette situation n'existe pas dans les villages uniquement agricoles: à Lattes, à Lansargues, à Saint-Géniès-des-Mourgues, à Saint-Mathieu-de-Tréviers... partout la réponse est la même: « Ici, tout le monde travaille, quand il fait beau ».

(565) Rouet: 1932, 766 hectos; 1933, 469 hectos.
Saint-Jean-de-Buèges 1932, 5.100 hectos; 1933: 4.731 hectos.

CONCLUSION

« Dans cette campagne aux aspects fertiles et aux formes utilitaires, nous aimons surtout à regarder aux choses inactives qui nous parlent sans calcul. Nous aimons d'instinct les lieux désaffectés et les vieilleries inutiles, tout ce qui porte la teinte grise des dénuements et des abandons, tout ce qui semble l'indolence d'un passé et d'un souvenir ».

Gaston Roupnel.

« Histoire de la Campagne française ».

P. 73-74.

Porter un jugement sur notre crise viticole, envisager des solutions susceptibles d'y porter un remède efficace et durable... après tant d'autres! La difficulté de parler vrai et juste nous rend hésitant. Nous sommes trop engagés dans le tumulte de la vie, nous manquons de perspective pour voir clair.

Cependant, ce rapide aperçu historique nous y incite: il projette quelques lueurs dans l'avenir. Tournons-nous donc simplement vers ce passé qui au fur et à mesure de notre progression nous ouvrait des horizons de plus en plus éten-

dus, afin de découvrir dans les réactions séculaires de nos paysans au dur contact de la réalité, nos raisons de penser et d'agir. Allons demander son secret à la terre de nos anciens.

Allons par cette matinée d'avril, revoir le quartier des vignes abandonnées de Poussan. Sortons du village par un de ces vieux chemins ruraux, usés par le pas des siècles. De tous côtés, des vignes amoureusement jardinées: les bourgeons éclatent; dans les haies l'aubépine entr'ouvre ses folioles dentelées et ses petites fleurs blanches. L'air est léger, enchanté de murmures et de parfums.

Nous voici arrivés à la limite de l'ancienne clairière culturale: sur le flanc de la garrigue, un fouillis de pierres et de broussailles arrête les vignes étagées.

Continuons à monter, pénétrons dans le quartier des Devèzes où a porté le grand effort de défrichement de l'époque moderne.

Voici autour de nous un damier de murs épais, éboulés, à moitié enfouis sous les chênes verts.

Entrons dans les clos par le sentier du chasseur: ici les ceps de vigne ont été encore taillés cette année, mais le sol est dur, gazonné: la terre n'a pas été remuée. La plupart des oliveraies sont de même sans culture: peu d'arbres ont été taillés. Mais, surprise! au milieu de cet abandon, voici un clos entretenu: les broussailles de chênes ont été émondées et le grand mur de pierres blanches enserre un petit carré de vignes cultivé avec soin: des rocs émergent au milieu des ceps, serrés dans les creux de terre fertile: ici la charrue ne passe pas, l'homme cultive toujours, uniquement avec les outils à la main.

Voici maintenant un clos témoignant d'un abandon complet: de vieux ceps noueux étirent de longues pousses à moitié sèches parmi les rejetons encore vivaces de plants

américains. Déjà des touffes de lavande, de thin ou de romarin parsèment la clairière.

Dans d'autres *réserves* les vestiges des anciennes cultures se font très rares. La broussaille a envahi la bonne terre: parmi les rocailles grises, des arbousiers, des genévriers, des églantiers, des chênes nains surtout. Il faut chercher parmi les buissons épineux pour retrouver quelques souches de vigne ou d'olivier.

Enfin, il est des clos où toute trace de ces anciennes cultures a disparu, pas le moindre rejeton! Les broussailles de chênes rabougris recouvrent uniformément la clairière. Et cependant, les grands murs écroulés sous la poussée des chênes verts qui les enveloppent continuent à monter sur les flancs abrupts de la garrigue et nous disent: Ici l'homme a travaillé, a peiné, a aimé.

On discerne souvent, dans un coin de ces parcelles abandonnées, un gros tas de pierres éboulées: là était le *mazet*. Beaucoup de ces abris sont encore intacts: l'entrée, ouverte au Midi, sur l'étang, est encombrée par une broussaille de ronces qui enguirlandent de leurs dards épineux un vieux tronc décharné de figuier. Asseyons-nous sur la dalle de l'ancêtre et tout en humant un bouquet de lavande, laissons errer notre regard, notre pensée, écoutons la voix de la vigne abandonnée.

L'homme avait, dans les temps modernes, ouvert de larges défrichements dans la garrigue: il n'a pu les tenir.

Le chêne a envahi les amoncellements de pierres où on le tolérait. Il commence à pénétrer dans les clos d'ancien abandon. Le paysage tend à se rapprocher du *devois* de nos anciens.

Bien mieux, l'homme, après s'être acharné à épierrer ces garrigues, aide aujourd'hui la forêt à reconquérir son an-

cien domaine: nous avons vu nos paysans qui n'avaient pas assez de terre pour leur labeur se partager une partie de ces communaux stériles; ces années de crise, les chômeurs du village sont occupés à y planter des pins et des accasias. Ainsi, le terroir cultivé tend à se restreindre de nouveau à la clairière culturale primitive.

Le paysan obsédé par la culture intensive de la plaine laisse mourir ces terres chéries par ses ancêtres. Il passe de temps en temps parmi ces ruines, un fusil sur l'épaule ou un panier à la main pour cueillir quelques olives: pareil à l'enfant prodigue qui a quitté le toit familial mais qui a assez de cœur pour aimer à revenir de loin en loin au vieux pays, remuer les cendres des choses d'antan et rallumer des souvenirs!

Etendons nos regards sur les champs pleins de vie, sur la nappe uniforme des pampres que ne coupe aucun arbre, aucun buisson: elle emplit les vallons, escalade les coteaux où subsistent encore quelques oliviers épars, elle enserre le village et descend, dans la basse plaine, jusqu'aux étangs.

Devant ce paysage monotone, nous nous prenons à regretter les perspectives d'autrefois: en bêchant sa *réserve*, le paysan voyait son champ doré dans le creux d'un vallon, son oliveraie gris argentée sur le coteau, son pré verdoyant sur le bord de la rivière.

Mais à quoi bon nous attarder à regretter l'évolution inéluctable des faits économiques: les paysans ont concentré tous leurs efforts sur la vigne parce que seule elle payait; là où elle payait largement ils abandonnaient toutes les autres cultures.

Seulement, direz-vous, les temps ont changé: la vigne ne paie plus, ou bien moins; pourquoi s'acharner à sa cul-

ture? Ne pourrait-on pas trouver autre chose, pour la remplacer au moins en partie?

Avant d'essayer de répondre par nous-mêmes, demandons leur avis à nos paysans. Ceux qui peinent à la tache, anxieux du résultat, ne doivent-ils pas aller d'instinct à la culture qui leur procurera le plus de profit?

Un fait est certain: la crise retarde la reconstitution de notre vignoble: la majorité de nos vignes datent du phylloxéra: elles sont usées et depuis quelques années leur production diminue rapidement. Les paysans ont senti ces années dernières la nécessité de les renouveler. Mais les nouvelles plantations ont rencontré des conditions particulièrement défavorables: beaucoup ont péri rongées par le mildew; et puis, voici la mévente qui décourage les meilleures volontés.

Nos paysans restreignent le plus possible leurs dépenses: dans cette voie, l'arrêt des plantations et des fumures est la première des réalisations.

Certains, après avoir arraché l'ancienne vigne, y semaient de l'avoine ou du fourrage pour faire reposer la terre un an ou deux, dans l'attente d'une nouvelle plantation. Par ces temps de mévente et de pluie, ils renouvellent plusieurs années de suite leurs semences, heureux de trouver là de quoi nourrir leurs bêtes, de faire une petite économie de plus. Ainsi voyons-nous en ce printemps nouveau davantage de champs verdoyants sur nos coteaux coupant le carrelage brun et monotone des vignes. Egalement, autour de nos villages de monoculture, quelques anciens jardins plantés en vignes après le phylloxéra sont remis en valeur. Instinctivement, le paysan revient vers la conception de ses pères: trouver sur sa terre de quoi lui suffire, dans la mesure du possible. Mentalité qu'ont toujours conservée

leurs frères moins favorisés de la zone montagneuse.

Mais il ne faudrait pas exagérer la portée de cette constatation: on peut tout juste dire que le paysan pense à une culture un peu moins exclusive. Dans nos plaines littorales, sur nos coteaux, les viticulteurs continuent à consacrer à leurs vignes tous leurs soins et tout leur argent: ils espèrent en son avenir.

Les propriétaires continuent, dans l'ensemble, à occuper leur personnel d'avant la crise: il n'y a encore pas de chômage du fait de la vigne.

Les pays montagneux ont conservé d'assez larges étendues d'emblavures. Ainsi Saint-Mathieu-de-Tréviers a 93 ha. 44 de terres pour 502 ha. 79 de vignes (566); quelques paysans ont encore leur provision de fourrage et d'avoine pour toute l'année, la plupart pour quelques mois.

Des oliviers subsistent sur les mauvais coteaux, mais beaucoup sont laissés sans culture: les paysans se contentent le plus souvent de leur provision d'huile et d'olives pour l'année.

La vigne est la seule culture qui fasse vivre le pays: « Il n'y a que la vigne ici, nous dit le paysan de Saint-Mathieu-de-Tréviers ». C'est elle qui fait prospérer ces petits villages installés dans un vallon fertile, vous y voyez des maisons neuves et aucune ruine. Seule l'expansion récente de la vigne, nous explique l'augmentation actuelle des populations. Saint-Mathieu-de-Tréviers avait 382 habitants en 1820, il en a actuellement 566.

Mais quittons le vallon du Terrieu, enfonçons-nous dans les taillis buissonneux de chênes verts et de chênes blancs.

(566) Mairie de Saint-Mathieu de Tréviers « Révision des évaluations foncières » (d'après la loi du 16 avril 1930), du 5 janvier 1933. Faite avec toutes garanties d'exactitudes, en cours d'exécution.

Voici les hameaux de Rouet: les Camps, Le Crès, Lamalou établis près d'une mince tache de fertilité. Ces pauvres pays tirent encore quelques ressources de la coupe des arbres, convertis sur place en charbon ou vendus comme bois de chauffage. Les vignes leur sont également d'un petit rapport; mais la bonne terre est trop rare: quelques parcelles de ceps étiques, quelques terres ensemencées dans la combe de sable et de galets où coule le torrent de la Liquière. Des ruines anciennes marquent la décrépitude de ces pays appauvris de longue date par le déboisement (567).

La vigne est aujourd'hui la principale ressource de nos pays des Basses-Cévennes où se meurt l'industrie du ver à soie. Dans le bassin de Ganges, l'étendue des terres fertiles maintient la vitalité du pays. On y voit extrêmement peu d'emblavures: dans le terroir de Moulès et Baucels où s'enchevêtraient naguère les cultures les plus variées, les vignes s'étendent aujourd'hui presque sans coupure (568); il subsiste cependant beaucoup de mûriers particulièrement autour de Brissac où leurs longues files coupent les carrés de ceps. Mais les mûriers ne sont plus une source de revenu.

« Je m'occupais de l'élevage des vers à soie depuis 35 ans nous dit une bonne femme de Brissac, j'ai continué jusqu'à ces années dernières, par habitude. Mais que voulez-vous, ça ne paye plus: une pièce de 100 francs pour le travail d'une saison; mon mari me disait: j'en gagne autant en trois jours dans les vignes... Seulement, si nous arrachons les mûriers et que la vigne ne vaille un jour pas davantage, nous n'aurons plus rien ». Aussi, beaucoup de mûriers

(567) Rouet: 1743 (Le Nain), 300 habitants; 1820 (Creuzé), 111 habitants; 1931 (Annuaire de l'Hérault), 116 habitants.

(568) Moulès et Baucels 1820, 133 habitants; 1931, 131 habitants; Brissac 1821, 875 habitants; 1931, 572 habitants.

subsistent encore par la campagne: les paysans hésitent à abattre le souvenir des temps de prospérité. Ils continuent même en général. à les tailler chaque année: « Nous donnons les feuilles aux chèvres, les lapins rongent les brindilles qui servent ensuite à allumer le feu. Nous sommes pauvres, il nous faut tout utiliser », nous dit une paysanne de Pégairolles.

Mais le vallon de la Buèges est trop étroit, les bonnes terres sont trop rares: la vigne n'a pu suffire à sauver le pays (569). En février 1931 fermait l'atelier d'ouvraison de la soie de Saint-Jean-de-Bruèges qui avait succédé à la dernière filature.

Le pays n'a plus comme ressources que la vigne et l'olivier. Les oliveraies sont particulièrement très nombreuses autour de Pégairolles. Les paysans ont encore conservé quelques terres le long de la rivière pour la nourriture des bêtes.

Le pays dépérit rapidement. Depuis un siècle, les villages ont perdu la moitié de leurs habitants (570). Les paysans abandonnent une terre qui ne peut suffire à les nourrir et descendent vers le *pays-bas*. Ceux qui restent sont à peu près tous propriétaires et les vignes sont leurs principale ressource (571).

Ainsi, dans tous les pays de notre Montpelliérais. nous recueillons la même réponse: partout la vigne demeure le suprême espoir de nos paysans: malgré quatre années de

(569) Récolte de 1933 Saint-Jean de Buèges 4731 hectos; Pégairolles, 1.579 hectos.

(570) Saint-Jean-de-Buèges 1743, 500 hectos; 1820, 598 h.; 1931, 321 h.; Pégairolles-de-Buèges 1820, 201 h.; 1931, 91 h.

(571) Renseignements fournis par M. Louis Cazalet.

mévente et de mildew ils continuent à lui prodiguer tous leurs soins, à y consacrer toutes leurs forces, toutes leurs pensées, tout leur cœur. Que voulez-vous, elle les a habitués à tant de revirements subits de la fortune!

Pour le jeune qui s'énerve à cultiver un sol qui ne rend plus, le vieux a des paroles confiantes. « Après les vaches maigres, les vaches grasses reviendront ». Et dare, dare, par ce printemps nouveau, c'est à qui travaillera le mieux, à qui aura bientôt la vigne la plus propre. Après l'engourdissement des longs mois pluvieux ils se sentent stimulés dans leur dur labeur par une joie profonde en voyant s'épanouir les bourgeons. Comment désespérer d'une terre si chargée de promesses! Ils voient déjà une belle récolte « comme on en a jamais vue », leurs foudres pleins, l'abondance revenue dans leurs foyers. Ils continuent à vivre d'espérance dans « lou mestiè de l'an que bèn ».

Mais cette confiance est pleine d'angoisses. Ils crient leur misère aux Pouvoirs Publics et récriminent sur les mesures prises pour guérir leurs maux.

En particulier, ils sont hostiles à l'intrusion de l'Etat dans leurs affaires: le fisc a toujours été le cauchemar du paysan. Il a vu d'un mauvais œil la déclaration de récolte, mais surtout la distillation obligatoire: « Pourquoi ne pas faire comme nos anciens: d'eux-mêmes, ils étaient amenés à distiller tous les vins qu'ils ne pouvaient pas écouler; seuls les meilleurs étaient vendus en nature. N'y aurait-il pas moyen, aujourd'hui également, d'intéresser les viticulteurs à distiller et à vendre librement leur mauvais vins, comme autrefois?

» Que, comme autrefois, il ne soit possible de vendre que du bon vin: alors, de moi-même, je séparerai le vin coloré, et *fruité* donné par ma vigne de coteau, du vin produit au bord de la rivière. Alors, lorsque les vendanges seront plu-

vieuses j'aurai bien garde de ne pas verser sur les raisins sains et fermes vendangés avant la pluie, des raisins gonflés d'eau et couverts de pourriture. Mais nous obliger à brûler notre bon vin! »

Notre paysan comprend la nécessité de produire de la bonne marchandise puisqu'il faut des restrictions pour tous.

La loi (572) fixant à 400 hectos la limite de base pour la distillation et le blocage heurte son bon sens: chez nous 400 hectos ne représentent aucune réalité.

Nous avons les grands domaines, les grands mas dirigés sur place par un *païre* qui nourrit les domestiques et dirige les travaux; les journaliers sont fournis par les habitants des petits mas d'alentour (573).

Dans nos villages vignerons, les paysans se divisent en trois classes bien distinctes: les *gros* possèdent 2 ou 3 chevaux: une exploitation de deux bêtes a en moyenne une quinzaine d'hectares et récolte de 1.000 à 2.000 hectos. Elle occupe deux laboureurs et deux ou trois journaliers.

A côté, il y a les *petits* qui suffisent à quelque chose près avec l'aide de leur famille, à l'entretien de leurs terres. Ils ont un cheval ou le louent à leur voisin de même condition au moment des forts travaux. Ils récoltent 300, 500, 800 hectos. Cette propriété paysanne domine toujours dans nos villages. Elle a été ébranlée par les crises récentes mais elle subsiste toujours, attachée à sa terre comme ces plan-

(572) Loi du 4 juillet 1931 modifiée et complétée par celle du 8 juillet 1933.

(573) Principaux domaines de Lattes. Déclarations de récoltes 1931.

Sur les coteaux est Fangouse 110 hectares 5.547 hectos; Mas de Causse 108 h. 11.350 hectos; Sorieck, 73 hectares, 3.640 hectos; Mas de Couran, 55 hectares, 3.150 hectos; Mas rouge, 58 hectares, 5.858 hectos; à l'Ouest: Maurin, 60 hectares, 1930 hectos; Fromiga, 50 hectares, 3.330 hectos; Mas de Saporta, 82 hectares, 6.100 hectos.

tes noueuses de nos garrigues, qui secouées, à moitié déracinées par les avalanches d'eau et de pierres, semblent étreindre plus fortement le roc sur lequel elles ont poussé.

Enfin, il y a le *pauvre* qui, sa journée finie chez le riche, a quelques parcelles de terre — moins d'un hectare en général — à bêcher sur le bord de la garrigue. On le rencontre souvent un peu avant le coucher du soleil, poussant dans un mauvais chemin dégradé sa carriole surchargée de fumier que traîne péniblement un petit baudet. Il rentre à la nuit tombante transportant quelques broussailles. Au début de septembre il se dépêchera de ramasser avec sa famille sa petite récolte avant d'aller vendanger chez son patron: il enferme 50, 100 hectos. C'est la propriété parcellaire également très répandue dans nos villages : les ouvriers de la vigne qui n'ont pas quelques parcelles à eux sont très rares dans les pays montagneux, ils sont toujours une minorité dans les villages de monoculture.

La justice dit: voilà la catégorie bien nette des paysans à laquelle la loi ne doit rien demander: bien plus, le législateur doit se pencher avec sollicitude vers ces travailleurs qui ont assez de courage pour doubler ainsi leur labeur; il doit les aider à acquérir des terres afin que le plus grand nombre possible parvienne à cette autonomie qui fera leur bonheur, les enracinera au sol et ainsi sera renforcée cette propriété paysanne qui est la partie vitale de notre structure sociale.

Au delà des sacrifices s'imposent, il en faut pour tous: pourquoi cette coupure à 400 hectos?

En dehors de ses conséquences économiques, cette distinction factice présente un danger moral: celui d'accroître nos rivalités et nos passions.

Heureusement, les paysans ne sont pas comme les cita-

dins impressionnés par les contingences du moment: ils vivent lentement sur leur terre... de souvenirs, de traditions. Et cette terre leur dit: « Il faut travailler davantage parce que les temps sont durs ». Ils sentent le besoin de se grouper: tel un troupeau de taureaux de Camargue sentant venir l'orage s'agglomère d'instinct tournant les cornes au vent (574). Les vieux se souviennent du phylloxéra: alors on achetait ensemble une charrue, on assemblait les bêtes pour défoncer les terres; sans doute, lorsque l'argent est revenu, les jalousies se sont ravivées entre anciens associés, alors le pauvre a envié le riche et l'on a vu les drapeaux rouges par les rues. Mais voici la mévente: tout le monde fait bloc pour aller au meeting, comme pour la guerre.

Ce sont toujours les mêmes forces qui entraînent nos paysans: le citadin est enclin à les dénigrer en les entendant parler: c'est certain, nous parlons trop et nous parlons souvent mal. Mais un paysan, c'est à ses actes qu'il faut le juger! et par le temps qui court son attitude est magnifique.

Nous nous souvenons de ce mois d'avril 1932 où les propriétaires, énervés par la mévente, voulurent réduire les salaires. Quelles surexcitation dans le village! Il était lancé des malédictions terribles, il y eut des bouches pour dire: « Que le mildew leur emporte leurs raisins, cela apprendra! »

Et le mildew vint, comme par enchantement. Au mois de juillet 1932, notre bon Midi chaud et sec n'est plus reconnaissable: ce n'est partout que fraîches frondaisons ; la vigne a une végétation luxuriante sur les bords des che-

(574) Décrit par Al. Daudet, dans les « Lettres de mon moulin ». « En Camargue ». Nos bergers provençaux appellent cette manœuvre *vira la bano au giscle,* tourner la corne au vent.

mins encaissés l'aubépine est d'un vert plus tendre, plus pâle. Dans les ornières, de petits filets d'eau courent en clapotant gaiement comme dans les vallons pyrénéens, une brume légère estompe les arbres, les coteaux; une lumière douce comme une caresse s'épanche sur toutes choses..... Quelle fée est donc passée sur nos plaines qui de sa baguette magique a ainsi transformé notre pays? Quelle fée, hélas! quel mauvais génie! car sous ces apparences si séduisantes, se cache la terrible maladie: le mildew à la faveur des pluies continuelles a d'abord attaqué les coteaux et maintenant tenace, irréductible, il descend dans les plaines: les grappes se couvrent d'efflorescences blanches, se tordent, se dessèchent... inlassablement, depuis deux mois, nos paysans confondus dans une même lutte, mouillés tous les matins jusqu'aux genoux, courbés sous les lourdes *machines* sulfatant sans arrêt, sans répit...

En vain! En septembre, le paysan reste figé derrière sa vitre, regardant anxieusement le Nord pour y découvrir ces petits nuages blancs avant coureurs du terrible vent qui assainira notre plaine... et la pluie continue à tomber lente, fine, désespérante... Et pendant ce temps, les raisins si péniblement sauvés se couvrent, encore verts, de pourriture.

La récolte perdue, les ouvriers de la terre acceptaient une nouvelle diminution des salaires, puis des heures du travail... et ils travaillent mieux que jamais! Comment voulez-vous que les propriétaires terriens ne s'attachent pas à leurs vignes lorsque leurs ouvriers leur donnent un tel exemple?

⁂

En réfléchissant sur ses réalités, que peut suggérer l'économiste?

La monoculture de la vigne nous a déjà plusieurs fois secoués entre l'abondance et la misère. Aujourd'hui, les risques s'accroîssent par suite de la superproduction chronique due à l'afflux sans cesse croissant sur notre marché national des vins algériens. Depuis l'oïdium ce sont les consommateurs français qui absorbent à peu près toute notre production vinicole.

Mais actuellement, la concurrence algérienne pose un problème nouveau: comment résorber l'excédent des quantités offertes sur les quantités demandées?

Aussi, nous sentons-nous enclins, à pousser nos paysans dans la voie où ils reviennent d'instinct: vers une économie moins exclusive qui leur permette d'amortir les chocs d'une crise culturale. Quelle humiliation pour notre orgueil! Serions-nous donc ramenés vers cet ancien équilibre des productions qui éparpillait les risques?

Le problème devient très difficile lorsque nous essayons de serrer de près la réalité, d'entrer dans la voie des réalisations.

Nous ne pouvons pas espérer dans notre région un grand développement des fourrages ni des céréales: ils n'y ont dans l'ensemble qu'une signification: faire reposer les terres dans l'attente d'une nouvelle plantation de vignes. La crise ajoute l'avantage d'une économie: ils diminuent le travail en assurant la nourriture des bêtes de labour. Mais ils ne sauraient constituer une grande ressource: nous ne sommes pas outillés, — le machinisme s'est développé énormément pour la culture des champs —, et surtout nos printemps et nos étés sont trop secs. Souvenons-nous des rendements minimes obtenus par nos anciens. Cependant, il faut reconnaître que la vigne s'est emparée récemment de bords humides de rivières où la nature indiquait les prés et les jardins; les bords du Lez et du Vidourle, en par-

ticulier, paraissent destinés à l'élevage. Nos villages vignerons auraient également intérêt à développer dans les terrains arrosables la culture maraîchère et les vergers: ne serait-ce que pour le marché local: étant produit sur place le jardinage frais et les fruits feraient facilement prime sur les produits importés de loin avec un grand coût de transport.

Les oliviers aujourd'hui si délaissés pourront peut-être un jour reprendre de l'intérêt: les besoins en huile s'accroissent tous les jours.

Et ne pourrait-on pas trouver une nouvelle culture adaptée à la fois à notre sol et aux besoins actuels de notre civilisation?

Dans cette pensée nous nous sommes informés sur le « groseiller noir » ou « cassissier », arbuste résistant qu'on trouve à l'état sauvage dans nos garrigues, dont la culture vient de prendre ces années dernières un assez large développement dans notre Midi, en Vaucluse particulièrement (575).

La culture du cassis donnait en 1927 de beaux profits particulièrement dans la région méridionale: le cassis mûrissant vite sous notre ciel, les producteurs pouvaient l'expédier sur les marchés anglais, notamment à Londres

(575) « Le cassissier, sa culture et sa taille dans le Midi de la France », par J. Vercier, professeur d'horticulture: la production nationale était de 7 millions de kilogs en 1910; en 1927 de 20 millions. Les besoins se sont rapidement accrus: les industriels français l'achètent pour confectionner des jus alcoolisés et des liqueurs; mais l'augmentation de production fut surtout due aux marchés anglais; les industriels et les commerçants anglais le demandent pour en faire des conserves, des marmelades, des gelées, des garnitures de plats, des bonbons pharmaceutiques, etc... Le cassissier exige moins de travail que la vigne: l'arbuste une fois planté il suffit de le tailler et d'entretenir le sol meuble, propre et régulièrement fumé.

et à Hull où ils le faisaient vendre par un commissionnaire, à une époque où le marché n'était pas encore encombré (576).

Mais actuellement, ce fruit traverse une crise de mévente, due à la surproduction et à la fermeture du marché anglais. « Il sera vraisemblablement intéressant d'en avoir en production dans les toutes prochaines années, mais le marché reste très resserré et à la merci d'une augmentation, même assez peu considérable de la production » (577).

Peut-être l'expérience du cassis vaudrait-elle la peine d'être tentée dans notre région: il pourrait contribuer avec les jardins et les vergers dans les lieux appropriés, à détendre un peu notre économie agraire de la culture intensive de la vigne.

Mais il demeure que dans l'état actuel, seule la vigne, étant donné l'ampleur de ses débouchés, peut avoir dans notre région une culture très étendue et entretenir le grand train de vie de nos exploitations rurales. N'y aurait-il pas moyen de trouver en elle des ressources nouvelles?

Ici, notre passé nous vient encore en aide: ce qui, de longue date, a fait la richesse de notre pays, ce sont les vins renommés qu'il exportait à l'étranger. Seulement, au milieu du siècle dernier, lorsque le chemin de fer nous eût ouvert le marché français, nous avons pu y expédier en nature la masse de notre production. Alors la quantité de nos récol-

(576) Cit. p. 30 éléments d'estimation: rendement du cassis à l'hectare entre 2.600 et 4.000 kgs. pouvant atteindre 5.000 kgs. Les ventes nettes laissaient 700 à 1.000 francs par quintal.

(577) Lettre du service agricole de la Compagnie du P.-L.-M., qui ces dernières années avait favorisé le développement de cette culture dans notre Midi: « De grandes quantités de plants ont été arrachés et les cours après être tombés jusqu'à 50 francs le kilog ont repris sensiblement jusqu'à 2 francs ».

tes fit notre fortune. Mais elle nous fit négliger la production de choix: nos vignerons n'y avaient plus intérêt.

Que sont devenus nos vins rouges si réputés de Saint-Drézéry, de Saint-Christol, de Sussargues, nos clairettes des environs de Montpellier, nos muscats de Lunel et de Montbazin?

Et cette industrie des raisins secs qui faisait la richesse des villages des environs de Frontignan? et le verdet de Montpellier?

Lorsque nous songeons qu'Olivier de Serres, le grand agronome de l'époque d'Henri IV plaçait nos vins du Montpelliérais au premier rang de tous les crûs français, nous nous prenons à nous demander s'il n'y aurait pas quelque chose à faire pour restaurer nos anciennes productions de marque? Pourquoi nos vins du Montpelliérais ne seraient-ils pas autant estimés à l'étranger que ceux de Champagne, de Bourgogne ou du Bordelais?

Certes, nous ne contestons pas la valeur supérieure de nos grands crûs français. Mais enfin, quelle supériorité auraient-ils sur les nôtres? S'ils sont meilleurs, c'est que dans ces régions le vigneron a eu soin de choisir pour ses plantations la côte bien exposée au soleil, tandis que nous mélangeons les raisins du bas-fond humide avec celui de nos grés. Il faut en revenir: que nos vignerons de la costière de Lunel-Vieil à Balaruc choisissent les cépages de qualité et surtout mettent à part le vin capiteux et *fruité* de leurs grés — la vigne abandonnée rappelle ses avantages — et de nouveau ils feront les meilleurs vins de France: car ils sont au pays priviligié du soleil et nulle part ses rayons ne dorent avec plus d'amour les grappes de la vigne.

Mais nous ne pourrons rétablir l'ancienne réputation de nos vins que par une action concertée. Dans cette pensée,

il est intéressant de mettre en relief les efforts des producteurs de muscat de Frontignan pour conserver à leur crû leur renommée séculaire.

Il est curieux de retrouver les méthodes de nos anciens: dans le contrat passé entre la coopérative de production et la coopérative de vente, nous trouvons cette clause: chaque année au début de septembre, les délégués des propriétaires se réuniront avec le Conseil de la Coopérative de vente pour fixer la date des vendanges suivant la maturité des raisins. Pour ce, une commission est chargée de visiter les vignes de muscat. La zone des plantations de muscats est aussi nettement délimitée: les propriétaires n'acceptent à la coopérative que les vignes plantées au Nord de la route nationale (578). La route court en effet au pied des derniers mamelons

Ainsi, grâce à une forte organisation et à une rigoureuse discipline de la production et de la vinification, très comparable à celle qui régnait dans nos communautés villageoises de l'Ancien Régime, la coopérative maintient la réputation de nos vins de Frontignan (579).

(578) Renseignements fournis par le gérant de la Coopérative. La coopérative de production groupe 165 producteurs, soit 90 pour cent, qui produisent 1.900 hectos environ de muscat; les producteurs non affiliés sont des négociants qui vinifient chacun dans leur chai. La coopérative de production est engagée à vendre sa récolte à la « coopérative de vente »: celle de 1933 a été achetée 310 francs les 100 kilos.

La majeure partie est vendue en France comme vin naturel: 17 francs la bouteille. On exporte seulement à l'étranger les vins de liqueurs faits avec l'alcool rétrocédé par l'Etat (13 francs pris à la Coopérative): vins exportés en Belgique et en Suisse et surtout dans les colonies: 150 hect. par an en moyenne.

(579) Les vignes de muscats produisent environ 30 hectos à l'hectare, ou mieux un tiers de l'aramon.

La récolte 1933 s'élève à 3803 hectos 35 de muscat pour 33.668 hectos de rouge.

Seule par la contrainte morale qu'elle impose, la coopérative peut restaurer la renommée séculaire de nos vins.

Mais son utilité s'avère particulièrement par ces temps de crise à un autre point de vue: il s'agit avant tout de diminuer les frais de revient. La cave coopérative aide particulièrement les petits propriétaires, souvent en peine pour vinifier convenablement leur récolte et en défendre la vente: elle donne à la propriété paysanne les avantages de la grande exploitation.

Là où elle a été organisée, (580) les paysans n'hésitent pas à y apporter leur vin: ainsi, la coopérative de Lansargues groupe 312 adhérents, sur un total de 473 déclarants. Elle a reçu cette année 44.000 hectos; or, la récolte de la commune a été de 106.923 hectos. Le simple rapprochement de ces chiffres nous montre comment les coopérateurs sont en majeure partie constitués par les petits exploitants.

Il serait à souhaiter que la coopérative se répande dans tous nos villages: là est pour nos vignerons le principal élément de sécurité.

Ainsi, nous demeurons attachés à nos vignes et nous continuons à avoir confiance en elles. Le souvenir du passé apaise dans une certaine mesure, l'inquiétude que nous donne notre situation économique si troublée. Il nous dit: nous avons perdu nos débouchés à l'étranger, mais nous pouvons en reconquérir. Et surtout, si loin que nous re-

(580) Dans notre arrondissement de Montpellier les coopératives sont surtout nombreuses dans la plaine de Lunel: nous avons là les Coopératives de Mauguio, Lunel, Lunel-Vieil, Marsillargues, St-Just, Lansargues, Saint-Nazaire, Mudaison. Nous avons, par ailleurs, des Coopératives à Frontignan, Mèze, Montpellier, Aniane, Saint-Bauzille de Putois et Loupian.

montions dans le lointain des temps, nous voyons comment chaque époque de progrès se lie chez nous à un développement de la vigne, au point qu'on puisse discerner dans chacune de ses progressions ou dans chacun de ses replis, le signe, l'image de nos prospérités et de nos misères. La vigne s'est avérée au cours des siècles la culture préférée de notre sol et de notre ciel, ne devons-nous pas maintenir sa souveraineté?

Mais notre attachement a une raison supérieure: nous devons sauver nos vignes pour conserver la vitalité de nos campagnes. A cette considération, aucun Français ne peut rester insensible!

Hormis le jardin, tout remplacement de la vigne par une autre culture signifie une diminution d'hommes. Et ainsi, à mesure que s'étendaient nos vignobles, nous avons vu croître nos populations rurales, alors que dans les autres régions les campagnes se dépeuplaient.

Sans doute, comme partout, bien des terriens du pays de vieille race ont émigré à la ville. Mais ils ont été remplacés et au delà d'abord par les Aveyronnais et les Espagnols: sur tous ces nouveaux immigrants, notre *terre de passage* a exercé son action millénaire de creuset des races: tout comme les anciens Wisigoths, les immigrés Espagnols actuels se fondent extrêmement vite avec la population autochtone: il est souvent malaisé de discerner un jeune fils d'Espagnol de ses petits camarades Français.

Seule la culture de la vigne explique la vitalité de nos plaines et de nos coteaux. La vigne a sauvé les pays de la Garrigue, appauvris par le déboisement, elle conserve quelque vie dans les combes perdues dans les immensités sauvages et dans les étroits vallons des Basses-Cévennes.

Supposez un intant que nos paysans perdent la ressource de leurs vignes. Mais d'un jour à l'autre toute notre zone

montagneuse serait transformée en désert et la partie vitale de notre région, nos pays de coteaux, réduits à des cultures languissantes sur un sol mal approprié, perdraient en peu de temps la majorité de leur population.

Pour nous faire une idée de ce que deviendraient nos villages vignerons si la vigne ne valait plus la peine de la culture, il faut s'aventurer dans le vallon de la Buèges.

Là, le mûrier fut, grâce à la nombreuse industrie familiale qu'il entretenait, la grande ressource du pays jusqu'au milieu du siècle dernier. Mais aujourd'hui, les mûriers ne valent plus grand chose. « Bientôt, les enfants ne sauront plus ce qu'est un mûrier » (581).

La vigne n'a pu suffire pour sauver le pays: le vallon est trop étroit, trop souvent ravagé par les inondations, les flancs de la Séranne trop abrupts.

Engageons-nous dans les ruelles de Saint-André, de Saint-Jean, de Pégairolles-de-Buèges. Dans certaines maisons, il y a encore de la vie: des rideaux, des pots de géranium aux fenêtres. Mais combien d'autres sont mortes! en voici une encore intacte: la porte rongée par le temps craque sous la poussée; elle sert de grenier à la maison voisine encore habitée: le paysan qui persiste à rester agrandit son habitation comme il agrandit ses champs, des terres abandonnées. Enfin, beaucoup de maisons sont déjà effondrées: entre les murs éboulés, des rejetons de figuiers, des broussailles, des ronces, des ordures: « Le site où l'homme a vécu, les lieux de vie, de peine et d'amour sont cette terre aux épines, cette terre en haillons, ces lieux dégradés et souillés » (582).

Dominant les toits éventrés et les murs croulants, les tours

(581) M. Louis Cazalet.
(582) Gaston Roupnel, ouv. cit., p. 101.

ruinées du vieux château fort complètent de loin cette vision pénible de village mourant.

Et l'acuité de ce problème vital s'accroît lorsque nous considérons la situation de la France dans le monde: nous voyons tout autour de nous des systèmes économiques démontés par suite d'un déséquilibre foncier entre les populations urbaines et rurales.

M. le Professeur Roche-Agussol l'a dit récemment (583): « Si dans la tourmente économique qui affole le monde notre pays est le moins atteint, celui vers lequel on se tourne de toutes parts pour demander réconfort et secours, nul ne saurait méconnaître que cette solidité si enviée c'est surtout à son agriculture qu'il la doit ». Si la France souffre moins c'est qu'elle a conservé un plus grand nombre de paysans: dans leur attachement persistant à leur terre résident pour notre pays ses suprêmes espoirs de durée.

Or, dans la situation économique actuelle la vitalité de nos populations paysannes est intimément liée dans notre région, à la culture de la vigne.

Avril 1934.

---

(583) Rapport à l'assemblée générale du Syndicat Montpellier-Lodève, 20 janvier 1933.

BIBLIOGRAPHIE

I. — LES SOURCES MANUSCRITES

A) Archives Départementales de l'Hérault

Série CC. — Lattes I compoix 1527; Lattes II, compoix 1607; Lattes IV, plans du terroir (XVIIIe siècle).
— Lansargues, compoix 1653.
— Saint-Géniès-des-Mourgues, compoix de 1612 et de 1785.
— Saint-Drézéry, compoix de 1678 et de 1789.
— Saint-Mathieu-de-Tréviers, compoix de 1637.
— Rouet, compoix de 1680.
— Moulès et Baucels, compoix de 1650.

Série C. — Intendance de Languedoc, principalement les registres
n° 1114. Enquête sur les communautés du Diocèse de Montpellier, effectuée par ordre de Le Nain d'Asfeld (1743).
— 46. Mémoires sur le Diocèse de Montpellier établis par ordre de Le Nain et de Saint-Priest (1768).
— 47. Mémoire sur notre diocèse destiné à Ballainvillers (1788).
2682 à 2687: Commerce des vins et des eaux-de-vie.
2688 à 2695: industrie du Verdet.
2820. Adjudication des biens abandonnés avant 1714.
2833. Déclarations des défrichements entrepris dans nos communautés en 1771 et 1772.

Série C Etats. — « Vérification des compoix 1734 », pour le diocèse de Montpellier, registres numéros 93 et 94 (classement provisoire).
— Procès-verbaux des Etats.

Notaires. — Inventaires et baux.

Série L. — Révolution. L 11/d.M/11. Déclarations des défrichements effectués dans le district de Montpellier. Enquête sur les bestiaux et les charrues de l'an II.

— L 11/d.M/6. Réquisition des vins et des eaux-de-vie en l'an III. Enquête sur les ensemencements de Brumaire, an III. Procès-verbaux de la commission administrative établie pour réquisitionner les grains.

Série P. — Plans par masses de cultures exécutés dans chaque commune en vertu des arrêts du 12 Brumaire, an 11 et du 27 Vendémiaire, an XII.

— Plans cadastraux.

Série M 11 (classement provisoire). — Numéros 1 et 10. Fluctuations du marché des vins de 1803 à 1810.

n° 19, 20. Subsistances 1813-1815.

— 29. Concours agricoles, 30, 81, 32, 37, 38. Oïdium et Etats des récoltes (1860-1868).

n°s 45, 46, 15, 18, 19, 20: phylloxéra.

— 7, 12. Statistiques agricoles 1890-1894.

— 134. Mévente. Enquête parlementaire de 1901.

B) Archives des contributions directes

Grand Terrier de France. Hérault, n° 33. Cadastres. Etats des sections.

C) Archives municipales

1. *Montpellier.* Série HH. Plans du terroir de la ville.

— HH 17, 18, 19. Cultures des vignes. Règlementation des vendanges. Compoix.

2. *Frontignan.* Série CC, numéros 1 et 2. Compoix de 1525.

n° 5 compoix de 1622.

— 34 et 41. Commerce maritime des vins.

Série HH, n°s 1, 2, 18.

Passerilles, muscats.

— II. 9. Vins de la région de Frontignan.

D) Bibliothèque de la ville de Montpellier

1. *Manuscrits* divers. *Amoreux,* t. II, n° 91: « Culture de la vigne suivant la pratique des vignerons de Montpellier et de ses environs. »

2. *Manuscrit* 101, f° 33. « Rapport fait par les citoyens Berthe, Vigoroux, Coste, Nauguière et Touchy sur l'agriculture du département de l'Hérault », an V.

3. *Manuscrit* 101, f° 88. Agriculture du département de l'Hérault, par Touchy.

E) C. G. V. — Déclarations des récoltes en vin par communes (1929-1934).

II. — OUVRAGES

A) Régionaux:

Aigrefeuille (d'). — Histoire de la ville de Montpellier. Jean Martel, Montpellier 1732.

Augé-Laribé. — Le problème agraire du socialisme, la viticulture industrielle du Midi de la France, Paris 1907.

Bazille (G.) — Exposé de la question du phylloxéra fait à Paris par Gaston Bazille à la section de viticulture de la Société d'Agriculture de France, le 14 juin 1878. Lavigné, Vienne 1878.

Boissonnade. — La production et le commerce des céréales, des vins et eaux-de-vie en Languedoc, dans la deuxième moitié du xviie siècle. *Annales du Midi* 1905.

Bougette (Abbé). — Saint-Martin de Londres, Serre et Roumégous Montpellier 1909.

Basville (De). — Mémoires pour servir à l'histoire de Languedoc. Boyer, Amsterdam 1734.

Bloch (C.). — La viticulture languedocienne avant 1789. *Revue des Pyrénées,* 1895.

Berthelé (J.). — Archives de la ville de Montpellier. *Inventaires et documents.* Roumégous et Déhan Montpellier 1920.

Bellugou (H.). — La Révolution dans le canton de Saint-Pargoire (Hérault) (1789-1800). *La Charité* Montpellier 1931.

Blanchard (M.). — Les voies ferrées de l'Hérault. Essai d'étude historique sur la politique montpelliéraine des chemins de fer. 1834-1875. *La Charité* Montpellier 1888.

Bonnet (E.). — Recherches historiques sur l'île de Sète avant l'ouverture du canal des Deux-Mers.

— Antiquités et monuments du département de l'Hérault. Ricard, Montpellier 1905.

Creuzé de Lesser. — Statistiques du département de l'Hérault. Ricard, Montpellier 1824.

Cazalet (L.-J.). — Cette et son commerce des vins de 1666 à 1920. Montpellier, Firmin et Montane 1920.

Cazalet (L. et L.-J.). — Essai historique sur Saint-Jean de Buèges, Le Causse-de-la-Selle, Pégairolles-de-Buèges et Saint-André-de-Buèges formant l'ancienne baronnie de Pégairolles. *Firmin et Montane,* Montpellier 1924.

Delheuzé. — Saint-Georges au xviie et xviiie siècles. Grollier, Montpellier 1886.

Dupuy (L.). — L'état économique du Languedoc à la fin de l'Ancien Régime. *Hachette* Paris 1911.

DOMENGE-DUSFOUR. — Les subsistances dans le district de Montpellier de 1788 à l'an V. *La Charité*, Montpellier 1924.

DEVIC et VAISSETTE (Dom). — Histoire Générale de Languedoc, Privat, Toulouse 1872.

FOURNEL (J.). — Un acte de l'énergie méridionale. Avec ceux d'Argelliers. *Les Editions Languedociennes*, Montpellier 1908.

GERMAIN (A.). — Histoire du Commerce de Montpellier, *Martel*, Montpellier 1861.

GENSANNE (DE). — Histoire Naturelle de la province de Languedoc, Montpellier 1776.

GACHON. — Histoire de Languedoc, *Bouvin*, Paris.

JOANNE. — Dictionnaire Géographique et Administratif de la France. *Hachette*, Paris 1890.

LAUR (F.). — Le plateau du Larzac. Contribution à la vie économique dans la région et à l'histoire des biens communaux avant et après la Révolution. *La Charité*, Montpellier 1929.

LEENHARDT (A.). — « Quelques belles résidences des environs de Montpellier». *Causse, Graille et Castelnau*, Montpellier 1931.

MAFFRE. — Etablissements agricoles du Midi sous la domination romaine. Béziers, Malinas, 1872.

MALAVIALLE. — Coup d'œil sur l'histoire de la ville et du port de Sète, Bohm, Montpellier 1893.

MARTIN (G.) et COMBY (M.) — « Cette, Port-Vendres et Nice ». *Paris Durand* 1922.

MISTRAL (F.). — Lou Tresor dou Felibrige. *Remondet-Aubin*, Aix-en-Provence 1878.

MARÈS (H.). — Rapport sur l'état des vignobles de l'Hérault dans les années 1885, 1886 et 1887. *Imprimerie Centrale du Midi*, Montpellier 1888.

— Propagation du phylloxéra. Aperçu sur les résultats pratiques obtenus dans les essais faits à Las Sorres, Montpellier, *Grollier* 1874.

ROUQUETTE (Abbé). — Histoire du diocèse de Maguelone. *Chaptal*, Mende 1921.

SORRE (M.). — Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie, année 1906. La répartition des populations dans le Bas-Languedoc.

— Etude critique des sources de la viticulture et du commerce des vins et eaux-de-vie en Bas-Languedoc au XVIIIe siècle. *Roumégous et Déhan*, Montpellier 1913.

ROQUE-FERRIER. — Les coïncidences de Géographie Administrative, Diocésaine, Dialectale et Forestière dans le département de l'Hérault. (*Extrait du Bulletin de Géographie historique et descriptive*).

SION (J.) — La France méditerranéenne. *Armand Colin*, Paris 1934.

THOMAS (E.). — Dictionnaire topographique du département de l'Hérault. *Imprimerie Impériale*, Paris 1865.

THOMAS (L.-J.). — Montpellier centre d'études méditerranéennes. Les Languedoc méditerranéen. *Firmin et Montane*, Montpellier 1922.

— Note sur l'origine de Montpellier. *Larguier*, Nimes 1931.

VIALLA (L.) et PLANCHON (J.-E.). — Etat des vignes américaines dans le département de l'Hérault pendant l'année 1875. *Coulet*. Montpellier 1869.

Le Vignoble de l'Hérault en 1900. *Serre et Roumégous* 1900.

Géographie Générale du Département de l'Hérault, publiée par la Société Languedocienne de Géographie, Montpellier 1891.

Société Centrale d'Agriculture de l'Hérault, fondée le 19 Vendémiaire an VIII. Livre d'Or publié à l'occasion du Centenaire de la Société. *Serre et Roumégous* Montpellier 1900.

B) OUVRAGES GÉNÉRAUX.

BLOCH (M.). — Les caractères originaux de l'histoire rurale française. *Les Belles Lettres* Paris 1931.

BABEAU (A.). — Le village sous l'Ancien Régime. *Didier*, Paris 1882.

— La vie rurale 1885.

DEGRULLY. — Essai historique et économique sur la production et le marché des vins en France. *Coulet*. Montpellier 1910.

FUNCK BRENTANO (F.). — L'Ancien Régime. *Fayard* Paris 1926.

GAUCHET. — Le plaisir des champs. *Blanchemain* Paris 1869.

LEVASSSEUR. — Des progrès de l'Agriculture française dans la deuxième moitié du XVIII siècle, dans la Revue de l'Académie des Sciences morales et politiques, année 1898.

— La population française, Rousseau 1889.

MATHIEZ (A.). — La vie chère et le mouvement social sous la Terreur. *Payot*, Paris. 1927.

PLINE. — Histoire Naturelle de Pline. Traduction d'E. Littré de l'Institut. *Didot* Paris 1855.

ROCHE-AGUSSOL (M.). — La Coopération en viticulture. 8e Congrès de l'Agriculture française, Avignon, 29 avril, 2 mai 1926.

ROUPNEL (G.). — Histoire de la campagne française, *Grasset*, Paris 1932.

SERRES (Olivier de). — Le Théâtre d'Agriculture et le mesnage des champs. *Huzard*, Paris 1804.

VANIÈRE. — Prædium rusticum, traduction Berland 1761.

YOUNG (A.). — Voyages en France en 1787, 1788 et 1789. Traduction d'Henri Sée, *Colin*, Paris 1931.

VERCIER (J.). — Le Cassissier. *Maulde et Renou*, Paris 1927.

III. — PERIODIQUES.

— Annales d'histoire économique et sociale, 1re année 1929. *Armand Colin*, Paris.

— Bulletin de la Société Centrale d'Agriculture de l'Hérault.
— Le Progrès agricole et viticole.
— Annuaire de l'Hérault.
— L'Officiel.

CARTES.

Etat-Major 1/50.000e.
CASSINI. — Montpellier n° 92. Bibliothèque, ville Montpellier.
— Cartes des bords du canal du Midi. Echelle: 5 Lignes pour 100 toises, levée par ordre et aux frais des Etats Généraux sous la direction de Garipuy, Ingénieur, Directeur des Ponts et Chaussées de la Province (Arch. dép.)

ENQUETES

1. Dans les mairies de Lattes, Frontignan, Lansargues, Saint-Géniès-des-Mourgues, Saint-Mathieu-de-Tréviers.
2. Auprès des gérants des coopératives de Frontignan et de Lansargues.
3. Auprès de M. L. Cazalet, Instituteur, habitant de Saint-Jean-de-Buèges et de M. le Maire de Saint-Mathieu-de-Tréviers.
4. Auprès du Service agricole de la Compagnie du P.-L.M.
5. Auprès des paysans.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS 7
INTRODUCTION. — Le Montpelliérais 23
LIVRE I. — *De la fin des guerres de religion aux dernières années du règne de Louis* XIV 51
CHAPITRE PRELIMINAIRE. — Le milieu politique et social durant les guerres de religion 52
CHAPITRE I. — La Plaine littorale 59
CHAPITRE II. — Les Coteaux 72
CHAPITRE III. — La Garrigue et les Basses-Cévennes 81
CHAPITRE IV. — La place de la vigne dans notre économie rurale 89
CHAPITRE V. — L'extension de la vigne après l'ouverture du port de Sète et du canal de Languedoc 104
LIVRE II. — *Des dernières années du règne de Louis* XIV *à la Révolution* 115
CHAPITRE PRELIMINAIRE. — Misère de nos campagnes au début du siècle 116
CHAPITRE I. — Place de la vigne dans notre paysage, son rôle dans notre économie rurale, avant 1750 123
CHAPITRE II. — Extension de la vigne à la fin de l'Ancien Régime 147
CHAPITRE III. — La culture de la vigne. Sa place dans la vie de nos paysans 174
LIVRE III. — *De la Révolution à nos jours* 199
CHAPITRE PRELIMINAIRE. — Les progrès de la vigne pendant la Révolution 200
CHAPITRE I. — Notre vignoble avant l'oïdium. Transformation de notre économie rurale 212
CHAPITRE II. — De l'oïdium au phylloxéra. Descente de notre vignoble dans les plaines 240
CHAPITRE III. — Passage de notre pays à la monoculture de la vigne. Les méventes du début du XXe siècle 271
CONCLUSION 295

Président de thèse:
ROCHE-AGUSSOL

Le Doyen:
G. MORIN

Le Recteur:
FONZES-DIACON

—
MONTPELLIER
IMPRIMERIE DE LA PRESSE
Rue Jardin-Martel
1934
—